

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Dans l'Appendice No. 3, page 73 comporte une numérotation fautive: p. 7.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolorations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

APPENDICES
DU
VINGTIÈME VOLUME
DU
JOURNAL
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA.

DU 25 FEVRIER AU 2 JUIN 1886, INCLUSIVEMENT.

QUATRIÈME SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1886.



VOLUME XX.

LISTE DES APPENDICES, 1886.

- N° 1.—1er Rapport du Comité des Privilèges et Elections. *In re* Accusations portées par M. Edgar. *Pas imprimé.*
- N° 2.—4ème Rapport du Comité Mixte des Impressions du Parlement. Audition des comptes d'impressions, etc. *Pas imprimé.*
- N° 3.—2ème Rapport du Comité des Comptes Publics. *In re* Hotel Inch Arran. *Imprimé.*
- N° 4.—3ème Rapport du Comité des Comptes Publics. *In re* Explorations de la Baie Georgienne. *Pas imprimé.*
- N° 5.—4ème Rapport du Comité des Comptes Publics. *In re* Dette de M. Herman H. Cook. *Imprimé.*
- N° 6.—Rapport du Comité d'Immigration et de Colonisation. *Imprimé.*
- N° 7.—7ème Rapport du Comité Mixte des Impressions du Parlement—Soumissions pour papier. *Pas imprimé.*
- N° 8.—8ème Rapport du Comité des Impressions du Parlement—Audition des comptes d'impressions, etc. *Pas Imprimé.*

RAPPORT.

SALLE DU COMITÉ,

JEUDI, 20 mai 1886.

Le comité des Comptes Publics a l'honneur de présenter ce qui suit comme son second rapport :—

Votre comité a pris en considération les items de l'embranchement Dalhousie du chemin de fer Intercolonial (page 268, partie ii, des Comptes Publics pour l'année finissant le 30 juin 1885), et spécialement ceux qui se rattachent au fret et aux voyageurs transportés par le dit chemin de fer pour le compte de l'Hôtel Inch Arran, à Dalhousie, N.-B. ; votre comité a aussi interrogé certains témoins à ce sujet, et il joint au présent rapport, pour l'information de la Chambre, copie des témoignages rendus par les personnes qu'il a interrogées, avec les pièces qu'elles ont présentées, ainsi qu'un état indiquant le coût de l'enquête.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. RYKERT, *président.*

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

OTTAWA, 29 avril 1886.

Le comité des Comptes Publics s'assemble ; M. RYKERT au fauteuil.

M. DONAT CORMIER est appelé et interrogé :—

Par M. Davies :

1. Avez-vous été employé par la compagnie du chemin de fer Intercolonial à Moncton ? Oui, depuis 1882 jusqu'en 1885.
2. En quelle capacité ? Je revisais les rapports envoyés au bureau de l'auditeur.
3. Ceux des stations extérieures ? De toutes les stations entre Halifax et Montréal.
4. Vos devoirs vous obligeaient-ils à reviser tous les billets donnés par les agents de billets ? Oui, monsieur.
5. Etiez-vous employé comme reviseur dans le bureau de l'auditeur en 1885 ? Oui.
6. Avez-vous eu occasion de comparer des billets vendus à Montréal ou ailleurs pour Dalhousie, N.-B. ? Oui, monsieur. Les billets étaient donnés à Montréal ; ils étaient pour le voyage de la Pointe-Lévis à Dalhousie et retour. Le bureau de Montréal avait le droit, et l'a toujours eu, de vendre des billets pour toute partie de la ligne. Ces billets indiquaient "De la Pointe-Lévis à Dalhousie et retour."
7. Ils étaient donnés par l'agent à Montréal ? Oui.
8. Quel est son nom ? G. W. Robinson.
9. Vous aviez à reviser son rapport ? Oui, il faisait toujours deux rapports. L'un était le rapport des billets d'entier parcours, et l'autre un rapport des billets de passage entre les stations intermédiaires.

10. Très bien, il envoyait ces rapports à Moncton ? Oui.
11. Et vous les revisiez. Quels moyens employiez-vous pour les vérifier ? Il envoyait toujours les talons avec le rapport. Ceux-ci étaient semblables aux billets. Il conservait les talons pour faire son rapport et donnait le billet à l'acheteur.
12. C'était donc une espèce de contremarque ? Oui.
13. Et il envoyait son rapport avec ces talons de billets ou contremarques comme pièces justificatives du dit rapport ? Oui, et ces talons étaient comparés à la fin de chaque mois avec les billets que les chefs de trains recevaient des voyageurs.
14. Et alors vous compariez ces pièces justificatives ou talons avec les billets reçus par les chefs de trains ? Oui, monsieur.
15. Vous faisiez ce travail au mois d'août 1884 ? Oui.
16. Avez-vous trouvé quelques billets spéciaux pour l'Hôtel Inch Arran pendant cette année-là ? Oui, monsieur, j'en ai trouvé quatre dans le mois d'août.
17. En août 1834 ? Oui, monsieur.
18. Qu'y avait-il de particulier relativement à ces billets ? Le rapport de l'agent des billets de passage à Montréal indiquait qu'ils étaient destinés à "des serviteurs de l'Hôtel Inch Arran."
19. Vous dites que vous avez reçu le rapport de M. Robinson, et qu'en le revissant, vous avez trouvé ces quatre billets spéciaux ? Oui ; et à la colonne des prix, ces billets étaient marqués *nil*.
20. Que voulez-vous dire par cela ? Qu'ils n'avaient aucune valeur.
21. C'était ce que vous appelleriez des billets de faveur, n'est-ce pas ? Oui, monsieur.
22. Et ils étaient marqués "*nil*" dans son rapport ? Oui, monsieur.
23. Cela était-il conforme ou non au cours régulier des affaires ? Non, monsieur, cela était une irrégularité, et j'allai consulter M. Busby, l'agent général des billets de passage.
24. Il était votre supérieur ? Oui ; je lui demandai de m'autoriser à accepter le rapport, qu'autrement je serais obligé de mettre ce déficit au compte de l'agence de Montréal.
25. Vous vous êtes adressé à M. Busby, et vous l'avez informé qu'il vous faudrait mettre le déficit au compte de M. Robinson, s'il ne vous autorisait pas à accepter le rapport ? Oui.
26. Avez-vous reçu cette autorisation ? Oui.
27. De M. Busby ? Oui.
28. Se trouve-t-elle parmi les papiers conservés au bureau de l'intercolonial ? Oui, l'autorisation fait partie des rapports de Montréal.
29. Après avoir reçu l'autorisation nécessaire de M. Busby, vous avez simplement passé les rapports ? Oui, je ne pourrais faire autrement, ven entendu.
30. Sont-ce là tous les billets spéciaux dont vous parlez ? Oui, pour l'année 1884.
31. Avez-vous remarqué plus tard que de semblables billets avaient été donnés ? Oui, en juin 1885.
32. Quels étaient ces billets spéciaux ? L'objet pour lequel ils avaient été délivrés était-il indiqué ? Les talons de ces billets indiquaient délivrés : "Pour le compte de l'hôtel Inch Arran."
32. De sorte que la face des billets montrait pourquoi ils avaient été donnés ? Oui, monsieur ; le rapport montrait aussi la même indication spéciale : "Pour le compte de l'hôtel Inch Arran."
34. Maintenant continuez pour l'année 1885. Vous dites que votre attention a été attirée de nouveau sur l'émission de semblables billets ? Oui, monsieur.
35. Et donnés par le même officier, M. Robinson ? Oui, monsieur.
36. Et pour la même destination ? Oui, monsieur.
37. Et ils portaient aussi l'indication spéciale qu'ils étaient donnés pour l'usage de l'hôtel Inch Arran ? Oui, monsieur.
38. Combien y en a-t-il eu en juin ? De vingt à vingt-cinq, je pense.
39. Le rapport en montrera-t-il le nombre exact ? Oui.
40. Qui doit avoir ces rapports, M. Bruce ou M. Busby ? M. Busby, je pense.

41. Et bien ! qu'en avez-vous fait—les avez-vous passés sans autorisation ? Non, je ne le pouvais pas. M. Busby m'autorisa à les "passer pour le présent," c'est ce que dit l'autorisation.
42. Et vous les avez acceptés sur l'autorisation que vous a donnée M. Busby ? Oui.
43. Que deviennent ces talons de billets après que vous les avez vérifiés ? On les compare aux billets pour voir s'ils correspondent.
44. Avec les billets retirés par les chefs de trains ? Oui.
45. Lorsque les talons sont exacts, qu'en fait-on généralement ? Ils sont détruits.
46. Ainsi vous pensez qu'en juin, il y avait environ quinze de ces talons que vous avez trouvés exacts, je suppose, après les avoir comparés avec les billets des chefs de train ? Oui.
47. Qu'est-ce donc qui a attiré votre attention sur ces billets ? C'est surtout parce que je ne pouvais concevoir pourquoi cet hôtel, avec lequel le chemin de fer Intercolonial n'avait rien à faire du tout, recevait tant de billets gratuits.
48. Cela s'est-il répété dans le mois de juillet suivant ? Oui, monsieur, de même que l'autorisation que j'avais reçue en juin d'accepter ces billets pour le présent. Je croyais que l'agent de Montréal pourrait expliquer le déficit dans son rapport de juillet.
49. L'agent de Montréal a-t-il rendu compte de ce déficit dans son rapport pour le mois de juillet ? Non, monsieur.
50. Lorsque le rapport de juillet vous est parvenu, avez-vous trouvé que l'émission de ces billets spéciaux avait été discontinuée ? Non ; il y en avait autant, sinon davantage, en juillet.
51. Combien environ ? Les papiers le montreront exactement.
52. Pouvez-vous en donner approximativement le nombre ? Entre vingt et vingt-cinq, je pense.
53. Étaient-ils marqués de la même manière : "Pour le compte de l'Hôtel Inch Arran" ? Oui, monsieur.
54. Et ils étaient aussi marqués "gratuits" ? Oui, monsieur.
55. Quel serait le prix d'un billet de passage ordinaire de la Pointe Lévis à Dalhousie ? Le tarif était alors de \$9.75 pour les touristes.
56. Qu'avez-vous fait au sujet du rapport de M. Robison pour le mois de juillet quand vous avez vu qu'il ne rendait pas compte de ces billets gratuits ? J'allai trouver M. Busby qui me dit qu'il me donnerait l'autorisation d'accepter le rapport pour le présent, ce qu'il a fait.
57. Et vous avez, sans doute, agi en conséquence ? Oui.
58. M. Robison a-t-il expliqué l'émission de ces billets en août ? Non, monsieur, il ne l'a pas fait.
59. L'a-t-il fait en septembre ? Non, monsieur.
60. Et en octobre ? Non, monsieur.
61. Vous avez été démis de votre emploi sur le chemin de fer vers cette époque, environ, je crois ? Oui, le 27 octobre ; mais c'est moi qui ai révisé le rapport.
62. Vous avez révisé le rapport d'octobre ? Oui.
63. A quelle date vous a-t-on démis de votre emploi ? Le 27 octobre.
64. Avez-vous gardé le silence sur cette matière, après votre démission, ou l'avez-vous fait connaître au public. J'ai vu les accusations sur les journaux de Moncton. Est-ce avec votre autorisation que ces accusations ont été portées ? Je n'en ai pas parlé jusqu'au 4 février, c'est à cette date que j'ai publié l'affaire.
65. Voulez-vous examiner les talons que vous m'avez donnés (voir Exhibit A.) Sont-ce ceux des billets dont vous avez parlé ? Oui, monsieur.
66. Diffèrent-ils les uns des autres ? Le nom de la personne à qui ils ont été donnés est marqué sur quelques-uns, il ne l'est pas sur les autres.
67. D'abord, le mot "nil" se trouve écrit en travers de la face de tous les talons ? Oui, monsieur.

68. Et le mot "spécial" se trouve marqué sur tous, de la même manière? Oui, monsieur, on le voit sur chacun d'eux.

69. Que signifie ce mot "nil"? Que le rapport indiquait que les billets étaient gratuits, et qu'il n'en était pas rendu compte.

70. Et que rien ne paraissait avoir été payé pour ces billets sur le rapport? Non, monsieur.

71. Que voyait-on sur le dos de ces billets? Les mots "Pour le compte de l'hôtel Inch Arran."

72. Et, en certains cas, le nom de la personne à qui le billet avait été donné? Oui, monsieur.

73. Mais ils étaient marqués dans tous les cas: "pour le compte de l'hôtel Inch Arran"? Oui, monsieur.

74. Et ce sont les mêmes talons que vous avez comparés; vous ne les avez pas détruits? Non, mais les billets ont été détruits.

75. Les rapports de M. Robinson correspondaient avec ces billets? Oui, monsieur.

76. Il a rapporté tous ces billets "nil"—pas d'argent? Oui, monsieur.

77. M. Busby vous a donné instruction de les accepter "pour le présent" dites-vous? Oui, pour le présent.

78. Quel est le nombre des talons que vous présentez? Dix-neuf.

79. Le même nombre que vous m'avez mentionné? Oui, monsieur.

80. Vous avez été destitué le 27 octobre? Oui, monsieur.

81. Veuillez donc dire exactement au comité quel était votre devoir relativement à ces talons de billets quand ils vous parvenaient? Comment se fait-il que ces talons soient en votre possession, maintenant que vous n'êtes plus à l'emploi de la compagnie du chemin de fer? A la fin du mois, les billets étaient comparés avec ces talons afin de vérifier s'ils correspondaient, s'ils étaient exacts quant aux distances d'aller et retour, et enfin si le rapport de l'agent et les billets s'accordaient. Après avoir été vérifiés, les billets et les talons étaient détruits. Dans le cas actuel, après avoir comparé les billets et les talons, et révisé les rapports, je détruisais les billets, mais je conservai les talons, quoiqu'ils n'eussent aucune valeur pour voyager sur la ligne, afin d'exposer l'affaire au public.

Par M. Bowell:

82. Pourquoi avez-vous détruit les autres et gardé ceux-ci; dans quel but en avez-vous agi ainsi? Je l'ai fait simplement pour exposer l'affaire.

83. Combien de temps les avez-vous gardés en votre possession? Depuis qu'ils ont été comparés jusqu'à présent.

84. Quand les avez-vous remis à M. Davies? Je ne le sais pas exactement; je ne suis pas certain de la date.

85. Vous les avez gardés pour en faire usage plus tard? Oui, monsieur.

Par M. White (Renfrew):

86. Vous ne les avez pas gardés pour justifier votre propre conduite à ce sujet. Vous dites que vous avez reçu de M. Busby une autorisation spéciale à cet égard? Cette autorisation spéciale accompagne les rapports qui sont conservés au bureau.

Par M. Bowell:

87. Combien de temps s'est écoulé depuis le moment où vous avez mis ces talons de côté, jusqu'à la date de votre destitution? Environ quatre mois.

88. Pourquoi avez-vous été destitué? A cause d'un rapport fait contre moi par l'auditeur du trafic.

89. Pour quelle raison? Est-ce pour avoir gardé en votre possession ce qui appartenait à la compagnie ou pour quelque autre prétexte? Il a fait un rapport contre moi. Un jour je m'absentai du bureau—je ne pouvais pas obtenir un congé d'absence—il fit rapport que je ne m'étais pas présenté au bureau ce jour-là, et qu'il pensait que j'étais sous l'influence de la boisson.

Par M. Davies :

90. Qui a fait ce rapport ? M. Bruce.

91. Cet officier était votre supérieur ? Oui.

Par M. Chapleau :

92. Et les talons de billets étaient alors en votre possession ? Oui, monsieur.

93. Sont-ce là tous les talons que vous avez ? Oui, monsieur.

94. Vous n'avez pas les billets ? Non, monsieur ; ils ont été détruits.

Par M. Bowell :

95. Vous avez dit que vous en aviez de l'année 1884, qu'en avez-vous fait ? Je ne les ai pas.

96. Ceux-ci font partie des billets donnés en juin et juillet 1885 ? Oui, monsieur.

Par M. McLelan :

97. Dans quel mois avez-vous été destitué ? En octobre.

98. En octobre 1885 ? Oui.

99. Avez-vous réclamé contre votre renvoi ? Oui, monsieur.

100. Etes-vous entré pour cela en communication, par lettre ou autrement, avec les autorités du chemin de fer ? J'ai réclamé, verbalement, auprès de M. Pottinger.

101. Vous n'avez fait aucune plainte par écrit ? Non, monsieur.

Par M. Chapleau :

102. La destruction de ces talons de billets faisait-elle partie de vos devoirs ? Après avoir été comparés avec les billets, ils sont toujours détruits ; mais cela ne fait aucune différence.

Par M. McLelan :

103. Vous avez dit, je crois, que vous n'aviez pas admis par lettre que vous vous étiez enivré alors ? Je l'ai fait. On a obtenu de moi alors une admission du fait sous de faux prétextes.

Par M. Davies :

104. Avez-vous dit qu'il était de votre devoir généralement de détruire tous ces talons ? Oui.

105. Et que dans les cas où vous les trouviez exacts, vous les détruisiez de fait ? Oui, monsieur.

106. Et vous avez gardé ceux qui n'étaient pas réguliers pour des fins personnelles ? Oui.

Par M. Bowell :

107. Croyiez-vous qu'il était de votre devoir de conserver ces talons ? Dans ces cas spéciaux, je l'ai cru.

108. Dites-nous pourquoi ? Parce qu'ils n'étaient pas entrés régulièrement, parce qu'ils n'étaient pas rapportés d'une manière régulière.

Par M. Davies :

109. Vous deviez les accepter pour le présent sur l'autorisation de M. Bruce ? Oui, monsieur.

Par le Président :

110. L'autorisation était-elle par écrit ? Oui, monsieur, et elle fait partie du rapport.

Par M. Davies :

111. Ces billets étaient-ils donnés pour servir sur l'Intercolonial seulement, ou étaient-ils en partie pour ce chemin et en partie pour le Grand Tronc ? Ils étaient pour le voyage de la Pointe Lévis à Dalhousie, aller et retour.

112. Cela se trouve entièrement sur l'Intercolonial ? Oui, monsieur.

113. Certains billets n'étaient-ils pas en partie seulement pour l'Intercolonial ?
Oui, monsieur. Il y avait un commis spécial pour ce rapport. On l'appelait le rapport des billets d'entier parcours, et cet employé était autorisé à faire rapport pour la partie du Grand-Tronc, sur la feuille du Grand-Tronc, à moitié prix.

114. Quel employé faisait cela ? Celui qui revisait les billets d'entier parcours.

115. Quel est son nom ? M. Grose.

116. Et comment M. Robinson faisait-il ses rapports ? Il était autorisé à faire rapport de la quote part du Grand-Tronc, sur les feuilles, à moitié prix.

117. Cela paraîtra-t-il sur les documents à produire ? **Oui, monsieur.**

118. Eh bien ? Je lui demandai ce qu'il ferait dans la supposition que le Grand-Tronc n'accepterait pas la moitié du tarif. Faites toujours le rapport, me dit-il, et si le Grand-Tronc n'accepte pas le demi-tarif, nous aurons à lui remettre l'autre moitié au mois prochain.

119. La compagnie a-t-elle accepté ? Je ne le sais pas. Il était spécialement chargé de ce travail, et j'ignore si la compagnie a accepté ou non ce demi-tarif.

120. M. Bruce ou M. Busby peuvent-ils le savoir ? M. Bruce peut le savoir.

121. M. Pottinger est le surintendant du chemin ? **Oui, monsieur.**

122. Savait-il qu'il était émis deux sortes de billets, comme vous le dites—l'une servant sur l'Intercolonial seulement, et l'autre servant en partie sur ce chemin et en partie sur le Grand-Tronc, avec instruction de payer moitié prix pour la partie du Grand-Tronc ? Je suppose qu'il le savait.

123. Avez-vous quelque moyen de le savoir sûrement ? Non, sauf par les instructions.

124. Par les instructions que vous receviez de vos officiers supérieurs ? **Oui.**

125. Dans tous les cas, jusqu'au moment où vous avez quitté le service de la compagnie, on n'avait pas encore rendu compte du prix de ces billets ? Non, monsieur.

Par M. Davies :

126. (A M. Bruce) Voulez-vous nous montrer les rapports de M. Robinson pour les mois de juin et juillet 1885 ? (Ces papiers sont montrés—Voir Exhibit B.)

127. (Au témoin) Vous avez dans vos mains le rapport de M. Robinson ? **Oui, monsieur.**

128. Avez-vous avec ce document l'autorisation dont vous avez parlé ? **Oui, monsieur.** Il y a un billet pour Inch Arran, marqué "nil", un second pour Inch Arran, marqué "nil", un troisième pour Inch Arran, marqué "nil", et enfin un quatrième, aussi pour Inch Arran, et marqué "nil". Ils correspondent aux talons.

129. Avez-vous avec ces documents les autorisations dont vous avez parlé ? Non, monsieur, elles ont été enlevées.

M. Bruce.—Je les ai à mon hôtel, et je puis les produire.

Par le Président :

130. Est-ce le rapport complet pour le mois de juin ? C'est le rapport local complet.

131. Montre-t-il la totalité des vingt ou vingt-cinq billets donnés au mois de juin ? Je ne puis en donner le nombre exactement. Je parle seulement de mémoire.

Par M. Chapleau :

132. Avez-vous jamais pris une copie de ce rapport ? Non, monsieur.

133. Avez-vous pris des notes sur ce papier ? J'ai pris copie de l'autorisation ; je devais accepter le rapport.

134. Avez-vous un mémoire quelconque de ceci ? Non.

135. Et quand vous parliez, ce n'était que de mémoire seulement ? **Oui, monsieur.**

136. Combien avez-vous trouvé de billets sur ce rapport de juin ? Les talons montreront cela, parce que les dates sont marquées sur le dos des talons.

Par M. Bowell :

137. Dans quelle colonne se trouve placé le mot " *nil* " ? Dans celle dont l'entête porte " *payé*."

Par M. Chapleau :

138. Ce mot est-il écrit, ou a-t-on laissé simplement un blanc ? Il est écrit.

Par M. Davies :

139. Veuillez examiner le rapport de juillet. Combien y a-t-il de billets dans ce mois ? Je vois sur celui-ci, Inch Arran, Dalhousie—Dalhousie est la station pour laquelle il est vendu ? Oui.

140. Dans la colonne du tarif, il a écrit : " Inch Arran, *nil* " ? Oui.

141. Et dans la colonne du prix des billets, se trouvent les mots : " voir lettre juin " ? Oui.

142. Dans la colonne où l'on entre les prix habituellement, vous avez écrit à l'encre rouge : " voir lettre " ? Oui.

143. Dans la colonne du tarif le mot " *nil* " est écrit à l'encre noire. De qui est l'écriture ? De M. Robinson.

144. Désirez-vous ajouter quelque chose à votre déposition ? Non, monsieur.

Par M. Bowell :

144. Avez-vous donné à quelqu'un aucun de ces papiers ? Non, monsieur, les rapports sont tous conservés aux archives.

145. Et nulle information à ce sujet ? Non, monsieur.

Par M. Davies :

146. Je vous ai demandé si vous aviez donné quelque information aux journaux de Moncton ? Oui, je l'ai fait, le 4 février.

Par M. Bowell :

147. Vous avez été destitué en octobre dernier ? Le 27 octobre.

148. Et vous avez donné ces informations en février ? En février.

149. N'avez-vous pas dit que vous aviez donné des informations en 1884 ? Non, monsieur. J'ai été destitué en octobre 1885, et j'ai donné des informations aux journaux en février, 1886.

GEORGE WILLIAM ROBINSON est appelé et examiné :

Par M. Davies :

150. Vous occupez une position officielle sur le chemin de fer Intercolonial ? Oui.

151. Quelle est-elle et où êtes-vous employé ? Je suis agent du fret et des passagers, au bureau de Montréal.

152. L'émission des billets de passage aux différents points de la ligne fait sans doute partie de vos devoirs ? Oui.

153. Remplissiez-vous la même fonction en 1884 ? Oui.

154. Avez-vous donné des billets de Montréal à Dalhousie, ou à l'hôtel Inch Arran en 1884 ? Oui.

155. Combien, pouvez-vous vous en rappeler ? ou pouvez-vous nous le dire d'après vos papiers ? Je ne pourrais pas vous dire combien il en a été donné en tout pour l'Hôtel Inch Arran, mais je puis vous dire combien il en a été donné pour les serviteurs de l'hôtel.

156. Combien en a-t-il été donné en dehors de la manière régulière ? Il en a été livré cinq aux serviteurs de l'Hôtel Inch Arran en 1884, pour voyager sur l'Intercolonial.

157. C'est là tout ? Oui.

158. Le dernier témoin nous a dit qu'il y en avait eu quatre ? Il y en a eu cinq.

159. Venons-en maintenant à 1885 ; voulez-vous examiner les talons que le dernier témoin nous a montrés ? Oui.

160. Les avez-vous donnés ? Oui.

161. Étaient ce des billets de faveur ? Ce n'était pas des billets gratuits ; mais le prix de ces billets n'a pas été payé immédiatement.

162. Comment sont-ils marqués ? Ils sont marqués "nil." Je dois faire remarquer à ce sujet que mon premier commis, qui fait le rapport, est un Français qui n'entend pas la signification du mot "nil" de la même manière que nous. Ce mot signifie "dont il sera rendu compte," mais la colonne n'est pas assez large pour y insérer ces mots. Nul argent n'avait été payé quand les billets ont été livrés, c'est pour cette raison qu'il s'est servi du mot "nil."

163. Quelle autorité aviez-vous pour émettre ces billets spéciaux, et qui vous l'avait donnée ? L'agent-général des billets.

164. Qui est l'agent général des billets de passage ? M. Busby.

165. Où est son autorisation ? Au bureau de l'auditeur, je suppose, parce qu'elle devait accompagner mon rapport.

166. Ayant reçu l'autorisation nécessaire pour l'émission des billets, deviez-vous l'envoyer avec votre rapport ? Oui ; mais elle pouvait ne pas accompagner le rapport dans le cas où je ne l'aurais pas encore reçue lorsque le rapport était envoyé.

167. L'avez-vous ? Non, monsieur.

Par M. Chapleau :

168. Étiez-vous autorisé à donner ces billets spéciaux ? Je ne crois pas que nous avions l'autorisation, lors de l'émission des billets. Je donnai ces billets aux mêmes conditions que nous les donnions aux autres places d'eau, à moitié prix pour le double trajet. Mais en attendant que l'autorisation nous arrivât, nous étions obligés de les marquer "nil" "dont il sera rendu compte ultérieurement." Dans tous les cas le document, ou sa copie, est ici.

Par M. Davies :

169. Veuillez me dire si, dans le mois de septembre 1884, vous avez reçu du chemin de fer Intercolonial, par l'entremise de M. Busby ou de M. Bruce, je ne sais pas exactement lequel, l'autorisation spéciale de donner des billets qui devaient être rapportés comme billets gratuits ? Pas pour être rapportés comme donnés gratis, mais à moitié prix.

170. Pouvez-vous jurer qu'une pareille lettre n'a pas été écrite, que vous ne l'avez pas reçue et que vous n'avez pas agi conformément à sa teneur ? Pas pour tous les billets.

171. Je ne vous ai pas demandé cela. Voulez-vous jurer que vous n'avez pas reçu une semblable autorisation, ou que vous ne vous y êtes pas conformé ? J'ai reçu une lettre. Je ne l'ai pas devant moi, et je ne puis en donner la teneur exacte ; elle peut être interprétée comme affectant la totalité ou une partie des billets seulement. (Lettre produite.)

"CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA,

"BUREAU DE L'AGENT GÉNÉRAL DES BILLETS DE PASSAGE.

"MONCTON, N.-B., 8 septembre 1884.

"G. W. ROBINSON, écr.,

"Agent du chemin de fer Intercolonial,
Montréal.

"CHER MONSIEUR,—Ceci vous servira d'autorité auprès de l'auditeur pour le rapport des billets suivants, à titre gratuit : Carnet local n° 2983, de la Pointe-Lévis à Dalhousie et retour." (Voir Exhibit C.)

Vais-je expliquer quel est ce billet ? Ce n'est pas un billet donné à l'hôtel ou à un de ses serveurs. À cette époque on offrait tous les avantages possibles aux touristes pour les induire à aller sur les côtes de l'Atlantique au lieu de s'arrêter dans bas du St. Laurent. Les officiers du chemin de fer faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour s'opposer à cela. Je connaissais un monsieur très habile, qui écrivait pour les revues américaines et pour les journaux de Montréal, et je suggérai à M. Busby,

va que ce monsieur était une de mes connaissances et qu'il n'exigerait aucune rémunération pour son travail, qu'il serait avantageux d'engager ce monsieur à faire un voyage en bas du fleuve, et d'écrire sur les localités que nous nous efforcions de patroniser. M. Busby me répondit que ce serait une très bonne idée, mais, ajouta-t-il, que demandera-t-il pour cela. Je lui dis qu'il n'accepterait pas de paiement. Je lui donnai un billet, et il fit le voyage. Je ne pense pas qu'on puisse me blâmer pour cela.

172. Vous lui avez donné un billet ? Oui.

173. Un billet pour Dalhousie ? Ce billet lui permettait d'aller aux places intermédiaires, comme au Bic et à Métis, par exemple. L'autorisation de M. Busby dit aussi : Carnet local, depuis le n° 1459 au n° 1462, de la Pointe-Lévis à Dalhousie ; Carnet local, n° 1464, de la Pointe-Levis à Dalaousie ; aussi billet n° 291, de Dalhousie à la Pointe-Lévis.

174. Ceci fait quatre billets ; étaient-ils bons pour des messieurs qui devaient écrire en faveur de l'hôtel ? Non, monsieur, c'était des billets pour des employés de cet hôtel.

175. Pour l'hôtel Inch Arran ? Oui. Le billet marqué de la Pointe-Lévis à Dalhousie, 1464, est un billet donné à un serviteur de l'hôtel, ainsi que le billet n° 291, de Dalhousie à la Pointe-Lévis.

176. Ceci est pour l'année 1884 ? Oui.

177. C'est en vertu de cette autorisation que vous avez donné ces billets ? C'est conformément à cette autorisation que j'ai temporairement rapporté ces billets comme je l'ai fait.

178. On n'avait pas l'intention de les faire tous payer, vous savez cela ? Je ne le sais pas.

179. Que signifie l'instruction que vous avez reçue : Ceci sera votre autorisation auprès de l'auditeur pour faire un rapport de ces billets comme donnés gratuitement ? Voulez-vous dire par là que ceci vous mettait sous l'impression que ces billets devaient être payés ? Je comprenais par cela que je ne devais pas être responsable pour le paiement de ces billets. J'avais donné les billets, et je les avais rapportés gratis temporairement ; mais un règlement de cette transaction devait avoir lieu entre le bureau de revision et l'hôtel.

180. Qui devait payer ces billets, pensiez-vous ? L'hôtel.

181. Et ce billet spécial était un billet de faveur réellement ? Oui, certainement.

182. Et l'autorisation que vous aviez pour celui-ci était la même que vous aviez pour les autres ? Oui, l'autorisation pour les autres est donnée par la même lettre.

183. Maintenant, passons à l'année suivante, pendant laquelle la plupart des billets ont été émis. L'hôtel était ouvert alors ? Oui.

184. Avez-vous reçu de M. Pottinger ou de quelques autres officiers du chemin, l'autorisation de donner des billets en 1885, et en ce cas, de qui l'avez-vous reçue ? J'ai été autorisé à les donner à moitié prix en 1885.

185. De qui ? De l'agent général des voyageurs.

186. Qui est-il ? M. Busby.

187. M. Pottinger vous a-t-il autorisé à le faire ? Non, pas que je sache.

188. Ou aucun autre officier, sauf M. Busby ? Non, c'est l'officier qui doit donner les instructions.

189. Aviez-vous quelque autorisation personnelle de la part de ces messieurs ? Je ne le pense pas.

190. Vous ne paraissez pas vous rappeler exactement de tout cela, il me semble ? Je n'aimerais pas à parler de ce dont je ne me rappelle pas exactement ; je ne crois pas avoir eu d'autorisation de M. Pottinger à ce sujet.

191. Avez-vous reçu quelque autorisation par écrit pendant cette année-là ? Je pense que oui.

192. Voulez-vous montrer cette autorisation par écrit ? Elle doit avoir été transmise au bureau de revision. J'ai dû dans ce cas écrire à l'agent général des passagers, l'avertissant que des billets avaient été donnés aux serviteurs de l'hôtel Inch Arran, le priant d'informer le bureau de révision qu'il devait accepter les billets donnés à prix spécial.

193. Je demanderai à M. Busby s'il y a une lettre autorisant M. Robinson à donner de tels billets ?

M. Busby. Cette autorisation serait envoyée à l'auditeur et non à l'agent.

194. Lorsque vous avez reçu cette autorisation, vous vous y êtes conformé, et vous l'avez renvoyée au bureau de l'auditeur, pouvez-vous la produire ? Je ne l'ai pas ici.

195. Vous devez l'avoir eue puisque vous avez livré les billets ? Il est possible qu'elle ne me soit parvenue qu'après que les billets ont été donnés.

196. Vous l'avez eue ; et vous l'avez renvoyée— ? Au bureau de l'auditeur.

197. Vous ne donneriez pas de billets gratuits sur la simple supposition que vous pourriez recevoir une autorisation à cet effet, plus tard ? Peut-être, monsieur.

198. Vous ne délivreriez pas de billets gratuits sans autorisation aucune ? Non, pas de billets gratuits ; mais il n'était pas entendu que ceux-ci étaient des billets de faveur.

199. Ils l'étaient d'abord, puisque ceux à qui ils étaient donnés n'en ont pas payé le prix ? Ce n'était certainement pas des billets gratuits.

200. Cependant ceux qui les ont reçus ne les ont pas payés ? Non, pas au moment de la livraison.

201. Et il s'en sont servi d'abord sans les payer ? Oui.

202. Vous ne savez pas s'ils ont été payés plus tard ? Oui, je le sais.

203. En avez-vous reçu le prix ? C'est moi qui en ai reçu le prix.

204. Quand ? Le 4 février dernier.

Par sir Richard Cartwright :

205. Le 4 février 1886 ? Oui. Une liste des billets que l'on supposait n'avoir pas été payés avait été préparée à cette époque ; une assez longue liste formant plusieurs centaines de piastres. Tous les billets émis furent soumis à une investigation complète, et on s'aperçut que trois, quatre ou cinq de ces billets avaient échappé à l'observation dans le bureau de l'auditeur, pas dans le mien.

Par M. Bowell :

206. Vous avez dit, je crois, que quatre ou cinq billets sur la liste de l'auditeur avaient passés inaperçus ; ils ont été payés en février ; quand les autres l'ont-ils été ? Les comptes pour l'année 1885 ont été préparés à la fin de la saison. Voici de quelle manière nous avons reçu les ordres pour ces billets. Le gérant de l'hôtel avait l'habitude de s'adresser, par télégramme, à un bureau de placement pour domestiques, et nous donnions des billets sur présentation de ces télégrammes. Les billets devaient être payés à la fin de la saison, et ils l'ont été à cette époque.

Par M. Chapleau :

207. N'avez-vous pas dit, il y a quelques instants, que ces quatre billets avaient échappé à l'observation, et avaient été payés plus tard ? Oui.

208. Et les autres, le plus grand nombre de ces billets, ont été payés à la fin de la saison de 1885 ? Oui.

Par M. Davies :

209. Vous avez dit, n'est-ce pas, que les quatre billets payés en 1886 avaient été donnés en 1884 ? Oui.

210. Ils n'ont pas été payés en 1884 ou 1885, mais le 4 février 1886 ? Oui.

211. Maintenant, prenons l'année 1885, voici un talon de votre bureau ; il porte votre estampille ? Oui.

212. Il est marqué "nil" ? Oui.

213. Il est aussi désigné "spécial" ? Oui.

214. Et "pour le compte de l'hôtel Inch Arran" ? Oui.

215. Maintenant, je vous le demande, donneriez-vous un tel billet, un billet spécial marqué "nil," et porté comme tel sur votre rapport, à la colonne destinée au tarif, sans une autorisation verbale ou écrite de quelque officier supérieur du chemin ? Oui, monsieur.

216. Et c'est sous votre responsabilité que vous dites que vous l'avez fait? Je ne pense pas que j'avais alors l'autorisation écrite de l'agent général des passagers pour cela.

217. Ce n'est pas ce dont il s'agit. Ma question ne se borne pas à l'autorisation écrite. Je vous demande si vous prendriez la responsabilité, comme agent de billets à Montréal, de donner un billet spécial pour le compte de l'hôtel Inch Arran, de la Pointe-Lévis à Inch Arran, pour rien, et de faire votre rapport à Moncton pour ces billets en les représentant comme tels, sans une autorisation verbale ou écrite de quelque officier supérieur? Pas pour rien, mais je le ferais s'il s'agissait de billets à moitié prix.

218. Avez-vous reçu, oui ou non, une autorisation verbale ou écrite de quelque officier supérieur, pour l'émission de ces billets? Je ne pourrais dire positivement si je l'avais reçue quand je les ai donnés.

219. Avez-vous donné de semblables billets pour aucun autre point de la ligne? Non, mais le Grand-Tronc en a donné.

220. Ne vous occupez pas du Grand-Tronc; voici vos rapports, pouvez-vous indiquer quelque billet semblable pour aucun point de votre chemin? Non.

221. Une partie du prix des billets que vous avez donnés devait aller au Grand-Tronc? Oui.

222. Cependant vous les avez émis *nil*? Ils étaient marqués *nil*.

223. Vous n'avez pas reçu d'argent pour ces billets? Non.

224. Vous saviez que quand vous rapportiez ces billets à votre bureau principal à Moncton, ce bureau devait en payer la moitié du prix au Grand-Tronc? Non, pas la moitié du prix, une partie seulement.

225. Eh bien, regardez ce document (voir Exhibit D) et voyez ce que le surintendant a écrit en travers, là; M. Pottinger écrit "payez moitié du tarif sur les billets du Grand-Tronc"? Ce n'est pas là la moitié du prix total du billet d'entier parcours.

226. Cela signifie que la moitié du prix de passage devait être payée? Non, monsieur; je vais vous expliquer cela si vous me le permettez. Supposons que le voyage à Inch Arran coûte \$15, aller et retour. La moitié serait de \$7.50. Ce n'est pas là ce que nous payons au Grand-Tronc. La proportion due au Grand-Tronc sur le prix du billet ne serait que de \$5. Et le demi-tarif serait la moitié de cette somme, c'est-à-dire \$2.50.

227. Alors la moitié du tarif pour la partie du Grand Tronc doit être payée? Oui.

228. Maintenant vous dites que vous donneriez des billets requérant, de la part de votre chef de département, un déboursement d'argent en faveur d'une autre compagnie. Donneriez-vous ces billets gratuitement, et les rapporteriez vous "*nil*" au département sans autorisation? Je ne les donnerais pas gratuitement.

229. Les avez-vous donnés pour rien? Non. Je les ai donnés sans recevoir d'argent sur le moment. Le Grand Tronc m'avait autorisé à le faire pour sa partie du chemin. J'avais pris des arrangements avec l'agent général des passagers du Grand Tronc, et notre propre agent général en était informé; ces conditions étaient moitié prix pour le voyage aller et retour.

230. Ces billets sont-ils en totalité pour le Grand Tronc, ou la plus grande partie du parcours n'a-t-elle pas lieu sur l'Intercolonial; le Grand Tronc était-il intéressé dans la majorité de ces billets marqués "*nil*," et servant de la Pointe-Lévis à Da'housie? Oui.

231. Voyez ces talons? La partie du Grand Tronc n'est pas indiquée ici.

232. Alors le Grand Tronc n'a rien à faire en ce qui concerne ces dix-neuf talons-ci? Il y a des billets correspondants avec ceux émis par le Grand Tronc.

Par M. White (Renfrew):

233. Vous donniez sans doute des billets spéciaux distincts pour les deux différents chemins en même temps? Oui, monsieur.

Par M. Davies :

234. Alors, le Grand Tronc a-t-il aucun intérêt en ce qui concerne ces talons de billets ? Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

235. Recevait-il une partie du prix des billets ? Il recevait sa proportion.

236. Recevait-il une partie du prix de passage entre la Pointe-Lévis et Dalhousie ? Il recevait la proportion à laquelle il avait droit.

237. Vous êtes autorisé à émettre, à Montréal, des billets d'un point à un autre, quel qu'il soit, sur la ligne de l'Intercolonial ? Oui, mais je ne les ai pas donnés séparément dans ce cas.

238. Mais le trajet de la Pointe Lévis à Dalhousie se fait sur l'Intercolonial entièrement ? Oui.

Par M. Chapleau :

239. Le témoin vient de dire que ces billets ne sont pas donnés séparément, mais conjointement avec les billets donnés pour la partie du trajet qui se faisait sur le Grand-Tronc ? Ils étaient donnés en même temps que d'autres billets servant sur le Grand-Tronc.

Par M. Davies :

240. Mais les autres billets ne sont pas ici ? Ce n'est pas ma faute.

241. Y sommes-nous intéressés ? Oui.

242. Jusqu'à quel point ? Afin de montrer que le Grand-Tronc a émis des billets à moitié prix.

243. Voulez-vous dire que l'Intercolonial a reçu moitié prix sur ces billets ? Certainement.

244. Vos rapports prouvent-ils cela ? Mes rapports le démontrent.

245. Vos rapports ne disent-ils pas "nil" au sujet de ces billets ? Ils étaient rapportés "nil," mais ils ont été payés au taux convenu à la fin de la saison.

246. Voici votre rapport pour ce mois. Prenons d'abord le premier billet, n° 9468, seconde classe, de Montréal à la Pointe-Lévis, pour le compte de la Société St-George ; tarif, moitié prix ; quand vous faites payer moitié prix, vous faites vos rapports "moitié prix." Le billet suivant est pour le compte de l'Hôtel Inch Arran ; tarif de retour, "nil." Comment se fait-il que vous rapportiez le billet de la Société St-George "à moitié prix," et celui d'Inch-Arran "nil," et que vous nous dites que c'est la même chose ? Je dis que ces deux billets ont la même signification. Lorsque la Société St-George s'adresse à nous, nous lui donnons, comme le fait le Grand-Tronc, des billets à moitié prix, pour les pauvres qu'elle désire envoyer par la ligne. Mais à l'égard de l'Hôtel Inch-Arran, il a été convenu que les billets seraient donnés à moitié prix, lorsqu'ils seraient demandés sur l'ordre de l'agence des domestiques ou du gérant de l'hôtel, et qu'ils seraient payés à la fin de la saison. Dans l'intervalle, ils étaient rapportés "nil" au bureau de l'auditeur, c'est-à-dire qu'il en serait rendu compte, et qu'ils devaient être payés subséquemment.

247. Qui avait convenu de les payer à la fin de la saison ? Le gérant de l'hôtel.

248. Qui était le gérant de l'hôtel ? M. Roderique. Il me pria de donner ces billets, et de faire le compte à la fin de la saison, me promettant de les payer alors. "J'aurai besoin de domestiques de temps à autre," me dit-il, "et je télégraphierai à ce sujet, veuillez donner les billets sur présentation de ces télégrammes, et j'en réglerai le paiement à la fin de la saison."

Par M. Chapleau :

249. Avez-vous accepté cet arrangement ? Je l'ai accepté.

250. Le Grand-Tronc a-t-il convenu de donner des billets aux mêmes conditions ? Oui, j'ai écrit à l'agent général, comme il est d'usage en pareil cas, pour savoir si la compagnie du Grand-Tronc consentirait à cela, et il m'a répondu affirmativement.

Par M. White (Renfrew) :

251. Ces billets étaient donnés par le Grand-Tronc de même que par l'Intercolonial ? Oui, et ils étaient tous payés de la même manière.

Par M. Davies :

252. Quel est le propriétaire de l'hôtel ? M. Schreiber, je crois, en est le propriétaire actuel.

253. M. Pottinger y est-il intéressé ? Pas à ma connaissance. Je ne le pense pas.

254. Qui possédait l'hôtel quand M. Roderique a fait cet arrangement ? Je crois que c'était la même personne. Elle pourra répondre elle-même.

255. Qui a écrit les mots " payez la moitié du tarif au Grand-Tronc " ? Cela ressemble à l'écriture et aux initiales de M. Pottinger.

256. Vous n'en avez aucun doute ? Je n'en ai aucun doute.

257. Cela signifie que le chemin de fer Intercolonial devait alors payer la moitié du prix de ces billets ? Non, pas à cette époque.

258. Ces mots ne veulent-ils pas dire que ces billets devaient être mis au crédit du Grand Tronc ? Comme d'habitude, lors du règlement des comptes. Je pourrais dire oui, pour cette époque, car la date est du 11 juillet.

Par M. McLelan :

259. Vous parlez d'habitude, que voulez-vous dire par là ; est-ce l'habitude d'agir ainsi avec les hôtels ? Lorsque j'ai dit : comme d'habitude, je voulais dire comme les comptes entre l'Intercolonial et le Grand Tronc sont habituellement réglés. Vous m'avez demandé s'il y a une coutume établie concernant les hôtels. Je réponds, oui. Ce système a été suivi depuis des années dans le cas de l'hôtel St. Lawrence à Cacouna, les billets sont donnés à moitié prix.

Par M. Davies :

260. Sur la demande de tout occupant ou propriétaire d'hôtel, vous donnez de semblables billets, n'est-ce pas ? On ne m'en a jamais demandé pour aucun autre hôtel que celui du " St. Lawrence Hall " à Cacouna.

261. Vous comprenez que l'ordre de M. Pottinger, qui paraît sur la face de votre rapport, signifie que la moitié du prix des billets devait être alors portée au crédit du Grand Tronc ? La moitié de son propre tarif ; on devait lui payer \$2.50 au lieu de \$5.

262. Quand l'ordre a-t-il été donné ? Je ne sais pas ; lorsque les comptes seraient réglés.

263. M. Roderique s'est-il adressé à vous, et vous a-t-il payé ces billets ? M. Roderique n'a pas payé.

264. Quelle est la personne qui les a payés ? J'ai fait le compte, et je l'ai envoyé à l'agent général des passagers, lui demandant de le régler avec l'hôtel.

265. Quand cela ? A la fin de la saison de 1885.

266. A quelle époque de l'année était-ce ? C'était peut-être à la fin de l'année ; je ne saurais dire exactement.

267. L'émission de ces billets a-t-elle été discontinuée en juillet ; en a-t-on donné d'autres en août ? Quelques-uns ont été donnés en août, je crois.

268. Examinez encore et voyez s'il y en a ? Je ne pourrais le dire.

269. Pouvez-vous me dire à quelle date vous avez fait le compte et demandé à l'agent de collecter l'argent ? Je ne puis donner la date exacte.

270. Était-ce avant la fin de décembre de cette année ? C'était avant la fin de décembre.

271. Combien de temps avant ? Je ne puis le dire. Je sais que le paiement a été fait. Je ne puis vous dire cela sans les papiers.

272. Où sont ces papiers ? J'ai quelques mémoires à mon hôtel.

273. Où est le compte que vous avez présenté ; vous pensez que c'était dans le mois de décembre ? Je pense que j'ai donné le compte avant le mois de décembre.

274. Dans tous les cas, il n'a pas été donné avant la fin de la saison ? Pas avant la fin de la saison.

275. Pas avant que Cormier ait été destitué de son emploi au chemin de fer Intercolonial ? Je ne puis le dire.

276. Il a été démis le 27 octobre ? Je ne puis dire si c'est avant cela ou non.

Par M. Chapleau :

277. Ce compte n'a pas été envoyé à cause de la destitution de Cormier ? Je n'ai appris sa destitution qu'il y a deux ou trois mois seulement. Je l'ai vu alors dans les journaux. Je ne l'ai jamais connu du tout.

Par M. Davies :

278. Avez-vous reçu quelques instructions par écrit de la part d'aucun officier du département, pendant la saison, au sujet de ces billets ? Je ne m'en rappelle pas.

279. Vous ne voulez pas dire si vous avez reçu aucune instruction verbale, et je vous demande si vous en avez reçu par écrit ? Il y avait un arrangement verbal, dans tous les cas.

280. Avec qui ? Avec l'agent général des passagers.

281. Qui était-ce ? M. Busby. Je ne puis dire si j'ai reçu des instructions écrites parce que je ne les garde pas en ma possession. Elles ont dû être envoyées au bureau de l'auditeur.

282. Depuis combien de temps êtes-vous employé au chemin de fer Intercolonial ? Dix ans.

283. Connaissiez-vous quelque chose concernant la construction de l'hôtel Inch Arran ? Sous quel rapport ?

284. Sous quelque rapport que ce soit ? J'ai souvent parlé en faveur de la construction d'un hôtel à mi-chemin, environ, entre Saint-Jean et Québec afin d'attirer du trafic au chemin. En toutes circonstances et chaque fois que j'ai eu occasion de le faire, j'ai favorisé ce plan, parce que je pensais que sans cela, nous ne pourrions jamais avoir de voyageurs sur la ligne, pour un long trajet. Nous pouvions les envoyer en bas jusqu'à la Rivière-du-Loup et Cacouna. Nous ne pouvions pas les envoyer plus bas qu'au Petit Métis ; mais il n'y avait là que peu de facilités pour y loger convenablement les touristes. Dans tous les cas, cet hôtel à Dalhousie se trouvait beaucoup plus bas sur la ligne, et chaque voyageur qui s'y rendait, nous donnait trois fois plus de profit que ceux qui ne descendaient qu'à la Rivière-du-Loup.

285. Est-ce là tout ce que vous savez à ce sujet ? Si vous désirez quelques autres informations, je serais heureux de pouvoir vous les donner. Je puis peut-être vous renseigner d'une manière générale.

286. Qui a mis l'hôtel en opération ? La personne qui en a commencé la construction est une dame Grant.

287. Avez-vous été retenu à l'hôtel, ou vous a-t-on appelé à l'hôtel dans l'été de 1883 ou 1884 pour en examiner les comptes ? Non. J'y ai conduit madame Robinson, et lors de mon séjour à l'hôtel, j'ai trouvé l'hôtel dans un état misérable. Il s'y trouvait alors des dames avec des familles nombreuses, ainsi que des messieurs, et on s'attendait à voir tomber l'établissement dans les vingt-quatre heures. Ce n'était pas la place qui leur convenait, je tâchai de les y faire rester. Je m'installai donc au bureau de l'hôtel et je travaillai dans l'intérêt de l'établissement pendant les quelques jours que j'y passai.

288. Vous êtes-vous occupé du règlement des livres et des comptes ? Quelques personnes désirant payer, je fis leurs comptes au bureau, et je les remis au gérant.

289. Vous agissiez comme ami ? J'étais l'un des hôtes de l'établissement, et je payais ma pension.

290. Vous n'y aviez aucun intérêt pécuniaire ? Non.

291. Croyez-vous que M. Pottinger n'en avait pas non plus ? Non.

292. Mais M. Schreiber y était intéressé ? Je ne le sais pas.

293. Prétendez-vous dire au comité que madame Grant ait bâti l'hôtel ? Je ne le sais pas.

294. Savez-vous qui l'a fait construire ? Non.

295. Savez-vous d'où sont venus les matériaux qui ont servi à sa construction ? Je ne le sais pas.

Par M. Bowell :

296. Alliez-vous là pour pêcher ou jouer à la balle ; il vaut autant que vous nous disiez tout ? Je n'y demeurai que quelques jours.

Par M. Davies :

297. Et vous avez passé ces quelques jours à faire des comptes ? Je n'ai pas dit cela. Vous ne devez pas, je pense, m'attribuer ce que je n'ai pas dit.

Par M. McLelan :

298. Avez-vous quelque intérêt dans cet hôtel ? Aucun intérêt du tout, nul intérêt personnel, le seul intérêt que je portais à l'hôtel était celui que tout homme attaché à un chemin de fer peut porter à une entreprise avantageuse pour sa ligne. Je m'efforçais de persuader aux voyageurs de s'y rendre, parce que je savais que nous en retirerions du profit, et le chemin a fait des milliers de piastres en ayant là une place de rendez vous au bord de la mer, au lieu de l'avoir plus rapprochée de Montréal.

298a. L'existence d'hôtels à proximité des côtes de la mer, est-elle de beaucoup d'importance pour le chemin de fer ? Oui, monsieur, et je crois pouvoir dire sans exagération que si nous en avions un plus grand nombre, nous pourrions les remplir.

298b. Agit-on différemment avec cet hôtel qu'on le fait avec les autres ? Les autres chemins de fer font la même chose que le nôtre. Et on donne à l'Hôtel St. Lawrence, à Cacouna, les mêmes avantages—des billets à moitié prix pour le double trajet.

298c. Et le Grand-Tronc consent à cet arrangement ? Oui, je suis entré moi-même en communication avec l'agent général des passagers du Grand-Tronc à ce sujet, et il y a consenti avec plaisir.

298d. Le Grand-Tronc consent volontiers à ceci, dans l'intérêt de sa ligne ? Oui.

299. En rapportant les billets "nil", vous dites que vous entendiez pas ceci qu'il en serait rendu compte plus tard ? Oui.

300. Et vous croyez qu'ils ont été payés ? Je sais que l'argent a été payé.

301. Pouvez-vous donner la date du paiement ? Pour la saison de 1885 ?

302. Oui ; pour 1885 ? J'ai reçu la quittance du caissier pour cet argent le 4 décembre 1885 : et l'argent paraît au rapport de décembre 1885.

303. Pour la saison de 1885 ? Oui.

304. Vous nous avez dit il y a quelques instants, qu'en examinant les comptes de 1884, vous aviez découvert qu'un certain nombre de billets n'avaient pas été payés ? J'ai fait remarquer que les journaux avaient rapporté qu'un grand nombre de billets n'avaient pas été payés, et que j'avais vu ce rapport d'après lequel il s'agissait d'un delà de mille piastres, si je me rappelle bien ; il était question de billets pour tous les points ; il y en avait cent pour Dalhousie, cent cinquante pour Dalhousie et retour. Les journaux disaient que ces billets n'avaient pas été payés. Une enquête fut faite pour voir si par hasard il n'y avait pas eu quelque omission dans les comptes, et on découvrit que quatre billets avaient été passés inaperçus au bureau général.

305. Et les autres, pour 1885, avaient été payés en décembre ? Oui, à la fin de la saison.

306. Vous appelez cela la fin de la saison ? Ne pensez-vous pas que vous avez laissé s'écouler trois ou quatre mois ? Il a été donné un assez long délai pour ce règlement, je l'admets ; mais on n'avait jamais eu l'intention de ne pas les faire payer.

307. La personne qui avait fait l'arrangement s'est-elle présentée pour vous payer ? Vous a-t-elle payé elle-même ? Non, pas personnellement.

308. Vous n'aviez pris d'arrangement avec nulle autre personne ? A qui avez-vous envoyé les comptes ? A l'agent général des passagers. Il en a accusé réception, et le caissier m'a envoyé un reçu pour l'argent.

Par M. Langelier :

309. La même méthode est-elle employée dans le cas de l'hôtel St.-Lawrence, à Cacouna ? Oui, depuis des années.

310. Les billets étaient donnés sans en payer immédiatement le prix, ne devant être payés que plus tard ? Non pas à mon bureau, mais à celui de M. O'Brien, l'agent du Grand-Tronc. L'hôtel a reçu depuis des années des billets semblables de M. O'Brien, c'est la pratique ordinairement observée—

311. Ces billets étaient vendus à moitié prix, n'est-ce pas ce que vous avez dit? Ils étaient rapportés "*nil*," le paiement des billets était fait plus tard.

312. L'explication ne s'accorde pas avec la signification du mot "*nil*"? Je ne me suis pas servi du mot "*nil*" moi-même.

Par le Président :

313. Vous n'avez pas employé le mot "*nil*" vous-même? Non; je ne me serais pas servi de ce mot moi-même.

Par M. Mulock :

314. Ces quatre ou cinq billets, en 1884, étaient-ils en partie pour le Grand-Tronc, ou pour l'Intercolonial seulement? Une partie du voyage était faite sur la ligne du Grand-Tronc, on donnait des billets au Grand-Tronc pour accompagner ceux-ci. Le Grand-Tronc ne recevait jamais plus que l'Intercolonial, et il a passé ces billets inaperçus de même que nous.

315. Quand a-t-il reçu sa proportion du paiement de ces billets? Je ne puis le dire. Les arrangements ont été faits dans les bureaux généraux.

316. A-t-il été payé? Je l'ignore. Je n'ai rien à faire avec les règlements de comptes entre les deux chemins. Je n'ai de compte à rendre qu'au bureau général. Si j'agis mal, c'est à ce bureau que je dois rendre compte.

317. Vous avez donné, conjointement avec ces quatre ou cinq billets de 1884, des billets correspondants pour la partie du trajet qui se faisait sur le Grand-Tronc? Oui.

318. Qui rendait compte au Grand-Tronc de sa part sur ces quatre ou cinq billets? Je ne le sais pas; je rapportais le cas au bureau général. L'agent général peut vous donner des informations à ce sujet.

319. Est-il ici? Oui.

320. Quand cet hôtel a-t-il fermé? Vers la fin de septembre, je crois.

321. Le trafic des passagers cesse-t-il à peu près vers cette époque? Pour les touristes qui vont aux lieux de rendez-vous sur les côtes de la mer, oui, quoique quelques personnes viennent plus tard que cela pour fermer leurs cottages; un certain nombre reviennent en octobre.

322. Pensez-vous que cet hôtel a fermé vers ce temps-là? Oui, vers ce temps-là.

323. De sorte que vous devez avoir cessé de sortir des billets vers la fin de septembre? Oui.

324. Avez-vous donné de semblables billets après juillet? Oh oui, nous en avons donné.

Par M. Davies :

325. Combien? Je l'ignore; je n'ai pas ici de détails à ce sujet, mais le compte l'indiquera. Je puis vous donner copie du compte si vous le désirez. Je crois pouvoir vous en donner le nombre de mémoire—vingt billets sur l'Intercolonial, et vingt-deux billets correspondants sur le Grand-Tronc, en tout.

326. Quel employé peut nous informer de quelle manière on rendait compte au Grand-Tronc? M. Bruce, l'auditeur des comptes.

Par M. McLelan :

327. Depuis combien de temps êtes-vous agent des billets à Montréal? J'ai été employé à ce genre d'affaires pendant vingt-deux ans.

328. Avant votre entrée à l'Intercolonial, le Grand-Tronc suivait-il le même système? Je n'étais pas employé au Grand-Tronc.

329. Avez-vous rempli cet emploi longtemps sur l'Intercolonial? Dix ans—depuis que le chemin de fer a été ouvert complètement.

330. Et pendant ces dix années on a suivi le même système à l'égard des hôtels établis sur les bords de la mer? Toujours. Les billets n'ont jamais été payés au moment où ils ont été livrés sur l'ordre du gérant. Ils ne l'étaient qu'à la fin de la saison.

Par M. Davies :

331. A-t-il été donné des billets de faveur ? Sauf celui donné au correspondant de journaux, il n'a pas été donné de billets gratuits.

Par M. Bowell :

332. Je croyais vous avoir entendu dire une douzaine de fois que ces billets n'étaient pas des billets gratuits ? Oui, je n'ai pas bien compris la question de M. Davies. Ces billets n'étaient pas donnés gratis ; ils n'étaient pas donnés dans cette intention.

Par M. Mulock :

333. Comment s'est-il fait que ces billets de 1884 soient restés si longtemps sans être payés ? Je l'ignore. Ils avaient échappé à l'attention des employés du bureau général, je suppose.

334. Comment a-t-on découvert la chose ? J'ai déjà essayé d'expliquer cela. Un journal publia qu'il y avait une défalcation énorme. Une enquête fut faite. Nous ne croyions pas qu'il fût possible de faire une semblable omission. Nous découvrimus, cependant, que ces quatre billets avaient été omis. Le tout représente une somme de \$17 ; c'est à quoi se réduit cette défalcation de centaines ou de milliers de piastres.

Par M. Davies :

335. Vous êtes la seule personne qui ait parlé de centaines de milliers de piastres ? J'ai dit centaines ou milliers de piastres ; je crois que le chiffre mentionné était douze cents piastres.

336. Vous m'avez porté à croire, il y a quelques instants, que vous aviez volontairement fait les comptes de l'Hôtel Inch Arran, par acte de complaisance, comme l'un de ses hôtes ? Non pas comme hôte de l'établissement, mais parce que j'étais intéressé dans le chemin de fer.

337. Ne vous êtes-vous pas montré indigné d'être retenu là pour préparer ces comptes ? Je n'étais pas indigné ; mais c'était une besogne qui ne me plaisait pas. La maison éprouvait alors une crise. L'hôtel était à la veille de fermer ; les hôtes parlaient, et il n'y avait personne pour veiller sur eux. Je m'occupai de la chose, comme l'eût fait tout autre employé de chemin de fer s'intéressant à sa ligne.

338. Sur la demande de qui ? De mon propre mouvement.

339. Avez-vous exprimé votre indignation d'être retenu là ? Je ne le pense pas. Personne ne m'a retenu là.

340. Quelqu'un vous a-t-il demandé de faire cette besogne ? Je ne le pense pas.

341. Vous avez fait cela comme tout autre employé de chemin de fer l'aurait fait ? Comme tout employé ayant à cœur les intérêts de son chemin, et qui saurait que les hôtes de l'établissement sont des personnes qu'il y a envoyées lui-même.

Par M. Mulock :

342. Vous n'aviez aucun intérêt pécuniaire dans l'hôtel ? Pas le moindre.

Par M. Bowell :

343. Vous n'avez pas de commission sur les billets que vous vendez ? Pas du tout.

344. Vous êtes à salaire ? Je suis à salaire. Je tâche tout simplement de vendre autant de billets que possible.

Le comité s'ajourne.

—
VENDREDI, 30 avril 1885.

Le Comité des Comptes Publics se réunit ; M. RYKERT, au fauteuil.

ARTHUR FUSBY est appelé et interrogé.

Par M. Davies :

345. Avez-vous les papiers que vous avez produits hier ? Non, monsieur ; le président les a.

346. Quel est votre emploi sur l'Intercolonial ? Je suis agent général des voyageurs.

347. Vous avez cette position depuis un certain temps, je présume ? Oui, monsieur.

348. Avez-vous connaissance que des billets aient été délivrés dans l'été de 1884, pour l'hôtel Inch-Arran ? Oui, pour des domestiques de l'hôtel.

349. Vous saviez qu'ils avaient été délivrés ? Oh ! oui, monsieur.

350. Est-ce vous qui en avez autorisé l'émission ? J'ai autorisé l'auditeur à recevoir le rapport des billets, à l'époque, et dans le mois de l'émission, afin que le rapport, pour ce mois, fût vérifié au bureau d'audition, et que le compte, pour ce mois, fût réglé.

351. Vous avez autorisé l'auditeur à porter comme "nuls" les quatre ou cinq billets émis en 1884 ? Oui.

352. Et ce rapport donne les billets comme étant "nuls," ce qui signifie qu'il ne vous a pas remis d'argent pour ces billets ? Non.

353. De fait, c'était des billets gratuits, à l'époque ? A l'époque.

354. Avez-vous agi ainsi de votre propre mouvement ? Oui ; sur l'autorité que j'ai en qualité d'agent général des voyageurs.

355. Je ne sais pas si, oui ou non, vous avez agi ainsi après vous être concerté avec M. Pottinger ? Non, il n'y avait pas nécessité de le faire dans le temps, parce que le tarif n'était pas encore réglé, et que l'autorisation donnée le 8 septembre avait simplement pour objet de faire passer le rapport mensuel, afin que les affaires du mois fussent réglées.

356. L'agent des voyageurs avait-il donné ces passes gratuites avant que vous en ayez donné l'autorisation, ou après ? Avant.

357. M. Robinson a d'abord donné les billets, et ensuite vous avez donné votre autorisation ? Oui.

358. Et quand il les a donnés, vous n'aviez aucune connaissance de la chose ? M. Robinson est agent général du chemin à Montréal. Sa position est différente de celle d'un chef de gare ordinaire.

359. Il a le pouvoir d'agir comme cela ? Oui.

360. Et vous l'avez ratifié ensuite ? Oui.

361. Avez-vous la permission de donner des billets de faveur sur la ligne ? Je ne puis donner de passes, sauf en ce qui concerne le trafic-voyageurs.

362. Le faites-vous quelques fois ? Entendez vous dire, si je donne quelques fois des billets de faveur ?

363. Autorisation aux chefs de trains de passer gratuitement une personne ? J'ai la permission de donner un billet de faveur en ce qui concerne le trafic-voyageurs.

364. Avez-vous donné des passes gratuites, en 1884 ou 1885, à des personnes de l'hôtel Inch Arran ? Je ne m'en rappelle pas.

365. A part vous, qui donne ces passes ? Les chefs de département.

366. Quelques personnes, seulement, alors ? Les officiers principaux, dans leurs départements respectifs.

367. Qui sont-ils ? Le gérant général, le surintendant général, l'ingénieur en chef, le surintendant des ateliers, moi-même, et l'agent général du fret.

368. Ils ont tous la permission de donner des passes ? En ce qui concerne leurs départements respectifs.

369. Ils peuvent donner des passes, s'ils le désirent, aux personnes allant à l'hôtel ou en revenant ? Je le suppose.

370. Vous ne vous rappelez pas avoir fait de même ? Non.

371. Êtes-vous sûr de pouvoir affirmer que vous ne l'avez pas fait ? Oui, je pense pouvoir l'affirmer, car je n'ai pas souvenance d'en avoir données.

372. Dans l'été de 1885, dans les mois de juin et de juillet, un nombre de billets ont été donnés par M. Robinson ? Oui, aux domestiques de l'hôtel Inch Arran.

373. Et à des employés ? Non, pas à des employés.

374. L'expression est la même ; employé veut dire domestique ? Je croyais que vous vouliez parler d'employés du chemin de fer.

375. Non; les employés de chemins de fer circulent gratuitement? S'ils voyagent pour le service du chemin, bien entendu.

376. Je vois que quelques uns des billets produits ici par M. Cormier, et donnés pour l'hôtel d'Inch Arran, portent le nom des personnes en faveur desquelles ils ont été donnés? C'est possible.

377. Et quelques-uns ne font pas mention des noms? Oui.

378. Ont-ils tous été donnés pour des domestiques? C'est la même chose pour tous—donnés pour des domestiques.

379. Comment savez-vous que ce sont des domestiques qui se sont servi de ces billets? Je présume que c'étaient des domestiques, parce que M. Robinson m'a dit qu'ils étaient destinés à des domestiques.

380. Je vois que les noms inscrits sur les billets sont évidemment ceux de domestiques? Il n'est pas probable que le gérant de l'hôtel paierait pour le public qui fréquente son hôtel.

381. Les rapports de M. Robinson n'indiquent pas en faveur de quelle classe de gens ces billets ont été émis. Voyez-les et dites si ce n'est pas cela. Personnellement, vous ne savez pas qui s'est servi de ces billets? Non.

382. La teneur du rapport qui est passé sous les yeux ne vous a pas permis d'en juger, à l'époque? Je puis vous montrer le compte soumis à M. Robinson.

383. Je désire simplement savoir ce qui concerne ceux qui ont été délivrés en juin. Le document que M. Robinson a envoyé au bureau principal, en juin, pour les billets délivrés pendant ce mois, et en juillet, pour ceux délivrés pendant ce mois, ne fait connaître en aucune façon à qui ou pour qui ces billets ont été délivrés? C'est possible; je ne saurais dire. Ils ont été délivrés pour "Dalhousie, Hotel Inch Arran."

384. Alors, il ne saurait y avoir d'objection à ce que vous répondiez à ma question qui a pour objet de savoir si, d'après ce document, vous pouvez constater pour qui, ou pour quelle classe de gens, ces billets ont été délivrés? Le document n'en fait pas mention.

385. Par conséquent, vous ne saviez pas à l'époque, en faveur de qui ils étaient donnés? Je croyais qu'ils étaient délivrés à des domestiques de l'Hôtel Inch Arran, sinon, je ne les aurais certainement pas autorisés.

386. Lorsque M. Cormier s'est adressé à vous, d'abord, l'avez-vous autorisé à faire passer le rapport? Permettez-moi de dire que jamais M. Cormier ne s'est présenté à moi. Je n'ai jamais eu de relations avec lui. Sa déclaration, à ce sujet, est erronée. Lorsque je donne une autorisation, je la donne à l'agent préposé aux billets ou à l'auditeur. Je n'ai jamais affaire aux commis pour des affaires de cette nature.

387. Cette autorisation a-t-elle été donnée par vous? (Voir Exhibit E)—Oui.

388. Veuillez en donner lecture? "M. Bruce, veuillez accepter le rapport de M. Robinson au sujet de ces billets, d'après le présent memo., pour à présent."

389. Vous voyez que chacun de ces billets est marqué "nil" dans le rapport dont vous avez autorisé l'acceptation? Oui.

390. Vous saviez que M. Bruce accepterait ce rapport, sans avoir le paiement des billets? Oui.

391. C'est la même chose en juillet? On ne peut contester qu'il ait été autorisé à accepter le rapport. C'est admis.

392. Maintenant, voyez de nouveau le document original, et dites-moi si c'est l'écriture de M. Pottinger que vous y voyez? Oui, je le pense.

393. Ce qui y est écrit a trait à quelques-uns des billets mentionnés dans le rapport de M. Robinson? Je le présume.

394. Vous êtes un des officiers du chemin, et ce document vient de votre bureau, et il contient un memorandum de vous demandant de l'accepter? Oui.

395. Je désire savoir ce qu'il signifie? Il signifie que nous devons accepter prix de demie place sur ces billets.

396. Lisez-le, et voyez ce qu'il signifie? "Payez demie-place."

397. Que veut-il dire? Veut-il dire que vous devez payer demie-place au Grand-Tronc, ou non? Non; il signifie que l'hôtel Arran doit payer demi-prix pour ces billets.

398. Cela n'était pas écrit à la date à laquelle le rapport a été fait? Non, après — lorsque le memorandum a été donné à M. Pottinger pour y apposer son permis quant au taux auquel ces billets devraient être portés dans le rapport.

399. N'est-il pas étrange que ce soit inscrit seulement sur les billets du Grand-Tronc et non sur ceux de l'Intercolonial? Il n'est pas nécessaire de l'inscrire sur les deux, je présume. Une seule fois est suffisant, si l'on comprend ce que signifie cette inscription.

400. Cette inscription est-elle à votre adresse ou à celle de l'auditeur? A mon adresse. Je crois me rappeler d'avoir porté ce papier moi-même à M. Pottinger, qui y a mis cette inscription; et il fut entendu que les billets seraient rapportés comme payés à moitié prix.

401. Vous ne vous étiez concerté avec personne lorsque vous avez donné à M. Bruce l'autorisation d'accepter le rapport de M. Robinson? Non, aucunement.

402. Vous rappelez-vous à quelle date M. Pottinger y a écrit cette note? La date est indiquée.

403. Je vois "décembre 1885" écrit au crayon; que signifie cela? Je ne sais; je ne connais pas qui a mis ces dates; je n'ai pas écrit un tel memorandum.

404. Savez-vous quand ces billets ont été payés? Je pense qu'ils ont été payés.

405. Je n'ai pas besoin de savoir ce que vous pensez, je désire savoir ce que vous connaissez? Alors, je ne puis rien en dire.

406. Qui peut me dire quand ces billets ont été payés? L'auditeur, M. Bruce.

407. Alors, vous ne sauriez dire par qui l'argent a été payé? Non.

408. Vous ne connaissez rien personnellement des affaires de l'hôtel Inch Arran? Rien du tout.

409. Alors, il m'est inutile de vous demander qui en est le propriétaire? Je n'en sais rien, personnellement. Je pense que M. Schreiber en est le propriétaire.

410. Connaissez-vous M. Hillson? Oui.

411. Quel est son emploi sur la ligne? Ils sont deux sur le chemin.

412. Connaissez-vous lequel des MM. Hillson s'est trouvé le plus mêlé aux affaires de l'hôtel Arran? Je sais que M. Charles Hillson a été à Dalhousie.

413. Quelles sont ses fonctions sur la ligne? Il est, je crois, inspecteur des bâtisses.

414. L'est-il depuis longtemps? Je ne saurais dire.

415. Qui pourrait me renseigner là-dessus? M. Bruce, l'auditeur.

416. Si j'ai bien compris, vous avez dit que lorsque vous avez donné ordre à M. Bruce d'accepter ces rapports, vous n'aviez eu aucune conversation préalable avec qui que ce soit? Oui.

417. N'aviez-vous jamais donné une autorisation semblable à M. Robinson, au sujet d'aucun autre hôtel sur la ligne? Pas à M. Robinson.

418. Je voudrais savoir si M. Robinson n'a jamais donné de semblables billets avant cette époque? D'autres billets ont été délivrés par l'agent du Grand Tronc, pour d'autres places d'été, aux mêmes taux, sur le chemin Intercolonial.

419. Nous n'avons rien à voir aux affaires du Grand-Tronc; nous parlons de l'Intercolonial? Cela regarde l'Intercolonial, parce que les tarifs sont les mêmes sur notre ligne.

420. Savez-vous qui a écrit le mot "nul" sur ces billets? Non; je l'ignore; je ne connais pas cette écriture.

421. M. Robinson était-il en correspondance avec vous? Oui.

422. Et vous lui répondiez? Oui.

423. Et ceci est une lettre que vous avez donnée à M. Robinson? Oui.

424. Voulez-vous la lire? Elle est datée du 8 septembre 1884: "G. W. Robinson, écr., agent de l'Intercolonial, Montréal. Cher monsieur,—La présente vous autorise auprès de l'auditeur à rapporter, comme gratuits les billets suivants: Carnet local, n° 2983, Pointe-Lévis à Dalhousie, et retour; carnet local, nos 1459 à 1462 (4), Pointe-Lévis à Dalhousie; carnet local, 1464, Pointe-Lévis à Dalhousie; aussi, billet n° 291, Dalhousie à Pointe-Lévis."

425. Cela ne me paraît guère s'accorder avec votre déclaration, que les billets devaient être payés demie-place. C'est une autorisation de les accepter comme

gratuits, et vous voulez me faire croire que la moitié du prix devait être payée ? Le 6 octobre, j'ai écrit comme suit à M. Robinson : " Cher monsieur, — Relativement à la vôtre du 2 octobre, et à l'autorisation de délivrer des billets à mi-prix pour Dalhousie, en faveur de l'hôtel Inch Arran, je verrai à ce que l'argent vous soit remis si vous me faites tenir un compte pour ces billets." (Voir exhibit F.)

426. L'autre lettre porte la date du 8 septembre 1884 ? Oui.

427. Maintenant, voulez-vous produire la lettre de M. Robinson, dont celle-ci est la réponse ? Je ne l'ai pas.

428. N'est-elle pas dans les dossiers ? Je ne l'ai pas.

429. Qui l'a ? Elle doit se trouver dans mon bureau, à Moncton, je crois.

430. Puisque vous avez apporté celle-ci qui est une réponse, pourquoi n'avoir pas apporté l'autre ? Celle-ci explique la question.

431. Elle ne l'explique aucunement. Voulez vous me donner à entendre que cette lettre affirme ou modifie celle du 8 septembre ? Certainement.

432. Cette lettre dit : " La présente vous autorise auprès de l'auditeur à rapporter comme gratuits les billets suivants." Est-ce que cette lettre du 6 octobre se rapporte à ces billets ? Oui.

433. Vous dites dans votre lettre du 6 octobre : " Relativement à la vôtre du 2 octobre et à l'autorisation de délivrer des billets à mi-prix pour Dalhousie, en faveur de l'hôtel Inch Arran, je verrai à ce que l'argent vous soit remis si vous me faites tenir un compte pour ces billets." Que voulez vous dire par là : lui remettre l'argent ? Il n'y aurait pas d'argent à lui remettre ? Cela veut dire que je verrais à ce que le compte fut payé.

434. Était-ce à vous à remettre l'argent à M. Robinson ? C'était un compte pour lequel je lui avais donné une autorisation, et je devais, au reçu de ce compte, voir à ce qu'il fût soldé.

435. Quel intérêt pouviez-vous avoir, vous qui êtes agent général des billets sur l'Intercolonial, à remettre à M. Robinson de l'argent pour des billets ? Lui avez-vous jamais remis une seule piastre ? Certainement.

436. Pour ces billets ? Non, pas pour ces billets.

437. Comment cela se fait-il ? Le fait est, qu'en ce qui concerne ces cinq billets délivrés en 1884, les papiers se sont égarés et l'on n'y a plus pensé dans mon bureau. Rien n'a été fait jusqu'au 6 février, alors que la question a été publiée dans les journaux. M'étant enquis de l'affaire, je constatai que les billets n'avaient pas été payés. Ils furent soldés immédiatement par M. Pottinger qui remit lui-même l'argent.

438. A qui M. Pottinger l'a-t-il remis ? Par l'intermédiaire de M. Robinson, ou au trésorier lui-même, je ne sais. Mais j'ai compris, par ce que m'a dit l'auditeur, que ces billets avaient été payés.

439. Il a remis l'argent à M. Robinson, ou à qui ? Au trésorier.

440. Je ne vois pas, alors, ce que vous aviez à faire à remettre à M. Robinson l'argent des billets ? C'est qu'en lui demandant de m'envoyer un compte, je devais m'intéresser à ce qu'il fût payé.

441. Vous auriez eu à lui remettre l'argent ? Je n'ai pas eu d'argent à lui remettre.

442. S'il vous adresse un rapport à Moncton, et si vous autorisez l'auditeur à faire passer son rapport et que le rapport soit accepté, l'argent versé par la suite ne devrait pas être transmis à M. Robinson, mais bien au bureau de l'Intercolonial ? L'argent lui serait remis et il porterait ces billets à son propre débit au montant pour lequel il devrait faire rapport.

443. Malgré que son rapport eût été envoyé depuis des mois et qu'il eût été accepté par l'auditeur ? Certainement ; c'était simplement pour régler les billets de ce mois. C'est précisément ce qui a été fait pour les billets de 1885.

444. Dites-moi comment cela a été fait en 1885 ? Voici le compte. (Voir Exhibit G.)

445. Quand cela a-t-il été fait ? Le 23 novembre.

446. A la demande de qui ? Il m'a été envoyé par M. Robinson pour le faire solder.

447. Qui a écrit à M. Robinson de l'envoyer? Je ne saurais dire si je lui ai écrit, ou non, ou s'il me l'a adressé de son propre gré.

448. Quelle en est la date? Je ne puis trouver la date. Est-ce une copie de l'original? Je le crois.

449. Je comprends que M. Robinson a fourni un compte à l'Intercolonial ou à votre bureau; où est ce compte? Je l'ignore. M. Pottinger pourrait vous renseigner là dessus.

450. Vous ne pouvez me dire où se trouve ce compte, mais vous croyez que M. Pottinger le sait? Oui.

451. Et vous ne produisez que ce qui paraît être une copie du compte; ce document vous a été adressé par M. Robinson depuis votre arrivée ici? A Montréal. Mais je sais, personnellement, que le compte est payé, parce que j'ai remis les fonds au trésorier le 3 décembre.

452. Ce compte que M. Robinson vous a remis à Montréal, montre-t-il, oui ou non, une date à sa face? Je ne vois aucune date.

453. Le compte original qui vous a été fourni, vous ne le produisez pas? Non, parce que je ne l'ai pas.

454. Mais vous pensez que M. Pottinger l'a? Je vais lui demander de le produire maintenant. Voulez-vous produire le compte original, M. Pottinger?

M. Pottinger.—J'en ai donné reçu et je l'ai adressé à M. Schreiber qui l'a à sa résidence.

Par M. Davies :

455. Avez-vous donné cet argent à quelqu'un? Oui, au trésorier.

456. Quel est son nom?—M. Williams est trésorier. J'ai reçu le montant de M. Pottinger.

457. Combien de semaines après le renvoi de Cormier, cela est-il arrivé?—Je ne connais rien de son renvoi.

458. Mais, vous devez en savoir quelque chose?—Je ne sais rien de la date de son renvoi. Il n'était pas à mon service, ni employé dans mon bureau.

459. M. Robinson a déposé une lettre qui, suivant lui, accompagnait le compte (Exhibit H) :

“ 25 novembre 1885.

“ **CHEZ MONSIEUR,**—Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 23 courant, je vous transmets, ci-joints, les comptes des billets délivrés pendant la saison dernière aux domestiques de l'Hôtel Inch Arran. Vous avez dit que le surintendant en chef consent à accepter les mêmes taux que pour les autres hôtels, et comme le Grand Tronc, probablement avec votre assentiment, l'a fait pour les domestiques du St. Lawrence Hall de Cacouna, à demi-prix, savoir, \$4.13. En conséquence, j'ai fait le compte aux mêmes conditions. Comme je vous en ai déjà informé, je me suis entendu avec M. Edgar du Grand Tronc, pour accepter \$2.50, comme proportion due à cette compagnie (compte des billets de retour des domestiques de l'hôtel Inch Arran.

“ Bien à vous,

G. W. ROBINSON,

Agent du fret et des voyageurs pour la division Est.

A. BUEBY, écr.,

Agent-général des voyageurs,

Ch. de F. I. C., Moncton, N.-B.”

Evidemment vous lui avez écrit?—Voici le reçu du caissier pour le montant. (Exhibit I).

460. Vous dites avoir reçu l'argent de M. Pottinger, et l'avoir remis au caissier; c'est suffisant pour mes fins. M. Robinson écrit: “ conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 23.” Vous avez, évidemment, écrit à M. Robinson pour le compte, et je veux savoir qui vous a donné ordre de le faire, et où se trouve la lettre. L'on me dit, et je me rappelle, que le compte a été demandé par écrit quatre

ou cinq semaines après le renvoi de Cormier. Je veux savoir qui vous a enjoint d'écrire pour ce compte?—Personne.

461. Voulez-vous produire la lettre que vous avez écrite? Je ne le puis. Je n'ai pas la lettre ici.

(Lettre produite par M. Robinson. (Voir exhibit J.) M. Davies donne lecture de la lettre.)

“MONCTON, 23 novembre 1885.

“CHER MONSIEUR,—Au sujet des billets délivrés aux domestiques de l'hôtel Inch Arran, l'été dernier, le surintendant en chef a décidé qu'il acceptera pour ces billets les mêmes taux que pour les autres hôtels, savoir : Prix de demie-place, 1ère classe.

“L'auditeur est averti que vous rapporterez ces billets aux taux ci-dessus. Veuillez m'adresser un compte pour tous billets délivrés aux domestiques de l'hôtel Inch Arran, et le paiement de ces billets vous sera transmis.

“Bien à vous,

“A. BUSBY, A.G.V.

“G. W. ROBINSON, agent, ch. de f. I. C., Montréal.”

462. Est-ce le compte mentionné dans la lettre, \$152.60; est-ce le prix des billets de demie-place? Oui, monsieur.

Par M. Bowell :

463. En ce qui concerne la délivrance de billets de demie-place au personnel de l'hôtel Inch Arran, vous dites que la même chose se pratique pour d'autres places d'été le long de l'Intercolonial? Depuis plusieurs années, la même chose se fait dans le cas du St. Lawrence Hall, de Cacouna.

Par M. McLelan :

464. Vous avez dit que le Grand Tronc délivrait des billets aux mêmes taux que l'Intercolonial? Cette compagnie délivrait des billets en faveur du St. Lawrence Hall, de Cacouna.

465. Pour la distance parcourue par ces voyageurs, que receviez-vous? Demi-prix, de même que pour les serveurs de l'hôtel Inch Arran.

466. Alors, lorsque le Grand Tronc délivrait un billet de demie-place, vous receviez demi-prix pour la distance parcourue sur votre ligne? Oui, précisément.

467. Et quand vous délivriez des billets, vous donniez demi-prix pour sa quote part? Oui.

Par M. Innes :

468. On vous a demandé pourquoi vous remettez le montant de ce compte à M. Robinson. M. Robinson était, à Montréal, l'agent qui délivrait les billets? Oui.

469. D'après la coutume suivie sur les chemins de fer, l'agent qui vend les billets est précisément la personne à qui l'argent doit être remis? Oui, afin qu'il puisse porter les billets à son débit.

470. Il rend compte de la valeur de ces billets, qu'ils soient de demie-place, ou qu'ils paient plein prix? Oui.

471. Et c'est la voie régulière par laquelle vous remettez l'argent? Oui.

Par M. Davies :

472. Mais, comme question de fait, vous n'avez pas envoyé l'argent. Au lieu de remettre l'argent à M. Robinson, vous l'avez reçu de M. Pottinger et donné au caissier? Vous pouvez constater que le reçu du caissier envoyé à M. Robinson est virtuellement de l'argent—cela économisait l'envoi de l'argent à Montréal et son renvoi au caissier qui était à Moncton, et de cette manière, les deniers pouvaient être immédiatement versés à la caisse de la compagnie.

Par M. Ives :

473. Je vous demande, au sujet de ces billets que vous vous proposiez dans votre lettre de remettre à M. Robinson, si ce n'était pas la pratique régulière suivie? Certainement.

Par M. McLenn :

474. Avez-vous connaissance d'un guide publié par l'Intercolonial ? Oui.

475. En quelle année était-ce ? Je crois que c'était en 1883.

476. Ce guide donnait-il la liste des hôtels ? Oui.

477. Que disait-il des hôtels sur la Baie des Chaleurs ou sur le littoral maritime ? Je crois qu'il donnait une liste des hôtels. Nous avons publié une liste sur la couverture du livre, et les différentes places d'été situées le long du Saint-Laurent étaient décrites dans le texte.

478. Promettait-on l'érection d'un hôtel à Dalhousie ? Oui, je crois ; et une annonce relative à l'hôtel était incorporée dans le livre.

479. L'hôtel était-il alors construit ? Non ; il était en voie de construction ou sur le point d'être construit.

Par M. Ives :

480. Pouvez-vous donner une idée de la proportion de votre trafic d'été constituée par des touristes ou autres personnes s'y rendant pour passer la belle saison ? Je puis vous donner une idée des affaires que nous avons faites à Dalhousie pendant les trois saisons de 1883-84 et 85. Pendant les mois de juin, juillet et août, 1883, le chiffre de notre trafic à Dalhousie, a été de \$768 ; en 1884, la première année de l'ouverture de l'hôtel Inch Arran, il s'est élevé à \$1,617.66 ; et en 1885, il a atteint \$3,035.65. (Voir Exhibit K.)

Par M. Bowell :

481. Vous voulez dire le trafic-voyageurs ? Oui.

Par M. Ives :

482. Suivant vous, cela doit être attribué aux facilités plus grandes données aux touristes ? En grande partie.

483. Ainsi qu'à l'annonce relative à l'hôtel publiée dans ce Guide, ou autrement ? Précisément.

484. N'est-ce pas un fait que le trafic-voyageurs, sur l'Intercolonial, est plus considérable en été qu'en hiver ? Oui.

485. Et que l'Intercolonial tire une très forte partie de ses recettes du trafic d'été ? Précisément.

Par M. Davies :

486. Vous avez donné un relevé comparatif des recettes résultant du trafic à Dalhousie, en 1883 et 1884 ? Oui.

487. Et vous en attribuez l'augmentation à l'hôtel qui s'y trouve ? En grande partie.

488. L'embranchement sur Dalhousie était-il terminé en 1883 ? Je ne le pense pas.

489. De sorte que vous comparez ensemble une période précédant la construction du chemin, et une période qui l'a suivie ? Cela ne fait aucune différence. Les gens s'y rendaient pareillement.

Par M. Ives :

490. Et en 1884 et 1885 ? Le chemin était construit en 1884.

Par M. Davies :

491. A quelle époque de l'année 1884 l'embranchement a-t-il été terminé ? Je l'ignore.

492. Comme question de fait, ne savez-vous pas qu'il n'a été terminé qu'à une période avancée de la saison ? Je ne sais.

493. Je vous ai interrogé relativement à l'augmentation des recettes du trafic-voyageurs, et je vous ai entendu affirmer par deux fois que ce système de demi-prix ou de billets de faveur ne s'étendait pas aux hôtes de l'hôtel, mais qu'il ne s'appliquait qu'aux serviteurs de l'hôtel ? Précisément ; il n'y a jamais eu, que je sache, un billet de passage gratuit délivré à un seul hôte ou à aucun serviteur de l'hôtel.

Par M. Bowell :

494. Cet embranchement n'a-t-il pas été ouvert le 20 juin 1884? Je crois que c'est à bonne heure en été.

Par M. Wood (Westmoreland) :

495. Vous mentionnez une lettre demandant un compte à M. Robinson; si je comprends bien, cela a trait à un compte de billets délivrés en 1884; la lettre était en date d'octobre 1884? Cette lettre se trouve au dossier.

496. Vous ne savez pas si ce compte a été fourni ou non? Je ne sais.

497. Ces billets, dites-vous, n'ont été payés que cette année? Pas avant février.

498. Le Grand-Tronc avait-il droit à partie de ces billets? Oui.

499. Quand cette compagnie a-t-elle reçu sa quote-part? En même temps que l'Intercolonial.

500. Pas avant 1886? Non; chose assez singulière, le Grand-Tronc avait aussi négligé ce compte.

Par M. Mulock :

501. Vous êtes certain que le Grand-Tronc n'a pas reçu sa quote-part avant février 1886? Non, pas avant l'Intercolonial.

Par M. Davies :

502. Vous avez dit, je crois que l'hôtel Inch Arran avait, dès avant sa construction, été annoncé dans les indicateurs de l'Intercolonial? Non, l'annonce a été insérée dans le Guide de l'Intercolonial, qui a été mis en circulation pendant l'hiver de 1883-84.

503. En avez-vous un exemplaire ici? Non, mais je puis vous en procurer un.

504. Quelqu'autre hôtel, dans les provinces maritimes, à part l'Inch Arran, a-t-il été annoncé? Oui, un grand nombre.

505. Vous n'avez pas donné d'annonces pour aucun des hôtels de Shédiac? Je ne saurais dire si les hôtels de Shédiac ont été annoncés ou non.

506. Je désirerais le savoir, parce qu'il serait singulier que l'Inch Arran seul aurait été annoncé? Il n'a pas été le seul; il y en a un nombre d'autres. Il s'y trouvait des annonces pour des hôtels de St. Jean et d'Halifax.

507. Je parle de places d'eau? Je ne saurais en préciser le nombre. Le livre a été publié par contrat, et les propriétaires d'hôtels ont été sollicités de donner des annonces.

Par M. White (Cardwell) :

508. Il y avait des hôtels à Matane, au Bic, au Petit Mâtis et à Cacouna? Oui.

M. J. R. BRUCE est appelé et interrogé :

Par M. Davies :

509. Vous êtes l'auditeur de l'Intercolonial? Oui.

510. Savez-vous si M. Cormier a fait partie de votre département? Oui.

511. Quand a-t-il été renvoyé? En octobre, je crois.

512. Le 27 octobre, 1885? Oui.

513. Vous rappelez-vous qu'avant son renvoi, il vous a entretenu au sujet des rapports de Robinson pour les mois de juin et juillet, 1885? C'est possible. Je n'en ai aucun souvenir précis. Les commis ont l'habitude de venir me parler.

514. Vous rappelez-vous, à propos de ces rapports, d'un certain nombre de billets "nuls"? Le seul souvenir que j'en aie me vient des rapports qui m'ont été adressés.

515. Vous rappelez-vous du rapport fait à cette époque? Oui.

516. Vous souvient-il que le rapport portait le mot "nuls" en mentionnant ces billets? Oui.

517. Qu'avez-vous fait à cet égard ? Avez-vous accepté le rapport ? Oui, quand j'en ai eu l'autorisation.

518. Mais avant cette autorisation, qu'avez-vous fait ? Aussitôt que j'eus l'autorisation qui m'était nécessaire, j'ai accepté le rapport.

519. Quand vous avez reçu le rapport de Robinson, avez-vous compris qu'il était autorisé à signer tous les états de comptes et à marquer ces billets "nuls," ou avez-vous demandé une autorisation à quelqu'un ? Dans des cas semblables, si les billets ne sont pas rapportés régulièrement, je demande moi-même une autorisation, ou je la fais demander par un des commis.

520. Dans ce cas particulier, avez-vous obtenu vous-même une autorisation ; et dans ce cas, de qui l'avez-vous obtenue ? L'avez-vous demandée au surintendant général ? Je ne me rappelle pas m'être adressé particulièrement à qui que ce soit au sujet de ces billets.

521. Voulez-vous prendre la peine d'examiner le rapport même ? Je me rappelle ce rapport.

522. Est-ce bien là le document ? Ce sont les documents et les autorisations.

523. C'est le document que M. Robinson vous a transmis à l'époque ? Il n'a pas été transmis alors, mais seulement le mois suivant. Les comptes de juin ont été autorisés en juillet, et ceux de juillet l'ont été en août.

524. Vous avez obtenu une autorisation de M. Busby ? Oui.

525. C'était suffisant pour vous ? Oui.

526. En avez-vous entendu parler après le renvoi de Cormier ? Des révélations ont-elles été faites ? Oui, les journaux en ont parlé. Au sujet des billets de juin et juillet, 1885, et même avant le départ de Cormier, nous étions en correspondance relativement au règlement de ces billets.

527. Qu'entendez-vous par cette correspondance ? Il y a eu échange de notes entre—

528. Voulez-vous les produire ? Oui. Voici la copie d'une lettre que j'ai envoyée à M. Robinson, en date du 25 novembre, 1885 : "Relativement à la vôtre du 10 courant et aux billets d'Inch Arran, M. Busby m'informe que nous devons les accepter comme billets de l'Intercolonial, première classe et demi-prix. Vous voudrez bien en faire rapport, en conséquence, au mois de novembre. Vous ferez aussi rapport des billets du Grand Tronc au taux convenu (\$2.50)."

529. Vous dites que c'est après que Cormier eut quitté les bureaux ? Oui.

530. Vous dites que lorsque Cormier était dans le bureau, vous étiez en correspondance à ce sujet. Je vous demande de produire maintenant cette correspondance ? Permettez-moi de me rectifier. J'aurais dû dire que lorsque Cormier était au bureau, nous étions, en 1885, en correspondance au sujet des billets de 1884, et c'est cette correspondance que M. Busby vous a dit avoir été perdue.

531. Il y a eu correspondance au sujet des billets de 1884 ? Oui.

532. Maintenant, vous produisez une lettre en date du 4 novembre 1885. C'était quelques jours après le départ de Cormier ? Oui.

533. C'est une lettre de vous à Robinson ? Oui.

534. Je vais la lire : "Le Grand Tronc demande le rapport des billets 1542, 1543, etc., à 3006. Vous les avez marqués "Hotel Inch Arran, nuls," et ils sont rapportés de même dans le rapport du Grand Tronc. Veuillez me dire quel arrangement a été fait pour en effectuer le règlement." Ainsi, vous lui avez mandé que le Grand Tronc demandait ou exigeait un rapport sur ces billets ? Oui.

535. C'était après le renvoi de Cormier ? Oui.

536. C'est la première fois que vous avez écrit à ce sujet ? Oui.

537. C'est parce que le Grand-Tronc demandait le règlement de sa quote-part des billets, que vous avez écrit à M. Robinson ? Pas nécessairement. Le commis qui était spécialement chargé de ce travail en 1885, est tombé malade. Il a gardé la chambre pendant deux mois, et c'est immédiatement après son retour au bureau que cette correspondance a eu lieu. Il est chargé de cette branche spéciale du service, et il est difficile de trouver quelqu'autre commis qui puisse s'en acquitter.

538. C'est immédiatement après son retour ? Oui, immédiatement après son retour au bureau.

539. Il a eu à établir la proportion des taux à payer ? Oui.

540. Dans votre bureau, faites-vous l'audition de tous les comptes ? Oui, c'est-à-dire les comptes appartenant au revenu du chemin.

541. Connaissez-vous quelque chose de la construction de l'hôtel Inch-Arran ? Non, rien du tout.

542. Ou du fret qui y a été transporté ? Non.

543. Pourriez-vous donner des renseignements sur la bâtisse ? Cela dépend des informations que vous désirez avoir. Je puis vous donner quelques renseignements seulement.

544. Par exemple, si je désirais savoir quel prix a été payé pour le transport des matériaux destinés à la construction de l'hôtel ? Je puis vous satisfaire sur ce point.

545. Comment pouvez-vous me renseigner ? Avez-vous les pièces nécessaires ? Oui, j'ai les dossiers. Si vous posez votre question d'une manière générale, je puis vous renseigner ; mais s'il s'agit de détails, il me faudra consulter ces papiers.

546. Si vous pouvez répondre d'une manière satisfaisante à une question générale, alors, répondez ? Quelle réponse pouvez-vous faire ? Je puis produire les divers états de comptes, mais je désirerais savoir lesquels vous désirez avoir.

547. Je désirerais savoir si vous avez les relevés du bois de construction expédié d'Amherst ? Oui, je les ai. Voici les copies des envois. Tout naturellement, je n'ai pas les originaux ici. (Voir exhibit L.)

548. Où sont ces originaux ? Ils étaient dans le bureau de la station de Dalhousie, mais cette station a été incendiée, et par conséquent, ils ont été détruits.

549. Prenez un de ces papiers. C'est une lettre d'expédit ? Oui, monsieur.

550. Quel est l'expéditeur ? James Caird, sén.

551. Quel est le consignataire ? Charles T. Hillson.

552. Quel est ce monsieur ? Il est inspecteur des bâtisses, sur la ligne de l'Inter-colonial.

553. Est ce un employé du gouvernement ? Je le crois.

554. Vous savez qu'il l'est ? Pas officiellement.

555. Ne payez-vous pas son salaire ? Non, monsieur.

556. Vous ne payez pas son salaire mensuel ? Non, monsieur.

557. Ne vérifiez-vous pas les feuilles de paie ? Non, monsieur.

558. Pas dans votre département ? Non, monsieur.

559. En connaissez-vous quelque chose ? Non, monsieur.

560. Vous n'êtes pas sûr si ce Chas. T. Hillson est, ou n'est pas l'inspecteur des bâtisses ? Je crois qu'il l'est.

561. En avez-vous le moindre doute ? Je ne sache pas que j'aie des doutes à ce sujet, mais je ne le sais pas d'une manière officielle.

562. Ce bois de construction était consigné à Chas. T. Hillson, l'inspecteur des bâtisses ? Oui, monsieur.

563. Qu'avait-il à faire avec la construction de l'hôtel d'Inch Arran ? Je ne puis répondre à cette question.

564. Voulez-vous regarder le document suivant ? C'est le même consignataire. Je pense que tous ces papiers sont à peu près la même chose.

565. De sorte que toutes les lettres d'expédit pour les matériaux de cet hôtel étaient à l'adresse de Hillson, à Dalhousie ? Il pourrait y en avoir, par exception, adressées au propriétaire.

566. En voici une marquée : Intercolonial, aux soins de McLelan ? C'est une consignation à l'inspecteur de la voie ; ce sont des matériaux pour l'hôtel portés en compte.

567. De sorte que quand la consignation n'est pas faite à Hillson, elle est faite à un autre employé du chemin ? Il y a deux Hillson, et ce dernier est inspecteur de la voie.

568. D'où venait ce bois de construction ? Qui l'a expédié à l'inspecteur des bâtisses ? Les lettres d'expédit devraient pourtant donner le nom de l'expéditeur ;

mais, autant que je sache, je crois que la majeure partie du bois a été expédiée par Rand, Currie et C^{ie}.

569. Mais, comme question de fait, le nom de l'expéditeur est laissé en blanc? Il n'y a aucun parti pris là-dedans.

570. Je ne dis pas cela. Mais, comme question de fait, il a été expédié par Rand, Currie et C^{ie}, n'est-ce pas? Je ne sais rien de plus que ceci: c'est une maison qui fait des affaires à Amherst.

571. Vous savez que cette maison a un contrat du gouvernement pour fournir les matériaux de la gare de St. Jean? Oui, monsieur.

572. De sorte que les entrepreneurs pour la fourniture des matériaux de la gare de St. Jean, ont expédié le bois pour la construction de cet hôtel et l'on consigné à Chas. T. Hillson, inspecteur des bâtisses de l'Intercolonial. Voulez-vous me dire qu'est-ce qu'Hillson avait bien à faire avec la construction de cet hôtel, si c'était une entreprise particulière? Je ne puis répondre à cela.

573. En ce qui concerne le fret, vous avez dit, je crois, qu'il avait été payé? Oui, entièrement.

574. A-t-il été totalement payé à l'époque? Non.

575. Pourquoi cela? Parce qu'il y avait un compte courant.

576. Qui avait un compte courant, Chas. T. Hillson, l'inspecteur, ou l'hôtel Inch Arran? L'hôtel.

577. Mais le consignataire était Hillson, l'un des employés du chemin? Oui.

578. Qui était responsable du paiement? L'hôtel Inch Arran.

579. Ce n'est pas un corps incorporé? Je ne me suis jamais demandé cela.

Par M. Ives :

580. Le fret a été payé? Oui.

Par M. Davies :

581. A-t-il été payé à l'époque; sinon, combien de temps après? Ce compte de fret s'est continué pendant un temps considérable, et, naturellement, il y a eu divers règlements à diverses époques.

Par M. Howell :

582. N'avez-vous pas dit que Cormier avait été destitué en octobre? Je pense que c'est en octobre.

583. N'a-t-il pas été suspendu le 24 octobre et destitué le 28 novembre? Je ne saurais donner une réponse précise.

Par M. Mulock :

584. Pourriez-vous nous dire pourquoi les billets vendus en juillet 1884, sont restés si longtemps sans être réglés? C'est un pur accident. Les billets ont été rapportés comme "nuls". De suite, nous avons échangé une correspondance pour élucider la question. La correspondance était entre les mains de M. Busby, et elle s'est trouvée perdue.

585. Il y a une date à cette correspondance? La correspondance a été perdue, comme on vous l'a dit.

586. En quelle année était-ce? En 1884.

OTTAWA, 12 mai, 1886.

Le comité des Comptes Publics se réunit; M. Rykert au fauteuil.

D. POTTINGER, écr., surintendant général du chemin de fer Intercolonial, est appelé et interrogé:

Par M. Davies :

587. L'auditeur de votre chemin, M. Bruce, a produit, lors de son interrogatoire, l'autre jour, certaines lettres d'expédition; c'est ainsi que vous les appelez, je crois? Parfaitement.

588. Ces lettres étaient relatives à du fret transporté par la voie de l'Intercolonial, à Dalhousie, pour l'hôtel d'Inch Arran ? Oui.

589. Vous connaissiez cela, je présume ? J'en ai entendu parler vers le mois de septembre.

590. Septembre dernier ? Oui.

591. Qu'avez-vous entendu dire en septembre ? J'ai appris que le chef de gare d'Amherst avait expédié ce fret sans en porter le prix sur les lettres d'expédition. Je l'ai appris du chef de gare à Dalhousie.

592. Vous avez su que du fret avait été expédié gratuitement ? Non, mais sans faire mention du prix de transport dans la lettre d'expédition.

593. Je vois que quelques-unes de ces lettres, à l'époque, portent le mot "gratuit." Les lettres en font foi ? Je ne les ai jamais vues. Elles ont pu être notées ainsi.

594. Mais vous avez appris en septembre dernier que du fret avait été expédié sans en porter le prix sur les envois ? Était-ce la première fois que vous appreniez que du fret avait été expédié à l'hôtel Inch Arran, sans mention du prix ? Très certainement, c'était la première fois que j'en entendais parler ; et je l'ai su en questionnant le chef de gare de Dalhousie.

595. Vous en doutiez-vous ? Non, mais je voulais régler tous les comptes relatifs à l'hôtel, vu que je faisais tous les paiements pour M. Schreiber. Ce monsieur résidait ici, loin de Dalhousie, et j'agissais comme son agent pour effectuer ces paiements.

596. Vous ne voulez pas dire, agent de M. Schreiber, comme surintendant général ? De M. Schreiber, comme particulier et propriétaire de l'hôtel.

597. Et vous, comme particulier, vous agissiez comme son agent ? Oui. Si vous voulez me le permettre, je vais vous soumettre une lettre. Le 14 septembre, je télégraphiai que je m'absentais pour six semaines et que je désirais régler tous les comptes avant mon départ, vu que l'hôtel devait être fermé vers le 15 ou le 16 de septembre ; et le 14 septembre, je télégraphiai (voir exhibit M) à M. McLeod, à Dalhousie, comme suit : "Rhodes et Curry vous doivent-ils quelque chose ? Les matériaux transportés cette année pour améliorations à l'hôtel Inch Arran, leur étaient-ils consignés, si non, à qui ? Le fret était-il payé d'avance, ou non ?

"D. POTTINGER."

598. Ce télégramme était adressé au chef de gare, à Dalhousie ? Oui. Le 14 septembre, j'adressai, à la suite de ce télégramme, une lettre à M. McLeod (voir exhibit N.)

599. A quelle date ? Le 14 septembre 1885. L'hôtel était fermé, à l'époque.

600. Et, évidemment, vous craigniez alors que quelqu'un envoyât du fret gratuitement à Hillson, et vous désiriez prévenir cela ? Non ; mais M. Schreiber, après l'acquisition de l'hôtel, me donna des instructions écrites et verbales, m'enjoignant de voir à ce que rien ne fut fait de nature à favoriser cet hôtel plus que tout autre, et que toute chose se passât correctement.

601. Avez-vous ces instructions écrites ? Je crois les avoir quelque part.

602. Pouvez vous les montrer ? Je ne sais si je puis le faire dans le moment.

603. Ces instructions vous ont été données lorsque M. Schreiber a pris possession de l'hôtel, le 13 septembre ; maintenant, je suis informé que du fret a été transporté gratuitement sur le chemin. Vous devez, aussi, en avoir été informé, avant d'écrire cette lettre ? Non, je ne savais pas que du fret eût été transporté ainsi, mais je pensai qu'il aurait pu y avoir erreur.

604. Pourquoi avez-vous parlé de fret consigné à Hillson plus qu'à tout autre ? Si vous voulez me permettre de vous expliquer brièvement les choses depuis le commencement, vous comprendrez parfaitement. Le 14 septembre, le même jour que je lui télégraphiais, M. McLeod, le chef de gare, me répondit comme suit. (voir exhibit O). C'est sa dépêche. Sa lettre, en date du 15 septembre, arriva après mon départ. Je suis parti le 16 et je n'ai pris connaissance de sa lettre qu'après mon retour (voir exhibit P). Voici une autre lettre que je lui adressai, le 15 (voir exhibit

bit Q), et une autre le 17 (*voir* exhibit R). Et, ensuite, en voici une autre adressée au même, le 15 octobre 1885, environ un mois après (*voir* exhibit S.)

605. A qui? A M. McLeod, le chef de gare, à Dalhousie.

606. C'est précisément ce que je vous demandais. Ainsi, ce bois a été expédié à C. T. Hillson, à Dalhousie, par Rhodes, Curry et Cie, d'Amherst, qui avaient le contrat pour la fourniture des matériaux nécessaires à la gare de Saint-Jean? Oui, une partie des matériaux.

607. Et les lettres d'expédition portent le mot "gratuit"? Vous dites que quelques unes sont marquées ainsi.

608. En examinant les comptes, je vois que sous le titre de frais, le mot gratuit est inséré? Je ne sais rien de cela.

609. Je désire connaître le véritable état de choses, et si C. T. Hillson était autorisé à transporter gratuitement ces matériaux sur l'Intercolonial? Non, je ne crois pas que le chef de gare fût autorisé à en agir ainsi. Mais, comme je viens de vous le dire, vous ne pourriez comprendre la question sans commencer par le commencement.

610. Je ne vous empêche aucunement de commencer par là, mais je veux éclaircir ce point. Dans tous les cas, autorisé ou non, le chef de gare a expédié les matériaux gratuitement? Le chef de gare, ou son aide, je ne sais lequel.

611. De la chaux a aussi été envoyée à M. Archibald? Oui.

612. De sorte que cela a été expédié gratuitement par les directeurs de l'Intercolonial aux employés de ce même chemin, et il s'est écoulé quelques mois avant que vous en ayez fait la découverte? Maintenant je veux savoir si, lorsque vous avez écrit, deux ou trois mois ensuite, au chef de gare à Dalhousie d'établir les comptes, il ne vous a pas répondu que c'était plutôt au chef de gare d'Amherst à le faire? Avez-vous écrit au chef de gare de Dalhousie de les inscrire dans ses livres? J'ai écrit ce que je vous ai lu.

613. Rien autre chose? Non.

614. N'a-t-il pas répondu que c'était à son collègue d'Amherst de le faire? Non.

615. Lui avez-vous écrit de faire les entrées? Lui avez-vous donné quelq'auto-
risation autre que celle dont nous avez donné lecture? Aucune.

616. Ou à quelq'autre? Pas que je sache.

617. Savez-vous comment il a fait les entrées? Non, je sais seulement qu'il les a faites.

618. Des pièces justificatives ont-elles été envoyées pour modifier la réduction du prix à moitié? Je n'en doute aucunement. L'arrangement était que cet hôtel, de même que les autres places d'été, ne paierait que demi-prix pour son fret.

619. Ainsi, comme question de fait, le fret expédié à cet hôtel ne payait que demi-prix? Certainement; c'est-à-dire, les matériaux servant à la construction et à l'ameublement de la maison, mais non les approvisionnements. Ces derniers payaient le plein prix.

620. Alors, il était entendu que les matériaux servant à la construction et à l'ameublement devaient être transportés pour moitié prix? Oui.

621. Et, aux termes de cette entente, vous ou une personne autorisée par vous, avez envoyé un compte de surcharge d'Amherst, pour ces matériaux qui avaient été expédiés gratuitement? L'agent général du fret l'a envoyé.

622. Alors, quelq'un des employés a donc délibérément modifié ce qu'il savait être le tarif régulier du chemin. De fait, cela dénotait une tentative de fraude de la part de quelq'un? Je ne sais pourquoi les matériaux ont été donnés comme devant être transportés gratuitement d'Amherst, mais si le chef de gare a eu dans l'idée d'en agir ainsi, il a eu tort.

623. Du bois de construction a-t-il jamais été transporté pour la construction de l'hôtel, et, dans ce cas, à quel prix? Je ne me rappelle absolument rien de semblable.

624. Vous rappelez-vous que du bois ait été expédié des scieries de Eddy à Dalhousie, par la voie de l'Intercolonial? Je sais que la première propriétaire s'est fait expédier des matériaux à cet endroit, mais je ne sais à quels prix. Mais si je me rappelle bien, on lui en a remboursé la moitié. Je n'ai pas les détails.

625. Je pensais que vous aviez ces détails? Je n'en ai jamais entendu parler

avant ; mais, en en parlant, vous me faites rappeler que cette propriétaire a parlé d'avoir du bois d'ici.

626. Qui était-elle ? Mme Grant, propriétaire en premier lieu.

627. Et elle a eu du bois de chez Eddy ? Je l'ignore.

628. Quelle est votre impression ? Je n'en ai aucune.

629. Vous dites que vous savez que du bois a été expédié ? J'ai dit me rappeler lui avoir entendu dire qu'elle voulait avoir du bois d'Ottawa ou d'ailleurs. C'est tout ce que j'en sais.

630. Et vous ne savez pas si elle en a eu ? Non.

631. Vous ne pouvez pas dire s'il a été transporté, ou non, par l'Intercolonial ? Non.

Par M. Bowell :

632. En a-t-il été transporté ? Je l'ignore.

Par M. Davies :

633. Votre déclaration me force à vous poser bon nombre de questions. Vous dites que les matériaux de construction devaient être transportés à moitié prix, mais non les approvisionnements ordinaires ? Oui.

634. Et que tous officiers qui ont été parties à leur transport gratuit, ont méconnu leurs devoirs ? Parfaitement.

635. Maintenant, au sujet de l'item particulier que vous avez mentionné—cet item que vous avez découvert—vous paraissez avoir eu quelque idée ou soupçon lorsque vous en avez écrit au chef de gare à Dalhousie. A-t-il aussi été averti qu'un dépôt avait été remis aux mains du trésorier à Moncton, pour couvrir le montant ? Il peut l'avoir été, et je n'ai aucun doute qu'il a dû l'être, parce que j'ai acquitté la balance au moyen de deniers appartenant à M. Schreiber, et que j'avais en mains.

636. Alors, vous n'avez aucun doute, étant donné le fait que vous aviez payé la balance, qu'il y a eu irrégularité grossière. Quel est le coupable ? Je ne sais.

637. Avez-vous pris les moyens de le connaître afin de le punir ? Pas encore.

638. N'est-ce pas une sérieuse infraction aux règlements qu'un officier prenne sur lui de transporter gratuitement des articles sur le chemin lorsqu'ils auraient dû être payés ? Oui, mais il n'y avait pas de doute qu'ils seraient payés, parce que j'avais l'affaire en mains.

639. Mais si vous n'aviez pas découvert l'irrégularité, le public aurait été fraudé ? Certainement il l'aurait été.

640. Le public n'a rien perdu, parce que vous avez découvert la chose. Quel est le chef de gare à Dalhousie ? M. J. J. McLeod.

641. Que lui est-il arrivé depuis que cette enquête est commencée ? Je crois qu'il est parti aux Etats-Unis.

642. Il n'était pas aux Etats-Unis quand l'enquête s'est ouverte ? Lorsque je suis parti, il n'avait pas quitté le pays.

643. Mais depuis votre départ, il est parti ? Oui.

644. C'est lui qui pourrait nous bien renseigner là dessus ? Il peut avoir certains renseignements.

645. Puisqu'il était chef de gare, il doit savoir quelque chose. Je présume que le chef de gare à Dalhousie devrait savoir quel fret y a été transporté d'une manière irrégulière ? Il me dit dans cette lettre quel fret a été expédié irrégulièrement.

646. Ce n'est pas la question. Je désire savoir si, réellement, il devrait en connaître quelque chose ? Certainement.

697. Mais on ne peut mettre la main dessus ? Non, mais je puis expliquer son absence. Je ne veux pas lui faire tort, mais je puis, en dehors de l'affaire de l'hôtel, expliquer son départ.

648. Vous pourriez le faire dès à présent, ou plus tard, comme il vous plaira ? Je puis mentionner ici que lorsque ses comptes, comme chef de gare, ont été vérifiés l'automne dernier, on y a trouvé des irrégularités considérables pour du fret dont il n'avait pas tenu compte ; et il a voyagé presque tout l'hiver entre le bureau d'audition, à Moncton, et les ports d'en bas, le long de la Baie des Chaleurs pour trouver

où ces irrégularités avaient été commises. Cette affaire s'est trouvée d'autant plus difficile à élucider, que la gare a été consumée presque à l'époque de la vérification, et que des copies des lettres d'expédition et de tous les papiers ont dû être obtenues de Chabot, du steamer "Admiral," et d'autres personnes, ce qui a pris tout l'hiver. Le 14 avril, il télégraphia à M. Bruce: "Je me rapporterai à votre bureau, jeudi" (voir exhibit T.). Et le 16, il adressa, de Boston, une lettre à M. Bruce, dont voici copie (voir exhibit U).

649. Quel était ce M. Archibald, le consignataire de la chaux? L'ingénieur en chef du chemin.

650. Et il en était de cette chaux comme du reste? Oui, comme il appert de cette lettre de McLeod; mais je puis dire que M. Bruce n'a pu constater qu'il avait été envoyé de la chaux, ni qu'elle s'était rendue, mais seulement qu'une certaine quantité avait été consignée à W. W. McLolan.

651. Mais, comme question de fait, la chose est constatée dans cette lettre et elle est conforme à mes renseignements, fondés ou non; et, avant de lire la lettre, vous avez dit, je crois, qu'au nombre des articles expédiés, se trouvait de la chaux consignée à M. Archibald, ingénieur en chef du chemin? Je n'ai pas dit cela, parce que mes renseignements particuliers à ce sujet viennent de cette lettre de McLeod. Je n'ai pas dit cela, que je sache.

652. Comme question de fait, aviez-vous fait quelque paiement de la part de M. Schriber, pour de la chaux transportée par l'Intercolonial, et irrégulièrement transportée? De la chaux.

653. Oui? D'Amherst, oui.

654. Maintenant, je désire savoir si quelques-uns des ouvriers employés à la construction ont été payés par le chef de gare, sur votre ordre? Par exemple, je citerai le nom d'un sieur Dickey? Oui.

655. A-t-il reçu \$75 du chef de gare à Dalhousie, d'après votre ordre? Oui.

656. En a-t-il été de même pour d'autres ouvriers? Oui, mais permettez-moi de m'expliquer, cette somme était due à Dickey, par M. Schreiber, pour les fondations de la maison.

657. Je vous demande seulement de constater le fait, sans explications? Je vais vous donner le fait et l'explication. Il est évident que vous ne désirez avoir qu'un côté de la question, et que je désire donner les deux côtés.

658. Tout autant que vous, je désire connaître les deux. Je ne souffrirai pas d'insinuation semblable? Le compte a été payé avec l'argent de M. Schreiber, et de cette manière ci—

659. D'autres ouvriers ont ils été payés, à part Dickey? Je crois que oui. Le gardien a été payé.

660. Par le chef de gare, et d'après vos ordres? C'est à peu près cela, et avec l'argent de M. Schreiber. Voici comment: Je paie quelque fois mes comptes particuliers de la même manière. Je verse l'argent au caissier, à Moncton, à qui tous les deniers du chemin sont remis, et j'écris ensuite au chef de gare de payer le compte et d'envoyer le reçu au caissier, à titre de paiement en espèces, de manière que le compte se trouve réellement payé de mes deniers ou de ceux de M. Schreiber, suivant le cas. Il est payé réellement avec mon propre argent, et le caissier du chemin pourra l'attester.

661. Je ne vous demande rien de semblable. Cela ne pourrait se faire. Je désirais seulement savoir si vous avez payé de vos propres deniers, ou des deniers de M. Schreiber, les ouvriers employés à la construction de cette maison? Des deniers de M. Schreiber, certainement.

662. Combien d'ouvriers et jusqu'à quel montant, et pourquoi avez-vous payé les uns et non les autres? Je ne comprends pas la question.

663. Combien d'argent avez-vous payé comme cela? Je ne sais. C'était le gardien, qui habite la maison tout le temps, et, je crois, le compte de Dickey.

664. Le compte de Dickey était pour les murs de fondation? Oui, l'achèvement de ces murs.

665. Quel est le motif de ce paiement spécial? Je n'avais aucun autre moyen de le payer, que de lui envoyer son argent par le train.

666. Pourquoi l'avez vous payé et non les autres ? Tous ceux qui ont travaillé pour M. Schreiber ont été payés.

667. De la même manière ? Non ; quelques-uns ont été payés directement, je suppose.

668. Vous dites que vous avez remboursé le gouvernement ? Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que j'avais remis l'argent au caissier de l'Intercolonial, avant d'écrire à l'agent de payer le compte. C'est mon invariable coutume.

669. Je désirais savoir pourquoi vous aviez payé quelques ouvriers, et non les autres ? Je présume qu'il était plus commode de faire ce paiement dans un temps plutôt que dans un autre.

670. Alors, une entrée a été faite dans les livres du gouvernement ? Non.

671. Si le chef de gare a affectué le paiement à même les deniers du gouvernement, il a dû en tenir compte ? Ce n'était pas l'argent du gouvernement. J'ai déposé l'argent d'abord, puis j'ai écrit au chef de gare, à Dalhousie, et ce dernier m'adres-sa un papier constatant qu'il avait payé, d'après mon ordre, \$15 à Dickey ; l'argent n'a pas été transmis du tout.

672. Certainement non. Le chef de gare paya le compte à même les fonds publics, mais vous avez fait un dépôt égal au paiement affectué ? Ce n'est pas comme cela. Toutes les recettes du chemin de fer sont mises ensemble.

673. L'argent que vous avez déposé à Moncton a-t-il été envoyé à Dalhousie ? Non.

674. Alors, les \$75 données à Dickey étaient du fonds du gouvernement ? Pas du tout.

Par M. McLelan :

675. Vous avez déposé l'argent au crédit de la gare de Dalhousie ? Non, je l'ai laissé entre les mains du caissier, sans le mettre au crédit de qui que ce soit ; voulez-vous me laisser donner une explication générale qui éclaircira bien des points et permettra au public de savoir à quoi s'en tenir.

Par M. Davies :

676. Je n'ai aucune objection à cela, mais je voudrais vous poser une ou deux questions, avant d'aller plus loin. Quel était l'inspecteur des bâtisses du gouvernement sur votre ligne ? M. C. T. Hillson.

677. De quoi est-il inspecteur ? Des bâtisses, et surtout des réparations et des constructions.

678. Quand a-t-il été nommé ? Je ne m'en rappelle pas.

679. Vers quelle époque ? Il y a quelques années.

680. Quatre ou cinq ans ? Peut-être.

681. Quel était son salaire initial ? Je ne m'en souviens pas.

682. Un gérant général devrait pourtant connaître le salaire de ses employés ? Il est assez difficile de se rappeler le salaire de chacun. Je crois qu'il a environ \$1,200 par année.

683. Payable mensuellement ? Oui.

684. Je suppose qu'il a toujours eu à peu près le même salaire depuis sa nomination ? Non, je ne crois pas. Je pense qu'il a été augmenté, mais je n'en suis pas certain.

685. Quelles sont ses fonctions ? Inspecter les bâtisses là où il ne se trouve aucun inspecteur local.

686. M. Hillson a-t-il passé une partie de son temps à inspecter l'hôtel Inch Arran ? Oui, en 1884.

687. Combien de temps ? Je ne sais.

688. Deux mois ? Il voyageait constamment sur la ligne. Il serait assez malaisé de dire où il était en fonction à l'époque.

689. Il a consacré à cette inspection particulière deux mois, peut-être ? Je ne saurais dire.

690. N'avez-vous aucune idée approximative ? Je sais qu'il y a été employé quelque temps, sur mon ordre.

691. A inspecter les travaux de l'hôtel? Oui, et à hâter leur achèvement.
692. Alors, tout le temps qu'il a passé là a été employé d'une manière régulière, parce qu'il suivait les instructions de son supérieur? Certainement.
693. A présent, vous pouvez donner votre explication générale? Une lettre adressée par moi à M. Schreiber, en date du 20 mars 1886, pour l'information du ministre, donnerait peut-être une idée générale des choses.
694. Ecrite depuis la demande d'enquête? Certainement. (*Voir Exhibit V.*)
695. La propriétaire mentionnée par vous dans cette lettre est madame Grant? Oui. Lorsque j'ai écrit cette lettre, je désirais lui éviter l'ennui de cette affaire. Voici une autre lettre que j'ai écrite en 1882, et que je ferais aussi bien de lire, si je n'abuse pas de votre temps. La lettre est datée du 21 janvier 1882, et est adressée M. Schreiber. (*Voir Exhibit W.*) Voici la lettre que M. Busby m'a écrite en dat du 10 janvier. (*Voir Exhibit X.*)
696. A-t-elle quelque rapport à cette enquête? Oui, dans ce sens, qu'elle fait voir que dès le principe nous avons jugé qu'il était nécessaire d'avoir un hôtel semblable sur la ligne.
697. Comme question de fait, le ministre n'a pas adopté votre suggestion, et le gouvernement n'a pas construit l'hôtel? Non. J'ai dit qu'il était de l'intérêt du chemin de fer d'avoir un semblable hôtel, et c'est ce qui explique la présence à Dalhousie, de M. Hillson, que vous trouvez si singulière.
698. Je n'ai pas dit que je trouvais cela singulier? Vous paraissiez le penser, et douter de mon assertion.
699. De fait, le gouvernement n'a pas adopté votre projet et n'a pas construit la maison? Non.
700. Je désire savoir ceci: Quand l'hôtel a été transporté à M. Schreiber par madame Grant, étiez-vous activement mêlé ou simplement initié à cette transaction? J'en savais quelque chose, mais je n'ai pas fait les arrangements.
701. Étiez-vous là? Non.
702. Vous n'avez pas vu madame Grant personnellement? Non, pas alors.
703. Quand l'avez-vous vue? Je suis allé à l'hôtel quelques semaines auparavant.
704. Relativement au départ de madame Grant et à la prise de possession par M. Schreiber? Oui, je lui ai parlé.
705. Vous y êtes allé dans ce but? Non; je suis allé à l'hôtel que j'ai trouvé tout à l'envers. Les gens ne parlaient rien moins que d'abandonner la maison, et, alors, je causai avec madame Grant et lui demandai si elle ne voudrait pas vendre à M. Schreiber.
706. Sans avoir consulté M. Schreiber? Oui,
707. Cela me paraît singulier? Elle s'y objecta fortement. Nous ne causâmes que pendant cinq minutes, peut-être moins.
708. Vous lui avez proposé de céder son hôtel à M. Schreiber, et elle s'y objecta? Oui.
709. De fait, savez-vous quels étaient les arrangements lorsqu'elle céda l'hôtel à M. Schreiber? Non. Ces arrangements sont quelque part.
710. Il n'est pas à votre connaissance qu'une des conditions de cession était que son mari aurait un emploi sur le chemin? Non.
711. Voulez-vous jurer que cela n'a pas été écrit? Je jurerai que cela n'est pas à ma connaissance.
712. Avez-vous dressé les arrangements par écrit? Non.
713. On a demandé un homme de loi pour cela? Qui a dressé l'acte? M. Harrison.
714. C'est l'agent du ministre de la justice, à Saint-Jean? Oui. Je l'ai payé pour son travail. Je ne me rappelle pas exactement le montant.
715. Je ne veux que l'identifier? Et j'ajoute que je l'ai payé.
716. Vous l'avez payé, et cela vous surprendrait-il de savoir qu'il a signé un papier promettant que si madame Grant céda son hôtel, son mari aurait un emploi? J'ai appris qu'il avait signé un tel document.

717. Oui, et vous lui avez payé ses honoraires et le contrat a été exécuté. Il est employé ? Oui.

718. Et il l'a été depuis lors ? Il fut employé quelque temps après, et a continué, depuis lors. Il est employé comme ingénieur de construction, au titre temporaire.

Par M. McLelan :

719. Avait-il été occupé sur le chemin avant cela ? Oui, il avait servi comme ingénieur de division pour les fins de la construction.

Par M. Davies :

720. Combien d'années s'étaient écoulées depuis que vous aviez cessé de l'employer ? Je ne m'en rappelle pas.

721. Plusieurs années ? Oui.

722. Plusieurs années peuvent signifier, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 ou 11 ans.

Par M. Tupper :

723. M. Grant a-t-il été, pendant cet intervalle, employé sur la partie ouest du Pacifique Canadien ? Pas que je sache ; c'est possible.

Par M. Davies :

724. Ne s'était-il pas écoulé cinq ou six ans depuis la cessation de son emploi sur l'Intercolonial ? Je ne sais pas quand il a cessé d'être employé sur ce chemin, mais je sais que nous l'avons employé pendant l'été de 1884.

725. Immédiatement après que madame Grant eut cédé son hôtel ? Je ne sais. Je sais seulement qu'il avait été employé avant cela sur le chemin de la Baie des Chaleurs.

726. Et vous savez qu'Harrison a signé le document portant qu'il serait employé sur l'Intercolonial, si madame Grant céda sa maison ? J'ai appris qu'il existait un papier semblable, et j'ai compris que cette condition n'était pas comprise dans le contrat.

727. Que c'était un papier séparé ? J'ai compris qu'il existait un papier particulier.

728. Et vous avez continué à l'employer depuis ce temps ? Oui.

Par M. Howell :

729. Voulez-vous dire que Harrison écrivit une lettre spécifiant qu'il aurait un emploi ? Si j'ai bien compris, il a écrit une lettre. Si j'ai eu connaissance de la chose, c'est parce que je l'ai entendue mentionner par après.

Par M. Davies :

730. Des serviteurs et des ouvriers ont été autorisés à voyager sur le chemin en payant demie-place, des matériaux de construction ont été transportés moitié prix, des arrangements analogues ont été faits pour d'autres places d'été le long de la ligne, et toutes ces irrégularités ont échappé à votre surveillance, dites-vous ? Et quand vous avez découvert la chose, vous avez remboursé l'argent ? J'ignorais cela, bien certainement.

731. Tout cela s'était passé sans votre assentiment ? Certainement.

732. Et après cela, ou depuis l'ouverture de cette enquête, a-t-il été payé à la station de Dalhousie des deniers qui auraient dû être versés antérieurement, pour le compte de l'hôtel Inch Arran ? Je puis vous dire quand ces paiements ont été faits :

733. Vous pouvez répondre à cette question ? Je n'y répondrai pas exactement dans ce sens. J'ai donné lecture de certains papiers concernant le fret et certaines correspondances avec McLeod au sujet des matériaux transportés au cours de l'été 1885 à l'hôtel Inch Arran. Vous m'avez montré les lettres d'expédition. Eh bien ! comme je vous l'ai démontré, j'ai écrit d'envoyer ces comptes à Taylor, j'ai enjoint à l'agent de les faire parvenir à Taylor, et celui-ci a communiqué avec le chef de gare à Dalhousie pendant les mois d'octobre et de novembre, et ce n'est pas avant janvier ou février qu'ont été finalement réglés ces comptes dont vous avez là les lettres d'expédition.

731. Je ne puis comprendre qu'il ait fallu autant de temps pour régler des comptes aussi infimes ? Ils ont dû être expédiés plusieurs fois par le chef de gare de Dalhousie à Taylor, et *vice versa*, avant de pouvoir être mis en forme régulière et être ajustés ; et lorsque le compte a été mis au clair, on a trouvé qu'il était dû au chemin de fer un montant de \$67.67, que j'ai soldé le 2 mars de la présente année.

735. De sorte qu'il reste avéré que j'étais bien renseigné lorsque j'affirmais qu'il avait été payé, depuis la demande de cette enquête, une somme de quelques soixante piastres dues, d'après ces lettres d'expédit, pour le transport de fret en 1885 ? Le 2 mars 1886, j'ai payé un peu plus de \$67 sur le vu de ces lettres d'expédit.

736. J'ai demandé au témoin si, oui ou non, les comptes avaient été payés avant ou depuis l'ouverture de cette enquête, et il m'a répondu "Oui" ? Je n'ai pas dit cela. C'est vous qui l'avez dit.

737. Je vous ai demandé si, depuis la demande d'enquête, vous aviez fait quelques paiements aux employés à Dalhousie dans l'affaire Inch Arran ? J'ai payé \$7.26.

738. A quelle date ? J'ai donné cette somme à M. Bruce. Il a découvert ce montant en examinant les livres à Amherst, avant de venir ici, et, si je ne me trompe, avant la demande d'enquête. Les \$67 ont été payés le 2 mars, et c'était après la mise au net des comptes. Sept piastres, ou un peu plus, ont été payées depuis.

739. A-t-il été fait quelque paiement depuis l'ouverture de cette enquête ? Je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire par "l'ouverture de cette enquête."

740. Depuis que vous avez appris que le parlement avait été saisi d'une demande d'enquête ? Il a été payé, depuis lors, \$7.26.

741. Et les \$67 ? Ont été payés le 2 mars.

742. De la présente année ? 1886.

743. Vous avez dit que c'était au sujet de ces lettres d'expédit ? Oui.

744. Il fallait mettre au net du fret transporté irrégulièrement par les employés ? Oui.

Par M. McLellan :

745. Ces \$67 ont été payés à la suite de vos lettres écrites en septembre ? Oui.

Par M. Davies :

746. Quelles mesures ont été prises à la suite de ces lettres ? L'affaire a été suivie sans interruption par M. Taylor jusqu'à ce que les deniers fussent payés. Les papiers n'ont été finalement renvoyés par l'agent à Dalhousie qu'après le commencement de février.

747. Connaissez-vous quelque chose des articles fournis à cet hôtel ; d'où venaient la vaisselle et la lingerie de table ? De Montréal, je crois.

748. En êtes-vous sûr ? La majeure partie venait de là ; on a aussi beaucoup acheté à Dalhousie.

749. En est-il venu de Moncton ? Je ne crois pas, mais je n'en sais rien.

750. Il existe des doutes dans le public, sur ce point ? Je pense qu'il serait bon de donner quelque explication ? Des articles sont venus de Moncton, régulièrement expédiés et portés en compte. Je ne sais ce que c'était. C'était, pour la plus grande partie, du pain et des viandes, et autres choses semblables.

751. Si quelqu'un déclarait que du linge de table, de la vaisselle ou de la coutellerie ont été expédiés de Moncton, serait-ce exact ou non ? Je ne connais rien de cela.

752. Supposez que quelqu'un dirait que de la vaisselle ou du linge de table ou de la coutellerie ont été envoyés du buffet ? Vous voulez dire, la propriété du gouvernement. Je pensais que vous parliez d'articles achetés à Moncton. Rien, à ma connaissance, n'a été envoyé de là.

Par M. Bowell :

753. Le gouvernement possède-t-il des articles semblables à Moncton ? Non, il n'en a pas.

Par M. Davies :

754. A qui appartient la fourniture du buffet à Moncton ? Je l'ignore ; George R. Sangster en a la direction.

755. Quelques articles provenant des magasins du gouvernement à Moncton ont-ils été envoyés à Inch Arran ? Pas que je sache. J'avais ordre de n'en pas délivrer.

756. Vous ne le pensez pas ? Vous dites qu'il n'en a pas été ainsi, que vous sachiez ? Certainement. Je n'ai aucuns motifs de penser le contraire.

757. Savez-vous si des peintures ou des huiles ont été pris dans les magasins de l'Intercolonial ? Pouvez-vous affirmer que cela ne s'est pas fait ? Tout ne me passe pas par les mains, naturellement. Je n'ai pas vu toutes les peintures ou huiles qui ont été employées dans cette maison, mais au meilleur de ma connaissance et croyance, rien de ce qui appartient au chemin de fer n'a été employé dans cette maison, et je ne crois pas qu'il ait été pris de ces articles pour servir à cette maison.

Par M. McLelan :

758. Avez vous trois édifices du gouvernement à Dalhousie, qui ont besoin d'inspection ? La gare proprement dite, celle des marchandises et le hangar situé sur le quai.

759. Quel était l'inspecteur local ? Il y avait un inspecteur local pour le hangar du quai, et M. Hillson voyait à la gare centrale et à celle des marchandises.

Par M. Davies :

760. Quel salaire reçoit M. Grant ? \$100 par mois.

761. Le même que M. Hillson ? Je n'ai pas dit cela.

762. Je croyais vous avoir entendu mentionner le chiffre de \$1200 par année ? J'ai dit que je pensais que le salaire de M. Hillson était de \$1200 par année.

763. Mais vous m'avez dit que le salaire de Hillson était de \$1200 par année ? J'ai dit qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, c'était là son salaire.

764. Qu'au meilleur de votre connaissance et croyance, il avait \$100 par mois ? Autant que je sache.

765. Alors M. Hillson a le même salaire que M. Grant ? Non, je n'ai pas dit cela. Je ne sais pas s'il est le même.

766. Il n'y a pas de différence ? Il y a cette différence, que je n'ai pas dit cela.

767. Vous dites que l'un reçoit \$100 par mois, et l'autre \$1200 par année. Il n'y a pas de différence ? Il y a cette différence, que j'ai dit que M. Grant reçoit \$100 par mois, et je le dis d'une façon positive, parce que j'en suis sûr ; et je dis, de plus, qu'au meilleur de ma connaissance, M. Hillson a \$1200 par année.

M. Bowell.—M. Hilson dit qu'il a \$1,300 par année.

M. Pottinger.—Si vous le désirez, je vais modifier le chiffre.

Par M. Wood (Westmoreland) :

768. Vous avez dit, je crois, que M. McLeod était chef de gare à Dalhousie ? Oui.

769. Quand a-t-il quitté son emploi ? Vers le 15 d'avril. Il écrivit de Boston, le 15 d'avril, et il quitta Dalhousie vers cette date, je crois.

770. Était-ce en 1884 ? Non, cette année, 1886.

Par M. Bowell :

771. On a proposé, il y a quelque temps, de construire un hôtel à Carlton ? Oui, sur le côté nord de la Baie des Chaleurs.

772. Je désirerais savoir si certaines concessions, analogues à celles qui nous occupent dans le moment, ont été offertes aux particuliers disposés à construire cet hôtel ? Oui, les mêmes concessions ont été faites. M. Richard proposa de construire l'hôtel à Carlton, et on lui dit qu'il aurait les mêmes avantages, et une diminution dans le prix du transport de son ameublement lui a été donnée, bien qu'il n'ait pas complété son projet. Il acheta quelques maisons et les utilisa.

Par M. Davies :

773. Vous n'aviez aucun intérêt dans cette affaire ? Vous n'agissiez qu'à titre

d'agent de M. Schrieber ? Je n'y avais d'autre intérêt que celui qu'on pouvait retirer le chemin de fer pour son trafic.

774. Vous avez agi comme agent de M. Schrieber et non comme fonctionnaire salarié ? Simplement, par amitié ? Par amitié, et dans l'intérêt du chemin de fer.

Par M. Costigan :

775. On a dit qu'il s'était écoulé un long temps depuis que M. Grant avait été employé par le gouvernement. Ne vous souvient-il pas qu'il avait été employé avant cela sur le chemin de la Baie des Chaleurs et sur l'embranchement de Dalhousie, pour faire le tracé ? Il a été employé sur l'embranchement de la Baie des Chaleurs, mais je ne pense pas que ce soit par la compagnie.

776. Et non sur l'embranchement de Dalhousie ? Je ne crois pas qu'il ait été employé sur cet ligne. Il peut avoir fait les premières études.

Par M. McLellan :

777. Avez-vous d'autres comptes courants avec des compagnies ou des particuliers, le long de la ligne ? Oui, quelques-uns.

778. S'est-il présenté d'autres cas où il y a eu délai dans le règlement des comptes ? Oui, il y a eu quelques cas semblables.

779. Alors le délai dont nous venons de parler n'est pas exceptionnel ? Non.

CHARLES T. HILLSON est appelé et interrogé :

Par M. Davies :

780. Vous êtes inspecteur des bâtisses sur la ligne de l'Intercolonial ? Oui.

781. Quand avez-vous été nommé ? En 1878, je crois.

782. Avec salaire ? Le montant du salaire ?

783. Oui ? Il était de \$75 par mois, mais il s'est élevé depuis à \$108.33 par mois.

784. Je désire vous interroger au sujet de l'enquête de Dalhousie. Quand avez-vous été là ? Vous connaissez l'hôtel Inch Arran ? Oui.

785. Quand avez-vous été, pour la première fois, inspecter la bâtisse ? Je ne puis dire que j'y sois jamais allé particulièrement, en aucun temps, pour cet objet. Je me trouvais à Dalhousie lors de la construction de l'embranchement, des bâtiments et du quai, presque toutes les semaines, et à diverses reprises, je suis allé à l'hôtel.

786. Aviez vous reçu ordre d'aucuns de vos supérieurs de surveiller la construction de cet hôtel ? Madame Grant, après avoir commencé la maison—en 1883, je pense—passa un contrat, en 1884, avec Rhodes et Currie, avec lesquels je l'avais mise en relation à Amherst, pour terminer cette maison ; et, d'après ce qu'elle m'a dit à l'époque, M. Schreiber lui avançait pour cela une somme de \$4,000 ou \$5,000. Rhodes et Currie ne voulaient pas prendre la garantie personnelle de madame Grant, et M. Schreiber paya le montant à ces entrepreneurs.

787. Quel montant a été payé à Rhodes et Currie ? Le montant stipulé au contrat, \$4,000 ou \$5,000 ; c'était plutôt \$4,500, je crois. M. Pottinger me demanda de voir, lorsque je me trouverais sur les lieux, à ce que le travail fût bien exécuté, et je l'ai fait.

788. Alors, c'est d'après les ordres de M. Pottinger que vous agissiez ainsi ? Oui.

789. Quels étaient les entrepreneurs de la construction ? Rhodes, Currie et Cie.

790. Je pensais qu'ils avaient simplement fourni le bois de construction ? Non, ils étaient les entrepreneurs.

791. Et vous avez veillé à ce que les travaux fussent bien faits ? En d'autres termes, vous avez inspecté les travaux, sur l'ordre de M. Pottinger ? Chaque fois qu'il m'arrivait de passer par là. Le fait est, que, plus tard, j'ai pris mes quartiers à l'hôtel. Ma femme et ma fille ont séjourné à l'hôtel en 1884 et 1885, et au lieu de retourner à mon domicile propre, je restais à l'hôtel.

792. Combien de temps passiez-vous, chaque fois, à cette inspection ? Environ une demi-heure, peut-être, quand j'étais libéré de mon travail à la gare ou sur le

quai ; ou, lorsqu'il m'arrivait, dans mes courses, de me diriger dans cette direction, je passai par l'hôtel où je passai une heure ou une demi-heure

793. Vous profitiez simplement de l'occasion ? Précisément. A l'époque, j'inspectais du bois de construction. Nous avons quantité de bois de cèdre sur la rivière aux Anguilles.

794. Nous reparlerons plus tard de la longueur du temps. Pendant la construction de l'hôtel, vous avez consacré à cette surveillance seulement que le temps que vous jugiez nécessaire, et pas plus ? Pas plus que je ne vous ai dit. Après ma journée faite, si je n'allais pas à l'hôtel, je n'avais rien à faire à la pension où j'étais.

795. Maintenant, veuillez m'expliquer ceci : Rhodes, Currie et Cie, les constructeurs de la tâtisse et domiciliés à Amberst, faisaient venir leurs matériaux de cette dernière localité ? Oui, une grande partie.

796. Comment se fait-il qu'il vous en ait été consigné autant ? A ma connaissance, une seule chose m'a été consignée en 1884. Rien ne m'a été expédié en 1885, soit à ma connaissance ou à ma suggestion, jusqu'à la demande d'enquête qui m'a fait connaître certains faits. Je n'ai donné aucunes commandes quelconques, mais Rhodes et Currie ont expédié quantité de matériaux pour réparations le long de la ligne, qu'ils m'ont consignés, dans les cas où j'en avais donné l'ordre, pour servir aux réparations à faire aux différentes gares.

797. Je vois qu'ils en ont adressé une partie, dans le cas actuel "I. C. aux soins de C. T. Hillson, dont une partie à C. T. Hillson, gratuitement"; et encore, "C. T. Hillson" marqué "gratuit." Ce sont les seules lettres d'expédition produites. Les matériaux ont été expédiés par James Caird, puis par Rhodes, Currie et Cie, ensuite par Clarke, et enfin le reste est de l'Intercolonial, sans numéro, 2,000 lbs. Je les donne tels qu'ils ont été produits ici dernièrement par M. Bruce, l'auditeur — et ils sont consignés à l'Intercolonial, aux soins de C. T. Hillson. Ils paraissent être tous adressés à C. T. Hillson ? Comme je vous l'ai déjà dit, je ne connais rien de cela. Je n'ai jamais donné ordre de me consigner ces matériaux. Si Rhodes, Currie et Cie l'ont fait, c'est de leur propre chef.

Par M. Tupper :

798. Avaient-ils d'autres entreprises dans cette région ? Non, pas à Dalhousie. Ils ont eu des travaux à faire sur le chemin tout le temps.

Par M. Davies :

799. Ils n'avaient pas d'autres contrats que celui-là ? Non, pas à Dalhousie.

800. Ils avaient une entreprise considérable à St-Jean ? Oui, ils avaient la gare de St-Jean, les bureaux généraux à Moncton et un grand nombre de constructions.

801. Comment pouvait-on obtenir livraison de ces articles arrivés à destination, si le consignataire n'en connaissait rien ? En 1885, lorsqu'ils ont voulu compléter le contrat qu'ils étaient tenus d'exécuter, il y avait quelques réparations à faire à la maison. Ils les ont faites à la journée. Ils ont expédié les matériaux comme je l'ai dit. Je ne savais pas qu'ils me les eussent adressés, mais ils ont fait leur travail à la journée et ils ont consigné les matériaux au chemin de fer ou à moi.

802. Alors vous connaissiez ce fait ? Je le sais maintenant, mais je ne le savais pas alors.

803. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous vous imaginez qu'ils l'ont fait ? Je le sais parce que le chef de gare, McLeod m'a expliqué qu'il était arrivé des articles à mon adresse. Je lui dis "ce n'est pas pour moi." Il me demanda "et le fret ?" Je lui répondis "tenez en compte, je m'en vais chez moi. Rhodes et Currie (je savais que c'étaient leurs matériaux pour la maison) me les ont consignés. Tenez compte du fret et adressez-le à M. Taylor, et M. Pottinger et les entrepreneurs régleront avec vous quand Rhodes et Currie auront terminé leurs travaux." C'est la seule fois que j'ai parlé à McLeod.

804. C'étaient les matériaux expédiés en 1885 ? Oui.

805. Après que vous eûtes dit cela à McLeod, il a compris que les envois suivants devraient être livrés à Dalhousie ? Certainement.

806. De sorte que vous aviez parfaite connaissance des faits ? Il ne m'a jamais *présenté de compte.*

807. Mais la première lettre d'expédition ? A cette première lettre, il vint me parler. Je lui dis que s'il venait des matériaux par le chemin, à quelque adresse que ce fût, et que ces matériaux fussent expédiés par Rhodes, Currie et Cie pour l'hôtel, il devrait tenir compte du montant, si toutefois le fret n'était pas payé d'avance.

808. Et vous lui avez dit d'en tenir un compte ? Oui.

809. Vous voyiez de suite que c'était pour l'hôtel, et que d'autres envois suivraient ? Certainement, je savais que c'était pour faire des réparations.

810. Alors, quand la première consignation a été faite, en 1885, vous avez été informé par le chef de gare qu'elle était à votre nom, et vous lui avez dit que c'était pour l'hôtel ? Et de les délivrer à l'hôtel.

811. Vous ne vous êtes pas occupé de solder le fret ? Vous en avez simplement averti McLeod ? Oui.

812. Et c'est cet homme-là qui est parti ? Oui.

813. Et on ne peut pas le retrouver ? Je pense que si.

814. Où est-il actuellement ? Je crois qu'il a écrit de Boston ? Oui.

815. Alors, vous vous êtes occupé de la maison, pendant la construction, autrement que comme surveillant ? Et après son achèvement, vous vous êtes occupé de la gestion, si je ne me trompe ? Non.

816. Que faisiez-vous ? Lorsque Mme Grant s'est trouvée dans l'impossibilité de conduire l'hôtel, qui était rempli, je m'y trouvais avec ma femme et ma fille, et les voyageurs se plaignaient fortement de la manière dont les choses étaient conduites, et ils blâmaient l'Intercolonial que nous supposions dans le temps n'avoir rien à voir avec l'hôtel. Tous les ans, j'obtiens un congé de deux semaines. Je puis aller où bon me semble. J'obtins ma permission usuelle de M. Pottinger, par écrit, et j'y demeurai les deux seules semaines que j'aie jamais passées là.

817. Qu'avez vous fait pendant ces deux semaines ? Je me promenais sur l'eau et je pêchais.

818. Je ne vous demande pas cela ? Je réponds à votre question.

819. Je vous demande si vous vous êtes occupé de l'administration de l'hôtel, et vous me répondez par des enfantillages, en me parlant de promenades sur l'eau et de pêche ? Si vous aviez attendu la fin de ma phrase, je vous aurais donné toutes les occupations de la journée. En attendant l'arrivée du gérant, je me suis occupé, pendant trois jours, à fournir la maison de provisions. J'allais chez Haddow ou chez Labillois, et j'achetais ce qu'il fallait pour la maison.

820. Pendant trois jours, vous avez acheté les approvisionnements pour la maison ? Vous êtes sûr que vous avez été ainsi employé pendant trois jours ? Je vous ai dit que j'y étais resté deux semaines entières.

821. Alors, les promenades sur l'eau et la pêche étaient pour votre amusement ? Bien entendu.

822. Les excursions sur l'eau et la pêche sont une source d'amusement pour les pensionnaires de l'hôtel ? Oui.

823. Alors, vous dites que pendant ces quinze jours— ? J'y suis resté tout le temps.

824. Vous êtes resté à l'hôtel tout le temps et vous avez acheté tout ce qui était nécessaire pour la maison ? Non, pas tout. J'ai dit que j'avais fourni certaines choses.

825. Et vous avez, en quelque sorte, administré l'hôtel ? Je ne saurais dire.

826. Qui gérait l'hôtel, si vous ne l'avez pas fait ? Madame Grant était encore dans la maison.

827. Dirigeait-elle l'hôtel, alors ? Oui.

828. Que faisiez-vous ? Je lui aidais, pour l'avantage de l'Intercolonial, comme ceci : Beaucoup de personnes étaient arrivées de Toronto, Montréal et ailleurs, et tous se plaignaient amèrement de la conduite de l'hôtel, et il était de mon intérêt de les assister du mieux qu'il m'était possible.

829. Vous en êtes-vous occupé par la suite ? Non.

830. Après que madame Grant l'eut cédé à M. Schreiber ? Non, pas après l'arrivée du nouveau gérant, qui est venu, comme je vous l'ai dit, trois ou quatre jours ensuite.

831. Vous ne pouvez donner aucune idée du temps que vous avez consacré à surveiller la construction de cet hôtel, parce que vous ne vous en êtes occupé que par intervalles ; vous n'en avez pas gardé note ? Non.

832. Étiez-vous présent lorsque madame Grant a livré possession de l'hôtel ? Oui.

833. M. Harrison était-là ? Oui.

834. Avez-vous vu le papier que M. Harrison lui a donné ? Non. J'ai vu l'acte dressé par Harrison relativement au transfert de la propriété de madame Grant à M. Schreiber.

835. Avez-vous payé quelques-uns des comptes ? Oui.

836. Combien de comptes avez-vous payés ? Je ne saurais le dire exactement, mais le montant était considérable.

837. Un montant considérable veut dire quelque chose ou rien du tout ? Disons \$1,000. C'est une somme considérable.

Par M. Bowell :

838. Voulez-vous parler de comptes contre l'hôtel Inch Arran ? Oui.

Par M. Davies :

839. Des comptes contre l'hôtel payés par vous, et dont vous preniez des reçus que vous transmettiez à M. Pottinger ? Oui.

840. Où preniez-vous les fonds ? M. Pottinger me les donnait.

841. Il vous envoyait des fonds pour solder les comptes ? Oui.

842. Et vous les soldiez ? Plusieurs fois, lorsque je me rendais à Saint-Jean ou ailleurs, et qu'il y avait des comptes à payer, il me donna les sommes nécessaires pour les payer.

843. Avez-vous pressé madame Grant de céder l'hôtel ? Non, je ne l'ai pas pressée.

844. Cette expression est peut-être trop accentuée ? Je l'ai avisée de le faire.

845. A-t-elle insisté pour que son mari fut employé sur l'Intercolonial ? Pas alors.

846. Quand en a-t-elle exprimé le désir ? Elle n'a jamais parlé de cela devant moi. Elle avait fréquemment demandé que son mari fût employé, mais elle ne m'en a jamais parlé parce qu'elle savait, sans doute, que je n'avais aucun pouvoir de le faire.

847. L'a-t-elle demandé à d'autres, que vous sachiez ? Je n'en connais quelque chose que par les on-dit.

848. Savez-vous s'il a été expédié du bois des scieries d'Eddy, ou ai-je été mal renseigné à ce sujet.

849. Vous avez été mal informé. Aucun bois de construction n'est venu de là. La seule chose dont j'aie eu connaissance au sujet des scieries d'Eddy, c'est lorsque je l'ai mise en relation, à Amherst avec Rhodes et Currie. Elle me donna une liste des prix d'Eddy pour les châssis et portes, mais, à ma connaissance, il n'a pas été dépensé une seule piastre pour du bois venant de là. J'en suis certain.

849. Ce bois a été pris chez Rhodes et Currie ? Oui, sauf ce qu'elle a acheté chez George Moffat, et qu'elle avait payé l'année précédente.

850. Quel est ce George Moffat ? Où demeure-t-il ? A Dalhousie où il possède une scierie.

851. Quels sont les comptes que vous avez payés ? Je pense avoir payé le compte de la Cie manufacturière d'Oxford dont je me souviens parfaitement, pour des meubles qu'elle avait achetés et que Schreiber payait par la suite. J'ai aussi payé pour des meubles fournis par une maison de Saint-Jean.

852. Quelle était cette maison ? La maison White, je crois, mais je ne saurais préciser. J'ai aussi payé un compte à M. Haddow et un autre à Labillois. C'est à peu près tout.

853. Vous n'étiez pas là lorsque madame Grant et M. Harrison ont passé leur contrat ? J'étais présent presque tout le temps.

854. Dois-je comprendre que vous niez ou que vous affirmez que madame Grant ait insisté pour obtenir un emploi à son mari, en considération de la cession de son hôtel? Je ne connais rien de cela, sauf ce que j'ai mentionné: qu'Harrison avait dit que madame Grant signerait l'acte si on donnait un emploi à son mari.

855. C'est Harrison qui l'a dit devant vous? Oui, mais je n'ai vu aucun papier. J'ai appris qu'Harrison lui avait donné une lettre portant que son mari aurait de l'emploi, mais je n'ai jamais vu cette lettre.

Par M. McLelan :

856. A-t-on employé dans la construction de cette maison des matériaux appartenant au chemin de fer? Pas pour la valeur d'une piastre. Je l'affirme positivement.

H. FOLSOM est appelé et interrogé.

Par M. McLelan :

857. Vous êtes employé dans une ligne de chemin de fer? Oui, dans le chemin de fer du Connecticut et du Passumpsic, de l'Etat du Vermont et du Canada.

858. En quelle qualité? Comme surintendant-général.

859. Vous êtes-vous occupé de la construction ou de l'administration d'hôtels pour le compte de votre chemin de fer? Oui; notre compagnie a construit à Newport, sur le lac Memphremagog, un assez grand hôtel contenant 250 chambres, qu'elle a administré elle-même jusqu'en 1880, et qu'elle a ensuite vendu. Les acquéreurs l'ont géré pendant deux ans et l'ont ensuite rétrocédé à la compagnie qui l'exploite depuis cette époque.

860. Quel était votre but en construisant cet hôtel? Donnez des explications générales pour l'information du comité? C'était dans le but d'encourager le trafic-voyageurs au lac Memphremagog pendant la saison d'été.

861. La compagnie l'a-t-elle fait dans un but de spéculation commerciale, ou simplement dans l'intérêt de sa ligne? Dans l'intérêt de sa ligne, pour augmenter son trafic.

862. Non pour retirer un profit pécuniaire de cet hôtel? Non.

863. Cette entreprise a-t-elle eu l'effet désiré, d'augmenter le trafic du chemin? Oui, et dans une mesure considérable.

864. Pensez-vous qu'il soit dans l'intérêt des chemins de fer en général d'encourager la construction d'hôtels le long de leurs lignes, pour attirer les touristes? Oui, si la ligne du chemin de fer a sur son parcours des sites pittoresques dont puissent jouir les touristes quand il s'y trouve un hôtel—comme cela a lieu pour le lac Memphremagog et les montagnes Blanches.

865. C'est donc la Cie du chemin de fer qui l'a construit? Entièrement.

866. Dans l'intérêt de la ligne? Oui.

Par M. Wood (Westmoreland) :

867. Pendant combien de mois cet hôtel est-il ouvert au public? Pendant quatre mois.

868. La saison est à peu près de même durée que sur le Saint-Laurent? Peut-être un peu plus longue.

Par M. McLelan :

869. Vous dites que la compagnie l'a vendu par la suite? Oui.

870. Avez-vous donné aux acquéreurs des avantages spéciaux? Oui, le transport gratuit des serviteurs de l'hôtel, et des matériaux de réparations, et des meubles.

Par M. Howell :

871. Passages et fret gratuits? Oui.

Par M. Davies :

872. Ces arrangements faisaient partie des conditions de vente? Oui.

Par M. Wood :

873. Quel était l'arrangement relatif aux serviteurs ? Les serviteurs étaient compris dans ces conditions.

874. Faites-vous de même pour tous les hôtels d'été ? Pas pour tous. Nous le faisons pour deux autres hôtels sur la ligne. Les places d'été des montagnes Blanches ne sont pas sur le parcours de notre chemin, mais le trafic-voyageur de New-York à destination de ces montagnes passe par notre ligne, et nous transportons à moitié prix leurs serviteurs et leurs matériaux de construction.

Par M. McLelan :

875. Vous chargez demi-prix pour ces hôtels ? Oui, mais ils ne sont pas sur notre parcours.

876. Sur votre ligne, le passage est gratuit ? Oui.

877. Et vous n'avez jamais eu d'intérêts dans ces hôtels ? Aucuns, sauf le bénéfice résultant du transport des voyageurs qui s'y rendent.

Par M. Davies :

878. Vous dites que le transport est gratuit pour tous les hôtels situés le long de votre ligne ? Non, seulement pour les places d'été.

879. Combien d'hôtels ont ce transport gratuit ? Trois. Je puis dire que ci-devant, jusqu'en 1882, nous transportions gratuitement les serviteurs et tous les employés des hôtels des montagnes Blanches, des hôtels ayant plus de 290 pensionnaires ; mais, en 1882, nous avons cessé ce système pour adopter le système de moitié prix.

Par M. McLelan :

880. Ils ne dépendent pas entièrement de votre ligne ? Oh ! non ; ils sont en dehors de notre parcours, mais une grande partie de leur trafic passe par notre ligne.

881. Mais vous donnez aussi le transport gratuit aux hôtels situés sur votre ligne ? Oui, pour les serviteurs et les matériaux de construction.

882. Votre chemin est-il la propriété d'une compagnie privée ? Oui, composée de particuliers de Boston.

883. C'est une compagnie essentiellement privée ? C'est un corps légalement constitué.

884. Ce n'est pas une corporation d'Etat ? Non.

885. Et vous avez adopté ce système entièrement dans l'intérêt du chemin ? Oui.

886. Et à la connaissance de la compagnie et des actionnaires ? Oui, d'après les instructions des directeurs qui, naturellement, représentent les actionnaires.

Par M. Colby :

887. Quel est l'usage, à cet égard, dans la Nouvelle-Angleterre ? Les chemins de la Nouvelle Angleterre et de New-York vous sont familiers ? Je pense que nous suivons leur méthode, autant que je sache. Je sais que le chemin de fer de Boston à Lowell, qui a plus à faire que nous avec le trafic du réseau des montagnes Blanches, vu qu'il contrôle tous les grands hôtels, donne le passage gratuit aux serviteurs des hôtels, mais non des simples maisons de pension, et transporte pour rien le bois servant à la construction et à la réparation des hôtels, ainsi que l'ameublement qui leur est nécessaire.

888. Était-il bien compris des directeurs et actionnaires de votre compagnie, que cet hôtel de Memphramsgog ne pourrait en aucune manière être un hôtel payant ? Je crois que les directeurs le comprenaient ainsi, mais quant aux actionnaires je ne saurais me prononcer.

889. Mais, en ce qui concerne le chemin, les avantages retirés de l'établissement de cet hôtel sont-ils favorables ou non ? Favorables.

890. Bien que l'hôtel, par lui-même, n'ait pas donné de bénéfices ? Oui, il n'a pas donné de résultats au point de vue pécuniaire.

GEORGE HADDOW est appelé et interrogé :

Par M. Davies :

891. Vous demeurez à Dalhousie ? Oui.

892. Vous rappelez-vous la construction de l'hôtel Inch Arran ? Oui, de ses commencements.

893. Qui a commencé l'exploitation de cet hôtel ? Madame Grant.

894. Dans quelles circonstances ? Je sais qu'un certain nombre d'employés du chemin de fer arrivèrent à Dalhousie quelque temps avant qu'elle n'y vint elle-même ; c'était vers l'automne de 1882 ou au printemps de 1883. Elle arriva en 1883, et annonça qu'elle allait commencer un hôtel sur la pointe de terre possédée par l'hon. William Hamilton, et elle annonça que le ministre des chemins de fer lui avait promis une allocation pour cet objet. Moi et d'autres, nous lui ouvrîmes un crédit, avec l'entente bien distincte qu'elle recevrait cette allocation.

895. Vous avez appris ensuite que le ministre ne savait trop comment faire ? Je n'ai pas dit cela.

896. Nous savons qu'en ce qui concerne la maison, aucun crédit n'a été voté ? Elle me dit que M. Archibald devait venir faire un inventaire, et en effet, il est venu.

897. Ce monsieur est un employé du chemin de fer ? Oui.

898. Quelle est sa charge ? Ingénieur en chef.

899. Qu'a-t-il fait ? Il visita la propriété.

Par M. Tupper :

900. Madame Grant vous a-t-elle montré quelque lettre du ministre des chemins de fer, corroborant ces avancés ? Non.

901. Elle vous a dit seulement qu'elle avait sa parole ? Oui.

Par M. Wood :

902. Et c'est la seule preuve que vous avez eue ? Non ; dans l'hiver de cette même année, elle convoqua une assemblée de ses créanciers. M. J. G. Forbes, de Saint-Jean, son avocat, était avec elle, et ils annoncèrent tous deux que cette promesse lui avait été faite par le ministre. Ils ajoutèrent que le ministre revenait d'Angleterre en Canada, et que si les créanciers voulaient le lui permettre, elle se rendrait à Ottawa pour le voir de nouveau au sujet de sa promesse. M. Forbes affirma qu'il savait personnellement qu'une telle promesse avait été faite. Nous acceptâmes l'affirmation et nous consentîmes au voyage de madame Grant à Ottawa.

Par M. Davies :

903. Elle se rendit à Ottawa ? Oui.

904. Savez-vous si, pendant la construction de l'hôtel, des employés de l'Intercolonial se sont occupés de cette construction ? Je sais que M. Hillson s'en est mêlé.

905. En quoi s'en est-il mêlé ? Comme vous étiez sur les lieux, dites ce que vous savez de ses rapports avec l'hôtel ? Je sais que dans la première année qui a suivi l'arrivée de madame Grant, nous lui avons avancé plus que nous n'aurions dû faire. Lorsqu'elle voulut avoir d'autres approvisionnements, en 1884, je lui dis que nous ne pouvions lui avancer plus sans un ordre de M. Hillson. J'allai voir ce dernier, qui me demanda ce qu'elle désirait avoir.

906. Quand était-ce ? En juillet 1884.

907. Alors, dans ce mois, vous vous êtes enquis auprès de M. Hillson, s'il serait opportun d'avancer d'autres fournitures à Madame Grant ? Oui, et il vint voir les articles demandés. Il me dit : " Vous pouvez les lui livrer, mais ne lui en donnez pas plus, car je ne me rendrai pas responsable." C'était le 11 juillet. Elle obtint, ce jour, des articles au montant de \$20 ; le 12, elle en eut pour \$50, et le \$14, pour \$12. Le 31 juillet, M. Hillson acheta lui-même nombre d'articles, tels que matelats, coton, pentures, etc.

908. C'étaient des fournitures pour la maison ? Oui, et lui-même me paya le tout, quelque temps après. Le compte s'élevait à \$129.47. (Voir Exhibit Y.)

909. Toutes les fournitures prises chez vous cette année-là, furent achetées par M. Hillson? Tout ce que j'ai fourni après cela.

910. Connaissez-vous quelque chose de la cession de l'hôtel par madame Grant? Je consultai les papiers, et j'y trouvai un projet d'arrangement et une réclamation pour un oetroi.

911. Quand madame Grant a-t-elle fait cession de l'hôtel à M. Schrieber? Ce serait le 25 juillet 1884, date de la réclamation.

912. Avez-vous vu la pièce signée par M. Harrison et donnée à madame Grant, dont M. Pottinger a parlé? Oui; j'ai vu un papier signé par M. Harrison, faisant mention que M. Grant aurait, pour le présent, un emploi temporaire, ou permanent s'il était possible.

Par M. Tupper :

913. Combien de temps s'est écoulé depuis que vous avez vu ce papier? Je l'ai vu peu de temps après qu'il eût été écrit, en 1884.

914. Combien de temps après qu'il eût été écrit l'avez-vous lu? Je ne l'ai lu qu'une fois.

915. Vous ne pourriez attester sous serment le contenu d'un document que vous n'avez lu qu'une fois, et cela en 1884? Je pourrais vous affirmer sous serment la substance du document. C'était une affaire très importante pour moi et pour toute la population de Dalhousie.

Par M. McLelan :

916. Ce document renfermait-il une stipulation conçue comme suit: "Si elle consentait à céder l'hôtel"? Non.

Par M. Bowell :

917. Voulez-vous parler de l'arrangement relatif à la vente de l'hôtel, ou d'une autre lettre adressée à madame Grant par M. Harrison, promettant une situation à son mari? Je veux parler d'une lettre écrite par M. Harrison.

Par M. Davies :

918. Ecrivez vers la même époque que l'acte de vente? Je le crois.

Par M. Bowell :

919. Était-ce bien à la même époque? Je ne saurais l'attester sous serment.

Par M. Davies :

920. Portaient-ils la même date? La substance de la lettre était importante pour moi, non la date.

Par M. McLelan :

921. M. Harrison l'a-t-il signée à titre de procureur de quelqu'un? Je l'ignore.

922. A-t-il signé à titre de procureur? Non, mes souvenirs me portent à croire que le papier n'était pas signé comme cela.

923. Il n'a mis que son nom? Oui.

Par M. Davies :

924. Connaissez-vous M. L. B. Harrison? Je ne le connais pas personnellement. Je savais qu'il était dans la ville. Dans les petites localités, nous connaissons toujours le nom des étrangers qui arrivent.

Par M. Farrow :

925. Connaissez-vous le coût primitif de l'hôtel? Voulez-vous parler d'une époque antérieure à l'achat par M. Schrieber?

926. Oui? Je pourrais répondre à cette question, si le président voulait me le permettre. Voici un état soumis par madame Grant, lors de la réunion de ses créanciers; il est de \$3,736.94.

Par M. Tupper :

927. Ce chiffre comprend-il le montant qui vous était dû ? Oui.

928. Vous avez pressé M. Schreiber de payer cela ? Jamais.

929. Vous avez demandé à M. Hillson de le payer ? Je ne me souviens pas de lui avoir demandé cela.

930. Vous ne vous en rappelez pas ? Je ne m'en rappelle pas, mais je puis lui avoir demandé s'il le paierait. De fait, M. Hillson me dit qu'il était un des actionnaires ; qu'il avait des actions au montant de \$100, et que M. Pottinger en avait aussi.

931. Quand vous a-t-il dit cela ? Au printemps de 1884. Il aurait pu me dire cela en plaisantant.

932. Savez-vous s'il le disait en plaisantant, ou sérieusement ? Je ne sais. J'ai cru dans le temps qu'il était sérieux.

933. Vous n'affirmeriez pas que c'était sérieux ; M. Hillson prétend n'avoir jamais rien dit de semblable ? Je puis lui rappeler les circonstances. Nous étions près de l'hôtel Delany.

Par M. Davies :

934. Quelles autres personnes, suivant lui, avaient des actions dans cette affaire ? MM. Archibald et Pottinger. Il ajouta : " J'en ai, moi aussi, pour la somme de \$100."

Par M. McLelan :

935. Avez-vous de ces actions ? Non.

Par M. Wood :

936. Trouvait-on que M. Schreiber faisait une bonne affaire en achetant la propriété ? Je ne sache pas que je puisse répondre parfaitement à cette question. Je n'aimerais pas à donner une opinion là-dessus. D'après ce qui m'a été répété, M. Schreiber aurait dit qu'il revendrait l'hôtel au prix d'achat.

Par M. Tupper :

937. Nierez-vous que plus d'une fois, vous avez demandé à M. Hillson de faire payer votre compte par M. Schreiber ? Je ne puis pas lui avoir demandé cela.

938. Nierez-vous que vous lui avez demandé de faire solder votre compte ? Je nie positivement lui avoir demandé de faire payer mon compte.

939. Lui en avez-vous parlé ? Oui, toutes les fois qu'il s'est trouvé à Dalhousie et qu'il a parlé sur ce sujet.

940. Vous avez souvent causé avec M. Hillson, et vous ne vous rappelez pas du sujet de vos conversations ? Elles n'auraient pas portées, dans tous les cas, sur le paiement de mon compte, car je savais que M. Hillson ne pouvait le solder.

941. Et, après réflexion, vous persistez à dire que vous ne l'avez pas prié de persuader à quelqu'un de payer votre compte ? Oui ; et j'ajouterai que je lui ai mentionné le tort que causait à beaucoup d'entre nous ce défaut de paiement.

942. Qui aurait dû solder ces comptes, pensiez-vous ? Je désire savoir si vous pensiez que M. Schreiber aurait dû les solder ? Mon opinion, et celle de la plupart des habitants de Dalhousie, est que le gouvernement aurait dû les payer.

Par M. Davies :

943. Pourquoi ? Je ne dis pas que nous avons raison de penser cela ; mais nous étions tous sous l'impression que l'hôtel appartenait au gouvernement.

Par M. Tupper :

944. Vous êtes ici depuis le commencement de l'enquête ? J'ai été ici presque tout le temps.

945. Et, vous êtes encore sous l'impression que le gouvernement a la propriété de cet hôtel ? Si je dois répondre à cette question, je dirai que tout ce que j'ai entendu n'est pas de nature à me faire changer d'opinion sur ce point.

Par M. Davies :

946. Avez-vous autre chose à déclarer ? Madame Grant vous a-t-elle dit qu'elle avait ce document, ou qu'elle avait insisté pour se le faire remettre avant de céder l'hôtel ? Lorsque j'ai appris qu'elle avait vendu l'hôtel, je me suis rendu chez elle pour lui parler de ma créance. Elle me rapporta ce qu'elle avait fait, et elle ajouta : "j'ai réussi à avoir un emploi pour M. Grant ; entrez," et elle me fit entrer dans une pièce et me montra le document dont j'ai parlé.

Par M. McLelan :

947. Y avait-il beaucoup de monde à l'hôtel, l'an dernier ? Oui, un bon nombre.

948. Ces personnes ont-elles donné du trafic au chemin de fer et ont-elles alimenté le commerce de votre village ? L'hôtel fait du bien au chemin de fer et à Dalhousie.

949. L'opinion partagée par vous tous, que cet hôtel appartenait au gouvernement, provenait sans doute du fait qu'il donnait des bénéfices au chemin de fer, je suppose ? C'est madame Grant qui, la première, a causé cette impression.

950. Et cette impression s'est fortifiée du fait que l'hôtel était un avantage pour le chemin de fer n'est-ce pas ? J'ai à faire, en ce moment, d'autres déclarations.

951. Faites-les ? Cette impression s'est accentuée par le fait que notre député a dit à des citoyens de notre ville que leurs créances seraient payées.

Par M. Tupper :

952. Cela n'est pas à votre connaissance ? Si vous mettez ma véracité en doute, faites appeler A. G. Wallace et Edward Gordon.

Par M. McLelan :

953. Un bon nombre de comptes ont été soldés par une personne ou une autre ; la totalité des créances dues par madame Grant ne sont pas restées impayées ? J'ai appris que M. Labilloy avait été payé. Je crois qu'il avait fait emprisonner M. Grant qui a dû payer pour être libéré.

954. Et vous croyez que l'hôtel est un avantage pour le chemin ? Un grand avantage pour le chemin et la localité.

955. Et, à part votre créance de \$300, vous êtes content de voir cet hôtel dans votre localité ? Oui, et je serais heureux d'en voir ouvrir deux ou trois autres.

Par M. Davies :

956. La majeure partie des comptes de madame Grant sont-ils payés ? Non.

957. Combien restent impayés ? Je ne saurais dire.

958. Vous avez dit, je crois, qu'elle avait soumis un état à ses créanciers ? Je dirai, à tout risque, que 20 pour 100 est impayé.

Par M. Wood :

959. Pensez-vous que l'hôtel donne un bénéfice ? Je l'ignore. M. Schreiber peut vous renseigner mieux que moi là-dessus.

960. Vous pourriez exprimer une opinion ? Il n'est ouvert que pendant deux mois, environ.

Par M. Tupper :

961. Pour en revenir à la question posée par M. McLelan, vous avez dit qu'il était avantageux pour la localité d'avoir cet hôtel ; je présume que vous auriez favorisé le projet primitif, de faire construire l'hôtel par le gouvernement ? Si j'avais été député ?

962. Ou marchand ? Vous voulez savoir si j'aurais appuyé quelqu'un qui se serait proposé de construire des hôtels ?

963. Vous avez entendu le surintendant d'un chemin local, disant que sa compagnie avait adopté le système de construire des hôtels pour alimenter sa ligne par le trafic-voyageurs ; approuveriez-vous le gouvernement s'il bâtissait un hôtel à Dalhousie dans ce même but ? Me posez-vous cette question comme citoyen de Dal-

housie? Cette question impliquerait la construction d'hôtels sur tout le parcours du chemin.

964. Que pensez-vous de Dalhousie? Etes-vous en faveur de la construction d'hôtels dans cette localité? Oui.

965. Vous pensez que ce serait dans l'intérêt du chemin? Les autres hôteliers disent que cela leur fait du tort.

966. Pensez-vous que ce soit l'avantage du chemin? Naturellement.

967. Pensez-vous que le gouvernement devrait se charger de la construction? J'aimerais mieux ne pas répondre à cette question.

C. T. HILLSON est rappelé et interrogé :

Par M. Tupper :

968. Vous avez entendu M. Haddow déclarer qu'il tenait de votre propre bouche que vous étiez un des actionnaires de l'hôtel Inch Arran, de même que MM. Archibald et Pottinger? Je me rappelle vaguement de cela. Voici les faits: M. Haddow me parlait souvent de la créance de madame Grant. Je lui dis: "madame Grant me doit presque autant qu'à vous; elle est ma débitrice pour \$100 ou \$200." Je nie lui avoir dit que j'avais des actions de l'hôtel.

M. Haddow.—C'est peut-être de cette manière que M. Hillson disait avoir des actions dans l'hôtel.

Par M. Davies :

969. Avez-vous fait les arrangements pour fournir de la glace à l'hôtel? Quand?

970. Cet automne, ce printemps? Non. Si, dans un sens; M. Stewart adressa, par mon intermédiaire, pendant mon séjour, cet automne, à Dalhousie, des lettres à M. Pottinger lui disant quel prix il chargerait pour la fourniture de la glace et la coupe du bois de chauffage, vu qu'il n'avait pas fourni la glace l'année précédente; il n'avait fourni que le bois. Il m'envoya ces lettres que je remis à M. Pottinger. Je n'ai pas fait d'arrangements pour la raison que je ne le pouvais pas.

Par M. McLelan :

971. Vous aviez transmis sa soumission? Je l'ai donnée à M. Pottinger qui a dû lui répondre, parce qu'il est à ma connaissance qu'il a fourni la glace et le bois.

M. POTTINGER est rappelé et examiné :

Par M. Davies :

972. Voulez-vous nous dire si vous donnez à l'hôtel de Shédiac les mêmes conditions qu'à celui de Inch Arran? Pas à l'hôtel de Shédiac qui est ouvert toute l'année. Le propriétaire a fait à sa maison une allonge qui lui sert pour les touristes en été, mais son hôtel est ouvert tout le long de l'année. Il n'a pas demandé de conditions spéciales.

973. Se trouve-t-il d'autres hôtels auxquels vous donniez de semblables avantages? Cacouna et Carlton. Ces arrangements ne sont faits qu'avec les places d'été, et non avec les hôtels qui sont ouverts toute l'année.

974. Quand l'hôtel de Cacouna a-t-il été ouvert? Je ne sais; c'est avant l'ouverture de la ligne.

COLLINGWOOD SCHREIBER est appelé et interrogé :

Par M. Bowell :

975. Vous avez entendu la déclaration de M. Haddow portant que madame Grant lui avait dit avoir eu une promesse d'allocation de la part du ministre des chemins de fer; et aussi, que Jas. G. Forbes connaissait la promesse faite par le ministre à madame Grant. Avez-vous connaissance que des promesses aient été faites par le ministre? Je pense avoir été présent à toutes les entrevues que cette dame a eues avec Sir Charles, et il n'a certainement fait aucunes semblables promesses. Elle lui a écrit à ce sujet, et je lui ai répondu comme suit: (Voir Exhibit Z.)

Le comité s'ajourne alors.

OTTAWA, 19 mai, 1886.

Le comité des comptes publics se réunit—M. Rykert au fauteuil

M. C. H. TUPPER, M.P., lit ce qui suit :

(Télégramme et lettre.)

A JAMES G. FORBES, avocat, Saint-Jean, N.-B.

Haddow prétend que vous avez dit à une réunion des créanciers de madame Grant que vous aviez connaissance personnelle que Sir Charles aurait promis que le gouvernement paierait la construction d'Inch Arran. Est-ce le cas.

CHARLES H. TUPPER.

(De Saint Jean, N.-B.)

12 mai, 1886.

La déclaration faite par Haddow est absolument fausse. Je n'ai jamais eu un mot de conversation avec Sir Charles à ce sujet, et c'est fort longtemps après cette assemblée de créanciers que je suis allé à Ottawa. S'il est nécessaire, je me rendrai à Ottawa et je contredirai son assertion, sous serment. Je déclare que Haddow est un menteur.

F. G. FORBES.

SAINT-JEAN, N.-B., 12 mai, 1886.

MON CHER TUPPER,—J'ai reçu votre télégramme auquel j'ai de suite répondu. Lors de cette assemblée de créanciers, le nom de Sir Charles n'a jamais été mentionné. J'ai conseillé aux créanciers de donner du délai à madame Grant, et je lui ai dit que, dans son intérêt, je tâcherais d'obtenir de l'aide de M. Schreiber ou autrement. Je lui dis que s'ils faisaient sortir M. Grant de la prison où ils le tenaient renfermé, je ferais tout en mon pouvoir pour lui faire obtenir un emploi sur le chemin de fer, et à ce propos, je leur fis comprendre leur inconséquence en le faisant emprisonner à Dalhousie. En ce qui concerne Inch Arran, je puis affirmer que je n'ai jamais entendu dire que le gouvernement y fut intéressé. J'ai simplement agi dans l'intérêt de madame Grant, et je n'ai jamais eu d'entrevue avec M. Schreiber ou aucun membre du gouvernement dans son intérêt, en ce qui concerne Inch Arran. Je suis confondu de l'impudence d'Haddow dont la déclaration est un pur mensonge. Si je suis assigné à comparaître, je me mettrai en route pour Ottawa, sur l'heure, et je déclarerai que ces avancés sont absolument faux et sans fondation aucune.

A la hâte,

J. G. FORBES.

Madame PETER GRANT est appelée et interrogée :

Par M. Davies :

976. Vous avez été appelée comme témoin dans l'enquête que nous faisons sur l'hôtel Inch Arran. Vous avez été indisposée ? Non, mais j'ai pris du froid en venant et j'ai eu un abcès aux gencives.

977. Étiez-vous la propriétaire primitive de l'hôtel ? Oui.

978. Voulez-vous dire au comité par quel concours de circonstances vous en êtes venue à construire l'hôtel ? Il y a peu de chose à dire là-dessus. J'ai pensé que je pouvais y trouver des moyens d'existence. C'était une entreprise absolument privée. Je ne crois pas que ce comité ait le droit de m'interroger sur mes affaires particulières. Personne ne m'a aidé à construire l'hôtel. Je l'ai bâti de mes propres deniers, et je conteste à ces messieurs le droit de s'immiscer dans une affaire qui me regarde entièrement.

979. J'espère qu'ils ne le feront pas ? Je me ferai un plaisir de leur répondre pcurvu que mes droits privés n'en soient pas lésés, mais je conteste à ces messieurs le droit de s'ingérer dans mes affaires privées.

980. C'est *ultra vires*. Je présume que vous désirez faire entrer votre réponse à titre de protêt ? Oui ; je proteste formellement contre cette ingérence, avant de répondre à d'autres questions.

981. Je désirais savoir si vous aviez espoir d'obtenir, ou si vous aviez quelque motif d'espérer obtenir de l'aide de la part des fonctionnaires, dans cette affaire ? Je regrette de vous dire, monsieur, que je connais trop bien la population et les politiciens du Canada pour avoir foi dans leurs promesses.

982. Comment en êtes-vous venue à avoir une aussi mauvaise opinion des promesses des politiciens ? Ont-ils failli à quelques-uns de leurs engagements envers vous ? Je le sais par expérience personnelle, mais non en ce qui concerne l'hôtel Inch Arran, sachez-le bien.

983. Alors, dans ce cas, les promesses ont été remplies ? Je n'ai pas dit cela.

984. Ces promesses ont-elles été rompues ? C'est mon affaire.

985. Alors, vous refusez de répondre ? Je ne refuse pas de répondre, mais je ne reconnais pas votre juridiction. Je refuse de répondre sur un sujet que je considère comme une affaire absolument privée. Ni le gouvernement, ni un employé quelconque n'ont jamais contribué pour une piastre, directement ou indirectement.

986. Vous a-t-on promis de l'aide ? Non, je ne le crois pas. On m'a toujours répondu qu'on serait heureux de le faire, mais qu'on ne le pouvait pas. Quelque chose s'y opposait. Sir Charles Tupper avait beaucoup de bonne volonté, mais il ne pouvait faire passer la chose dans le conseil ; par conséquent, il ne m'a jamais été donné ou promis, par lettre, une seule piastre. Je ne suis pas assez au fait des questions d'administration pour vous dire quelle était la difficulté, mais il y en avait une.

987. Jusqu'à quel point vous a-t-on fait la promesse verbale ? On ne m'a jamais rien promis verbalement, pas d'une manière précise.

988. Pas une promesse précisée ? Non.

989. De quelle nature était cette promesse ? J'ai souvent demandé une aide. Mais on ne m'a rien promis. On m'a positivement refusé, et dit que la chose était impossible.

990. Pourquoi demandiez-vous de l'aide pour cet hôtel privé ? Pourquoi me serait-il plus détendu qu'à aucun membre du parlement de demander de l'aide ? Toute personne qui connaît les choses en Canada, sait que tous ceux qui viennent ici demandent de l'aide.

991. En faisant cette demande au gouvernement, vous avez pensé que vous ne faisiez que suivre la coutume du pays ? Oui.

992. Aviez-vous raison de croire qu'on vous aiderait ? Non.

993. Avez-vous écrit pour obtenir quelque chose ? Non, monsieur ; je n'écris jamais pour ces choses, je traite verbalement, de sorte qu'il n'y a pas de papier.

994. Alors vous n'avez pas reçu de communication en réponse à aucune lettre écrite par vous pour demander assistance ? Oui, le ministre m'a écrit qu'il ne pouvait rien faire.

995. Mais vous venez de dire que vous n'aviez pas écrit ? Pas directement ; mais une lettre lui a été envoyée, et il a répondu par l'intermédiaire de M. Schreiber.

996. Vous dites : pas directement ; mais, alors, qui avait écrit cette lettre ? D'autres personnes ont pu le faire.

997. Qui l'avait écrite ? Sir Charles ne me l'a pas dit.

998. Et vous dites que vous n'avez pas écrit pour obtenir de l'aide ? Pas directement. S'il m'était arrivé de correspondre avec une personne amie, je ne vois pas en quoi cela pourrait affecter la question.

999. Avez-vous écrit à sir Charles Tupper ? Je lui ai écrit plusieurs fois relativement à l'hôtel.

1000. Lui avez-vous écrit lui demandant de l'aide pour l'hôtel ? La teneur de ses réponses était que si quelque chose pouvait être fait, il le ferait comme il l'avait dit ; mais, comme vous le voyez, rien n'a jamais été fait, et par conséquent, je n'ai jamais rien obtenu. Je ne pense pas qu'aucun de ces messieurs ait le droit de s'immiscer dans mes affaires.

1001. M. Schreiber a déposé une lettre écrite le 11 décembre 1883, disant : "Chère madame Grant,—En réponse à la vôtre du 9 écoulé, adressée à sir Charles Tupper, je dois vous répéter que l'honorable ministre vous a dit à diverses reprises qu'il regretait de ne pouvoir vous donner une aide pécuniaire pour la construction de l'hôtel, à Dalhousie." Vous aviez donc écrit ? Il y a trois ou quatre ans de cela, et les plans étaient ici. Je connais un peu sir Charles, je lui ai été présentée. Nous avions soumis les plans à son approbation, parce que c'était une entreprise qui n'était pas ordinaire.

1002. Qui a dessiné les plans ? Mon mari.

1003. Sir Charles les a-t-il approuvés ? Pas plus que vous ne l'auriez fait, si je vous les eusse présentés à titre d'ami.

1004. Comme question de fait, les a-t-il approuvés, ou non ? Non, il ne les a pas approuvés, puisque vous voulez en faire une question précise.

1005. Je ne veux connaître que des faits. Les a-t-il, oui ou non approuvés ? Il ne m'a pas donné de motif de le croire ou de ne le pas croire. Je les ai laissés dans le bureau. Je ne lui en ai pas parlé. Je n'ai fait que les lui montrer, à titre d'ami, et non comme ministre. Il savait que c'était une entreprise qui m'était personnelle.

1006. Quand vous êtes venue le reprendre, avez-vous su ce qu'il en pensait ? Non, je n'ai pas parlé à son secrétaire. Le rouleau avait été laissé là pour moi, et je l'ai emporté.

1007. Qui a surveillé la construction de l'hôtel ? A quelle époque, voulez-vous dire ?

1008. En aucun temps ? Je n'ai rien eu à faire avec la surveillance ou la construction. J'avais contracté un emprunt de M. Schreiber, et je ne connaissais rien de cela.

1009. Qui a surveillé la construction de l'hôtel avant que vous l'ayez vendu à M. Schreiber ? De quelle année voulez-vous parler.

1010. Je ne sais pas l'année ? Alors, vous auriez dû mieux vous renseigner avant de poser cette question.

1011. C'est parce que je ne le sais pas que je vous le demande ? Pendant le peu de temps que je m'en suis occupée, en 1883, c'était un ouvrier ordinaire de Dalhousie qui surveillait les travaux.

1012. M. Hillson s'en est-il occupé ? Il s'y trouvait souvent, mais je ne sais quelles étaient ses fonctions.

1013. Que faisait-il ? J'avais autre chose à faire que de m'occuper de ce qu'il faisait. Il fait partie du département qui pourrait mieux que moi vous renseigner là-dessus. J'avais à surveiller ma maison et mes enfants, et je m'occupais guère de savoir ce qu'il faisait et où il allait.

1014. Combien M. Hillson y a-t-il été de temps ? Je l'ignore totalement.

1015. Mais vous pourriez me dire cela ? Si vous vous adressez à M. Charles Moffatt, le propriétaire de l'hôtel où il pensionnait, il pourra vous dire combien de temps il a passé là.

1016. Mais vous pouvez m'en donner une idée ? Non.

1017. Y a-t-il passé tout l'été, six mois ou trois mois ? Je ne sais. Je ne suis pas la gardienne de M. Hillson.

1018. Mais vous étiez sur les lieux ? J'habitais une autre maison. Je ne garde pas note des pas et démarches de M. Hillson. Il s'est trouvé là assez souvent en différentes occasions.

1019. Combien longtemps, un été ou deux ? Un été.

1020. Pendant la plus grande partie de l'été ? Non ; seulement de temps à autre.

1021. Tous les jours ? Non.

1022. Quels étaient ses subordonnés ? Rhodes, Currie et Cie, de Amherst, ont exécuté les travaux.

1023. Vous dites qu'il y a passé presque tout l'été ? Je n'ai rien dit de tel ; mais il s'y est trouvé assez souvent. Vous pouvez savoir cela par M. Moffatt.

1024. Mais M. Moffatt ne pourrait me renseigner mieux que vous ? Ce que vous ne savez pas au sujet de Dalhousie ne vaut pas la peine d'être connu ? Il pourra vous le dire. Je ne suis pas les pensionnaires de M. Moffatt.

1025. Vous avez vendu à M. Schreiber ? Oui.

1026. Aviez-vous loué l'hôtel jusqu'à l'époque de la vente ? Oui.

1027. En aviez-vous le contrôle absolu jusqu'alors ; étiez-vous aidée par quelqu'un ? Que voulez-vous dire par là.

1028. Aviez-vous l'aide de quelqu'employé du gouvernement ? Non ; il y avait un commis dans la maison.

1029. Qui était-ce ? George Sangster.

1030. Que faisait-il ? Il tenait le buffet à Moncton. On me l'a envoyé pour commencer les écritures et m'aider à tenir la maison.

1031. Par qui a-t-il été envoyé ? M. Hillson l'amena et me le présenta. Il ne recevait pas de salaire pour tenir les livres et m'aider à tenir la maison.

1032. Il n'était pas payé par vous ? Non, monsieur. Il était entendu qu'il ne recevrait pas de salaire.

1033. Après cela, vous avez vendu à M. Schreiber ? Oui.

1034. M. Hillson lui-même s'est-il occupé de la conduite de la maison ? A quelle époque.

1035. En aucun temps ; je ne précise pas ? Pas lorsque j'y étais. Je conduisais la maison moi-même.

1036. Mais après cela ? Je l'ignore ; j'ai quitté la localité.

1037. Pendant votre séjour à l'hôtel, personne ne s'est occupé de l'administration de vos affaires ? Non, je conduisais moi-même ma maison.

1038. Vous avez vendu à M. Schreiber pour un certain prix ? Oui.

1039. Quels sont les hommes de loi qui ont dressé l'acte ? M. Harrison, de St. Jean.

1040. Avez-vous quitté l'hôtel alors ? Environ une semaine après, je crois. Je n'ai pas tenu note du temps, mais je n'y suis restée que quelques jours ensuite. J'ai quitté la province, de sorte que je connais rien de la maison après que M. Schreiber en eut pris possession.

1041. Avez-vous eu de M. Harrison un papier portant que votre mari serait employé sur l'Intercolonial, si vous vendiez l'hôtel à M. Schreiber ?

(M. Tupper s'objecte à la question.)

1042. Avez-vous réellement obtenu un document de M. Harrison ? Oui.

1043. Concernant votre mari et son entrée au service ? Oui.

1044. Avez-vous eu un document signé par M. Harrison ? Quant à l'emploi de mon mari et à son service, il est employé par le département des chemins de fer et canaux.

Par le Président :

1045. Ce n'est pas répondre à la question qui vous est posée ? J'y répondrai bientôt. Mon mari est capable de donner les raisons qui ont motivé son emploi, sans qu'il soit nécessaire de me faire venir ici pour répondre à la question, et c'est là pourquoi je m'objecte à cette question *in toto*. Je m'objecte à ce que l'on m'amène ici pour répondre à cette question et je ne donnerai certainement pas de réponse là-dessus. D'autres, à part moi, peuvent être interrogés à ce sujet.

Par M. Davies :

1046. Quels sont ceux qui peuvent donner ces témoignages ? M. Pope, ou ceux qui le représentent, sont parfaitement en état, je crois, de dire pourquoi mon mari est employé.

1047. Nous vous parlions d'un papier signé par M. Harrison ; avez-vous ce document ? Je m'objecte à cette question.

Par M. le président :

1048. Avez-vous ce document ici ? Je suppose qu'on peut le trouver.

Par M. Davies :

1049. Où est-il ? Je ne pourrais vous dire exactement où il est.

1050. L'emporterez-vous ici? Si vous voulez l'attendre. Je crois qu'il a été envoyé de Moncton. Je verrai si je puis le produire. Je ne l'ai pas ici.

1051. Vous avez ce document ici, à Ottawa? Non, je ne l'ai pas.

1052. Avez-vous emporté ce document avec vous, à Ottawa? Avez-vous droit de me poser cette question.

1053. Oui, et si vous avez ce document ici, vous devez le produire? Je suppose qu'il peut être produit.

1054. Voulez-vous le produire? Si la loi m'y force, je le produirai; si vous avez le droit de m'ordonner de le produire, je le produirai, mais je m'y objecte.

Par le Président :

1055. Avez-vous déposé ce document quelque part dans la cité; dans ce cas, vous devez le produire? Je pense que c'est mettre une femme dans une position très fausse. Le fait d'en agir ainsi avec une femme ne dénote pas beaucoup d'honneur ou virilité chez les législateurs du Canada. Je refuse de produire quelque preuve que ce soit au sujet de la position de mon mari. Vous pouvez m'emprisonner si vous le préférez.

1056. Vous préférez le cachot plutôt que de produire la preuve demandée? Je préfère en effet la prison plutôt que de rien dire sur la situation de mon mari. Le gouvernement ne lui a jamais payé une piastre qu'il ne l'ait amplement gagnée.

1057. Alors, plutôt que de produire ce document, vous êtes prête à subir les conséquences qui s'en suivent? Non, mais je dis que je m'objecte à le produire.

1058. Je n'ai pas besoin de savoir à quoi vous vous objectez. Voulez-vous produire le document? Je ne déposerai en aucune manière contre mon mari.

1059. Avez-vous été conseillé de ne pas produire ce document? Non, j'agis entièrement sous ma propre responsabilité. Je n'ai pas l'habitude de consulter les gens sur ce que j'ai à faire.

1060. N'iez-vous avoir consulté quelqu'un dans cette affaire, malgré ce que je sais là-dessus? Vous pouvez savoir ce qu'il vous plaira. Je n'ai, dans cette affaire, consulté qui que ce soit.

1061. Persistez-vous à dire que vous n'avez consulté personne? Pas sur ce que j'avais à dire. Je n'ai pris conseil que de moi-même à ce sujet.

1062. Ou sur ce que vous aviez à faire? Oui, et sur ce que j'ai à faire.

1063. Avez-vous consulté quelqu'un à ce propos? Je pense que vous n'avez aucunement le droit de me questionner sur mes affaires privées.

1064. Pensez-vous que vous agissez dans votre intérêt ou dans l'intérêt de quelqu'un en détenant ce document? Cela me regarde.

Par M. White (Cardwell) :

1065. Avez-vous été avisée par quelqu'un de cacher ce document? Non; je pense que personne à Ottawa ne se doutait que je l'eusse.

1066. Personne ne vous a conseillé de ne pas le produire? Non.

Par M. Mulock :

1067. Avez-vous actuellement ce document sur vous? Non.

Par le Président :

1068. Je crois que vous devriez le produire? Je ne l'ai pas en ma possession; c'est un principe fondamental de la loi anglaise qu'on ne peut faire déposer une femme contre son mari. En vertu de ce principe, je proteste contre votre ingérence. Je ne produirai pas ce document; je préfère aller en prison.

Par M. Davies :

1069. Vous devez répondre à cette question, sinon je serai obligé de demander que votre refus soit rapporté à la Chambre? C'est très bien, je consens à en passer par l'opinion de la Chambre des communes; je m'en rapporterai au vote de la Chambre.

1070. Avez-vous apporté ce document avec vous à Ottawa ? Je m'objecte à cette question. Le document se rapporte à mon mari.

1071. Avez-vous apporté à Ottawa ce document que M. Harrison a signé et vous a remis lorsque vous avez cédé votre hôtel à M. Schreiber ? Oui, mais je ne l'ai pas en ma possession.

1072. Qui l'a ? Je refuse de répondre à cette question. C'est assez pour vous de savoir qu'il se trouve à Ottawa.

Par le Président :

1073. Je pense que vous devriez répondre à cette question ? Si je produis le document, il vous importe peu de savoir qui l'a en sa possession maintenant.

1073. C'est précisément ce pourquoi vous devriez le produire ? En refusant vous ne créez que des soupçons ? Le document est peu important.

Par M. Davies :

1075. Qui a ce document ? Je l'ai confié à une personne amie.

1076. Combien vous faudra-t-il de temps pour l'avoir ? Quand se tiendra votre prochaine séance ? Cela me prendra assez de temps, à moins que vous ne me donniez jusqu'à demain.

1077. Nous nous proposons de nous réunir demain matin ? Vous pourrez alors produire ce papier ? A quelle heure ?

1078. A 10.30.

Par M. McLelan :

1079. On vous a demandé si vous aviez été conseillée par quelqu'un depuis votre arrivée ici ? Avez-vous eu quelque entrevue avec M. Schreiber ? Non, je n'ai vu M. Schreiber que lorsque je lui ai donné la main, aujourd'hui, dans la salle du comité.

Le comité s'ajourne alors.

. OTTAWA, 20 mai, 1886.

Madame PETER GRANT, est appelée et interrogée de nouveau :—

Par M. Davies :

1080. Vous deviez produire ce matin, le document dont il a été fait mention hier ? Oui, le voici :—

“ DALHOUSIE, 28 juillet, 1884.

“ A madame HELEN G. GRANT :

“ CHÈRE MADAME,—Le département des chemins de fer a l'intention d'employer M. Grant temporairement, pour le présent, et, aussitôt qu'il sera possible, permanemment, à un salaire raisonnable.

“ L. R. HARRISON.”

1081. Ce papier vous a été remis lorsque vous avez cédé votre hôtel à M. Schreiber ? Oui ; c'est le résultat de trois ans de démarches auprès des membres de la Chambre des Communes.

1082. Il est daté du 28 juillet, 1884 ? Oui.

1083. Date à laquelle vous avez vendu l'hôtel à M. Schreiber ? Oui.

1084. Avez-vous insisté pour avoir ce document avant de livrer l'hôtel ? M. Harrison me l'a remis ; je ne sache pas en quoi mon insistance aurait pu produire quelque effet.

1085. Avez-vous insisté ? Je n'ai pas dit que j'avais insisté ; mais mon mari était sans emploi à l'époque, et cela en faisait partie ? M. Schreiber savait fort bien que l'hôtel était tout ce qui me restait pour supporter ma famille à l'époque ; et cela m'a été accordé comme faveur personnelle.

1086. Cela faisait partie de quoi ? Rien ; vous m'avez demandé si j'avais le document.

1087. Cela faisait-il partie de votre arrangement ? Ma seule objection à céder l'hôtel était que je me trouverais dans la rue avec mes enfants, qui étaient trop jeunes pour travailler.

1088. Je ne vous blâme pas du tout ? Vous savez tout ce qui concerne cette affaire.

1089. Non, pas encore ? Oni, vous savez tout. J'ai été traînée ici ; et maintenant, je n'ai que quelques mots à dire au sujet de mon mari. Je ne crois pas que le gouvernement ou ses représentants soient tenus de faire apologie à la population du Canada ou à la Chambre des Communes parce que le département des chemins de fer emploie Peter Grant comme ingénieur. Mon mari peut, peut-être, trouver des égaux parmi les ingénieurs, mais il en est peu qui lui soient supérieurs en Canada. M. Sandford Fleming, M. Marcus Smith et M. Walter Shanly dont la parole est si respectée en Canada ratifieront ce que je dis. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que le gouvernement fasse apologie pour avoir employé mon mari.

1090. Certainement non ? Il n'a qu'un défaut.

1091. Nous n'avons pas besoin de connaître ses défauts ? Mais moi, je tiens à dire que ce défaut est de s'en tenir trop strictement à la pratique—

1092. Nous n'avons pas à connaître de cela ? Son défaut est de s'en tenir trop strictement à la pratique des dix commandements et d'y avoir foi.

1093. C'est là son défaut ? Je suis fâché alors de vous avoir interrompu ? Oni, et cela l'a retardé plus que tout autre chose.

1094. Alors, c'est un homme modèle ? Il l'est bien certainement, pour ce qui concerne les affaires du pays. À par cela, c'est mon affaire.

1095. Alors, on a bien fait de l'employer ; son exemple vaudra plus, sur les employés, que la valeur de son salaire. Avez-vous dit que vous ne vouliez pas céder votre hôtel à moins que votre mari ne fût employé ? J'ai réussi à lui procurer de l'emploi, après avoir vendu l'hôtel.

1096. Mais vous ne vouliez pas vendre sans cette condition ? Je n'ai pas dit cela, et il n'y a pas de fait à l'appui.

1097. Vous dites que vous n'avez pas dit cela ; auriez-vous donné possession de votre hôtel si vous n'aviez pas obtenu ce document ou un emploi pour votre mari ? Oui ; et autres conditions.

1098. Quelles autres conditions ? Cela me regarde, et je m'objecte à cette question à laquelle je ne veux pas répondre. Vous avez posé toutes les questions qu'il vous a plu, et je ne répondrai pas davantage.

1099. Quelle était la condition de la cession de l'hôtel ? Ne m'avez-vous pas dit vous-même que c'était cette même condition ?

1100. Était-il entendu que vous céderiez l'hôtel à condition d'avoir ce document ? La chose a été mentionnée à l'époque. Mais il n'existe pas de document qui en fasse foi. Si vous voulez disputer ce point, il ne vaut pas cela.

1101. Était-ce une des conditions de la cession de l'hôtel ? Je ne répondrai à aucunes autres questions. Vous avez le document, que désirez-vous de plus ?

1102. Vous devez répondre à cette question ? Non, je n'y répondrai pas.

1103. Vous ne voulez rien me dire de plus ? Je pense que vous me posez des questions sur des choses que vous connaissez parfaitement.

1104. J'en connais passablement, mais je désire que le comité soit aussi renseigné ? La Chambre et le comité peuvent trouver ce qu'ils désirent savoir. J'ai vécu assez longtemps à Ottawa pour savoir qu'on peut s'y renseigner quand on le veut.

1105. Voulez-vous laisser ce document ici ? Le document n'a pas grande valeur, mais je préfère le garder à titre de souvenir.

Par M. Bowell :

1106. Avez-vous traité directement avec M. Schreiber de la cession de l'hôtel ? Non, je ne l'ai vu que longtemps après.

1107. Vous a-t-il fait quelque promesse à l'époque ? Aucune promesse quelconque.

Par M. McLelan :

1108. M. Grant avait-il été employé précédemment par le gouvernement ? Oui, depuis son arrivée en Canada, sauf quelques légères intermissions.

1109. Quand a-t-il été employé pour la première fois ? En 1869.

1110. A quoi était-il employé ? Sur l'Intercolonial. Il est resté huit ans à Métapédiac. Il a passé la plupart de son temps à Métapédiac, sur les sections 17, 18 et 19.

1111. Comme ingénieur ? Oui.

1112. Pouvez-vous dire quel était alors son salaire ? Il avait le salaire ordinaire d'un ingénieur divisionnaire, \$160 et quelques centins par mois ; et, à diverses époques, il a eu la surveillance de travaux supplémentaires, ce qui lui rapportait \$30 ou \$40 en sus.

1113. Il avait donc environ \$2,000 par an ? Il a eu \$2,500 pendant longtemps.

1114. Combien a-t-il à présent ? \$100 par mois.

1115. Environ la moitié du salaire qui lui a été payé pendant les 8 ou 10 ans qu'il a été employé autrefois ? Oui, à peu près la moitié ce qu'il vaut.

Par M. Mulock :

1116. Quelle position avait-il quand il recevait \$2,000 par an ? Ingénieur de division à Métapédiac, sur les sections 17, 18 et 19.

1117. Le chemin était-il construit alors ? Non ; mon mari a été employé sur l'Intercolonial depuis son commencement, et il a été le dernier à le quitter.

1118. Quand a-t-il cessé ? En septembre, 1876.

1119. Quand a-t-il été employé ensuite ? De temps à autre.

1120. Je désire savoir quand, au terme de la promesse écrite de M. Harrison, il a été employé de nouveau ? En juillet ; mais il avait eu du service, à diverses reprises avant cela.

1121. Il n'était pas employé comme permanent ? Il n'y a pas d'ingénieur employé au titre permanent.

1122. Depuis cette promesse, il a été employé sans interruption ? Oui.

1123. La promesse a été parfaitement remplie ? Oui.

1124. Quand a-t-il commencé son service, aux termes de cette promesse ? Le 1^{er} d'août.

1125. Et depuis lors, il a été employé sans interruption par le gouvernement ? Oui.

1126. Il ne fait pas le même travail que lorsque le chemin était en voie de construction ? Il est dans les bureaux, à Moncton. Il fait du service au dehors quand c'est nécessaire. Ainsi, il a fait le tracé de l'embranchement sur Picton. J'y étais avec lui.

1127. Le gouvernement ne fait pas, dans le moment, de grands travaux de chemins de fer ? Non, seulement des travaux partiels.

Par M. McLelan :

1128. Il a fait le tracé de l'embranchement sur Picton ? Oui, il était employé à cela, récemment.

1129. Il est employé dans les bureaux, à Moncton ? Oui, et nous demeurons à Moncton, dans le moment.

1130. Et il fait du service au dehors, sous les ordres d'autres personnes ? Oui. Son chef actuel est M. Peter Archibald.

1131. D'autres ingénieurs font-ils partie du personnel, à Moncton ? Oui, il y a un personnel régulier.

1132. Il n'est pas le seul ingénieur employé là ? Non.

COLLINGWOOD SCHREIBER est appelé et interrogé :

Par M. Howell :

1133. Vous avez entendu la déposition de madame Grant, ainsi que la lecture de la lettre de M. Harrison. Avez-vous autorisé en quoi que ce soit M. Harrison, ou M.

Pottinger qui a négocié l'achat de l'hôtel pour vous, à faire quelque promesse relative à l'emploi de quelqu'un? Non, en aucune manière.

1134. En saviez-vous quelque chose? Non; j'ai appris, par la suite, qu'il y avait quelque chose dans ce sens.

Par M. Davies :

1135. Combien avez-vous donné à madame Grant pour son hôtel? J'ai payé un grand nombre de ses dettes. Aux termes de l'acte, j'ai payé, je crois—je ne me rappelle pas au juste combien, mais si c'est nécessaire, je pourrai vous donner le chiffre exact.

1136. Donnez-le approximativement? Était-ce deux, trois, quatre ou cinq mille piastres? Je crois que l'hôtel et l'ameublement ont coûté environ—

1137. Quatre mille piastres? Plus que cela. J'avais une hypothèque pour \$4,000, et ensuite j'ai payé des dettes. Je crois que le tout s'élevait à \$10,000.

1138. Vous lui avez d'abord avancé les fonds pour construire, et vous vous êtes fait donner une hypothèque pour cela? J'ai pris une hypothèque.

1139. Combien lui avez-vous donné par la suite? Je lui ai donné \$1,000 en argent, et j'ai acquitté la balance de ses dettes.

1140. Les dettes et les \$1,000 s'élevaient, je présume, au chiffre de \$5,000? Je crois avoir payé en totalité \$10,000, dettes comprises.

Par M. Bowell :

1141. Avez-vous acheté cet hôtel à titre de spéculation? Non, parce que je ne voulais pas le garder. J'en ai fait l'acquisition afin de le passer à quelqu'un pouvant le bien conduire. J'ai offert de le céder au prix d'achat. J'ai dit à M. Pottinger—bien que je ne fusse pas responsable des créances de madame Grant—que s'il pouvait trouver un prix suffisant pour les acquitter, de les payer, parce que je ne voulais retirer aucun bénéfice de la chose. Je n'étais en aucune manière solidaire de ces dettes.

1142. Vous l'avez acheté plutôt dans l'intérêt du chemin de fer que pour en faire une spéculation? Je l'ai acheté principalement dans ce but. C'était une folie de ma part, mais je l'ai fait pour cela.

1143. Et vous avez joint à M. Pottinger de le mettre en vente? Oui.

Par M. Davies :

1144. Avez-vous publié des annonces? Non.

1145. Savez-vous si M. Pottinger l'a jamais offert à quelqu'un? Oui, nous sommes entrés en pourparlers avec diverses personnes.

1146. Sans résultat? Non.

Par M. Mulock :

1147. Qui aurait empoché les bénéfices, si vous l'aviez acheté dans l'intérêt du chemin de fer? Moi, s'il y avait eu des profits.

Par M. Davies :

1148. M. Pottinger agissait comme votre agent? Oui.

1149. Et l'hôtel a été bien achalandé pendant la dernière saison? Il a été rempli pendant toute l'année dernière. Aux mains d'un homme entendu, il serait d'un bon produit, mais je n'en retire aucun profit.

Par M. McLelan :

1150. Il a été dit hier que le gérant du buffet, à Moncton, vous avait prêté un employé pour tenir l'hôtel? Ce n'était pas un employé du gouvernement.

Par M. Davies :

1151. Comment se fait-il qu'il ait donné gratuitement ses services à madame Grant? Je ne saurais dire cela. Je n'ai été à l'hôtel qu'à trois reprises différentes, le dimanche.

Par M. Mulock :

1152. Combien y est-il resté de temps ? Je ne sais. Je n'en ai pas la moindre idée. Je pense qu'il y est resté quelques semaines.

1153. Il n'est pas l'employé du gouvernement ? Non ; nous n'avons jamais rien eu à faire avec lui.

1154. Que connaissez-vous du fonctionnaire qui a vérifié les comptes de l'hôtel ? M. Robinson est agent à Montréal. Il a dit dans sa déposition qu'il y était allé, mais je ne sais rien de plus que ce qu'il en a dit.

1155. Savez-vous comment il se fait qu'il y soit allé ? Non.

Par M. McLelan :

1156. Madame Grant a dit que votre personnel comprenait un certain nombre d'ingénieurs ; combien sont-ils ? Le nombre n'est pas toujours le même. Nous en avons actuellement quatre, je crois. Cela dépend des travaux que nous avons à faire pour la construction d'embranchements, ou autres choses.

1157. Le personnel en comporterait, alors, trois ou quatre ? Le personnel ordinaire se compose de trois.

1158. Alors, si M. Grant n'était pas employé, vous seriez obligé d'en avoir un autre à sa place ? Sa position n'est pas une sinécure ? S'il n'était pas employé, il nous faudrait en avoir un autre.

Par M. Davies :

1159. Est-ce simplement votre impression, ou bien est-ce véritablement le cas ? C'est le cas. Je sais ce à quoi il est occupé. Je sais qu'il faudrait un ingénieur pour ces travaux.

1160. Est-il mieux payé que les autres, ou reçoit-il plus qu'il ne mérite ? Personne ne reçoit de salaire inférieur au sien, mais deux, je crois, reçoivent plus que lui. M. Mackenzie reçoit \$1,400.

1161. Est-ce un bon ingénieur, et connaît-il bien sa besogne, ayant été employé auparavant sur l'Intercolonial ? Il comprend sa besogne très-bien.

1162. Pourquoi ne l'employiez-vous pas avant cela, si c'est un si bon ingénieur ? Je crois qu'il était employé sur le chemin de fer du Pacifique. Je sais que le juge Clark l'a employé pour faire un relevé des réclamations relatives à ce chemin, et il est à ma connaissance que le juge Clark l'a félicité sur son travail.

1163. Vous ne savez pas ce qu'il faisait dans le temps qui a immédiatement précédé son emploi dans vos bureaux ? Madame Grant m'a dit qu'ils étaient pauvres, et que s'il n'avait pas de travail, elle ne savait comment ils pourraient vivre. Je crois qu'il a été employé pendant un an au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, avant cette époque.

Par M. McLelan :

1164. Au service d'une compagnie ? Oui.

Par M. Davies :

1165. Mais le gouvernement construisait lui-même le chemin ? Le gouvernement a fait des explorations.

Par M. McLelan :

1166. A-t-il fait les explorations pour le compte du gouvernement ? Il a été employé sur cette route pour faire les expropriations—marquer les terrains expropriés.

EXHIBIT A.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.	
<i>CARNET LOCAL DE BILLETS.</i>	
NON VALABLE POUR PASSAGE.	
POINTE-LÉVIS	SPECIAL.
A	
DALHOUSIE, et retour.	
M. 3550.	1^{ère} Classe, 8 Nil.
<p>L'agent inscrira la destination sur la souche du billet et le coupon, en encre; il étampera la date sur le revers de chaque coupon, et retournera la souche avec son rapport mensuel.</p>	

Sur le revers se trouve l'estampille de la compagnie, comme suit: "Chemin de fer Intercolonial G. W. Robinson, agent de la Division-Est, Montréal; le 1er juin 1885." Et écrit en travers: "Compte de l'Hotel Inch Arran."

La pièce ci-dessus représente l'un des dix-neuf billets produits devant le comité — comme ils étaient tous à peu près semblables, un seul a été imprimé.

EXHIBIT B.

Modèle de rapport mensuel.

RELEVÉ des billets vendus à Montréal, pendant le mois expiré le 31 juillet 1885.

Classe.	Stations.	N ^o com.	N ^o fia.	Délivré.	Taux.	Montant.	Passagers.	Distance.	Parcours.
					\$ cts.	\$ cts.			
OL	Pointe-Lévis à Newcastle.....	3,607	3,608	Stu'nt	7 70	2	412	824
	do Dalhousie.....	8	9	do .	6 80	2	320	640
	do Cacouna.....	9	10	do .	2 60	2	122	244
			10	8
	do Dalhousie.....	8	9	do .	6 80	2	320	640
	do Cacouna.....	9	20	do .	2 60	2	122	244
	do Halifax.....	20	1	do .	14 20	2	678	1,356
	do Newcastle.....	1	2	do .	8 60	2	412	824
	do Charlo.....	2	3	do .	7 00	2	324	648
	do Dalhousie.....	3	4	do .	6 80	2	320	640
	do Sainte-Anne.....	4	5	do .	1 90	2	73	146
	do Rivière Jacquet....	5	6	Annulé....
	do Saint-Jean.....	6	7	12 55	2	580	1,160
	do Saint-Alexandre...	7	8	2 40	2	104	208
	do Halifax.....	8	9	16 50	2	678	1,356
	do Dalhousie.....	9	30	Inch Arran	*Nil.		2	320	640
	do Halifax.....	30	2	16 50	33 00	4	678	2,712
	do Rivière Jacquet....	2	5	Mon. ex. sp. 7 20	21 60	6	339	2,034
	do Cedar Hall.....	5	6	8 30	2	236	472
	do Cacouna.....	6	7	3 80	2	122	244
	do Rivière Jacquet....	7	8	7 20	2	339	678
	do Halifax.....	8	9	16 50	2	678	1,356
	do Dalhousie.....	9	43	Co. Inch Arran....	*Nil.		8	320	2,560

RELEVÉ des billets vendus à Montréal, pendant le mois expiré le 31 juillet 1885—*Suite.*

Classe.	Stations.	N° com.	N° fic.	Délivré.	Taux	Montant.	Passa- gers.	Dis- tance.	Par- cours.
					\$ cts	\$ cts.			
L B	Pointe-Lévis à Shubénacadie ...	43	4	20 30	2	638	1,276
	do Dalhousie	4	7	Co. Inch	Arran	*Nil.	6	320	1,920
	do N. D. du Portage	7	8	2 40	2	110	220
	do Petit Métis	3,649	3,649	5 05	2	209	418
B B	Moncton à Saint-Jean	1,133	1,136	3 30	6	89	534
"	Pointe-Lévis à Rimouski et de Rimouski à Rivière-du-Loup.	6	7	5 40	2	248
"	Moncton à Saint-Jean	7	41	3 30	8	89	712
"	Rivière-du-Loup à Métis	1,141	1,142	4 19	2	93	186
C S	Pointe Lévis à Rimouski	2	7	4 40	10	182	1,820
"	do do	7	10	2 20	6	182	1,092
"	do do	10	1	4 40	2	182	364
"	do Saint-Jean	1	2	Annulé
"	do do	2	4	12 55	4	580	2,320
A B	do Charlo	6	9	31 35	6	324	1,944
	do do	9	10	5 23	2	324	648
	do Dalhousie	10	1	9 75	2	320	640
	do Sainte-Hélène	1	2	2 00	2	95	190
	do Moncton	2	3	14 00	2	490	980
	do Causapsal	3	4	8 80	2	257	514
	do Ile Verte	4	5	4 65	2	133	266
	do do	5	9	3 80	8	133	1,064
	do do	9	20	4 65	2	133	266
	do Dalhousie	20	2	9 75	4	320	1,280
	do Newcastle	2	3	13 00	2	412	824
	do Chatham	3	4	13 80	2	427	854
	do Saint-François	4	5	1 00	2	29	58
	do Rivière Jacques	5	7	11 00	4	339	1,356
	do Métapédia	7	30	9 70	6	292	1,752
	do Saint-Jean	30	1	15 75	2	580	1,160
	do Dalhousie	1	3	9 75	4	320	1,280
	do do	3	5	4 87	4	320	1,280
	do Métapédia	5	6	9 70	2	292	584
	do Ile Verte	6	7	4 65	2	133	266
	do Saint-Jean	7	8	15 75	2	580	1,160
	do Dalhousie	8	41	9 75	6	320	1,920
	do do	41	4	4 87	6	320	1,920
	do Halifax	4	6	16 50	4	678	2,712
	do Rivière Jacques	6	8	11 00	4	339	1,356
	do Halifax	8	9	16 50	2	678	1,356
	do Campbellton	9	50	9 75	2	305	616
	do Dalhousie	50	3	9 75	6	320	1,920
	do do	3	4	9 75	2	320	640
	do do	4	6	4 87	4	320	1,280
	do do	6	7	9 75	2	320	640
	do N. D. du Portage	7	9	3 75	4	110	440
do Halifax	9	60	16 50	2	678	1,356	
do Campbellton	60	1	9 75	2	305	610	
do Dalhousie	1	3	9 75	4	320	1,280	
do Métapédia	63	64	9 70	2	292	584	
						830 89	222	57,726

* Voir Rapport de juin.

EXHIBIT C.

N° 57868.]

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA,
BUREAU DE L'AGENT GÉNÉRAL DES VOYAGEURS ET DES BILLETS,
MONCTON, N.-B., 8 septembre 1884.

CHER MONSIEUR,— Ceci vous servira d'autorité auprès de l'auditeur pour le rap-
port des billets suivants, à titre gratuit, carnet local, N° 2983, Pointe-Lévis à Dal-

housie et retour; C. L. Nos 1459 à 1462 (4), Pointe-Lévis à Dalhousie; C. L., 1464, Pointe-Lévis à Dalhousie; aussi, billet N° 291, Dalhousie à Pointe-Lévis.

Bien à vous,

GEO. W. ROBINSON, écr.,
Agent du ch. de fer Intercolonial,
Montréal.

A. BUSBY,
Agent général des voyageurs.

EXHIBIT D.

DÉLIVRÉS PAR LE GRAND-TRONC.

Formule.	Numéro.	Classe.	De	À	Taux.	Compte.
9465	685-6	2e	Montréal.....	Pointe-Lévis	½ place..	Société Saint-George.
3006	1542-52	Retour.....	do	do	Nil.....	Hôtel Inch Arran.
3006	1574	do	do	do	Nil.....	do
3006	1601	do	do	do	Nil.....	do
3006	1683	do	do	do	Nil.....	do

DÉLIVRÉS PAR L'INTERCOLONIAL.

Carnet local	Numéro.	Classe.	De	À	Taux.	Compte.
do ...	1028-9	2e.....	Pointe-Lévis	Saint-Jean...	½ place.	Société Saint-George.
do ...	2216-7	1re	do	Halifax.....	\$9.36...	Compagnie d'Opera Lytell.
do ...	2223-6	1re	do	do	9.36...	do
do ...	2236-43	1re	do	do	9.36...	do
do ...	2281	1re	do	Dalhousie...	3.40...	M. Hogan.
do ...	3547	Retour.....	do	do	Nil.....	Hôtel Inch Arran.
do ...	3549-56	do	do	do	Nil.....	do
do ...	3560	do	do	do	Nil.....	do
do ...	3589	do	do	do	Nil.....	do
do ...	3606	do	do	do	Nil.....	do

M. BRUCE.—Veuillez accepter pour le présent ce rapport de billets.

A. BUSBY, 7-14-85.

Taux, ½ place. P. D. 11-7-85.

EXHIBIT E.

* MÉMOIRE des billets délivrés à l'agence de Montréal en juillet 1885.

DÉLIVRÉS PAR L'INTERCOLONIAL.

Formule.	Numéro.	Classe.	De	À	Compte.	Taux.
C. L.	3629	Retour.....	Pointe-Lévis	Dalhousie...	Hôtel Inch Arran	Nil.
do	3639-42	do	do	do	do	Nil.
do	3644	do	do	do	do	Nil.
do	3645-6	do	do	do	do	Nil.
S. B.	113-5	do	do	do	Montréal Star	\$6.80.
do	1111	do	do	Riv. du Loup	Ligne Allan.....	2.40.

DÉLIVRÉS PAR LE GRAND TRONC.

3006	1786	Retour	Montréal	Pointe-Lévis	Hôtel Inch Arran	Nil.
3006	1841	do	do	do ...	do	Nil.
3006	1861-3	do	do	do ...	do	Nil.
3006	1871	do	do	do ...	do	Nil.
3006	1883-4	do	do	do ...	do	Nil.
946	1786	Ire	do	do ...	Gardien—char doctoir.....	Nil.

G. W. ROBINSON.

MR. BRUCE—Veuillez accepter, pour le présent, le rapport de M. Robinson pour ces billets.

A. BUSBY, 9-5-85.

EXHIBIT F.

N° 4977.]

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA.

BUREAU DE L'AGENT GÉNÉRAL DES VOYAGEURS.

MONCTON, N.-B., 6 octobre 1884.

CHER MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 2 octobre, et de l'autorisation de délivrer des billets pour Dalhousie à moitié prix en faveur de l'hôtel Inch Arran, si vous voulez m'envoyer le compte des billets, je vous en ferai remettre le montant.

Bien à vous,

A. BUSBY, agent général des voyageurs.

A GEORGE ROBINSON, écr.,

Agent de l'Intercolonial, Montréal.

EXHIBIT G.

L'hôtel Inch Arran, Dalhousie, N.-B., à l'agence de l'Intercolonial, à Montréal, doit pour billets délivrés aux serveurs, comme ci-dessous :—

Délivrés par	Formule.	Numéro des billets.		Nombre délivré.	De	A	Taux	Montant.
		Com-	Fin.					
G.-T.....	946	1394	1	Montréal	Pointe-Lévis et retour...	\$ cts.	\$ cts.
do	3006	1542	1	do	do	2 50
do	3006	1544	1583	9	do	do ...	2 50	22 50
do	3006	1574	1	do	do	2 50
do	3006	1601	1	do	do	2 50
do	3006	1683	1	do	do	2 50
do	3006	1796	1	do	do	2 50
do	3006	1841	1	do	do	2 50
do	3006	1861	1864	3	do	do ...	2 50	7 50
do	3006	1871	1	do	do	2 50
do	3006	1883	1885	2	do	do ...	2 50	5 00
I. C.....	C.S...	3547	1	Pointe-Lévis ...	Dalhousie et retour	4 88
do	do ...	3549	2557	8	do	do	4 88	39 04
do	do ...	3560	1	do	do	4 88
do	do ...	3589	1	do	do	4 88
do	do ...	3606	1	do	do	4 88
do	do ...	3629	1	do	do	4 88
do	do ...	3639	1	do	do	4 88
do	do ...	3640	3643	3	do	do ...	4 88	14 64
do	do ...	3644	3647	3	do	do ...	4 88	14 64
								152 60

G. W. ROBINSON.

EXHIBIT H.

25 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre lettre du 23 courant, je vous transmets, ci-inclus, le compte des billets délivrés pendant la dernière saison aux serviteurs de l'hôtel Inch Arran.

Vous dites que le surintendant en chef consent d'accepter les mêmes taux que ceux accordés aux autres hôtels, de la même manière que la Cie du Grand Tronc, probablement avec votre consentement, en a agi envers les domestiques du Saint-Lawrence Hall, Cacouna, en leur délivrant des billets payant demi-place pour le retour, savoir: \$4.13 chacun. En conséquence, j'ai fait le compte aux mêmes conditions.

Comme je vous l'ai déjà mandé, M. Edgar, du Grand Tronc, est convenu avec moi d'accepter comme quote-part de sa compagnie \$2.50 chacun. (Billets de retour des serviteurs, compte de l'hôtel Inch Arran.)

Bien à vous,

G. W. ROBINSON,

Agent du F. et des V., pour la Div. Est.

A. BUSBY, écr., agent général des V. et du F., C. F. I., Moncton, N.-B.

EXHIBIT I.

[Formule, n° 15.]

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DU CAISSIER, 4 décembre, 1885.

Reçu du chef de gare, à la station de Montréal, la somme de \$152.60, pour le compte de T. Williams.

C. D. THOMPSON, *caissier.*

EXHIBIT J.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA.

BUREAU DE L'AGENT GÉNÉRAL DES VOYAGEURS ET DES BILLETS.

MONCTON, N.-B., 23 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Au sujet des billets délivrés aux serviteurs de l'hôtel Inch Arran l'éché dernier, le surintendant en chef a décidé que nous accepterions ces billets aux mêmes taux que ceux accordés aux autres hôtels, savoir: demi-place, 1ère classe, locale.

L'auditeur a été avorti que vous ferez rapport de ces billets aux taux ci-dessus.

Veuillez m'envoyer le compte de tous billets délivrés aux serviteurs de l'hôtel Inch Arran, dont l'argent vous sera remis.

Bien à vous,

G. W. ROBINSON, agent C. F. I., Montréal.

A. BUSBY, A. G. V.

EXHIBIT K.

Memorandum indiquant la valeur des billets vendus à la station de Dalhousie, pendant les mois ci-après mentionnés, pour les années 1883, 1884 et 1885.

1883.		1884.		1885.	
	\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.
Juin	176 85	Juin	254 71	Juin	552 30
Juillet	381 16	Juillet	893 77	Juillet	1,496 82
Août.....	210 50	Août	499 18	Août.....	986 53
Totaux	768 51	1,647 66	3,035 65

BUREAU DE L'AUDITEUR, C. F. I., MONCTON, 26 avril, 1886.

EXHIBIT L.

Spécimen de lettre d'expédition.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Prog. N° [Form. N° 20.]

N° Memo. Copie du ch. de f.

LETTRE D'EXPÉDIT DE DIVERS expédiés d'Amhorst à Dalhousie, par le train de le 15 mai 1886.

Chef de gare.

N° du char.	Consignateur.	Consignataire.	Marques.	Résidence.	N° Nature des articles.	Poids en lbs.	Taux par 100 lbs.	Prix.		Total.	Prix en moins.	Surcharge.
								Pour fret.	Pour dépenses.			
23954 G-T ...	R. C. et Cie.	I. C., aux soins de C. T. Hison.....	Dalhousie	1	Char de bois	\$ cts	26 00	\$ cts.	26 00	\$ cts.	\$ cts.
							\$ cts	26 00	\$ cts.	26 00	\$ cts.	\$ cts.

EXHIBIT M.

(Télégramme)

MONCTON, 14 septembre, 1885.

J. McLEOD, Dalhousie, —

Rhodes et Currie vous doivent-ils quelque chose? Les matériaux qu'ils ont transportés cette année pour réparations à l'hôtel Inch Arran, étaient-ils consignés à leur adresse ou à l'adresse d'autres personnes, et étaient-ils accompagnés de lettres d'expédition, payés d'avance ou à payer?

D. POTTINGER.

EXHIBIT N.

14 septembre, 1885.

CHER MONSIEUR, — Je présume que tout le fret expédié à l'hôtel Inch Arran, ou pour y être employé, a été régulièrement expédié et taxé; sinon, faites-le moi savoir, afin que les frais de transport soient régulièrement portés en compte. Voyez à ce que le transport d'aucuns matériaux consignés jusqu'à présent à C. T. Hilson, ne soit considéré comme transport gratuit.

Je vous ai télégraphié aujourd'hui pour savoir si Rhodes et Cie doivent quelque compte de fret, si ce fret a été accompagné de lettres d'expédition, et si le transport a été payé d'avance ou s'il est impayé.

Répondez moi demain, vù que je pars pour l'ouest, mardi soir.

Bien à vous,

D. POTTINGER.

J. McLEOD, écr, chef de gare, Dalhousie.

EXHIBIT O.

Formule n° 94.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, 14 septembre, 1885.

Par télégramme de Dalhousie à D. Pottinger :—

Rhodes et Cie ne me doivent rien; la majeure partie des matériaux était consignée à C. T. Hilson, avec note d'envoi. Une légère balance m'est due par Wm Watson qui a posé des tuyaux d'eau dans l'hôtel Inch Arran, et C. T. Hilson me doit aussi une petite balance pour articles à lui consignés pour le même hôtel.

J. I. McLEOD.

EXHIBIT P.

Formule n° 92.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

STATION DE DALHOUSIE, 15 septembre, 1885.

CHER MONSIEUR, — En réponse à la vôtre du 14 courant, j'ai à vous informer que tous les articles et approvisionnements pour l'hôtel Inch Arran, étaient régulièrement accompagnés de lettres d'expédition, et que les frais de transport ont été perçus, à l'exception de certains matériaux expédiés au printemps pour réparations à l'hôtel. Quelques-uns de ces matériaux étaient accompagnés d'une note d'envoi à l'adresse de C. T. Hilson, et une certaine quantité de chaux a été adressée à P. S. Archibald. Rhodes, Currie et Cie ont soldé tous leurs comptes de fret. M. Roderique a acquitté tous les comptes de fret pour articles consignés à lui-même ou à l'Inch Arran. C. T. Hilson me doit une légère balance pour des articles qui lui ont été adressés pour l'usage de l'hôtel Inch Arran, et Wm. Watson qui a posé des tuyaux pour l'eau dans l'hôtel, me doit aussi un léger montant. C'est là tout ce qui m'est dû pour fret expédié pour l'usage de l'hôtel. Les matériaux consignés sur simples notes d'envoi ne représentent pas un fort montant.

Bien à vous,

J. I. McLEOD,

D. POTTINGER,

Surintendant en-chef, I.C., Moncton.

EXHIBIT Q.

15 septembre 1885.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre télégramme du 14 septembre. Dressez un relevé que vous expédiez à M. Taylor, à Moncton, de tous les matériaux consignés à C. T. Hilson, sur simples notes d'envoi, vu que tous les matériaux expédiés pour l'usage de l'hôtel Inch Arran auraient dû être portés en compte.

Ayez bien soin de ne rien oublier. Envoyez aussi à M. Taylor la copie du compte de C. T. Hilson, qui, dites-vous, n'est pas acquitté.

Envoyez-lui aussi la copie du compte de Watson.

Bien à vous,

D. POTTINGER.

J. McLEOD, écr.,
Chef de gare, Dalhousie.

EXHIBIT R.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, DU CANADA,
BUREAU DU SURINTENDANT-EN-CHEF,
MONCTON, N.-B., 17 septembre 1885.

CHER MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 15 courant, veuillez me faire parvenir les montants, en détail, dus par C. T. Hilson et William Watson.

Bien à vous,

D. POTTINGER, *Surintendant-en-chef*.

Per A. J. M.

M. J. I. McLEOD,
Chef de gare, Dalhousie.

EXHIBIT S.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
STATION DE DALHOUSIE, 15 octobre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Conformément aux instructions à moi adressées par le surintendant en chef dans sa lettre du 17 septembre, je vous transmets ci-joints les originaux des notes d'envoi relatives à du bois de construction, etc., consigné ici à C. T. Hilson, et qui a servi aux réparations de l'hôtel Inch Arran. Les envois sont en grande partie d'Amherst. Je vous transmets aussi copie de lettres d'expédit pour balance de transport due par C. T. Hilson et Wm Watson, pour matériaux à l'usage du même hôtel. J'ai payé ce montant au chemin de fer de mes propres deniers, dans l'espoir d'en avoir le remboursement de M. Hilson, mais je n'ai encore rien reçu. Vous savez sans doute pourquoi Amherst ou Dalhousie exigent le paiement de fret expédié sur notes d'envoi.

Bien à vous,

J. I. McLEOD.

GEO. TAYLOR, écr.

EXHIBIT T.

Formule n^o 93.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
STATION DE DALHOUSIE, 14 avril, 1886.

J. R. Bruce :—

Je me rapporterai à votre bureau, jeudi. 2.37 p.m.

J. I. McLEOD.

EXHIBIT U.

BOSTON, 16 avril, 1886.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez, sans doute, bien étrange que je ne me sois pas rapporté à votre bureau, tel que promis par mon télégramme du 14. Quand j'ai envoyé cette dépêche, je me proposais de partir le même soir par le train n^o 34, mais il est survenu un accident qui a dérangé tous mes plans.

Je vais vous expliquer les choses, mais je doute que vous y ajoutiez foi, bien qu'elles soient l'expression de la vérité, aussi vrai que Dieu est mon juge. Lorsque je quittai Moncton, je descendis le long de la baie jusqu'à Newport. J'eus un connaissement de Robin et Cie, Paspébiac, pour les deux chars de farine qui manquaient. A Newport, je constatai que le char de farine à destination de cette localité, avait été déchargé à Cape Cove, aux soins de l'agent de Robin et Cie, mais je n'ai pu atteindre ce dernier endroit par suite de la débâcle. Les six chars portés en compte en avril, comme "fret en magasin," avaient été délivrés comme suit (autant que je puis m'en rappeler) : celui taxé à \$100, au capitaine J. Leblanc, Carleton ; un taxé à \$89.10, à C. H. Labillois, Dalhousie ; deux taxés à \$81.25, déchargés à Richmond-Nord, l'un d'eux à Campbell, et l'autre à W. H. Watson. Ils sont inscrits sur le manifeste de l'agent, mais les numéros des chars manquent. L'agent comptable avait pris lui-même tous les connaissements et avait indiqué aux agents à qui ils devraient être livrés. J'obtins les reçus pour beaucoup de montants, et quelques connaissements pour de petites sommes. J'obtins des connaissements et des reçus de R. Fair et autres. Quand je revins chez moi, je fis mon rapport, et mis ensemble, dans un paquet, tous les connaissements, reçus et autres comptes, et je plaçai le tout dans un sac de voyage. Le mercredi, ma femme faisait ses malles pour se rendre à Sussex, vû que je me proposais de quitter l'Intercolonial aussitôt que cette affaire de steamer aurait été réglée, et d'aller habiter Sussex où je devais entrer en société avec mon beau-père. Donc, tout en empaquetant ses effets, ma femme prit ce sac de voyage pour y mettre quelques objets, et elle déposa la liasse de papiers sur une table où un de mes enfants le prit et le jeta dans le poêle. Il aurait été parfaitement inutile pour moi d'aller raconter cette version à vous ou à M. Williams, car vous auriez probablement pensé que mon voyage avait été infructueux, et la conséquence aurait été mon arrestation pour avoir fraudé le chemin de fer. Alors, sans en rien dire à ma femme, je suis parti pour les Etats-Unis. Si ce n'eût été ma femme et mes enfants, je serais resté au pays, et l'on aurait fait de moi ce qu'on aurait voulu ; mais je ferai tout en mon pouvoir pour conserver ma liberté pour faire vivre ma femme et mes enfants.

Je me rends à Newburyport aujourd'hui, mais il n'y a pas chance de trouver du travail dans le Massachusetts. Lundi prochain, je partirai, muni d'une lettre de recommandation que m'a donnée un ami influent de Boston, pour essayer d'avoir un entreprise sur le chemin de fer de Rock Island. J'ai écrit à ma femme de se rendre chez son frère à Boston, et d'y rester jusqu'à ce que je lui écrive, et Dieu sait quand je le pourrai, car je n'ai pas assez d'argent pour me rendre à destination, et il me faudra faire le reste du trajet à pied, ce qui me faudra quelque temps. J'avais \$10 quand j'ai quitté Sussex et j'ai emprunté \$20 d'un ami de Boston, c'est tout ce que j'ai en attendant que je puisse me procurer du travail. Maintenant, je vais passer pour un voleur, on dira que j'ai volé l'argent du chemin de fer, mais je vous affirme, devant Dieu, que je n'ai pas, à ma connaissance, pris un seul centin qui ne fut pas à moi. Si le département veut se donner la peine de faire une investigation, il trouvera que je suis sincère. J'ai acheté tous mes meubles de ménage et autres articles avant d'aller à Dalhousie, et j'ai payé le tout. J'ai acheté après mon arrivée à Dalhousie, un vêtement complet qui n'est pas encore payé. Je suis profondément peiné que tout ait mal tourné pour moi, l'an dernier.

J'étais établi confortablement à Dalhousie et j'avais les moyens de gager honorablement ma vie, et je n'avais pas de dettes ; ce n'est qu'après l'incendie que j'ai dû m'endetter au montant de \$100 que je dois encore, mais que je paierai si j'ai santé et travail. Maintenant, M. Bruce, n'ayez pas trop mauvaise opinion de moi, il est bien

assez pénible pour moi de penser que mes amis, se basant sur les apparences, vont m'accuser de malhonêteté. Je ne sais si je vous reverrai jamais, mais je n'oublierai jamais vos bons procédés à mon égard, et j'espère qu'un temps viendra où je pourrai revendiquer l'honneur de mon nom. Tant que j'ai cru pouvoir me disculper, je n'ai pas pensé à partir, mais quand j'ai constaté la perte de ce que j'avais eu tant de difficulté à réunir, je n'ai vu devant moi rien autre chose que la prison.

Adieu, à vous bien sincèrement.

J. I. McLEOD.

J. R. BRUCE, écr.,
Auditeur du trafic, I.C., Moncton.

EXHIBIT V.

OTTAWA, 8 mars, 1886.

MON CHER MONSIEUR,—Ci-joint, vous trouverez copie d'une lettre de M. P. A. Landry, M.P., adressée à l'honorable ministre, au sujet de l'affaire "Inch Arran," et je vous prie d'expédier ici un exposé des faits, avec documents à l'appui, donnant l'historique de tout ce qui se rapporte aux transactions mentionnées dans l'accusation dont parle M. Landry.

Je désirerais que vous m'adressiez ces papiers avec toute la diligence possible.

Bien à vous,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur-en-chef et gérant général.

D. POTTINGER, écr, Moncton, N. B.

OTTAWA, 15 février, 1886.

MON CHER MONSIEUR,—Je vois que les journaux accusent le chemin de fer Intercolonial d'avoir transporté gratuitement sur sa ligne, l'été dernier, les hôtes et serviteurs envoyés à l'hôtel Inch Arran par l'agent du chemin à Montréal, et ils publient, à l'appui de leur assertion, des copies des billets de passage comme preuve *prima facie* de l'exactitude de leurs renseignements. Bien que je doive admettre que la preuve appuyée sur ces faits me paraisse forte, je ne puis, cependant, m'empêcher de croire que la question ne puisse s'expliquer d'une manière ou d'une autre, car je suis certain, renseigné comme vous l'êtes, sur mes vues à cet égard, que vous auriez agi envers les hôtes et serviteurs de l'hôtel Inch Arran voyageant sur la ligne de l'Intercolonial, précisément de la même manière que s'ils s'étaient dirigés vers Cacouna ou autre grande place d'eau. Je serais très heureux si vous me faisiez connaître les faits de suite.

Bien à vous,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur-en-chef et gérant général.

D. POTTINGER, écr, Moncton, N.-B.,

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA,

BUREAU DU SURINTENDANT EN CHEF,

MONCTON, N.-B., 20 mars, 1886.

CHEZ MONSIEUR,—En réponse à la vôtre du 8 courant, je soumetts, pour l'information de l'honorable ministre, l'exposé suivant des faits qui se rattachent à la question de l' "hôtel Inch Arran," Dalhousie, N.-B.

Une grande partie du pays, le long de l'Intercolonial, présente un caractère pittoresque qui attire les touristes, en été, et à l'exemple d'autres chemins de fer, l'Intercolonial a dirigé son attention, dans ces dernières années, sur cette classe de voyageurs, et a fait tous ses efforts pour augmenter le courant des visiteurs.

Afin de faire connaître au dehors les avantages que présente notre pays sous ce rapport, l'on a fait préparer pendant l'hiver de 1882-83 un nouveau guide des voyageurs qui a été distribué en nombre considérable.

Il est à peine besoin de dire que les affaires en général retirent de précieux avantages de ce trafic-voyageurs, et, par suite, les bénéfices qui en résultent pour notre ligne sont de deux sortes, directs et indirects.

La nature a merveilleusement doué notre région sous le rapport de la beauté des sites, mais il nous manque un facteur important pour en faire un centre d'attraction pour les voyageurs; nous n'avons pas, pour la saison d'été, d'hôtels convenables dans les belles localités où l'on a pourtant à proximité de belles plages pour les baigneurs, et du poisson de toutes espèces pour les amateurs de pêche.

Il se trouve probablement un nombre suffisant d'hôtelleries pour le besoin ordinaire des affaires, mais elles sont situées, naturellement, dans les cités et les villes, et comme l'immense majorité des touristes, en été, vient des villes et des cités afin d'avoir la tranquillité et un changement de scène, il est tout naturel qu'elle répugne à passer toute la durée de la villégiature dans une hôtellerie de ville. Les touristes préfèrent une maison où les bains de mer soient à proximité et dont les environs soient assez attrayants pour y faire de temps à autres des excursions de plaisir.

Bien que beaucoup de localités, sur le parcours de l'Intercolonial, présentent toutes les conditions requises pour y établir un vaste hôtel pour la saison d'été, cependant, jusqu'en 1884, il n'y avait qu'un seul hôtel semblable, le St. Lawrence Hall, à Cacouna, qui a été construit avant l'inauguration du chemin de fer.

Ces hôtels d'été sont d'un si grand appoint pour le trafic-voyageurs, que certains chemins de fer leur prêtent toute l'assistance possible, et vont même, dans certains cas, jusqu'au point de les construire et de les maintenir à leurs frais.

En 1882, je suggérai fortement au département d'autoriser l'Intercolonial à construire un hôtel dans tel endroit qui serait choisi, mais on ne tint aucun compte de ma proposition. L'on a constaté qu'il était difficile de persuader à des particuliers de se lancer dans une telle entreprise qui exige des déboursés considérables; et les capitalistes ne sont pas pressés de placer des fonds dans une exploitation qui ne dure que pendant trois mois de l'année.

Au printemps de 1883, des particuliers entreprirent de construire un hôtel d'été. Le point choisi pour cet hôtel se trouvait à près d'un mille de Dalhousie, sur la côte sud de la Baie des Chaleurs. C'était un joli édifice contenant environ quatre-vingts pièces. Les propriétaires lui donnèrent le nom d' "Hôtel Inch Arran."

Les autorités du chemin de fer virent avec plaisir qu'il y aurait enfin un hôtel de plaisance dans l'une des belles localités qui abondent dans la partie nord du Nouveau-Brunswick; et sur l'assurance qui leur fut donnée par les propriétaires qu'il serait complété et prêt à recevoir le public pendant l'été de cette même année, elles firent insérer une annonce relative à cet hôtel dans le nouveau guide mis en circulation au printemps de cette année 1883.

La propriétaire commença les travaux de construction qui furent continués pendant tout l'été, mais il lui fut impossible de les compléter, par suite de complications imprévues. Ce malheureux état de choses causa quelq'embarras au chemin de fer qui avait annoncé l'ouverture de cet hôtel sur les assurances réitérées qui lui avaient été données que la maison serait terminée à temps pour recevoir les voyageurs dans la saison d'été de cette année. Au cours de l'été, de nombreuses demandes d'informations furent adressées au chemin de fer, et l'on craignit fortement que le non-achèvement de l'hôtel ne causât des sérieux dommages au chemin de fer.

Pendant l'hiver qui suivit, la propriétaire tenta, mais sans succès, d'obtenir de l'aide pour le compléter.

Au printemps de 1884, la propriétaire supplia M. Schrieber de lui obtenir de l'aide, et ce dernier, sachant combien il était important pour le chemin de fer que l'hôtel fut terminé, consentit à prêter une somme d'argent à cette fin, en se faisant donner une hypothèque sur la propriété. Lorsque ces transactions furent enfin terminées, le printemps se trouvait assez avancé, et l'on éprouva de la difficulté à trouver un constructeur capable de terminer l'hôtel dans le peu de temps qui restait avant l'ouverture de la saison d'été. Cependant, les travaux furent continués et la maison se trouva assez parachevée au 1er juillet, 1884, pour pouvoir être ouverte au public. Comme, à cette date, les voyageurs commencèrent à affluer, on dut discontinuer les

travaux, et l'achèvement complet de l'hôtel fut remis à l'année suivante. Aussitôt que les arrangements pour le parachèvement de la maison furent terminés, la propriétaire prit des engagements pour la saison suivante avec un grand nombre de ses hôtes, et peu après l'ouverture de la saison, l'hôtel se trouva complètement rempli de pensionnaires.

L'on pensait avoir surmonté toutes les difficultés, mais il s'en présenta bientôt une nouvelle. La propriétaire, à force d'énergie et de persévérance, avait réussi à construire et meubler son hôtel, mais presque toutes ses ressources se trouvaient épuisées, et il ne lui restait que bien peu de moyens pour faire aller la maison. Il en résulta qu'au plus fort de la saison, et lorsque l'hôtel se trouvait rempli de 200 pensionnaires de tout âge, il vint un moment où il fut prêt d'être fermé. Ce brusque dénouement aurait causé à tous les pensionnaires un grand désappointement, des difficultés et une perte sérieuse, surtout pour ceux qui avaient pris des arrangements pour toute la durée de la saison, car leurs plans se seraient trouvés dérangés, et il leur aurait fallu se mettre en quête d'un autre logement, à une époque où il est très difficile d'en trouver de convenables; en outre, ils auraient été exposés à une dépense additionnelle considérable.

La question fut mûrement pesée, et bien que l'Intercolonial ne fût pas responsable des ennuis qui pourraient s'en suivre pour les pensionnaires, l'on craignit cependant que cela n'eût un mauvais effet sur le chemin de fer, et il fut décidé que l'on tenterait de maintenir l'hôtel en opération. L'on s'adressa à M. Schreiber, et il décida, eu égard aux circonstances, d'acheter la propriété. Il l'a fait avec répugnance, et seulement dans l'intérêt de l'Intercolonial, afin de prévenir les mauvais effets qu'aurait entraînés la fermeture de l'hôtel. S'il n'avait considéré que son intérêt particulier, il aurait laissé fermer l'hôtel.

Un gérant expérimenté fut alors engagé, et il dirigea l'hôtel pendant le reste de la saison.

Les travaux restés inachevés en 1884, furent terminés au printemps de 1885, et la maison fut gérée pour le compte de M. Schreiber, pendant l'été de 1885 par la même personne qui l'avait dirigée l'année d'auparavant.

L'Intercolonial a toujours été consentant à concéder, comme il les concède actuellement, les avantages suivants à toute personne désireuse d'ériger un grand hôtel d'été le long de son parcours; réduction dans les prix de transport (le moitié du tarif ordinaire) de tous matériaux nécessaires à la construction et à l'équipement de l'hôtel, transport gratuit de tous les ouvriers engagés au loin pour travailler à la construction, et, après l'ouverture de l'hôtel, transport à prix réduit (demi-place) des serviteurs de l'hôtel.

Lors du commencement des travaux de l'hôtel Inch Arran, les avantages précités ont été donnés, avec l'approbation de l'honorable ministre, avant que M. Schreiber en soit devenu l'acquéreur, et nulles autres concessions n'ont été faites depuis.

Ces avantages ont été donnés dans l'intérêt du chemin de fer, et ils sont peu de chose si on les compare avec ce que d'autres voies ferrées font pour des hôtels d'été.

Nuls matériaux ou ouvriers appartenant au chemin de fer, ou payés par lui, n'ont jamais servi à cette construction.

Le chemin de fer n'a jamais publié d'annonces pour l'hôtel, sauf, comme je l'ai mentionné, qu'il a inséré un avis dans son guide du touriste.

Le chemin de fer a adopté la coutume, ces dernières années, de publier un calendrier annuel, et en tête de cette publication se trouve une gravure représentant des paysages sur le trajet de la ligne, ou autre objet intéressant.

En 1884, on représenta une vue du Bic; en 1885, le panorama de Dalhousie; et en 1886, une vue du nouveau pont à bascule érigé sur la rivière Saint-Jean.

Paréillement, dans le tableau horaire d'été, on a fait graver, une fois, une vue prise près de la Rivière-du-Loup, et une autre fois une vue prise dans le voisinage de Dalhousie.

Chaque année, il est publié dans ce genre, quelque chose de neuf et d'intéressant.

Des billets de faveur n'ont jamais été délivrés dans aucun cas, aux hôtes de l'hôtel.

Des employés de chemins de fer et des personnes appartenant au journalisme ont, sans doute, été transportés gratuitement à Dalhousie, et peuvent avoir fréquenté l'hôtel, mais ils auraient été pareillement transportés à toute autre station de la ligne, comme le chemin de fer a l'habitude de le faire.

Les billets délivrés à Montréal ont été donnés aux serviteurs de l'hôtel, et ont été régulièrement portés en compte et payés. Il est parfaitement reconnu que les serviteurs bien dressés sont importés des villes par les hôtels d'été, et les chemins de fer sont dans l'habitude de leur accorder une réduction de prix. Cela a été pratiqué par le Grand Tronc et l'Intercolonial pour d'autres places d'été, avant que l'Inch Arran ne fût construit, et les tarifs donnés à cet hôtel par ces chemins de fer, n'ont pas été plus bas que ceux donnés à d'autres.

Tout ce qui a été fait dans ce cas, a été fait ouvertement et de bonne foi, et l'on n'a essayé à rien cacher pour la bonne raison qu'il n'y avait rien à cacher.

Quand M. Schreiber est devenu propriétaire de l'hôtel, il a donné ordre de ne faire à cet hôtel aucunes faveurs de plus qu'aux autres hôtels d'été, et ces instructions ont été exécutées.

Je dois dire ici que M. Schreiber ne connaissait pas les détails des diverses transactions faites. Quand des fonds étaient requis, il en était averti; il donnait les fonds nécessaires et les reçus lui étaient envoyés de temps à autre, pour qu'il sût comment ils avaient été dépensés.

Il a été prouvé que cet hôtel a été un avantage pour le chemin, pour Dalhousie et pour les environs.

Pendant la dernière saison, il a été constamment rempli, et s'il était une fois plus spacieux, il n'y aurait aucune difficulté à le remplir.

Il n'a fait tort à aucune autre hôtellerie canadienne. Cacouna a été presque rempli pendant la dernière saison.

Je suis encore d'avis que le chemin de fer devrait construire des hôtels d'été sur divers points convenables le long de la ligne, et les louer à des personnes compétentes. Tout en alimentant le trafic du chemin de fer, de semblables hôtels seraient grandement profitables aux localités où ils seraient construits, et loin de rivaliser avec les hôtelleries existantes, ils leur amèneraient de nouveaux clients, comme cela a en lieu pour Dalhousie.

Je suis, votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER.

C. SCHREIBER, écr.,

Ingénieur en chef et gérant général
des chemins de fer de l'Etat,
Ottawa.

EXHIBIT W.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
BUREAU DU SURINTENDANT GÉNÉRAL,
MONCTON, N.-B., 21 janvier 1882.

CHER MONSIEUR,—Vous vous rappelez que lorsque nous nous sommes trouvés à Moncton, au mois de novembre dernier, M. Busby et moi vous avons entretenu, l'honorable ministre et vous, de l'opportunité d'avoir de bons hôtels sur divers points le long de la ligne, et qu'après avoir soumis un projet pour l'érection d'un hôtel à Campbellton aux frais du chemin de fer, projet qui reçut votre approbation, M. Busby reçut instruction de faire un rapport à ce sujet. Je vous adresse aujourd'hui son rapport accompagné d'une évaluation préparée par les soins de l'ingénieur.

Les plans, qui m'ont été expédiés de Moncton, et qui sont actuellement en route, vous seront aussi adressés dans un jour ou deux.

Pendant la saison d'été, les touristes se plaignent constamment du manque de bons hôtels le long de la ligne entière de l'Intercolonial et aux termini à Halifax et Saint-Jean; et tout ce qui serait de nature à faire disparaître les obstacles qui s'op-

posent à l'établissement régulier d'un bon trafic-voyageurs, en été, ferait beaucoup de bien à l'Intercolonial.

Comme vous le savez, plusieurs compagnies de chemins de fer ont érigé des hôtels dans le but d'encourager le mouvement des voyageurs sur leurs lignes, et puisque le gouvernement a entrepris d'exploiter un ré-eau ferré, il ne serait que raisonnable, ce me semble, que cette exploitation fut conduite d'après les procédés adoptés par des compagnies privées, et que le trafic-voyageurs eut toutes les facilités possibles.

La raison pour laquelle Campbellton a été choisi dans ce cas particulier, c'est que cette localité constitue un centre d'où pourrait partir des excursions de touristes en quête de pêche ou de chasse. Nous avons eu pendant quelques années des steamers voyageant sur la Baie des Chaleurs, et Campbellton était sur le point de raccordement avec le chemin de fer. La fermeture de l'hôtel de Fraser à Métapédiac a considérablement diminué le nombre des touristes qui visitaient autrefois cette localité, et bien qu'il construise actuellement un autre hôtel à quelques milles au sud de la station de Métapédiac, il n'est pas probable que cet hôtel soit d'un grand avantage pour le chemin de fer, parce qu'il est peu spacieux et qu'il se trouve situé dans un endroit incommode où il ne se trouve pas de station régulière. Pour cette raison et pour d'autres que je ne mentionnerai pas ici, je recommanderais fortement que le projet d'élever un hôtel à Campbellton soit pris en favorable considération et qu'une somme soit insérée dans le budget à cette fin, car je suis convaincu qu'il pourrait être loué un prix au moins suffisant pour couvrir l'intérêt du coût de construction.

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER.

C. SCHREIBER, écr.,

Ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat,
Ottawa.

EXHIBIT X.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DU CANADA,
BUREAU DE L'AGENT GÉNÉRAL DES VOYAGEURS ET DES BILLETS.
MONCTON, N.-B., 10 janvier 1882.

En commençant à prendre des arrangements relativement aux excursions de plaisir, l'été prochain, et tout en m'entretenant à ce sujet avec des agents de voyageurs des autres lignes, j'ai toujours présent à l'esprit le peu de confort que présentent les hôtels dans cités et des villes situés sur notre route. Si l'on tient compte du manque de bons hôtels à Halifax et dans nos localités balnéaires du nord, il ne faut pas être surpris si nous avons autant de difficulté à attirer sur notre ligne les excursions de plaisir et le courant des touristes.

D'autres chemins de fer, en érigeant des hôtels à leurs frais, en accordant des boni et privilèges aux propriétaires d'hôtels, nous font une concurrence active dans cette branche d'exploitation, et il est grandement temps que notre propre chemin se décide à faire quelque chose dans ce sens. Si les avantages que nous donnent une route nouvelle, un climat d'été délicieux, des paysages superbes, de bonnes stations balnéaires et une vie peu coûteuse, étaient complétés par des hôtels pourvus de toutes les améliorations modernes, nous obtiendrions indubitablement une grande part du trafic-voyageurs.

La fermeture de l'hôtel de Fraser à Métapédiac, par suite de sa vente à un club de New-York, nous a privé d'une part notable du mouvement des amateurs de chasse et de pêche. Les amateurs du Canada et des Etats-Unis établissaient invariablement leur quartier-général à Métapédiac, chaque année, pendant le temps de la pêche, et tous les ans, nous pouvions constater une augmentation du nombre des personnes qui y affluaient. A présent, l'hôtel et la pêche leur sont fermés. Depuis la fermeture de cet hôtel, Campbellton a remplacé Métapédiac, dans une certaine mesure, mais le manque de tout établissement se rapprochant des hôtels modernes, s'oppose d'une

manière sérieuse à toute augmentation du mouvement des voyageurs. Un hôtel à Campbellton, pouvant accommoder 40 ou 50 visiteurs, est de nécessité urgente si nous voulons conserver ou augmenter cette branche du trafic. Un édifice peu coûteux, construit et géré d'après les idées modernes, serait parfaitement suffisant, et ne coûterait pas plus, je crois, que \$8,000 ou \$10,000. On ne saurait dépenser une pareille somme d'argent avec plus d'à-propos et avec de meilleurs résultats pour notre chemin de fer, et je recommanderais fortement la construction d'un tel hôtel à Campbellton, le printemps prochain.

Bien à vous,

A. BUSBY,

Agent général des voyageurs et des billets.

D. POTTINGER, écr., surintendant en chef.

HOTEL DE CAMPBELLTON—ÉVALUATION.

140 verges de maçonnerie, à \$4.50 par verge.....	\$ 630 00
5,890 verges de crépi, à 13cts par verge.....	765 70
330 pieds linéaires de corniche en stuc, à 14cts par pied.	46 20
8 pièces centrales pour plafonds, à \$1 chacune.....	8 00
81 M., M.P. de voliges, à \$14 par M.....	1,134 00
90 M. lattes à \$2.25 par M.....	202 50
40 M. planches brutes, à \$13 par M.....	520 00
18 M. planches pour parquet, à \$18 par M.....	324 00
6 M. pièces de lambrissage, à \$45 par M.....	270 00
80 M. bardeaux, à \$3.25 par M.....	260 00
8 M. pieds linéaires de tringles (1 x 3), à \$4 par M.....	32 00
4 M., M.P., planches en pin pour doublage, à \$25 par M..	100 00
68 croisées complètes, à \$8 chacune.....	544 00
12½ M. briques, à \$15 par M.....	187 50
5 portes extérieures, à \$17.50 chacune.....	87 50
65 portes intérieures, à \$7 chacune.....	455 00
900 pieds linéaires de moulures de base, à 10cts par pied.	90 00
900 " " " unies, à 3cts par pied.....	27 00
300 " " corniches, à 22cts par pied.....	66 00
575 " " corniches, à 10cts par pied.....	57 50
408 " " balustrade, à \$1.25 par pied.....	510 00
900 " " lambrissage extérieur, à 10cts par pied.....	90 00
6 colonnes en fonte, 1,600 lbs., à 6cts.....	96 00
Escaliers au complet.....	356 10
Peinture et vitres.....	816 00
Plomb, zinc et toile.....	75 00
	<hr/>
	\$7,750 00
Contingents.....	250 00
	<hr/>
	\$8,000 00

30 décembre, 1881.

P. S. ARCHIBALD.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DU SURINTENDANT EN CHEF,

MONCTON, N.-B., 3 février 1882.

CHER MONSIEUR,—Relativement au rapport que j'ai fait en faveur de la construction d'un hôtel à Campbellton, j'ai dit que l'on s'opposait à ce projet parce que Fraser était à en construire un près de Métapédiac. J'ai mentionné dans ma lettre qu'il était peu spacieux et mal situé. Je vous écris maintenant pour vous mander que cet hôtel n'existe plus, ayant été détruit par un incendie.

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER.

C. SCHRIEBER, écr., ingénieur en chef,
Chemins de fer de l'Etat, Ottawa.

EXHIBIT Y.

DALHOUSIE, N.-B. 18 .

C. T. HILSON,

A. GEORGE HADDOW, DT.

NÉGOCIANT EN

MARCHANDISES SÈCHES, ARTICLES DE MODES.,

Epicerie, ferronnerie, chaussures, etc., etc.

[UN PEU DE TOUT.]

		\$ cts.	\$ cts.
1884.	Par madame Grant—		
11 juillet..	1 tinette, \$1.10; 2 seaux galvanisés, à 40c.; 2 lèchefrites, à 15c.	2 20	
	1 casserole, 35c.; $\frac{1}{2}$ douz. de cuillers, à \$1.20; 1 plat en fer-blanc, 60c.	1 55	
	1 passoire, 25c.; 1 bassine, \$1.70.	1 95	
	3 matelas, \$3.50, \$5, et \$4.25; 2 berceuses, \$2; (déduction de 10 p 100)	16 75	
12 do ...	16 vgs. de coton à draps à 45c.; 34 vgs. ditto, à 40c.; 70 vgs. ditto, à 42c.	50 20	
14 do ...	14 essuie-mains à 10c.; 3 do., 20c., 15c., et 18 c.; $\frac{1}{2}$ douz. serviettes à \$1.	2 26	
	3 douz. de serviettes, à \$1.35; 2 $\frac{1}{2}$ vgs. coton à 12c.; 30 vgs. de coton, à 10c.	9 63	
17 do ...	3 douz. serviettes à \$2.40; 2 douz. ditto, à \$1.80; 3 douz. serviettes, à \$1.10	14 10	
	3 douz. serviettes, à \$1.60; 2 matelas, \$3 et \$3.50.	11 30	
31 do ...	Par lui-même—		
	3 matelas, \$3, \$3.50 et \$5; 20 vgs. coton, à 15c.; 5 $\frac{1}{2}$ vgs. coutil, à 20c.	15 80	
	3 vgs. coutil à 25c.; 2 août—6 loquets à 12c.; 2 lbs clous pressés, à 8c.; 6 paires pentures, à 12c.	2 35	
	Zinc, \$1.18; clous, 20c.	1 38	
	A 10 p. 100 d'escompte, \$12.94; en paiement, \$116.53.		129 47
			129 47
1885.	Par Nadeau—		
5 juin	1 baril clous n° 10, \$3.75; 13 $\frac{1}{2}$ lbs. zinc, à 10c.; 14 lbs. fiches, à 4c.	5 66	
	Av.		
29 do ...	Par argent	5 66	

EXHIBIT Z.

11 décembre 1883.

CHÈRE MADAME GRANT,—En réponse à votre lettre du 9 écoulé, adressée à l'honorable Sir Charles Tupper, je vous répèterai ce que l'honorable ministre vous a dit à diverses reprises, qu'il regrette de ne pouvoir vous donner aucune aide pécuniaire pour la construction de l'hôtel à Dalhousie.

A vous, respectueusement,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

A madame PETER GRANT, Dalhousie, N.-B.

Le coût, jusqu'à date, dans l'affaire de l'hôtel Inch Arran, embranchement sur Dalhousie du chemin de fer Intercolonial, est comme suit:—

Témoins.....	\$390.25
Rapport sténographique des témoignages.....	117.80
	\$508.05

Attesté,

E. P. HARTNEY,
Greffier, comité des comptes publics.

21 mai, 1886.

RAPPORT.

SALLE DU COMITÉ,

JEUDI, 27 mai, 1886.

Le Comité des Comptes Publics a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre du 20 courant, s'est occupé de la question de la somme due par M. Herman H. Cook, à titre de droits pour bois abattu dans les réserves sauvages situées sur certaines îles de la Baie Georgienne au cours des années 1872 et 1873, et de la remise de \$1,456.24, y compris l'intérêt sur cette somme, et à ce sujet, il a examiné certaines personnes,—et pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport des copies de la preuve faite et des exhibits produits par elles.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. RYKERT, *président.*

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

OTTAWA, 21 mai, 1886.

Le Comité des Comptes Publics se réunit—M. RYKERT au fauteuil.

M. WM PLUMMER est appelé et interrogé :—

Par M. White (Renfrew) :

1. Êtes-vous employé dans le département des affaires des Sauvages?—Oui.
2. A quel titre?—Commissaire des affaires des Sauvages.
3. Depuis combien de temps êtes-vous dans ce département?—Depuis près de 19 ans.
4. Êtiez-vous au service du département en 1872?—Oui.
5. En quelle qualité?—En 1872, j'étais commissaire des Sauvages, aux îles Manitoulines. En 1873, je pris la direction du bureau de Toronto, appelé la Surintendance centrale.
6. Connaissez-vous M. H. H. Cook?—Oui.
7. En votre qualité d'employé ou d'officier du département des affaires des Sauvages, avez-vous eu connaissance que M. Cook ait obtenu en 1872-73 un permis pour abattre du bois sur les îles de la baie Georgienne?—Oui.
8. A-t-il été abattu du bois soit par lui, soit par la maison dont il était l'un des associés, pendant les dites années?—Oui.
9. Le département a-t-il reçu un rapport sur le bois abattu?—Oui.
10. Avez-vous ce rapport?—Non.
11. Savez-vous qui a fait ce rapport?—Le rapport a été remis par M. Cook en personne.

12. Était-ce un rapport assermenté, attesté par quelqu'un?—Oui, c'était un rapport assermenté.

13. Savez-vous qui a assermenté ce rapport?—Non.

14. Était-ce un officier du département?—Non.

15. Savez-vous si c'était un employé de M. Cook?—C'était l'un des ouvriers de M. Cook, ou son contre-maitre.

16. Pouvez-vous vous procurer ce rapport?—Je ne le crois pas. Je n'ai reçu qu'à six heures, hier soir, l'ordre de comparaître devant le comité, et j'ai fait l'impossible pour trouver ce rapport, mais sans résultat.

17. Avez-vous quelques moyens de savoir quel était le contenu de ce rapport, en ce qui concerne le nombre de billots et de pieds de bois?—Oui, par nos livres.

M. Mulock s'oppose à ce que la preuve soit faite par les livres, en arguant que le rapport même doit être produit.

Le président décide que si le rapport ne peut être trouvé en dépit des recherches, le témoin a le droit de démontrer que les livres du département contiennent la substance des documents sur lesquels action a été prise.

M. Plummer.—C'est tiré des registres. J'ajouterai que j'ai ici la propre déclaration de M. Cook indiquant qu'il a présenté ce rapport.

Par M. Mulock :

18. Vous avez ce papier ici?—Oui.

19. Une déclaration de M. Cook portant qu'il a fait un rapport en 1873?—Oui, et elle correspond avec le montant d'argent inscrit dans nos livres.

Par le Président :

20. Où est-elle?—Il y a une lettre, et une déclaration.

Par M. White (Renfrew) :

21. Avez-vous quelque entrée dans les livres du département, dénotant que M. Cook doit des montants pour la coupe de bois abattu sur ces îles en 1872-73?

M. Mulock s'oppose à ce que le témoin réponde à cette question, à moins que les livres ne soient produits.

Le président décide qu'il est régulier de produire une copie certifiée des livres.

M. Plummer.—Voici la lettre de M. Cook au département, en date de février, 1877. (Voir exhibit A).

Par M. White (Renfrew) :

22. Cette lettre ne donne pas les renseignements que nous désirons avoir. Nous voulons savoir, M. Plummer, le nombre de billots de sciage et le montant de pieds qu'ils contiennent, d'après le rapport fait au département. Savez-vous quelque chose des rapports?—Rien de plus que ce que j'ai dit.

23. L'avez-vous jamais vu?—Des douzaines de fois.

24. Vous rappelez-vous du contenu de ces rapports?—Oui, sauf les détails.

25. Avez-vous cherché ce rapport?—Oui. Le rapport nous a été remis à Toronto, où se trouvait alors le bureau, et il y est resté pendant plusieurs années. Il y a trois ans environ, ce bureau a été fermé, et les officiers alors en charge furent transférés au bureau principal, et les papiers ont été plus ou moins mêlés lors du transport.

Par M. Holton :

26. Quand avez-vous vu ce rapport pour la dernière fois?—Je me rappelle parfaitement l'avoir vu quand nous avons fait une remise à M. Cook.

27. Quand était-ce?—En octobre 1878.

Par M. White (Renfrew) :

28. Vous dites que vous avez cherché ce rapport?—Oui.

29. Et vous ne pouvez le retrouver?—Non.

30. Savez-vous s'il a été donné à quelqu'un en dehors du département?—Je ne le pense pas.

31. Connaissez-vous le contenu de ce rapport?—Je connais les quantités qui y sont mentionnées.

32. Croyez vous que les registres du département contiennent un extrait valable de la quantité de billots et du nombre de pieds de bois mentionnés dans ce rapport?—Je suis porté à le croire.

33. Vous savez cela?—Oui.

34. Pouvez vous donner au comité la quantité de billots et le nombre de pieds de bois abattus par la maison Cook, en 1872?—

M. Mulock s'objecte à cette question.

Par M. Mulock :

35. Vous dites avoir vu ce rapport vers le mois d'octobre 1878?—Oui.

36. Où l'avez-vous vu?—Dans mon bureau à Toronto.

37. Vous aviez la garde de ce papier, à Toronto?—Oui.

38. Et lors du transfert du bureau, il a été apporté à Ottawa?—Oui.

39. Comment savez-vous qu'il a été apporté à Ottawa?—Parce que nous avons empaqueté tous les papiers.

40. Qui les a empaquetés?—Moi.

41. Et vous avez mis ce papier avec les autres?—Je le crois.

42. Avez vous quelque motif d'en douter?—Non.

43. Vous avez eu le soin de ces papiers depuis lors?—Je ne me tiens pas dans la pièce où il se trouve.

44. Quand avez vous cherché ce papier?—Ce matin.

45. Vers quel heure avez-vous commencé vos recherches?—Vers huit heures, ce matin. Quelqu'un cherchait aussi on même temps que moi.

46. Cette autre personne est-elle ici?—Elle est dans le département. Elle a cherché avec moi.

47. Vous cherchiez d'un côté, pendant que cet employé cherchait de l'autre?—Nous avons été ensemble presque tout le temps.

48. Avez-vous été ensemble presque tout le temps?—Peut-être que non.

49. Visitez-vous les mêmes liasses, ou vous êtes-vous partagé la besogne?—Nous n'avons pas visité les mêmes liasses.

50. Alors, il a cherché dans certaines liasses, et vous, dans d'autres?—Oui.

51. Vous n'avez passé que deux heures à chercher ce papier?—Non.

52. Affirmez-vous sous serment que le papier ne se trouve pas dans votre bureau?—Je ne puis jurer cela.

53. Alors, vous n'avez pas consacré assez de temps à vos recherches?—Nous n'avons pas eu le temps de le trouver, dans tous les cas.

54. Est-ce ainsi que vous gardez les papiers et documents, puisque vous dites qu'ils peuvent être écartés ou perdus, au cours ordinaire des choses dans le bureau?—Pas au cours ordinaire des choses.

55. Admettez-vous avoir perdu ce papier?—Non, je n'admets pas cela du tout.

56. Alors, comment expliquez-vous que vous ne pussiez le produire ici?—Parce que je n'ai pu mettre la main dessus.

Par le Président :

57. Avez-vous fait une perquisition dans tous les endroits où des papiers de cette nature sont généralement gardés?—Oui, dans tous les casiers ou armoires que nous avons rapportés de Toronto remplis de ces papiers.

Par M. Mulock :

58. Se trouve-t-il d'autres endroits dans votre bureau que vous n'avez pas visités, et qui contiennent des papiers?—Sans aucun doute.

59. Dans ce cas, vous n'avez donc pas visité tous les recoins de votre bureau où ce papier pourrait se trouver?—Je le crois.

60. Alors, je vous demanderai si vous pensez qu'il est simplement perdu ou détruit, ou s'il est écarté?—Je ne pense pas qu'il ait été détruit. Il aurait pu être perdu.

61. Vous êtes sûr qu'il a été empaqueté avec les autres et qu'il a été envoyé à votre bureau ?—Je suis à peu près sûr que tout papier du département, ayant quelque importance, a été empaqueté.

62. Ils ont été empaquetés et expédiés de Toronto à Ottawa, et, sans doute, la boîte et le colis sont arrivés à votre bureau ici ?—Oui.

63. Et les papiers aussi ?—Oui.

64. La boîte est arrivée ici dans le même état que lorsque vous l'avez fermée ?—Je le pense.

65. De sorte que la seule conclusion possible est que vous ne l'avez pas perdu, mais qu'il est égaré pour le moment ; est-ce là votre opinion ?—Je ne sais qu'en dire. Tout ce que je puis affirmer, c'est que je l'ai cherché avec soin et que je n'ai pu le trouver.

66. Vous ne pouvez le trouver en deux heures de temps. Pensez-vous pouvoir le trouver si vous aviez plus de temps pour faire les recherches ?—Je ne sais.

67. Vous savez certainement si vous auriez chance de le trouver ?—Je ne sais trop.

68. Dans tous les cas, vous dites que vous n'avez pas fait toutes les perquisitions que vous auriez pu faire ?—Je n'ai pas dit cela.

69. Vous avez dit que vous n'aviez pas fait de recherches aussi complètes que vous auriez pu le faire ?—Non, je n'ai pas dit cela.

70. Qu'avez-vous dit, alors ?—Vous m'avez demandé si j'avais cherché partout, et je vous ai répondu que je ne l'avais pas fait, mais que j'avais visité tous les endroits où j'avais lieu de supposer qu'il se trouvait.

Par M. White (Cardwell) :

71. Vous avez vu ce papier lorsque la transaction s'est faite, en premier lieu, en 1872 ou 1873 ?—Oui.

72. Quand l'avez-vous revu, après cela ?—Je l'ai remarqué souvent entre cette date et 1878.

73. Alors, vous l'avez revu au sujet de questions se rapportant à cette transaction ?—Oui, j'ai eu occasion de le consulter souvent, parce que nous pressions M. Cook d'acquiescer l'obligation.

74. Alors, si je comprends bien, il y a eu échange de correspondance entre 1872-73 et 1878, demandant à M. Cook de solder le montant de cette obligation de \$1,800 ou environ ?—Oui.

75. Quand avez-vous revu ce papier pour la dernière fois ?—C'est lorsque j'ai remis l'obligation à M. Cook, après en avoir opéré le règlement à Ottawa.

76. Était-ce à Toronto ou à Ottawa ?—C'était à Toronto, mais le règlement s'est fait à Ottawa.

77. Et vous avez remis l'obligation ?—Oui, j'ai remis l'obligation, et, jusque là, les rapports étaient restés dans les cartons.

78. Quand était-ce ?—C'était vers octobre 1878.

79. Et vous n'avez jamais revu ce document depuis ?—Je ne me souviens pas de l'avoir revu depuis. J'ai pu peut-être le voir.

80. Avez-vous jamais eu occasion de le chercher ?—Je pensais bien mettre la main dessus hier, mais je n'ai pu le trouver.

81. Et la dernière fois que vous vous rappelez l'avoir vu, c'est lorsque vous avez rendu les obligations ?—Oui.

Par M. Mulock :

82. Vous m'avez dit, je crois, que vous l'aviez mis dans une boîte qui devait être expédiée à Ottawa ?—Non, j'ai dit que nous avions mis tous les papiers dans la boîte.

83. Vous avez dit que vous ne doutiez pas qu'il fût dans la boîte ?—Je n'en ai aucun doute.

Par M. White (Renfrew) :

84. Pourquoi n'en doutez-vous pas ? Simplement parce que vous pensiez qu'il aurait dû s'y trouver ?—Oui.

M. White (Renfrew).—M. le Président, votre décision est-elle que la preuve ne peut être faite au sujet du contenu de ces papiers ?

Le Président.—J'ai décidé ce point. Je penso que si le témoin a fait une perquisition dans tous les endroits où les papiers sont ordinairement placés et qu'il ne peut les trouver, alors, il lui est loisible de démontrer que les livres du département contiennent la substance des documents sur lesquels le département a agi.

Par M. White (Cardwell) :

85. Vous ne l'avez jamais revu, que vous sachiez, depuis 1878 ?—Non.

Sir Richard Cartwright dit que deux heures ne sont pas suffisantes pour retrouver les papiers remontant à 1872-73 ou à 1873.

M. Plummer.—J'ai dit que j'avais consacré deux heures à mes recherches. J'étais sur le point d'ajouter qu'un employé du département avait cherché pendant quatre heures pour le même objet, ce qui fait six heures de recherches, en totalité.

Par M. Mulock :

86. Quand cela ?—Hier soir et ce matin.

Par le Président :

87. Vous dites que tous les papiers qui ont trait à cette affaire ont été expédiés de Toronto à Ottawa ?—Oui.

88. Et vous avez cherché dans tous les endroits où ils sont généralement tenus ?—Oui.

Par M. White (Renfrew) :

89. Vous dites avoir vu ce rapport fait par quelque personne étrangère au département et fait sous serment ; une déclaration assermentée ?—Oui.

90. Pouvez-vous dire le nombre de billets coupés par M. Cook en 1872-73, c'est-à-dire d'après l'entrée faite dans vos livres et conformément au rapport ?—Oui.

Par le Président :

91. Y a-t-il une entrée dans les livres, et, dans ce cas, en avez-vous un extrait ?—Oui. (Voir Exhibit B.)

Par M. Davies :

92. Est-ce une copie certifiée ?—Oui.

93. Par qui est-elle certifiée ?—Par l'un des comptables du département des Sauvages.

94. Quel est le nombre de billets ?—15,594 billets de pin blanc, contenant 2,424,973 pieds, mesuro de planche.

Par M. White (Renfrew) :

95. Quel est le montant des droits sur ce bois ?—Le chiffre s'élève, au taux de l'époque, à \$3,879.95.

96. Ces droits ont ils été acquittés par M. Cook ? Ce monsieur a payé \$2,079.95.

97. Quand ce paiement a-t-il été fait ?—Le 1er octobre 1873.

98. Et la balance ?—Il a donné une obligation, payable en six mois, pour \$1,800.

99. Une obligation à six mois pour \$1,800 ?—Oui, avec intérêt à 6 pour 100.

100. Cette obligation a-t-elle été payée à son échéance ?—Non.

101. A-t-elle été renouvelée ?—Non, elle est restée en suspens.

102. Alors le paiement n'en a pas été demandé par le ministre d'alors ?—Non.

103. Combien de temps est-elle restée ainsi en suspens ?—Jusqu'en octobre 1878.

104. A-t-elle été renouvelée dans l'intervalle ?—Pas d'une manière formelle.

105. M. Cook a-t-il demandé du délai ou un renouvellement ?—Oui.

Par le Président :

106. Avez-vous sa demande ici ?—Oui, elle est datée du 5 juillet, 1875, et adressée à l'honorable M. Laird. (Voir exhibit C.)

Par M. White (Renfrew) :

107. Savez-vous si le département a pris une décision à l'époque?—Oui, j'ai été avisé le 12 juillet que l'obligation pourrait être renouvelée.

Par M. Davies :

108. Veuillez lire le document?—La lettre m'est adressée et est datée du 12 juillet, 1875 (voir Exhibit D.)

Par M. Mulock :

109. De qui était-elle?—Du surintendant général.

110. A qui était-elle adressée?—A moi.

Par M. Davies :

111. Vous avez là un memorandum du ministre. Voulez-vous en donner lecture?—C'est un memorandum du ministre sur la lettre de M. Cook en date du 5 juillet, 1875. (Voir exhibit E.)

Par M. White (Renfrew) :

112. Vous dites que vous étiez chargé par le ministre de renouveler l'obligation pour six mois à partir de la date portée en marge?—Oui.

113. Elle a été renouvelée régulièrement?—Oui.

114. Et on l'a laissée entre vos mains?—Oui.

115. Avez-vous demandé à M. Cook de l'acquitter?—Je lui avais demandé à diverses reprises de la payer.

116. Mais après avoir reçu ces instructions du ministre?—Je ne m'en souviens pas. Il n'y a pas eu de correspondance échangée avec le ministre, parce que M. Cook était dans l'habitude de transiger ses affaires avec le bureau personnellement ou par son agent.

117. A-t-elle été réellement payée à la date fixée par ces instructions, à la fin des six mois?—Non, elle ne l'a pas été.

118. Quand a-t-elle été payée, ou l'a-t-elle jamais été?—Une partie a été soldée le 20 octobre 1878.

119. Quel a été le montant payé alors?—\$313.76. Ils sont écrits de la propre main de M. Mills.

120. \$313.76, dites-vous?—\$359, ainsi que le fermage de la terre, soit en totalité \$488.

Par M. Mulock :

121. Quel était le prix du fermage?—\$124.

Par M. White (Renfrew) :

122. Qu'est devenue la balance de cette dette?—Le montant a été remis.

123. Sur l'ordre de qui?—De M. Mills.

124. Qui était lui-même ministre de l'Intérieur?—Oui.

125. Vous a-t-il donné ordre de faire cette remise? Avez-vous reçu ordre de donner l'obligation à M. Cook sur le reçu de ce montant?—La chose m'a été communiquée tout d'abord par M. Cook lui-même qui m'a donné ce document signé par le ministre (Voir Exhibit F.)

126. Vous nous avez dit que vous aviez une obligation de M. Cook pour un montant de \$1,800. Lui avez-vous remis cette obligation sur le paiement de ces quatre cents et quelques piastres?—Oui.

127. Sur quel ordre; sur l'autorité de cette lettre ou en vertu de quelqu'autre ordre?—Il y avait une autre lettre.

128. Une lettre à vous adressée par le département, vous autorisant à remettre cette obligation à M. Cook?—Oui.

Par M. Davies :

129. Elle ne vous a pas été adressée. Elle a été adressée au département des sauvages?—Oui, elle m'a été envoyée.

130. Le témoin a dit qu'il avait une lettre ou communication du ministre, l'autorisant à livrer l'obligation. Je désire qu'il produise cette lettre?—Je ne pense pas avoir la lettre ici.

Par le Président :

131. Avez-vous reçu une telle lettre?—D'après la teneur de ma lettre du 11 octobre 1878, je pense l'avoir reçue. (Voir Exhibit G.)

Par M. Mulock :

132. Qui était alors ministre de l'Intérieur?—M. Mills.

Le Président.—Voici deux reçus du département pour des sommes payées par M. Cook—\$359.76 et \$125. (Voir Exhibits H. et I.)

Par M. Somerville (Brant) :

133. Le témoin a dit qu'il a eu une lettre de M. Mills, lui enjoignant de régler la chose comme il dit l'avoir réglée. Avez-vous cette lettre?—J'ai eu une lettre que je pensais être dans ce dossier, mais je ne puis la trouver.

Par M. Davies :

134. De M. Mills?—Du département. M. Mills sait très bien que dans des cas de ce genre, son député, M. Meredith, avait l'habitude de signer les lettres officielles, avec l'autorisation du ministre, bien entendu.

Par M. Somerville (Brant) :

135. Quand avez-vous vu cette lettre pour la dernière fois?—Si je ne me trompe pas, je l'ai vue aujourd'hui.

136. Où l'avez-vous vue aujourd'hui?—Je crois qu'elle se trouve à présent sur mon pupitre.

Par M. Mulock :

137. Pourquoi ne l'avoir pas apportée?—Je pensais qu'elle se trouvait dans ce dossier, mais le dossier a été défait, et elle ne s'y trouve pas.

Par M. Davies :

138. Qui a défait le dossier?—Il s'est défait parce que les attaches étaient mauvaises.

139. Qui a pris ce dossier pour qu'il se soit défait aussi?—C'est simplement la manipulation.

140. Qui l'a pris, à part vous?—Je ne sais. Tout probablement c'est moi qui en suis cause.

Par M. White (Renfrew) :

141. Le témoin dit qu'il n'a pas la lettre ici. Avez-vous, oui ou non, la lettre ici?—Non.

Par M. Mulock :

142. Vous dites qu'elle était ce matin dans le dossier?—Je pensais qu'elle y était.

143. Qui a pris ce dossier, aujourd'hui, à part vous-même?—Personne, je pense.

144. En êtes-vous à peu près sûr? Si ce papier était dans le dossier et que personne autre que vous n'ait eu ce dossier en main, comment se fait-il qu'il soit disparu de la liasse; l'en avez-vous tiré vous-même?—La seule manière dont je puisse expliquer la chose, c'est que ce papier se soit échappé de cette partie de la liasse qui est défaite.

145. Ce papier était-il le dernier en date; ou se trouvait-il dans le milieu de la liasse?—Non.

146. Où était-il placé?—Je ne pourrais vous le dire.

147. Était-il en dehors de l'enveloppe de la liasse?—Je ne pourrais l'affirmer. Je constate seulement qu'il est disparu.

148. Je voudrais savoir comment il s'est séparé de la liasse?—Je ne puis vous le dire.

149. Il ne s'est pas envolé? Qui a eu cette liasse entre les mains, à part vous-même?—Je ne l'ai vue entre les mains de personne.

150. A quelle heure l'avez-vous remarqué dans la liasse?—Je pense l'avoir vu aujourd'hui.

151. En quel temps, aujourd'hui?—Ce matin.

152. A quelle heure, ce matin?—Vers les neuf heures peut-être. Je n'en suis pas sûr.

153. Aviez-vous, vous-même, la liasse ce matin?—Elle était sur mon pupitre.

154. En votre garde?—Oui.

155. Qui est venu dans votre bureau, ce matin, avant votre arrivée, entre 9 et 10 heures?—La femme de ménage seulement.

156. Personne autre?—Peut-être en est-il venu d'autres.

157. Jurez-vous que personne autre n'est venu?—Non. Je ne veux pas affirmer cela.

158. Avez-vous vu quelque autre personne dans votre bureau?—Oui, beaucoup de gens.

159. Nommez-les. M. White en était un?—Oui.

160. Quel autre a pris cette liasse?—Je l'ignore. Je n'ai vu personne autre.

161. Quelles autres personnes se trouvaient dans la pièce?—Vous m'avez déjà demandé cela. Je pensais vous avoir dit que ces personnes s'y trouvaient.

162. Vous ne m'avez parlé que de la femme de journée et de M. White?—M. White et M. Taylor.

163. M. Taylor s'y trouvait?—Oui.

164. Vous ne vous rappelez les choses que lorsque je vous en parle?—Non.

165. Vous vous en rappeliez avant?—Oui.

166. Est-il d'autres personnes dont vous ne vouliez pas donner les noms?—Non, personne autre. Il s'y trouvait un autre monsieur qui m'est inconnu.

167. Vous le reconnaîtriez peut-être, parmi les personnes qui vous entourent?—Je ne le vois pas ici.

Par M. White (Renfrew) :

168. Aucun officier du département ne peut régler des questions de cette nature sans autorisation?—Non.

Par M. Mulock :

169. M. White, le ministre de l'Intérieur, était-il dans la pièce?—Non.

Par M. Bowell :

170. M. Mulock s'y trouvait-il?—Non.

171. M. Mills et M. Cook?—Non.

Par M. White (Renfrew) :

172. Puisqu'il a été au moins constaté qui avait visité votre bureau aujourd'hui, veuillez nous dire qui y est allé hier dans le but d'obtenir accès à ces papiers?—Personne n'est venu que je sache.

173. Savez-vous si quelqu'un a été au département hier?—Je l'ai entendu dire seulement.

174. Savez-vous si M. Mills y est allé?—Je n'ai pas appris que M. Mills y soit allé.

175. Avez-vous entendu dire que M. Mulock y était allé?—Je ne le crois pas.

176. M. Edgar y est-il allé?—Je ne crois pas.

177. Savez-vous si M. Cook y est allé?—On me l'a dit.

M. Cook.—Oui, j'y suis allé.

Par M. White (Renfrew) :

178. Je serais bien fâché d'accuser ces messieurs, implicitement ou autrement, d'avoir soustrait des documents dans le département; et en tant que j'aurais désiré à

voir moi-même ce document, l'imputation de l'honorable monsieur n'est pas honnête. Toutefois, comme M. Plummer dit qu'il n'a pas la pièce en sa possession, je vais essayer d'obtenir la preuve d'une autre manière. Savez-vous si, entre l'époque à laquelle vous avez reçu instruction de renouveler l'obligation de \$1800, en 1875, et l'époque du paiement fait en 1878, des négociations ont été poursuivies relativement à la remise d'une partie ou de la totalité des droits à payer?—Oui.

179. Quelles étaient ces négociations?—M. Cook a fait une déclaration et écrit une lettre.

180. Avez-vous la lettre?—J'ai une copie de la lettre et une copie de la déclaration, et vous en avez l'original.

181. C'est celle de 1875?—Non; c'était en 1877.

182. Il y en avait une en 1877, n'est-ce pas?—Il n'y a rien eu entre 1875 et 1877.

183. Il n'y en a pas eu après la lettre lue par le président, jusqu'en 1877. Qu'a-t-on fait alors?—M. Cook écrivit au ministre de l'Intérieur, l'honorable M. Mills, la lettre qui a été lue par le président.

184. En date du 3 février, 1877?—Oui.

185. Est-ce cette lettre-ci? Oui. (Voir Exhibit A.)

186. Avec cette lettre de 1877, se trouvait une déclaration ayant pour objet de faire connaître la perte éprouvée par M. Cook dans la coupe et la vente de ce bois?—Oui.

187. Voulez-vous regarder cette pièce, et dire si c'est la déclaration qui accompagnait la lettre de M. Cook?—C'est la déclaration.

188. Que montre cette déclaration; voulez-vous la lire, s'il vous plaît?—Elle est renfermée dans sa lettre.

Par M. Davies :

189. Cette déclaration n'était signée par personne?—Non.

190. Comment savez-vous que c'était une incluse; y a-t-il quelque chose qui le démontre?—Oui, les chiffres. La déclaration est renfermée dans la lettre aussi bien que sur la feuille séparée. Les \$1,800 et les \$1,486.

191. Qu'est-ce qui vous permet d'identifier que c'est une incluse, c'est là tout ce que je désire savoir?—On m'en a envoyé une copie.

Par M. White (Renfrew) :

192. Voulez-vous jeter un coup d'œil sur le document et me le lire, s'il vous plaît?—La lettre de M. Cook accompagnant ce rapport se lit comme suit: (Voir Exhibit A.)

193. Voulez-vous dire au comité s'il est habituel, dans votre département, de prendre en considération, lorsque vous percevez les droits pour le bois abattu sur les terres des Sauvages, le profit ou la perte éprouvée par la personne qui fait l'exploitation?—Je ne le crois pas.

194. Comme question de fait, cela n'est pas habituel?—Non.

195. Vous avez à imposer un prix fixe, suivant le contenu du rapport?—Oui.

196. Savez-vous, personnellement, comment on a disposé de ces billots après qu'ils ont été abattus?—Non.

197. Savez-vous à quelles scieries ils ont été expédiés?—Pas personnellement.

198. Avez-vous appris à quelles scieries ils ont été expédiés?—Non.

199. Était-ce votre devoir de savoir ce qu'ils devenaient après être coupés?—Non.

200. Vous ne saviez pas ce qu'ils devenaient?—Non.

201. L'imposition des droits sur ce permis a été dressée conformément au rapport soumis au département par M. Cook lui-même ou par quelqu'un à son emploi?—Oui.

202. Avec ce rapport, a-t-on fourni quelque preuve démontrant que le nombre des billots abattus originairement était exagéré?—Je pense que vous trouverez la déclaration du teneur de livres de M. Cook à ce sujet.

203. Était-ce une déclaration?—Oui.

204. Est-ce là la déclaration?—(Voir Exhibit J) Oui.

205. Connaissez-vous M. Telfer?—Je le connaissais très bien, intimement. Il venait souvent à mon bureau.

206. Quelle était sa profession?—Teneur de livres.

207. Il tenait les livres pour M. Cook? Était-il teneur de livres à Toronto ou aux scieries de Midland, où les billots étaient abattus?—Il demeurait à Toronto.

208. Demeurait-il constamment à Toronto?—Je savais qu'il résidait à Toronto et qu'il transigeait les affaires de Cook dans son bureau.

209. N'allait-il pas aux scieries, en été?—Je l'ignore.

210. Où est-il à présent?—Il est mort.

Par M. Davies :

211. Le témoin a reçu une lettre d'Ottawa, en date du 8 février 1877, en réponse à une communication dans laquelle il lui est enjoint de s'enquérir soigneusement des faits. Je désire savoir si, au reçu de cette lettre, il a exécuté cet ordre, et où est son rapport?—Je vais y répondre. (Voir Exhibit K.)

212. Avez-vous fait un rapport?—Pas alors.

213. Avez-vous fait un rapport, conformément à cet ordre?—J'ai fait un rapport un an et huit mois après.

Par M. White (Renfrew) :

214. On vous a demandé de faire un rapport?—Oui.

215. L'avez-vous fait?—Pas alors.

216. Combien de temps après?—Environ un an et sept ou huit mois après.

217. Le ministre vous a-t-il demandé par la suite, de faire un rapport?—Non.

218. Avez-vous été demandé par quelqu'autre de le faire?—Oui, par M. Cook.

219. Vous a-t-il pressé de faire un rapport?—Oui.

220. Était-ce avant ou après l'élection de 1878? Était-ce avant ou après le 17 septembre 1878?—Je pense que c'était avant et après.

221. S'est-il montré plus pressant avant qu'après?—Tout ce que je sais, c'est qu'il m'a demandé de faire un rapport.

222. Comme question de fait, vous avez fait un rapport le 30 septembre 1878?—Oui.

223. Veuillez me prêter attention, je vais vous le lire. (Voir Exhibit L.)

224. C'était là votre rapport?—Oui.

225. Voulez-vous dire au comité où vous aviez pris vos renseignements qui vous vous avaient permis, disiez-vous, de faire une enquête? De qui aviez-vous eu des informations dans cette affaire?—En ce qui avait trait aux pertes éprouvées, je ne pouvais m'adresser à nul autre que M. Cook lui-même. Quant à la question du bois, j'ai constaté la chose moi-même.

226. Ce que je désire savoir, c'est ceci : vous avez dit que vous étiez convaincu que Cook avait fait des pertes dans cette transaction. Je présume que le département n'avait rien à voir à cela?—(Pas de réponse.)

Par M. White (Cardwell) :

227. M. Cook ne vous a pas fait de rapport au sujet de l'exagération du nombre de billots?—Je n'ai pu avoir de preuve de cela, et jamais il n'est rien venu par-devers moi dans ce sens.

Par M. White (Renfrew) :

228. Je vois dans une des lettres de Cook, qu'il dit avoir été dans l'impossibilité de se défaire du bois, par suite de sa qualité inférieure, et cependant, dans sa lettre qu'il a adressée au département pour avoir une remise sur les droits à payer, il accuse des ventes de ce bois en décembre 1873? Avez-vous demandé à Cook le motif de cette différence entre sa lettre et sa déclaration?—Je ne pense pas l'avoir fait sous cette forme.

229. Voulez-vous regarder votre rapport au département, et me dire quelle est l'écriture qui se trouve en marge, et qui l'a mise là?—Je vois : "donnez à M. Cook la remise à laquelle, suivant la déclaration de M. Telfer, il a droit." Signé, D. M.

230. Quelle est la signification de D. M.?—C'est l'écriture de l'honorable M. Mills.

231. Savez vous si réellement, entre l'époque à laquelle il a fait la demande d'une remise de droit, et l'époque à laquelle le bois a été abattu, quatre ans environ, le département a pris quelques moyens de constater si, oui ou non, le nombre de billots avait été exagéré dans le rapport?—Je ne le pense pas.

232. Il n'a rien fait pour s'en assurer; avez-vous eu ordre de le faire?—Pas plus que ce que vous voyez là.

233. Connaissez vous quelle est la pratique, dans la province de l'Ontario, relativement aux rapports sur les bois imposables?—Je ne la connais pas particulièrement.

234. Comment ces rapports vous arrivaient-ils; donnaient-ils la longueur et le diamètre de chaque billot?—Oui.

235. Ils étaient vérifiés par le département?—Oui, d'après le procédé Scribner, je crois.

236. La même règle qui est adoptée dans le département des Terres de la Couronne, dans l'Ontario, pour évaluer le nombre de billots mentionnés au rapport?—Oui.

237. Ce travail était il fait dans le département?—Le rapport était vérifié par le département.

238. Vous ne connaissez pas la pratique suivie dans l'Ontario?—Non.

239. Connaissez-vous quelque chose dans les transactions de bois?—Je connais celles qui se font dans le département des Sauvages, parce qu'elles sont sous mon contrôle.

240. Ne pensez-vous pas qu'il soit singulier qu'un rapport soit fait pour 2,400,000 pieds?—La déclaration assermentée de l'agent ou de l'employé de Cook porte 2,400,000 pieds.

Par M. Mulock :

241. Est-ce une déclaration sous serment?—Oui, car autrement, nous ne l'aurions pas acceptée.

Par M. White (Renfrew) :

242. Ne trouvez-vous pas singulier que l'employé de M. Cook ait donné un relevé de 2,424,976 pieds de bois, quand, en réalité, il n'y en a que 1,500,000; je désire savoir si quelque autre transaction n'a jamais eu lieu entre le département et des personnes ayant des licences pour la coupe du bois; y a-t-il jamais eu une demande d'investigation pour constater une différence en plus de 40 pour 100 dans la quantité de bois abattu réellement?—Je ne me rappelle aucun fait relatif à une constatation de différence, mais je sais qu'il s'est présenté des cas d'exagération dans les rapports de bois abattu, et que ce bois a été mesuré de nouveau.

243. Par ordre du département?—Oui, il a été procédé à un nouveau mesurage, et un rapport assermenté a été produit.

244. Connaissez-vous quelques cas autres que celui dont vous venez de donner l'explication, dans lesquels une remise a été faite?—Je ne me rappelle aucun cas semblable.

Par le Président :

245. Savez-vous si le bois de M. Cook a été mesuré de nouveau, ou non?—Je pense qu'il aurait été impossible de procéder à un nouveau mesurage cinq ans après l'abattage du bois.

Par M. Davies :

246. Il n'y a pas d'autre moyen possible de prouver l'exagération du rapport qu'en produisant un affidavit?—Oui; dans le cas précité, il y a eu un nouveau mesurage immédiatement.

Par M. White (Renfrew) :

247. Vous rappelez-vous des cas où une demande de remise de droits a été faite quatre ans après que le bois avait été coupé et vendu ?—Non.

248. Alors il est donc bien évident que le bois a été vendu le 31 décembre 1873, et que la remise a été sollicitée en 1877. Un cas est-il jamais venu à votre connaissance, depuis que vous administrez les terres des Sauvages, où une remise ait été demandée quatre ans après que le bois eut été représenté comme vendu, sans que pareille demande ait été faite dans l'intervalle ?—Je ne me rappelle aucun cas de cette nature.

Par M. Mulock :

249. Connaissez-vous M. Telfer qui a fait cette déclaration ?—Je le connaissais.

250. Pendant combien de temps l'avez-vous connu ?—Pendant cinq ou six ans, peut-être. Je ne me rappelle pas exactement.

251. Le connaissiez-vous bien ?—Pas intimement.

252. Vous aviez des relations d'affaires avec lui ?—Il avait l'habitude de venir dans mon bureau pour transiger les affaires de M. Cook.

253. Vous avez pu juger de ses aptitudes en affaires ?—Autant que les affaires qu'il transigeait m'ont permis de le faire.

254. A votre avis, quelles qualités avait-il ?—Je pense que c'était un homme capable.

255. Le considérez-vous comme un homme entendu ?—Je n'ai jamais eu raison de penser le contraire.

256. Semblait-il être un teneur de livres compétent ?—Je le crois.

257. Connaissez-vous sa réputation ?—Je n'ai jamais rien entendu dire sur son compte.

258. Une déclaration assermentée à cet effet, vous aurait-elle convaincu qu'il y avait eu erreur dans les chiffres ?—Oui, en tant que les livres étaient concernés.

259. Il a fait une déclaration assermentée portant qu'il y avait eu exagération dans le nombre de billots et de pieds de bois tirés de ces billots ; supposons qu'en vous donnant cette déclaration, M. Telfer vous aurait dit s'être rendu aux scieries et avoir dûment examiné la question au sujet de laquelle il faisait cette déclaration ? Je lui aurais répondu qu'il était trop tard.

260. Mais, d'après ce que vous connaissiez de son caractère, s'il vous avait dit qu'il s'était parfaitement convaincu du bien fondé de son affidavit avant de le rédiger ; auriez-vous accepté cet affidavit ?—Je n'aurais pas douté de son affidavit.

261. Alors, s'il vous avait offert cet affidavit, vous n'auriez pas douté de son exactitude ?—Je n'aurais pu douter de sa parole ou de sa déclaration.

262. Et vous n'auriez eu aucun motif de douter de sa parole ou de sa déclaration ?—Non.

Par M. Davies :

264. Vous dites que, si après coup, une demande vous avait été présentée et que si on vous avait demandé un rapport là-dessus, vous auriez répondu aux postulants qu'il était trop tard ?—Oui, en tant qu'il se serait agi d'une erreur de chiffres.

265. Et vous auriez considéré comme une chose irrégulière de corriger l'erreur, alors ?—Oui.

266. Si je vous montrais votre rapport, dans lequel vous affirmez le contraire, que diriez-vous ?—Je n'ai pas dit cela.

267. Voici vos expressions : " Quant à la remise de droits, M. Cook aura parfaitement droit à ce montant, vû qu'il peut être en mesure de prouver à la satisfaction du département que son agent a commis une erreur dans son rapport ?"—J'ai dit " à la satisfaction du département," mais il n'a pu démontrer les faits à la satisfaction du département.

Par M. White (Cardwell) :

268. Je comprends que cette obligation a été donnée en 1872 ?—En 1873.

269. Le papier qui vous a été lu démontre que le bois a été vendu en 1873 ?—En décembre, 1873.

270. En 1875, je crois, le 5 juillet 1875, M. Cook a demandé de renouveler son obligation ?—Oui, je pense.

271. Se trouve-t-il, dans le département, quelque déclaration à cette date, accompagnant sa demande de renouvellement et constatant qu'il y a eu erreur dans les chiffres du rapport ?—Non.

272. Et, à cette époque, le bois était vendu depuis deux ans ?—Oui.

273. Si je comprends bien, ce n'est que le 3 février, 1877, un an et sept mois après le renouvellement de l'obligation, que la première déclaration a été faite au département, constatant une erreur de chiffres ?—Oui.

274. Cinq ans après ?—A peu près.

Par M. Davies :

275. Et vous avez fait rapport qu'il avait pleinement droit à une remise ?—Non, à moins de démontrer l'erreur à la satisfaction du département.

Par Sir R. Cartwright :

276. Comment pensiez-vous qu'un renseignement satisfaisant pourrait être obtenu au sujet de cette affaire, lorsque vous avez fait rapport le 30 septembre 1878 ; quel genre d'information aurait été valable pour vous alors ?—Quand j'ai reçu cette lettre en 1877, j'étais persuadé qu'il me serait absolument impossible de faire une enquête sur l'erreur de chiffres commise en 1873.

277. Avez-vous fait rapport dans ce sens ?—Pas du tout. Je pense que vous comprenez pourquoi on ne peut faire rapport dans un cas semblable. Je n'ai seulement pas accusé réception de la lettre. J'attendais d'autres données.

Par M. White (Hastings) :

278. Aurait-il été possible de mesurer le bois, après qu'il avait servi à des constructions ?—Il aurait fallu obtenir cela d'un constructeur ou charpentier pratique.

Par M. Davies :

279. Quand vous avez fait rapport au département, le 30 décembre, que M. Cook aurait parfaitement droit à ce montant, vu qu'il pouvait être en mesure de prouver à la satisfaction du département que son agent avait commis une erreur dans son rapport, la manière dont l'erreur avait été commise pouvait-elle être démontrée autrement que par ses livres et les affidavits de ses employés ?—Je pense que vous constaterez qu'il ne l'a jamais démontrée par ses livres.

280. Aurait-il pu démontrer, à la satisfaction du département, qu'il y avait eu erreur, autrement que par l'affidavit de son teneur de livres ?—Je ne pense pas que la chose eut été praticable alors, parce qu'il aurait été difficile alors de mesurer le bois, comme l'a fait observer M. White.

281. De sorte qu'il a adopté, pour convaincre le département, le seul mode qui, à votre avis, était à sa disposition ?—Vous pouvez en juger aussi bien que moi.

282. Je désire savoir si la chose est ainsi, ou non ?—Je ne sais. Ne pensez-vous pas que si vous aviez employé un homme—

283. Ne vous occupez pas de ce que je puis penser ?—Pourquoi n'a-t-il pas pris l'affidavit de celui qui avait fait le rapport.

284. Quel homme ?—Celui qui a fait en premier lieu, le relevé de la quantité de bois ; l'homme qui a juré qu'il y avait tant de pieds.

285. Combien d'affidavits vous faudrait-il ? En 1878, vous avez dit que si le département était satisfait, M. Cook aurait droit à la remise ; connaissez-vous quelque autre preuve que le département aurait pu avoir ?—Je ne sais.

Par M. White (Renfrew) :

286. M. Cook n'a-t-il jamais fait au département quelque rapport sur un autre mesurage, sur un mesurage subséquent au rapport primitif ?—Non.

287. Il n'y a jamais eu d'autre rapport ?—Non.

Par M. White (Cardwell) :

288. M. Cook n'aurait-il pas pu, à l'époque, obtenir lui-même la preuve d'un nouveau mesurage qu'il aurait pu fournir au département?—C'est possible.

289. Il aurait pu mentionner qui aurait fait ce nouveau mesurage?—Je le crois.

Par M. Foster :

290. Sur quels points vous a-t-on demandé de faire rapport?—L'on m'a demandé de faire rapport, autant que je me rappelle, sur le chiffre de l'exagération commise, et de dire ce que je pourrais recommander au sujet de cette remise.

291. On vous a demandé de faire rapport sur ce point, et sur ce point seulement?—Oui.

292. C'est à dire sur l'exagération des chiffres donnés?—Oui.

293. Et ce que vous recommanderiez à titre de remise pour cette erreur de chiffres?—Oui.

294. Avez-vous fait rapport sur cela seulement?—Je n'ai pas fait de rapport sur cette erreur, parce que cela m'était impossible.

Par M. White (Renfrew) :

295. Quelle est la distance entre le point où les billots ont été coupés et l'endroit où ils ont été expédiés?—Je ne sais trop; un peu moins de vingt milles, peut-être.

296. Se trouvaient-ils mêlés à d'autres billots?—Je l'ignore.

Par M. Davies :

297. L'affidavit de M. Telfer ne démontre-t-il pas que la fraude signalée par M. Cook n'a été découverte qu'après l'abattage du bois?—Je désirerais lire cette pièce avant de répondre.

298. Aurait-il pu être fait un nouveau mesurage; avez-vous raison de croire qu'il ait jamais été fait un nouveau message?—Je n'en connais rien.

299. Vous savez alors, que ce mesurage ne s'est pas fait; évidemment, vous n'avez pu vous assurer des faits que par un rapport donnant la coupe du bois?—Je ne pense pas.

300. Comment auriez-vous pu le savoir autrement?—Vous devez comprendre que je ne suis pas exploitateur de scieries.

301. Je ne m'inquiète guère que vous le soyiez, ou non; vous avez dit qu'il y avait un moyen de constater les choses après que le bois eût été scié, et c'est cela que je veux connaître; retirez-vous cet avancé ou le ré-affirmez-vous? Et si vous le ré-affirmez, quel était ce moyen?—Je retire mon avancé; je ne connais aucun moyen semblable.

302. Alors, il n'y avait qu'un moyen?—Je désirerais voir la déclaration de M. Telfer avant d'en dire plus long. M. Telfer dit qu'il y avait une erreur en plus, dans le chiffre donné dans le rapport. Je dis qu'on pourrait constater une erreur en plus ou en moins en comptant les billots avant de les scier.

Par M. Cook :

303. Pouvez-vous mesurer des billots qui sont dans l'eau?—Ils peuvent être mesurés lorsqu'ils sont tirés dans la scierie.

Par M. White (Renfrew) :

304. D'après vos connaissances en fait d'exploitations forestières, et par ce que vous connaissez de M. Cook, à titre de fabricant de bois pratique, ne pensez-vous pas qu'une différence aussi considérable dans les chiffres des deux rapports aurait sauté aux yeux de tous, même avant que le bois ne fut scié; à tout événement, vous dites que le bois aurait pu être mesuré à nouveau lorsqu'il a été tiré dans la scierie?—Je le pense.

Par M. White (Cardwell) :

305. Ces terres boisées étaient la propriété des Sauvages?—Oui.

306. Ce bois appartenant aux mêmes?—Oui.

307. Il est de règle que les produits de ces ventes de bois soient versés à la caisse des Sauvages et pour leur propre avantage?—Certainement.

308. Les deniers appartiennent aux Sauvages?—Oui.

Par M. Bowell :

309. M. Cook a-t-il fait du bois de chauffage?—Non ; cette permission avait été retirée.

310. Après votre protêt ou avant?—Après.

311. Et nul permis n'a été donné subséquemment?—Non.

312. Il n'a jamais fait de rapport pour du bois de chauffage?—Je ne crois pas qu'il en ait jamais fait.

Par M. Somerville (Brant) :

313. Vous avez visité cette partie du pays?—Oui.

314. Quand y êtes-vous allé la dernière fois?—En 1880 ou 1882, je crois.

315. Vous vous êtes rendu, alors, jusque dans Algoma, n'est-ce pas?—Non.

316. Avez-vous été dans Algoma en 1883?—Oui, j'y ai passé mon congé.

317. Vers quel temps avez-vous pris ce congé?—Dans le cours de l'été.

318. Votre fils était candidat, n'est-ce pas, dans l'élection locale qui s'y est faite?—Oui ; je présume qu'il avait le droit de le faire.

319. Vous avez été cabaler pour lui?—Si je l'ai fait, j'avais droit de le faire.

320. Vous avez cabalé pour votre fils, n'est-ce pas?—

Le président décide qu'il ne doit pas être répondu à la question.

321. Étiez-vous dans Algoma lors de la dernière élection générale pour la législature de l'Ontario, alors que votre fils s'y est porté candidat ; et travailliez-vous à faire élire votre fils?—Je répondrai à cela, si le président m'y autorise.

322. Votre département vous avait-il donné congé pour vous y rendre à cette époque?—J'avais mon congé d'absence ordinaire.

323. Avez-vous demandé, à cette occasion, un congé spécial?—Non.

324. C'était votre congé habituel?—Oui, et j'avais le droit d'aller où bon me semblait.

325. Et vous vous êtes en effet rendu là pour y faire de la politique?—J'y vais tous les ans. Je demeurais dans ce district, il y a trois ans. J'y possède une ferme et une propriété, ainsi qu'une maison toute montée. J'ai droit d'y aller tout autant que n'importe qui.

326. Votre fils y demeure-t-il?—Oui.

327. Combien de temps y êtes-vous resté, pendant l'élection?—J'y suis resté pendant la durée de mon congé.

Le Président.—Vous n'êtes pas tenu de répondre à des questions sur vos affaires privées.

328. Vous êtes resté là pendant la durée de l'élection?—

329. Je voudrais savoir qui vous a poussé à chercher des preuves pour l'affaire qui nous occupe?—Je n'ai pas du tout cherché de preuves. J'ai reçu des instructions officielles, il y a deux ou trois semaines.

330. Qui vous a donné ces instructions?—Mes chefs.

331. Quel est votre chef?—Vous le savez, c'est le chef du département des affaires des Sauvages.

332. Quel est le chef de votre département?—Le président dit que je ne suis pas tenu de répondre à cela, et j'accepte son verdict.

333. Vous avez consacré les deux ou trois dernières semaines à chercher des preuves pour cette affaire?—Ce n'est pas le cas.

334. Alors, vous avez passé deux ou trois semaines à chercher ces papiers?—Je n'ai rien fait de la sorte avant d'être appelé ici.

335. Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez étudié cette question pendant les trois dernières semaines?—Je n'ai pas dit cela.

336. Vous n'avez pas dit que vous aviez reçu des instructions il y a trois semaines, au sujet de cette affaire?—C'est une toute autre chose. Un memorandum était devant

Le Président.— Vous n'avez pas le droit de mentionner ce que vos supérieurs vous ont dit de faire; la même décision a été rendue dans un autre cas, aujourd'hui.

337. Je veux savoir ce que vous avez fait pour obéir à ces instructions?—Je n'ai rien fait.

338. Quelles instructions avez-vous reçues de votre chef au sujet de cette affaire?

Le Président s'objecte à cette question.

339. Ces instructions étaient-elles écrites?—Je ne crois pas qu'il soit compatible avec mes devoirs envers mes chefs de dire quoi que ce soit à ce sujet.

340. Quand M. Cook a-t-il été à votre bureau et vous a-t-il demandé de lui montrer le document?—Il n'est jamais venu me demander aucun document.

341. Si je comprends bien, on lui a refusé accès aux papiers, et MM. White et Taylor ont pu les voir?—Je n'ai pas dit qu'ils avaient examiné les papiers. J'ai dit qu'ils étaient dans mon bureau.

342. N'ont-ils fait qu'entrer et s'asseoir; ont-ils dit quelque chose?—Je ne sais; peut-être.

343. Qu'ont-ils dit?—Je ne m'en rappelle pas.

344. Ont-ils dit "bonjour"?—Très-certainement.

345. Et vous avez répondu "bonjour"?—Oui, je suppose.

346. De quoi ont-ils parlé; à quoi se rapportait la conversation?—Je lui ai demandé quels documents seraient requis.

347. Pour quel objet?—Pour cette enquête. J'avais le droit de m'informer. Ils m'ont parlé du rapport, de l'obligation et de la correspondance relative à la question. C'est là le bilan de la conversation. J'étais pressé. Je ne me suis pas assis. Ils me dirent qu'ils s'en allaient de suite. Voilà tout.

348. Et alors, vous avez produit les documents?—J'ai apporté tous ceux que je pus trouver.

349. Et ils ont examiné les documents?—Non, parce que je n'ai pu les trouver tous.

350. Mais ils ont examiné les documents que vous leur avez montrés?—M. White, je crois, a regardé le document contenant la déclaration de M. Cook.

351. Ils ont eu accès à tous les papiers qui sont ici aujourd'hui?—Ils n'ont pas eu le temps de les regarder; ils étaient en liasse comme ils le sont là.

352. Quand-ils sont partis, les documents étaient dans le bureau, je suppose?—Je les ai reconduits jusqu'à la porte.

353. Qui a manipulé ces documents?—Je dis à l'un des commis de les renfermer dans cette grande enveloppe dans laquelle on les apportés ici.

354. Comment pouvez-vous vous rappeler que ce document qui manque à la liasse, se trouvait sur votre table de travail?—J'ai déjà répondu à cela.

Le comité s'ajourne alors.

OTTAWA, 27 mai 1886.

Le Comité des Comptes Publics s'assemble.—M. Rykert au fauteuil.

L'interrogatoire de M. PLUMMER est continué.

Par M. White (Renfrew):

355. M. Plummer, vous avez dit, lors de la dernière séance du comité, qu'il vous avait été impossible de trouver un rapport sur le bois abattu en 1873. L'avez-vous cherché?—Oui, et je n'ai pu le trouver. Avant de répondre à la question, je désirerais faire une rectification au sujet de ce qui s'est passé à la dernière séance. L'on m'a demandé, alors, quand m'avait-on référé cette affaire. J'ai répondu qu'il y avait deux ou trois semaines. J'ai réfléchi, depuis, et je désirerais rectifier ma déposition. La première fois que j'ai entendu parler de la question, c'est après que la motion a été faite à la Chambre des Communes et qu'elle a été imprimée. Cet imprimé m'a été passé, et l'on m'a demandé de faire un exposé des questions relatées dans cette motion. Cela spécifierait la date à laquelle la chose m'a été soumise. Je désirerais ajouter, de plus, que jusqu'à cette époque, je n'ai jamais entendu, dans le département,

dire un seul mot de la question, en aucune manière; depuis l'époque du règlement de compte, en 1877, jusqu'à ce que la motion ait été faite en Chambre.

356. Vous dites que vous n'avez pu retrouver le rapport fait par le contre-maître de M. Cook?—Non, et je puis dire que j'y ai apporté toute la diligence possible, et que j'ai été aidé dans ces recherches par un autre employé du département, qui était mon assistant à Toronto, et que nous avons visité toutes les places où nous pensions pouvoir le trouver.

357. Dans sa lettre en date du 3 février 1877, M. Cook fait cette déclaration-ci (voir Exhibit A) Avez-vous compris que les instructions reçues par vous du département devaient comprendre les droits accrus sur ces billots sciés en 1876?—Je n'ai pu mettre la main sur ce papier quand je me suis trouvé ici la dernière fois, mais je vous ai dit qu'elle devait se trouver dans mes papiers, et je l'ai apportée aujourd'hui.

Par M. Mulock :

358. C'est la lettre du 5 février 1877?—Non, c'est la lettre du 3 octobre, donnant ordre de remettre l'obligation (voir Exhibit M.).

Par M. White (Renfrew) :

359. L'on vous a demandé, l'autre jour, si vous aviez reçu des instructions du département au sujet de cette lettre de M. Cook?—En 1877?

360. Oui, en 1877?—J'ai reçu une lettre, en effet, et elle a été lue ici.

361. Je pensais vous avoir entendu dire que vous n'aviez pu trouver cette lettre?—Non; voici une lettre en date du 8 février 1877, renfermant une copie de la lettre de H. H. Cook et de ses incluses; cette lettre a été lue et relue. (Voir Exhibit K.)

Par le Président :

362. Il y a une autre lettre que l'on vous a demandé de produire et que vous avez dit être disparue du dossier?—Oui, voici la lettre (voir Exhibit M). Elle m'a été écrite pour me dire ce qui était arrivé, et me donnant ordre de remettre l'obligation.

Par M. White (Renfrew) :

363. Était-ce la pratique, dans le département, de renouveler les permis des porteurs de licences, lorsque les droits en souffrance n'avaient pas été acquittés?—Le département n'avait pas l'habitude de renouveler les permis, tant qu'on n'avait pas rendu un compte satisfaisant des droits antérieurs.

364. Cette lettre du 3 octobre se lit comme suit: (Voir Exhibit M.) Vous dites qu'il était d'habitude, dans le département, de renouveler les permis lorsque des droits sont dus par le patenté?—Oui, je dis cela.

365. Dans sa lettre du 3 février 1877, M. Cook déclare qu'il a coupé trois ou quatre cents mille pieds de billots de sciage pendant la saison précédente 1876-77. Les droits sur ces billots étaient-ils acquittés lors du renouvellement de cette licence?—Non.

366. Un rapport avait-il été fait de la quantité de bois coupé par M. Cook?—Non.

367. Lui a-t-on jamais demandé de faire un rapport?—Oui.

368. Antérieurement à sa lettre du 3 octobre 1877?—Oui.

369. Vous dites qu'on le lui avait demandé?—Oui.

370. Mais qu'il n'avait pas fait de rapport?—Non.

371. A-t-il soumis, subséquemment, un rapport sur la quantité de bois scié?—Cela a été fait, subséquemment.

372. Combien de temps après?—M. Cook et son commis ont fait la plus grande partie du travail, eux-mêmes, dans mon bureau, et il a fait un rapport subséquent que j'ai ici. Ce rapport est fait par M. Dollar. C'est un rapport assez irrégulier, mais c'est le seul qu'il nous fut possible d'avoir, et sur lequel nous avons dû baser notre décision.

373. M. Dollar était-il employé de M. Cook? (Voir Exhibit N.) C'est le rapport que vous avez obtenu pour le bois que M. Cook prétend, dans sa lettre du 3 février 1877, avoir été coupé pendant la saison précédente?—Oui.

374. Et c'est là le premier rapport qui vous ait été adressé?—C'est le premier et unique rapport.

375. Quand avez-vous reçu les droits payables d'après ce rapport?—Je crois que ce rapport a été fait en février—

376. De quelle année?—1879, et si je me rappelle bien, les droits étaient payables en avril suivant, deux mois après.

377. Ils n'avaient jamais été acquittés jusqu'alors, et aucun rapport n'en avait été fait?—Non.

378. Et lorsque l'ordre a été donné par M. Mills au surintendant de renouveler le permis, les droits n'avaient pas été acquittés, et le permis a été renouvelé, par conséquent, en violation directe des règlements du département?—M. Mulock s'objecte à la question.

379. C'était contraire à la pratique du département?—Oui, le règlement du département stipule qu'aucun permis ne peut être renouvelé jusqu'à ce qu'il ait été rendu compte, d'une manière satisfaisante, des droits sur le bois abattu précédemment.

380. Est-ce là la lettre que vous dites être disparue de votre liasse. (Voir Exhibit M)?—Oui.

381. Voulez-vous me dire où vous l'avez trouvée?—Je l'ai trouvée, comme je vous l'ai dit, dans mon bureau. Elle était tombée de la liasse. A la dernière séance, j'ai dit à M. Mulock que j'avais vu la lettre dans mon bureau, ce même matin, et que j'étais sûr de pouvoir la retrouver.

382. Où l'avez-vous trouvée?—Dans mon bureau.

Par M. Mulock :

383. A-t-il jamais été fait de remise à quelqu'un qui avait fait un rapport exagéré?—J'ai mentionné un cas l'autre jour.

384. De quel cas voulez-vous parler?—Un cas dans lequel un rapport trop élevé avait été fait et pour lequel on fit une réclamation; et l'agent reçu ordre de procéder à un nouveau mesurage. On ne voulut pas permettre une remise à moins que le bois ne fut mesuré de nouveau.

385. Et fut-il constaté, dans ce cas particulier, que l'on avait rapporté une quantité de bois plus grande que les billots ne pouvaient en donner?—Oui.

386. Ce fut là le résultat?—Oui.

387. Et le marchand de bois fut alors crédité, je présume, du montant de l'erreur?—Oui, après que le fait fut prouvé d'une manière satisfaisante au département.

388. Quel était le nom du marchand?—M. Power.

389. Vous rappelez-vous du nombre de pieds rapporté en plus?—Je ne puis le dire de mémoire.

390. Quel nombre, à peu près?—Je ne saurais dire.

391. Il y avait un écart considérable?—Oui, il était si considérable, que M. Power s'y est beaucoup intéressé et a demandé au département de procéder à un nouveau mesurage.

392. Dans ce cas particulier, l'on me dit que le rapport était de près de deux millions de pieds, et qu'il lui fut alloué environ un million de pieds comme montant de l'erreur commise?—Je ne m'en rappelle pas.

393. De sorte que s'il y a erreur ou surplus dans les rapports, le gouvernement permet de rectifier les choses si on a pu lui prouver qu'il y a eu erreur?—Dans le cas particulier dont vous parlez, il y a eu considérablement de correspondance au sujet de l'affaire, et le département refusa péremptoirement de la prendre en considération jusqu'à ce qu'on en vint à un arrangement portant que le bois serait mesuré de nouveau par une personne désintéressée nommée conjointement par notre agent et le marchand de bois.

394. Le bois n'avait pas encore été vendu?—Il n'avait été ni vendu ni débité.

395. Il était possible de le mesurer de nouveau?—Oui, et le rapport final fut fait sous serment.

396. De sorte que c'est, je suppose, la pratique dans votre département de corriger les erreurs qui sont prouvées d'une manière satisfaisante?—Je présume que le département est tenu d'en agir ainsi.

397. Je suppose que l'acte concernant les Sauvages renferme quelque disposition permettant au département d'accepter des garanties satisfaisantes des exploiters de bois en paiement partiel des droits à acquitter?—Il y a quelque chose dans ce sens dans les permis donnés. Dans tous les cas, c'est la règle.

398. D'accepter le paiement, partie en espèces, et partie en obligations?—Oui.

399. De sorte que dans le cas de M. Cook, vous ne vous êtes pas départis du règlement, en acceptant cette obligation?—Aucunement.

Par Sir R. Cartwright :

400. Avez vous trouvé le rapport original?—Non, mais j'ai là les livres de Toronto.

Par M. Mulock :

401. Voulez vous prendre le rapport contenu dans la lettre de M. Cook, en date de février 1877, et me donner la quantité moyenne de bois dans chaque billot, d'après ce rapport?—C'est une question de calcul, et M. Dalton, qui s'occupe, avec moi, de cette branche du département, vous ferait ce calcul, si vous l'appeliez ici. Le nombre de billots est comme suit :

Abattus à l'île Beckwith.....	2,022
“ “ Giants' Tomb.....	3,605
“ aux fles Christian.....	9,967
Total.....	<u>15,594</u>

Par M. Charlton :

401½. Quel est le nombre total de pieds?—2,424,937.

Par M. White (Renfrew) :

402. Cela donnerait environ 155 pieds par billot?—Oui.

Par M. Mulock :

403. M. Cook vous a-t-il donné un rapport du bois coupé sur ces fles en 1876? Vous avez la déclaration de M. Lollar?—Oui.

404. Cette déclaration donne-t-elle le nombre de billots?—Je ne me rappelle pas dans le moment si elle le donne ou non. Elle ne donne pas ce nombre.

405. D'après la lettre qui vous a été adressée du département par M. Meredith, en date du 3 octobre 1878, M. Meredith paraissait comprendre que M. Cook avait acquitté tout ce qu'il devait?—Oui, si je puis en juger par le fait du renouvellement du permis.

406. Cette lettre qui vous a été adressée par M. Meredith, ordonnant de renouveler le permis, constate que M. Cook avait acquitté la balance due par lui au département?—Oui.

407. Si cela est exact, il n'y avait rien d'irrégulier, n'est-ce pas, dans le renouvellement du permis?—Non.

408. Si c'était exact—si M. Cook avait tout payé—il n'y avait rien d'irrégulier?—Je ne le pense pas.

409. Dans cette lettre du 3 octobre 1878, M. Meredith vous demandait de transmettre au département une copie du permis déposé dans votre bureau, afin d'en opérer le renouvellement? Avez-vous obéi?—Je n'en suis pas sûr.

410. Est-ce que les papiers que vous avez là n'aideraient pas votre mémoire?—Je ne le pense pas.

411. N'avez-vous pas obéi aux ordres contenus dans cette lettre?—J'ai pu m'y conformer, mais je n'en suis pas certain.

412. Pensez-vous vous être conformé à ces ordres ou non? Êtes-vous dans l'habitude de négliger vos devoirs?—Non, monsieur; M. Cook se rappellera que j'avais l'habitude de lui donner moi-même les permis.

413. Avez-vous exécuté les ordres contenus dans cette lettre; avez-vous envoyé une copie du permis au département?—Je présume que je l'ai fait. Je n'en ai pas la preuve positive.

414. N'avez-vous pas, dans votre bureau, quelque preuve de l'action que vous avez prise alors?—Aucuns papiers semblables ne sont passés sous mes yeux; je ne les ai pas cherchés.

415. Regardez dans la liasse d'octobre, 1878, et voyez si vous y trouvez quelque communication venue d'Ottawa?—J'y trouve ma lettre en réponse à celle du 10 octobre, qui a été copiée et lue ici. Je ne vois aucune mention de la chose dans cette lettre. J'ai repassé attentivement tous les comptes. Vous avez la lettre du 11.

416. Quand le permis a-t-il été renouvelé, de fait, en faveur de M. Cook?—Je vais vous donner la date. Il a été renouvelé le 2 octobre, 1878.

417. Que signifiait cette partie de la lettre de M. Meredith, vous enjoignant de lui envoyer votre copie pour faire un renouvellement?—Vous pouvez lui donner l'interprétation qui vous plaira.

418. Le permis a-t-il été donné à M. Cook le 2 octobre?—Oui. (*Voir Exhibit F.*)

Par M. White (Renfrew):

419. Est-ce une copie du permis?—Oui.

Par M. Mulock:

420. Mais vous ne pouvez trouver quand vous avez envoyé votre copie?—Non, je ne puis. La lettre suivante que j'ai adressée au département était datée du 11, et la seconde ensuite était en date du 21. Le 21 novembre 1878, j'ai écrit comme suit au département:—(*Voir Exhibit O.*) La raison de cela, c'est que lors du renouvellement du permis à Ottawa, au lieu de charger le plein montant des honoraires de renouvellement, on ne chargea que trois années, tandis que M. Cook devait alors les honoraires de quatre ans, et j'attirai l'attention là-dessus.

421. Vous est-il jamais arrivé de commettre une erreur dans votre département?—Cela n'est pas une erreur.

422. Mais ne se commet-il pas d'erreur dans votre département?—Il doit s'en trouver.

423. N'est-il jamais arrivé une seule erreur en faisant le compte d'un porteur de permis?—Je n'ai jamais entendu parler d'un cas semblable.

424. Sous quelle juridiction sont placées les îles Christian, fédérale ou locale?—Sous le contrôle fédéral.

425. N'y avait-il pas de point légal soulevé à ce sujet?—Je ne saurais dire si c'était au sujet du cas actuel, mais j'ai entendu parler de cela. Cela n'est pas du ressort du département.

426. Sous quelle juridiction sont placées les îles situées au nord des îles Christian?—Les îles situées au nord et à l'ouest, et quelques unes à l'est de ces mêmes îles et s'étendant dans la direction du nord-ouest jusqu'à Moose Deer Point.

Par M. White (Renfrew):

427. Il est bien établi qu'à l'époque des instructions données par M. Meredith pour renouveler ce permis, les droits accumulés depuis 1875 n'avaient pas été payés?—Non; comme je l'ai dit précédemment, ils ont été acquittés en avril suivant.

428. Savez-vous si M. Cook a abattu dans ces îles du bois que sa licence ne lui permettait pas de couper? Vous dites que les Sauvages s'opposaient à la coupe du bois de chauffage? Savez-vous si on a coupé de ce bois, ou non?—M. Cook n'en a pas coupé personnellement, mais il en a donné l'ordre, je crois.

Par M. Mulock :

429. Avez-vous examiné les livres qui étaient à Ottawa à l'époque, en 1878 ?—
Oui.

430. Je veux parler des livres contenant le compte de M. Cook avec le département. Avez-vous vu si, oui ou non, le compte paraissait être balancé par le paiement de cette somme de \$483.76 ?—Il ne balançait pas. J'ai ici un relevé pris dans nos livres.

431. Je vous demande simplement comment était le compte dans les livres à Ottawa ?—Je ne connais rien des comptes.

432. Avez-vous examiné les livres ?—Non.

433. Les livres qui étaient à Ottawa, à l'époque, sous le contrôle du département, sont-ils actuellement dans cette salle ?—Je ne sais.

434. Je le sais, moi, ils sont derrière vous. Voulez-vous les prendre et trouver le compte de M. Cook, en 1878, et me dire s'il y est porté débiteur ou non ?—Je n'ai pas ici les livres d'Ottawa. Je suis désolé de ne pouvoir vous obliger, mais ce sont simplement mes rapports. Si vous désirez avoir les livres d'Ottawa ici, et faire demander le comptable, il se rendra, sans doute, avec plaisir à votre appel, mais mon département n'a rien à voir à cela.

Par M. White (Renfrew) :

435. Vous dites que du bois de chauffage a été abattu sur ces îles par ordre de M. Cook. D'autre bois, non compris dans son permis, a-t-il été abattu pour son avantage ou par son ordre ?—Oui.

436. Lequel ?—Du cèdre et de l'épinette rouge, ainsi qu'une quantité d'écorce de pruche.

437. Quand cela est-il arrivé ?—En 1878, je pense.

438. M. Cook a-t-il payé des droits sur ces articles ?—M. Cook n'a rien payé ; nous avons dû les faire payer par les personnes qui ont fait l'exploitation.

439. Ont-elles agi ainsi d'après l'autorisation de M. Cook ?—Elles ont prétendu avoir obtenu son autorisation.

440. M. Mulock vous a demandé, je crois, si les livres du département faisaient voir, ou non, que M. Cook devait quelque chose de plus que ce que mentionne la déclaration qui vous a été adressée en septembre 1872 ?—Cela se trouve dans la lettre que je produis maintenant.

441. Si je comprends bien, cette lettre en date du 3 février 1877, paraît être adressée à l'hon. David Mills, ministre de l'intérieur (voir Exhibit A), et dans cette lettre il demande, non seulement la remise de l'obligation donnée à l'époque, mais aussi la remise des droits sur trois ou quatre cent mille pieds de billots abattus sur ces îles. Je présume que vous accepteriez cela comme preuve que du bois y avait été abattu et que les droits n'avaient pas été payés ?—Cela a été écrit en 1877.

442. Oui ; je désire savoir si le département savait, en 1873, que M. Cook avait coupé du bois en 1875-76, sur lequel les droits n'avaient pas été acquittés ?—Il ne pouvait l'ignorer, ayant cette lettre en sa possession.

Par M. Mulock :

443. La lettre de février, 1877, vous a-t-elle été envoyée ?—Oui, une copie.

Par M. Cook :

444. Sur quelle île a été coupé le bois de chauffage ?—Je n'ai pas parlé de bois de corde, mais de cèdre, d'épinette rouge et d'écorce de pruche.

445. Sur quelle île ont-ils été coupés ?—Du cèdre et de l'épinette rouge ont été coupés sur l'île Beausoleil par un nommé Valley, hôtelier à Wyebridge. Je suis allé le voir à ce sujet, et il me dit qu'il avait votre autorisation.

446. Mon permis ne comportait pas cela ?—Non.

447. Et alors, je n'avais rien à voir à ces essences sur l'île ?—Non.

448. Alors, je ne pouvais l'autoriser à cela. Je n'avais de droit que sur le bois mentionné dans mon permis ?—Cependant, il dit que—

Par M. White (Renfrew) :

449. Au sujet des diverses essences abattues sur cette île, avez vous pris des mesures pour collecter les droits sur l'écorce de pruche?—Oui, si je me rappelle bien j'ai saisi l'écorce.

450. Quand le département en a-t-il agi ainsi?—En 1878.

451. En quel temps?—Je ne m'en souviens pas. Je crois qu'il existe une lettre de l'une des personnes, disant qu'elle tenait son autorisation de M. Cook.

452. Les droits ont été perçus?—Les droits ont été collectés par nous des personnes qui avaient coupé l'écorce. Nous avons perçu les droits sur environ 800 cordes.

453. M. Cook n'a jamais fait rapport de cette exploitation?—Non.

454. Savez vous qui a écrit cette lettre de septembre 1877?—C'est une lettre que j'ai reçue, en date du 7 septembre 1877. Elle est comme suit: (Voir Exhibit P.)

455. Qui a signé cette lettre?—Elle est signée par quelqu'un au nom de Francis Laforge et Jean-Baptiste Quesnelle. Ils donnent copie d'une lettre à eux adressée par M. Cook. C'était leur autorisation. (Voir Exhibit Q).

Par M. Somerville (Brant) :

456. Si je comprends bien, la question relative à la dette et à la demande de M. Cook pour une remise, vous a été rélévée environ un an et huit mois avant que vous ayez jugé à propos de prendre une décision à ce sujet; est-ce bien cela?—Je le crois.

457. Pourquoi avoir ainsi retardé?—J'ai déjà répondu à cette question la première fois que je suis venu ici. Le fait est que la chose était si anormale que je ne savais guère que faire, et j'ai attendu, comme je vous l'ai dit, qu'elle me fut référée de nouveau, afin de trouver, dans l'intervalle, ce que je pourrais bien faire.

458. Si vous éprouvez quelque difficulté dans la conduite de votre département, vous vous adressez à vos supérieurs, sans doute?—Je demandai tous les renseignements possibles sur la question. On me donna la déclaration de M. Cook et des copies de ses lettres.

459. Le fait est que vous avez négligé de remplir vos devoirs pendant un an et huit mois?—Je ne sache pas que j'aie négligé de remplir mes devoirs.

460. Mais vous ne les avez pas remplis à l'époque?—C'est faux.

461. Si vous les avez rompis, cette affaire n'aurait-elle pas été réglée dans la première partie de 1877, au lieu de laisser les choses en suspens jusqu'en 1878?—Je répondrai à cela en demandant—

462. La question que je pose est celle-ci: si vous aviez rempli vos devoirs comme fonctionnaire public, lorsque cette affaire vous a été soumise en 1877, et si une enquête avait été faite lorsque M. Cook a présenté sa réclamation, cette question n'aurait-elle pas été réglée un an et huit mois avant?—Je ne crois pas.

463. Pourquoi?—Parce qu'il m'était impossible d'avoir les données nécessaires.

464. Mais vous dites que vous avez étudié la question par la suite?—Je vous ai dit que le seul moyen, pour moi, de me renseigner sur une question de ce genre, était de m'adresser au propre bureau d'affaires de M. Cook.

465. La seule conclusion que je puisse tirer, c'est que vous avez négligé vos devoirs, et c'est la raison pourquoi le règlement de la réclamation a été différé si longtemps?—Je ne puis vous empêcher de tirer des conclusions.

466. Vous avez fait ce règlement par la suite?—Ma lettre est là.

467. Si un règlement a été effectué en 1878, sur votre rapport, un an et huit mois après que la question vous eut été soumise, ce même règlement n'eût-il pas pu être effectué un an et huit mois auparavant, si vous aviez fait un rapport?—Je ne pense pas qu'il soit juste de poser une semblable question. Si je vous réponds suivant la dictée de ma conscience, je devrai vous dire que cela était absolument impossible.

468. Comment avez-vous pu en arriver à un règlement plus tard?—Ce n'est pas moi qui l'ai fait, et il n'a pas été effectué sur mon rapport. Lisez mon rapport et vous en jugerez.

469. Vous dites que c'est la pratique du département de prendre en considération les demandes de remises de droits, lorsque des erreurs sont commises par les marchands de bois, et qu'il s'est dernièrement présenté un cas semblable, celui de *M. Power*?—Oui.

470. Vous dites que le gouvernement a l'habitude de corriger les erreurs qui peuvent se commettre?—Si l'attention du département y est attirée en temps utile.

471. Vous paraissez avoir bonne mémoire en ce qui concerne cette affaire de *M. Cook*. Vous pourriez vous rappeler ce qui s'est passé à Toronto, il y a six ans?—Je ne voudrais pas que ce comité fût sous l'impression que je suis prédisposé contre *M. Cook*.

472. Vous paraissez vous rappeler tout ce qui se rapporte à *M. Cook*, et rien de ce qui concerne *M. Power*?—Ce n'est pas raisonnable. Je n'ai rien contre *M. Cook*, mais vous semblez vouloir me traiter plus que cavalièrement afin de m'impatienter et de faire preuve de préjugés que je n'ai pas.

473. Avez-vous une bonne mémoire?—Ma mémoire n'est pas aussi bonne qu'autrefois, mais je puis me rappeler de faits pas-és il y a dix ans beaucoup mieux que de ceux qui se sont présentés la semaine dernière.

474. Je désire savoir si vous vous rappelez les faits relatifs au règlement récemment effectué avec *M. Power*?—Je viens de dire ce que j'en connaissais.

475. Vous avez dit que vous ne vous en rappelez pas?—Je n'ai pas dit cela.

476. Je voudrais savoir ce que vous vous rappelez à ce sujet?—Je désirerais voir la question soumise au député ministre qui est ici, et qui connaît la question mieux que moi.

477. Quand *M. Power* a-t-il obtenu son permis?—Il y a quelques années.

478. Quand a-t-il abattu les billots pour lesquels il demande une remise de droits?—Je pense que c'était en 1884-85.

479. Sa demande actuelle porte-t-elle sur des bois débités en 1884-85?—Non; sa demande a été faite avant le sciage des billots.

480. Où le nouveau mesurage a-t-il été fait?—Les billots ont été mesurés, un par un, dans sa scierie.

Par M. Cook :

481. Est ce chaque billot, ou bien le bois débité, qui a été mesuré?—Chaque billot. Le rapport a été vérifié et il est accompagné d'un affidavit.

Par M. Somerville (Brant) :

482. Je désire vous poser encore une question au sujet de matières qui sont venues à notre connaissance, parce qu'il me semble que votre mémoire paraît être assez bonne?—Je suis fâché d'avoir à vous dire que votre observation, aussi bien que celles que vous avez faites l'autre jour, n'est pas du tout convenable.

483. Vous pouvez penser ainsi, mais nous ne sommes pas tous de cet avis. Lors de notre dernière séance, vous avez dit que vous aviez fait des recherches dans votre bureau pour trouver des preuves dans cette affaire, et que vous aviez reçu des ordres, dans ce sens, trois semaines avant l'ouverture de l'enquête?—Je n'ai pas dit cela.

484. Vous avez dit que cette matière vous avait été soumise trois semaines avant, et vous avez tenté de rectifier cette déclaration, aujourd'hui?—Je n'ai pas rectifié une déclaration portant que j'avais fait la recherche de documents.

Par M. White (Renfrew) :

485. Vous dites qu'une remise a été faite dans le cas de *M. Power*?—Oui.

486. Cette remise a-t-elle été faite après un nouveau mesurage des billots?—Après un nouveau mesurage du bois en grume.

487. Et après un rapport assermenté adressé au département?—Oui.

488. D'après l'expérience que vous avez des affaires du département des Sauvages vous rappelez-vous de quelque cas où une remise aurait été faite sans être accompagnée du témoignage dont vous avez parlé au sujet de la demande de *M. Power*?—Je me rappelle d'aucun cas quelconque.

489. Était-il possible, en suivant la pratique usuelle du département, d'obtenir des renseignements, en 1878, sur la quantité de bois débité et vendu en 1873 ?—Je ne le crois pas. Je ne connais pas de moyens de le savoir.

Par M. Davies :

490. Avez-vous fait connaître à quelle date le bois a été vendu ?—M. Cook a fait la déclaration lui-même.

Par M. White (Renfrew) :

491. Je désire m'assurer si, d'après la pratique suivie dans le département pour demandes de remises de droits, il était au pouvoir du département d'obtenir des données autres que celles fournies par M. Cook lui-même ?—Je ne vois pas qu'il y eut d'autre moyen.

Par M. Cook :

492. Où les billots de M. Power ont-ils été mesurés ?—A la scierie.

493. Dans l'eau ?—Je n'y ai pas été, mais le mesurage des billots est attesté sous serment.

Par Sir R. Cartwright :

494. Je désirerais connaître la pratique suivie par le département pour vérifier le nombre de billots coupés. Ainsi, M. Cook donne un relevé de 15 mille et quelques cents billots. Comme agent du département comment pouviez-vous savoir que ce nombre était exact ?—Le seul moyen, à l'époque, était le relevé assermenté de la personne ou de son agent.

495. De fait, vous n'aviez pas de moyen de vérifier la quantité de billots ?—C'était alors la méthode suivie dans le département.

Par M. Mulock :

496. Lisez cette lettre. (*Voir Exhibit R.*)

496½. L'avez-vous reçue ?—Oui, monsieur.

M. L. VANKOUGHNET, est appelé et interrogé :

Par M. Mulock :

497. Vous êtes sous chef du département des Sauvages ?—Oui.

498. Quand avez vous, pour la première fois, montré ces papiers à quelqu'un, depuis l'ouverture de cette enquête ?—Je n'ai montré ces papiers à personne. Ils m'ont été montrés par exemple.

499. Par qui ?—Par M. Plummer.

500. Quand ?—Après que la motion a été faite en Chambre.

501. Était-ce pour la première fois que vous entendiez parler de cette affaire, dans votre bureau, dans ces derniers temps ?—Oui.

502. Je veux parler de la présente session ?—Oui ; de fait, depuis le commencement de l'enquête.

503. Comment se fait-il que cette affaire ait dormi huit ans dans les cartons du département ?—Parce qu'elle était réglée ; c'était une affaire réglée.

504. Comment se fait-il qu'elle ait été dénoncée ?—Je ne puis rien en dire.

505. Quelqu'un a-t-il accès à vos livres ou papiers, sans que vous le sachiez ?—Pas à ma connaissance.

506. Je dis en dehors de votre connaissance ?—Je ne puis dire cela, parce que la chose pourrait se faire. A ma connaissance, personne ne l'a fait.

507. Vous ne jureriez pas de la fidélité de votre personnel ?—A ma connaissance personne n'a vu les papiers.

Par M. White (Renfrew) :

508. Vous rappelez-vous sur quelle autorité a été faite cette remise de droits à M. Cook ?—La question m'était si complètement sortie de la mémoire, qu'elle m'a

paru être toute nouvelle lorsque les papiers m'ont été montrés par M. Plummer. Je l'avais complètement oubliée, et si l'on m'avait interrogé à ce sujet, j'aurais probablement répondu qu'aucune transaction semblable n'avait eu lieu. Mais après avoir examiné les papiers présentés par M. Plummer, je vis un memorandum signé par moi qui me démontra que mon attention avait déjà été attirée sur cette affaire. Je m'explique pourquoi la question ne m'a pas été personnellement soumise, ou pourquoi le ministre, probablement, ne m'a pas demandé de faire un rapport là-dessus, par le fait que j'étais absent d'Ottawa à l'époque où la remise a été faite.

509. A-t-il jamais été passé un ordre en conseil à cet effet, accordant la remise de ces droits à M. Cook ?—Pas que je sache.

510. Ce memorandum de M. Mills, alors ministre de l'intérieur, est-il la seule autorité pour cette remise ?—Oui, autant que je sache.

511. Comment sont appliqués les deniers provenant des droits sur le bois abattu sur les terres des Sauvages ?—Ils sont placés au crédit des Sauvages.

512. Sont-ils employés au profit des Sauvages ?—Oui ; c'est-à-dire, l'intérêt de ces deniers.

M. H. H. Cook est appelé et interrogé :

Par M. Mulock :

513. Quand avez-vous obtenu, pour la première fois, un permis pour couper du bois sur les îles Christian ?—En 1870.

514. Du gouvernement fédéral ?—Oui.

515. Quand avez-vous commencé votre exploitation dans ces îles ?—En 1871-72.

516. Quel bois marchand avez-vous fait ?—Du bois carré.

517. Avez-vous fait d'autre bois ?—Pas durant cette année.

518. Avez-vous enlevé tout le bois carré ?—Tous les gros arbres qui pouvaient en faire.

519. Quand avez-vous fait les billots, cause de cette enquête ?—Durant l'hiver de 1872-73.

520. Pendant l'été de 1873, où se trouvaient ces billots ?—Ils furent remorqués dans le port de Midland, depuis l'île jusqu'à la scierie.

522. Quand avez-vous construit cette scierie ?—En 1872-73.

521. Elle a été commencée en 1872 ?—Elle a été commencée en 1872, et terminée vers la fin de 1873.

523. Jusqu'à cette date, aviez-vous eu quelque établissement pour débiter le bois ?—Non ; de fait, c'est ma première tentative en ce genre. J'avais fait l'exploitation du bois pendant des années avant cela, mais c'est là la première scierie que j'ai eue.

524. Ces billots ont été expédiés à Midland dans l'été de 1873 ?—Oui.

525. Ont-ils été débités au cours de l'été 1873 ?—Non, ils ne l'ont été que pendant les étés de 1875 et 1876.

526. Pourquoi ne pas les avoir abattus seulement alors ?—Parce que j'avais des billots de bien meilleure qualité. Les autres étant de qualité inférieure, je préférerais mettre mon meilleur bois sur le marché à cause de la dépression commerciale qui se faisait sentir à l'époque. J'ajouterai que ces billots de meilleure qualité avaient été abattus dans le district de Muskoka.

527. Alors, vous dites qu'ils ont été débités pendant les saisons de 1875 et 1876 ?—Dans les étés de 1875 et 1876. Vous ne devez pas confondre la saison d'été avec celle d'hiver pendant laquelle les billots sont sortis du bois. Ce que nous appelons la saison de 1875-76 comprend le travail d'hiver, depuis l'automne de 1875 jusqu'au printemps de 1876. Le bois débité en été constitue le travail d'une saison simple ; de sorte que ces billots ont été débités, partie durant l'été de 1875, et partie durant celui de 1876.

Par M. Mills :

528. Vous voulez dire débité en bois de service ?—Oui.

Par M. Kulock :

529. Les arbres ont été coupés en billots pendant l'hiver de 1872-73, et ils n'ont été amenés à la scierie que pour être débités ?—Oui, mis en réserve.

530. C'est-à-dire qu'en attendant un marché plus favorable, ce bois est resté en grumo ?—Oui.

531. Et vous avez commencé à le scier pendant l'été de 1875 ?—Oui.

532. Vous avez terminé de le débiter au cours de l'été de 1876 ; est-ce bien cela ?—Oui.

533. Quand avez-vous vendu ce bois ?—J'ai vendu le reste de ce bois à l'automne de 1876.

534. Vous avez pu en vendre une partie avant cela ?—Oui.

535. Et il se trouvait être tout vendu à l'automne de 1876 ?—Oui.

536. Quand avez-vous commencé à faire un mesurage exact de la quantité du bois provenant de ces billots ?—De temps à autre, à mesure que le bois était vendu.

537. Avez-vous l'habitude de mesurer votre bois plus qu'une fois ?—Nous ne le mesurons jamais à la scierie.

538. Quand procédez-vous à ce mesurage ?—Quand il est expédié.

539. De sorte que c'est en le mesurant pour l'acquéreur que vous pouvez constater la quantité sur laquelle vous avez à payer des droits à la Couronne ?—Oui.

540. Dans le cas qui nous occupe, vous avez procédé de cette manière ?—Oui.

541. Qu'avez-vous constaté après la vente complète ?—Une différence en moins, comme je m'y attendais.

542. A combien s'élevait cette différence ?—Ma déclaration donne le chiffre.

543. D'après le rapport original, les billots représentaient 2,424,973 pieds ; d'après le mesurage réel du bois lors de sa vente, vous n'avez trouvé que 1,495,956 pieds, soit une différence en moins de 929,017 ; au meilleur de votre connaissance, ces chiffres sont-ils exacts ?—Autant que je sache.

544. Qui a fait le rapport adressé au gouvernement ?—M. Telfer.

545. Je veux parler de 1873 ?—M. Sneath.

546. Dites-vous que son rapport au gouvernement était inexact ?—Oui.

547. Quel était ce M. Sneath ?—Il était mon agent dans cette partie du pays, pour mon exploitation forestière sur ces îles.

548. A cette époque ?—Oui.

549. Quand ?—Je ne l'ai employé qu'un an.

550. Où est-il à présent ?—Je l'ignore.

551. Depuis combien de temps l'avez-vous vu ?—Depuis des années. *

552. Comment expliquez-vous son erreur ?—Je l'ai renvoyé après la première année. Je l'avais engagé pour trois ans, mais au bout d'un an, je l'ai renvoyé pour cause d'incompétence, de négligence dans son service, et parce que je le croyais malhonnête, ce qui a été prouvé par la suite.

553. Au sujet du fait que vous n'aviez pas débité ce bois avant 1875, je trouve ici une lettre en date du 5 juillet 1875. (Voir Exhibit C.) Vous avez écrit cette lettre, je présume ?—Oui.

554. Cette lettre rapporte-t-elle bien les faits en disant que les billots n'étaient pas sciés ?—Du 5 juillet 1875, oui.

555. Les rapports démontrent que le nombre de billots abattus en 1872-73 s'élevait à 15,590 ?—Oui.

556. Et d'après le rapport adressé au gouvernement, ils devaient produire environ deux millions et demi de pieds de bois ; combien cela fait-il, en moyenne par chaque billot ?—155 pieds.

557. Vous avez fait d'autres billots sur les îles Christian, en 1875-76 ?—Sur d'autres îles ; des îles relevant du gouvernement d'Ontario, mais voisines des îles Christian.

558. Combien avez-vous en de bois, par billot ?—85 pieds.

559. Et vous en avez fait d'autres plus tard ?—En 1876-77.

560. Quel était la moyenne, par billot ?—65 pieds. En 1877-78, la moyenne était de 70 pieds.

561. Quel était, comparativement, la grosseur et la quantité de ces derniers et des billots dont il est question?—La qualité était à peu de chose près la même, mais ils étaient plus petits.

562. Ceux de 1875-76 étaient un peu plus petits?—Oui; la moyenne des billots de 1872-73 était de 95 pieds, suivant le rapport de M. Telfer, et je puis prouver qu'il était impossible de trouver plus de bois dans ces billots.

563. Dans tous les cas, dans l'automne de 1876, vous avez vendu ce bois et vous en avez fait un mesurage exact; comment en avez-vous notifié le gouvernement?—J'ai envoyé cette déclaration.

564. C'est à-dire, votre lettre du 3 février, 1877?—Oui.

565. Cette déclaration dit que les billots ont été vendus en 1873; est-ce exact?—C'est une faute de clero.

566. Je présume qu'il était impossible de vendre le bois en 1873?—Il est impossible que ce soit exact. Les billots n'ont été sciés que dans l'été de 1875 et celui de 1876, et par conséquent, nous n'aurions pu expédier le bois en 1873.

Par M. White (Renfrew) :

567. Vous dites que ce bois a été coupé pendant l'hiver de 1872-73?—Oui.

568. Quand a-t-il été expédié au havre de Midland, où sont situées vos scieries?—Durant l'été de 1873.

569. A-t-il été renfermé dans une estacade particulière?—Oui.

570. Avez-vous exploité vos scieries en 1873?—Environ six semaines en 1873. J'ai commencé vers le 1er août.

571. Avez-vous amené à vos scieries des billots coupés dans d'autres parties du pays?—Oui.

572. D'où?—De Muskoka.

573. Ces billots étaient ils tenus à part?—Oui.

574. Pourquoi?—Pour diverses raisons.

575. Est-ce l'habitude?—Pas toujours.

576. Pouvez-vous donner quelque raison pourquoi vous gardiez ce bois séparément?—D'abord, en ce qui concerne ces billots, quand le rapport a été fait, je me suis douté qu'il y avait une erreur en plus, parce que la personne que j'avais employée pour faire transporter ce bois essaya de présenter ses opérations sous le meilleur jour possible de manière à me faire croire qu'elle avait réellement dépensé l'argent que je lui avais donné pour cet objet.

577. Avez-vous pris quelques mesures pour vérifier si vos soupçons étaient fondés, en 1873?—Non.

578. Ou en 1874?—Non.

579. Ou en 1875?—Non, pas avant que—

580. Je présume que ce Sneath vous avait remis un relevé vous donnant la longueur et le diamètre de chaque pièce de bois?—Je ne sais pas qu'il l'ait fait.

581. N'est-ce pas la pratique généralement adoptée?—Je l'ignore. Il ne m'a pas donné, à l'époque, de relevé semblable.

582. N'exigez-vous pas un relevé semblable de vos employés?—Non. Je commençais alors à faire l'exploitation du bois, et je ne demandais pas alors de semblables relevés.

583. Ne faisiez-vous pas un rapport au gouvernement sur le nombre de billots, et leurs dimensions?—Oui.

584. N'en gardiez-vous pas copie?—Non.

585. Est-ce de cette manière-là que vous transigez vos affaires?—Nous ne gardons pas toujours copie de nos rapports.

586. Alors, comme question de fait, vous n'aviez aucune preuve de la quantité de bois que contenait ces billots?—Sauf le rapport adressé au gouvernement.

587. En aviez-vous gardé copie?—Je ne le crois pas.

588. Alors vous n'avez dans vos livres aucunes entrées constatant le nombre de billots et de pieds? Dites-vous que vous n'en avez pas?—Je ne sais.

589. Votre scierie était-elle en opération en 1874?—Oui.
590. Avez-vous débité une certaine quantité de ces billots en 1874?—Non.
591. Pourquoi?—Parce qu'ils étaient de qualité inférieure, et que j'avais des billots meilleurs venant de Muskoka, et parce que je ne pouvais pas mettre en vente du bois de cette catégorie, vu la dépression commerciale. J'ai mis sur le marché le meilleur bois que j'avais.
592. Comment se faisait-il que ces billots étaient inférieurs à ceux de Muskoka?—Vous feriez mieux de demander cela à la divine Providence.
593. Vous avez fait du bois d'équarrissage en 1872?—Oui.
594. Vous voulez dire du bois carré et d'échantillon?—Les deux.
595. En avez-vous fait de ces deux qualités dans Muskoka?—Oui.
596. Ainsi, si l'on tient pour acquis que le bois sur pied était de qualité moyenne dans les deux endroits, le fait de débiter ces billots aurait changé la qualité du bois de service?—Vous ne pouvez supposer rien de semblable, parce que nous savons que les essences forestières n'étaient pas de même qualité dans les deux endroits.
597. Vous dites qu'il était de qualité inférieure?—Je dis qu'il était inférieur.
598. Vous n'avez débité aucune quantité de ce bois jusqu'en 1878?—Aucune.
599. Ce bois a été tenu jusqu'alors dans une estacade particulière?—Oui.
600. Avant le transport du bois à la scierie, vous aviez décidé de présenter une réclamation au gouvernement dans le cas où il y aurait eu une erreur à votre désavantage?—Certainement; et j'en agirais ainsi avec tout gouvernement.
601. Avez-vous débité dans le même temps tous les billots contenus dans une même estacade?—Nous les avons débités quand nous n'en avons pas d'autres à scier.
602. Les avez-vous débités à la fois, ou en même temps que les autres?—Non, nous les avons sciés, séparément.
603. N'auriez-vous pas pu mesurer ces billots lorsqu'ils ont été amenés au moulin?—Nous ne faisons pas cela.
604. Auriez-vous pu le faire?—Nous n'avons pas de règle pour cela. Je crois qu'il y a une règle pour les mesurer dans l'eau, mais nous ne suivons pas cette méthode sur la Baie Georgienne.
605. Auriez-vous pu les mesurer lorsqu'ils ont été amenés à la scierie?—Oui.
606. Vous avez fait des affaires avec le gouvernement de l'Ontario; savez-vous quel est le mode suivi pour constater la quantité de bois contenu dans chaque ballot?—Oui.
607. Quel est-il?—Le gouvernement a un agent dans la partie du pays où des permis sont donnés. Cet agent doit veiller aux permis dans son district. Il se rend parfois dans les chantiers pour faire des mesurages partiels, de sorte que lorsque les rapports sont faits, les résultats généraux n'occasionnent jamais de différends. Ensuite, le rapport est assermenté par deux personnes, le propriétaire du chantier et son contre-maître. Le propriétaire ne connaît pas, de fait, le nombre de billots ou la quantité de pieds de bois qu'ils contiennent. Ils s'en rapporte à son contre-maître, pour cela. Il prend le relevé du contre-maître qui lui sert à faire son rapport à l'agent du gouvernement. Alors, s'il s'élevait quelque différend —
608. Avez-vous connaissance de quelque cas où un différend soit survenu entre un marchand de bois et le département des terres de la couronne d'Ontario, au sujet de la quantité de bois rapportée?—Oui, plusieurs.
609. Quel est le mode suivi pour constater s'il y a eu un excédant dans les chiffres du rapport?—On mesure de nouveau les billots.
610. Pouvez-vous affirmer que le gouvernement ait ordonné un nouveau mesurage du bois; je voudrais savoir s'il y a quelque règlement que l'on puisse appliquer ici?—Le fait est qu'on ne paraît pas avoir de règlements ici. Il en a toujours été de même, autrefois comme à présent.
611. Je ne vous demande pas votre opinion sur la manière de faire du département ici?—Je connais un exemple et je vais le citer.
612. Lorsque vous avez débités ce bois, vous n'avez pas mesuré les billots à mesure qu'ils étaient montés dans le moulin?—Non.

613. Quand le bois a été débité, l'avez-vous mis en pile séparément sur une partie de votre propriété d'où il pût être expédié sans être mêlé à d'autre?—Oui, et chaque pile était marquée.

614. L'avez-vous mesuré lorsqu'il a été scié?—Non, seulement quand il a été expédié.

615. Savez-vous, personnellement, si quelque partie de ce bois de service n'aurait pas été expédiée sans être entrée dans votre rapport?—Non, pas personnellement. Je ne suis pas là à tout instant.

616. Savez-vous si tout le bois vendu est inclus ou non dans ce rapport?—Ce n'est pas une question raisonnable. Vous savez bien que je ne pouvais me tenir là tout le temps. Mais j'ai donné ordre de tout inclure, et je suppose que mes ordres ont été exécutés.

617. Alors, vous n'en savez rien personnellement?—Je ne couche pas sur les piles de planches. Au meilleur de ma connaissance et croyance, tout le bois a été expédié séparément de tout autre.

618. Avez-vous donné ordre à vos employés d'empiler ce bois séparément, et de tenir exactement compte de la quantité expédiée?—Oui.

619. Vous dites que vous avez soupçonné Sneath, qui était votre agent en 1872-73, d'avoir exagéré les chiffres de son rapport pour des motifs à lui connus?—Oui.

620. Vous dites que vous l'aviez engagé pour trois ans?—Oui.

621. L'avez-vous renvoyé avant l'expiration de son engagement?—Oui.

622. Vous êtes-vous prononcé, publiquement, sur son honnêteté ou ses capacités?—J'ai été en procès avec lui.

623. Vous êtes-vous prononcé sur ses capacités?—Je ne me rappelle pas ce que j'ai pu dire lors de ce procès.

624. Je ne parle pas du procès, mais du temps qui l'a précédé?—Je ne m'en souviens pas.

625. Il vous a poursuivi en justice?—Oui.

626. Pourquoi?—J'ai dit que je soupçonnais Sneath d'en avoir agi ainsi par incapacité ou pour un motif à lui connu.

627. Il vous a poursuivi?—Oui.

628. Quelle était la nature de cette poursuite?—Rupture de contrat. Que je l'avais congédié avant la fin de son engagement.

629. Rien de plus?—Je ne me rappelle rien autre chose.

630. Vous dites qu'un procès vous a été intenté par cet homme pour rupture de contrat?—Par lui et son père.

631. Ne s'est-il pas déclaré autre chose, au cours de ce procès?—Je ne m'en rappelle pas. Je n'en ai pas gardé mémoire.

632. Quelle défense avez-vous présentée; avez-vous plaidé qu'il était incapable?—Vous feriez mieux de vous procurer le dossier.

633. Je désire savoir si vous avez plaidé dans ce sens?—Je ne me rappelle pas les faits dans le moment.

634. Vous rappelez-vous le plaidoyer que vous avez fait?—Je sais que je l'ai congédié pour cause d'incompétence, parce que je le croyais négligent et incapable, et parce que j'avais des soupçons sur son compte.

635. Avez-vous présenté ce plaidoyer?—Je ne m'en rappelle pas.

636. A-t-il obtenu jugement contre vous?—Oui.

637. De sorte que votre plaidoyer, quel qu'il peut être, ne fut pas considéré suffisant par la cour?—Mon avocat est à blâmer pour cela, et si j'avais eu les renseignements que je possède maintenant, je n'aurais pas perdu ma cause. Je m'occupe dans le moment de savoir s'il ne serait pas possible de rappeler cette cause, et je connais certain avocat qui en a retiré tout le profit, mais qui pourrait bien rendre gorge.

638. Pouvez-vous nous dire comment il se fait que dans l'état fourni par M. Telfer, le bois est donné comme ayant été vendu le 31 décembre 1873?—C'est une erreur de copie.

639. Comment s'est elle glissée là?—Elle a été commise par mon employé. Je ne puis l'expliquer.

640. Avez-vous envoyé au département un relevé des chargements de bois expédiés?—Je vais expliquer les choses, pour éclairer le comité. M. Telfer était mon teneur de livres à Toronto. Il se rendait à la scierie une fois le mois pour payer les hommes et constater l'état des affaires. Je le chargeai de voir au mesurage du bois, et de se procurer des relevés des hommes qui le mesuraient de temps à autre, et d'en garder une copie afin de pouvoir nous rendre compte des résultats et les comparer avec les données de Sneath.

641. Ces relevés ont-ils été entrés dans vos livres à Toronto?—Je le crois.

642. Ont-ils été apportés à Toronto et entrés dans vos livres? Vous savez comment on mesure le bois. On a un carnet ou une ardoise, et quand le mesureur fait son travail, il l'inscrit à mesure sur son carnet ou son ardoise?—Nous nous servons généralement de calepins. Je ne sais où sont allés ces livrets; quant aux ardoises, les calculs sont effacés à mesure.

643. Mais je suppose que vous devez avoir des données quelconques dans vos livres?—Certainement.

644. Où ses livres étaient-ils tenus?—A Toronto, je suppose.

645. M. Telfer y avait accès?—Oui.

646. Il était votre teneur de livres; était-ce un homme capable?—Oui, très-capable.

647. Mais il a fait erreur pour cette date?—Certainement, il a commis cette erreur.

648. Avez-vous les livres ici?—Non.

649. M. Telfer a-t-il préparé les relevés de 1877?—Oui.

650. Et il a fait la déclaration?—Oui, la déclaration ne concorde pas.

651. Et vous dites que c'est un homme compétent?—C'était un employé compétent, un bon comptable et un homme honnête et consciencieux.

652. Ces livres ne sont pas ici?—Non.

653. Pouvez-vous les produire?—Je puis produire tout mon bureau d'affaires si si vous le désirez. Je puis apporter une tonne et demie ou deux tonnes de livres et de papiers—tous mes papiers d'affaires depuis vingt ans.

654. Avez-vous fait un relevé du bois que vous avez expédié? Bois de construction—veuillez dire "bois de construction."

655. Très bien! Avez-vous fourni au département, à Ottawa, un état des chargements réellement expédiés?—Je n'en fais rien. Je présume que c'est le seul état qui ait été fait.

656. Voulez-vous nous donner les noms des acquéreurs?—Il a été vendu à diverses personnes.

657. A-t-il été expédié par terre ou par eau?—Par eau.

658. Avez-vous gardé un double de chaque envoi?—Oui.

659. Avez-vous expédié d'autre bois en même temps que celui-là?—Je ne saurais dire.

660. Avez-vous donné des ordres positifs à vos employés de tenir ce bois séparément de tout autre? Oui, il était en piles séparées.

Par Sir R. Cartwright :

661. Et marqué différemment?—Oui.

Par M. White (Renfrew) :

662. Quelle était sa marque distinctive?—Les billots de l'île Christian étaient marqués d'un "C" ordinaire; le bois de Muskoka portait deux marques, l'une "J. H." et l'autre "J. D." Les billots marqués "J. D." avaient été faits par les nommés Johnson et Dollar. Les autres, "J. H." avaient été faits par un homme que vous connaissez bien, John Hunter.

663. Après avoir fait votre demande au département pour la remise de votre obligation, je suppose que vous avez été informé du résultat de votre demande, qu'elle avait été soumise à M. Plummer?—Oui.

664. Avez vous jamais été voir M. Plummer à ce sujet?—J'étais dans l'habitude d'aller chez M. Plummer.

665. Quand?—Tout le temps qu'il est resté à Toronto.

666. Je désirerais savoir ce que vous avez dit à M. Plummer à ce sujet, dans l'hiver de 1877?—Très probablement je l'ai pressé de faire un rapport.

667. Avez vous jamais donné à M. Plummer des renseignements touchant les chargements expédiés?—Pas à lui, personnellement.

668. Avez-vous donné des ordres à M. Telfer de le faire?—Je ne sais. Je pense qu'il en a conféré avec M. Telfer.

669. Je désire savoir si vous lui avez fourni quelque relevé des quantités de bois expédiées?—Vous auriez dû lui poser cette question.

670. Avez-vous donné ordre à quelqu'un de le faire?—Je présume que M. Telfer aura dû lui donner les renseignements nécessaires pour faire son rapport.

Par M. Bowell :

671. Vous n'étiez pas dans son bureau quand M. Plummer a fait son rapport?—Je ne saurais le dire. J'aurais pu aussi bien être à l'église, où je vais quelquefois un jour de semaine.

Par M. White (Renfrew) :

672. Quand vos soupçons se sont-ils éveillés au sujet de Sneath?—Dans l'été de 1873.

673. Je constate qu'en 1875 vous avez adressé une lettre au département pour obtenir un prolongement de délai pour votre obligation. Vous n'avez pas alors mentionné vos soupçons?—Non, je ne voulais rien dire au département avant d'être sûr de mon fait.

674. Ne pensez-vous pas, étant donnés les soupçons que vous aviez sur une erreur de chiffres, qu'il eût été plus naturel de demander au département un nouveau mesurage?—Non, je ne pense pas.

675. Vous devez avoir des idées particulières sur vos devoirs envers le département?—J'ai mes idées propres, et je pense que je puis les mettre en parallèle avec les vôtres, en ce qui concerne les questions d'affaires.

676. Vos soupçons se sont éveillés en 1873?—Certainement, lorsqu'il m'a été donné de constater que l'on évaluait le billot à 155 pieds de bois—à quoi bon parler pour rien.

677. Vous avez demandé au département, en 1875, à renouveler votre obligation?—Oui.

678. Vous étiez pleinement convaincu alors que la quantité de bois était exagérée dans le rapport?—Certainement, je soupçonnais fortement la chose.

679. Pourquoi n'avoir pas demandé un nouveau mesurage au département?—Parce que je ne voulais pas faire une semblable demande au département avant de pouvoir la motiver; je ne fais pas les affaires comme cela.

680. Ne pensez-vous pas qu'il n'aurait été que juste de la part du département des Sauvages de vous permettre d'essayer le mesurage des billots?—C'est peut-être votre opinion, mais je puis penser autrement.

681. Je vous demande votre opinion?—Je ne sache pas que je sois tenu de vous faire part de mes idées particulières.

682. Comme question de fait, bien que vos soupçons fussent éveillés au sujet du mesurage de ces billots, et que ces billots ne fussent pas vendus à l'époque, vous n'avez pas fait part de ces soupçons au département, ni vous n'avez demandé un nouveau mesurage?—Non, et je ne l'ai pas fait, parce qu'on ne mesure pas les billots dans l'eau.

683. Mais ils peuvent être mesurés dans l'eau?—Ce n'est pas la coutume sur la Baie Georgienne.

M. L. VANKOUGHNET est rappelé et interrogé de nouveau.

Par M. Mills :

684. Je désirerais vous poser une question ; je désirerais savoir si le règlement de ce compte par le département, et non par ordre en conseil, n'était pas la manière régulière de procéder ?—Je le crois.

Par M. Bowell :

685. Est-ce la pratique du département des Sauvages de remettre des sommes dues, ou autres créances payables au département, par ordre administratif ou par ordre du ministre ?—Oui, si c'est un ré-ajustement de compte. Si un compte renferme des surcharges, et qu'elles soient prouvées telles, à la satisfaction du ministre, il est régulier de réajuster le compte, et de ne charger que ce qui est juste et raisonnable.

Par M. Mills :

686. L'acte des Sauvages pourvoit à cela ?—Non, je ne crois pas qu'il y ait de clause à cet effet, mais c'est le règlement.

Par M. Bowell :

687. L'acte d'audition passé par feu sir F. Hincks, prescrit que la remise de toutes dettes se fera par ordre en conseil ; cependant, si le ministre pense que le compte est surchargé, il peut retrancher de sa propre autorité. L'action de M. Mills dans ce cas, est-elle la pratique usuelle du département ?—Je ne connais pas de précédent, à l'époque, mais la pratique générale du département a été, je crois, de ré-ajuster le compte lorsqu'il y avait surcharge et qu'elle était prouvée.

688. C'est-à-dire que si vous avez la preuve qu'il y a surcharge, vous en faites remises aux intéressés ?—Oui, lorsque le fait est prouvé d'une manière satisfaisante.

J. M. DOLLAR est appelé et interrogé.

Par M. Mulock :

689. Vous êtes au service de M. Cook ?—Pas actuellement.

690. Avez-vous été à son service ?—Oui.

691. Quand avez-vous commencé ?—En 1874.

692. A quelle date ?—En septembre, je crois.

693. Quelle est votre occupation ?—Marchand de bois.

694. Où étiez-vous employé par lui en 1874 ?—Dans le Muskoka.

695. Étiez-vous à ses scieries, alors ?—Oui, en septembre 1874, avant d'aller dans le Muskoka.

696. Ce sont les scieries mentionnées dans sa déposition—Les scieries de Midland ?—Oui.

697. Ce sont les seules qu'il possède, je crois ?—Oui.

698. Lorsque vous y étiez en 1874, s'y trouvait-il des billots ?—Oui, il y en avait beaucoup.

699. Où étaient-ils ?—À l'extrémité de la baie, au sud et à l'ouest de la scierie.

700. Dans une estacade ?—Oui.

701. Étaient-ce des billots de cette année-là, ou d'années précédentes ?—Des années précédentes.

702. Ils n'avaient pas été coupés dans l'hiver de 1873-74 ?—Non.

703. Savez-vous où ils avaient été abattus ?—Je n'en sais rien par moi-même. J'ai appris qu'ils venaient des îles Christian. Je n'étais pas dans le pays lorsqu'ils ont été abattus, par conséquent je ne puis dire leur provenance.

704. Était-ce l'impression générale parmi les ouvriers de la scierie ?—Oui, on en parlait généralement comme provenant des îles Christian.

705. C'est-à-dire les billots dont il est question ici ?—Oui.

706. Portaient-ils quelque marque pouvant les faire reconnaître comme provenant de ces îles ?—Oui.

707. Comment étaient-ils marqués ?—D'un simple "C."

708. Comment étaient marqués les billots coupés dans les autres exploitations de M. Cook ; ou, étaient-ils marqués différemment ?—Les autres billots portaient une marque différente.

709. Était-il question à l'époque, autant que vous sachiez, d'une erreur commise dans le rapport ?—On n'en parlait pas d'une manière générale.

710. Entre M. Cook et vous ?—M. Cook m'a dit, pendant que nous visitions les billots, que le rapport était fait d'une manière exagérée et qu'il ne trouvait pas la quantité mentionnée.

711. A-t-il dit qui les avait faits ?—Oui.

712. Qui était-ce ?—Sneath.

713. Quand ces billots ont-ils été débités en bois de service ?—Je l'ignore, parce que je n'étais pas à la scierie. On débitait ces billots à mon retour en 1875, et aussi en 1876. J'en ai vu débiter un petit nombre.

714. Quand les derniers ont-ils été sciés ?—Mes souvenirs ne dépassent pas 1876. On était occupé à les scier en 1876, et je n'en ai plus revu après cela, bien que je me sois souvent trouvé à la scierie après cela.

715. Pouvez-vous vous former une idée de la quantité de bois contenue dans les billots sciés en 1874 ?—Autant que je me rappelle, je pourrais dire qu'il y avait environ un million ou un million et demi de pieds.

716. Vous pourriez-vous en faire une idée d'après la quantité de billots que vous avez vus en 1874—les billots provenant des îles Christian et qui étaient renfermés dans une estacade ?—Oui, environ un million ou un million et demi de pieds.

717. Combien de pieds chaque billot contenait-il, en moyenne ?—À peu près 100 pieds—les billots étaient petite.

718. D'après le rapport original, il paraîtrait que ces billots auraient dû contenir une moyenne de 155½ pieds afin de parfaire la quantité rapportée. En votre qualité de marchand de bois, pensez-vous qu'ils pouvaient contenir cette quantité moyenne ?—Je ne le crois pas.

719. Avez-vous des doutes sur ce point ?—Non. Je connais bien ces îles, et je n'ai jamais vu de billots en provenant pouvant donner une pareille moyenne.

720. Combien ont donné, en moyenne, les billots tirés des îles Christian ?—Je pense que les plus gros pouvaient donner à peu près 80 pieds. Je pense que la grande moyenne serait de 60 à 70 pieds.

721. Alors les billots provenant de ces îles sont petits ?—Oui.

722. Très au-dessous de la moyenne donnée dans les autres fonds de bois ?—Ils sont plus petits que ceux tirés de l'intérieur du pays.

723. Alors les arbres qui croissent sur ces îles sont plutôt rabougris ?—Oui, plus petits que sur les côtes de la Baie Georgienne.

724. Il paraîtrait qu'en avril 1879, une somme d'argent a été créditée à M. Cook par le département ici, pour du bois que l'on disait avoir été coupé sur les îles Christian en 1876. Savez-vous comment cet argent avait été payé au département ?—Je ne connaissais rien du département à l'époque.

725. Savez-vous si ces deniers ont été payés par M. Cook au département ?—Je ne connais rien de cela.

726. A qui adressiez-vous les relevés du bois abattu sur les îles Christian ?—Les billots que j'ai faits ont été coupés sur des îles autres que les îles Christian. Mes rapports étaient adressés au gouvernement de l'Ontario.

727. Voici une déclaration, M. Dollar, faite par vous en date du 1er février 1879 (voir Exhibit N) dans laquelle il est dit que pendant la saison de 1875-76—je suppose que vous voulez parler de l'hiver ?—On coupe le bois sur les îles, en été.

728. Vous dites donc dans votre déclaration : "Pendant la saison 1875-76, j'ai coupé et tiré, pour H. H. Cook, de la cité de Toronto, marchand de bois, sur les îles de la Baie Georgienne, au sud de Moose Point, 324,600 pieds, au meilleur de ma connaissance et croyance." A qui a été adressé le relevé relatif à ces billots ?—Au gouvernement de l'Ontario.

729. Comment cela se fait-il?—Nous tenions à l'époque, le permis du gouvernement d'Ontario.

730. Pour quelles concessions?—Pour toutes les îles à partir de l'île Beausoleil en remontant le long de la côte jusqu'à l'île Parry et le chenal de Parry Sound.

731. Comment se fait-il que vous faisiez rapport au gouvernement d'Ontario?—Nous tenions notre permis de lui, vu que ce gouvernement réclamait la propriété de ces îles. C'est seulement une partie du rapport. Il y a eu un relevé de deux ou trois millions de pieds adressé à ce gouvernement, qui nous demanda, par la suite, de lui adresser un relevé séparé des billots coupés sur les îles sises au sud de Moose Point, en nous donnant pour raison que les autorités fédérales et locales se disputaient la possession de ces îles. On nous demanda de faire un rapport séparé afin de pouvoir régler avec le gouvernement du Canada. M. Cook a déjà payé les droits au gouvernement de l'Ontario.

732. Quand?—Avant cela, en 1873, je crois; je n'en savais rien alors, mais c'est l'explication que m'en a donnée M. Cooper. Je crois que je n'étais pas encore au service de M. Cook lorsque j'ai fait ce rapport en 1879.

733. De sorte que vous dites que le rapport au sujet desquels le département, à Ottawa, réclamait à M. Cook une balance, en avril 1879, avait été adressé au gouvernement de l'Ontario?—Oui.

734. Pourquoi avez-vous adressé ce rapport au gouvernement d'Ontario?—Parce que nous tenions notre permis de lui. Le différend n'était pas entre M. Cook et les autorités fédérales, mais entre ces dernières et le gouvernement provincial. J'ai, subséquemment, acheté ces îles de M. Cook, et je parle avec connaissance de cause. J'ai eu quelque difficulté, ensuite, pour les obtenir du gouvernement d'Ontario, et de fait on refusa, à la suite du règlement de compte, de donner un permis d'exploitation sur ces îles, qui furent retranchées dans cette partie du permis.

735. Dans une lettre au département, en date du 11 octobre 1878 (voir Exhibit G.), M. Plummer dit: "Je dois attirer votre attention sur le fait que M. Cook a abattu du bois sur ces îles pendant la saison de 1875-76, qu'il n'a fait aucun rapport sur son exploitation, ni acquitté les droits—ce fait a été signalé au département par M. Cook dans sa lettre du 3 février 1877." Est-ce au sujet des billots mentionnés dans cette lettre, que vous dites avoir adressé un rapport au gouvernement de l'Ontario?—Je le suppose.

736. Avez-vous fait d'autres billots en 1875-76?—Non, pas là.

737. De sorte que votre présente déclaration touchant le rapport adressé au gouvernement d'Ontario au sujet de certains billots, doit nécessairement s'appliquer à ceux dont M. Plummer a parlé?—Je le présume.

738. Pouvez-vous me dire quand M. Cook a effectué un règlement pour ces billots avec le gouvernement d'Ontario?—Je n'en sais rien.

739. Savez-vous si c'est le gouvernement d'Ontario, ou M. Cook, qui a réglé avec les autorités fédérales?—J'ai compris que c'était le gouvernement d'Ontario.

740. Il a tout simplement transféré le montant qu'il devait du crédit de M. Cook à celui des autorités fédérales?—Une partie. L'on m'a demandé de faire cet affidavit de la portion due au gouvernement fédéral.

741. Le gouvernement d'Ontario vous a demandé de faire une déclaration assermentée indiquant quelle proportion des deniers à lui payés par M. Cook, appartenait aux autorités fédérales?—Oui.

742. Alors, le gouvernement d'Ontario a reçu plus qu'il ne lui était dû?—Il n'en aurait pas été ainsi si l'île lui avait appartenu. C'était un différend entre les deux gouvernements auquel nous n'avions rien à voir.

743. Mais si l'île n'était pas la propriété du gouvernement de l'Ontario, ils obtenaient de M. Cook des sommes qui ne leur appartenaient pas?—Oui.

Par M. White (Renfrew):

744. Vous dites que vous êtes entré au service de M. Cook en 1874?—Oui.

745. Alors, vous n'avez eu aucune connaissance de la transaction qui a eu lieu en 1873?—Non.

746. Aucune connaissance quelconque?—Aucune.
747. Vous ne savez pas, personnellement, si les billots provenaient de l'île Christian ou d'ailleurs?—Je ne le savais que par oui dire.
748. Vous n'en savez rien par vous-même?—Non.
749. Savez-vous si une partie de ces billots avait été coupée avant l'époque où vous les avez remarqués, au sud de la scierie, en 1874?—Je l'ignore.
750. Vous dites que les billots étaient simplement marqués d'un "C"?—Oui.
751. Et que ceux que vous avez faits dans le Muskoka, en 1874, étaient marqués différemment?—Oui.
752. Savez-vous, par vous-même, si les billots coupés en 1872-73, dans le Muskoka, étaient marqués "C", ou autrement?—Je sais qu'ils étaient marqués différemment.
753. Comment le savez-vous?—J'ai vu quelques-uns des anciens billots du Muskoka.
754. Vous savez qu'ils étaient tous estampés différemment?—Oui.
755. Comment savez-vous cela?—Je sais que la lettre "C" n'était pas la marque usitée dans le Muskoka.
756. Savez-vous pourquoi elle n'était pas usitée?—Je n'y étais pas à l'époque, mais les employés me l'ont dit.
757. Vous dites que vous avez examiné les dimensions des billots dans l'estacade?—Je n'ai pas dit que je les avais examinés de près.
758. Comment les avez-vous examinés—du rivage ou en marchant dessus?—J'ai passé dessus.
759. En avez-vous jamais mesuré quelques-uns?—Non.
760. De sorte que votre appréciation de la quantité de pieds de bois qu'ils contenaient, n'était qu'une simple approximation?—Oui.
761. Je crois vous avoir entendu dire que les billots, dans le district de Muskoka, ne donnaient qu'une moyenne de 60 ou 80 pieds par billot?—Je n'ai pas dit cela. J'ai parlé de cette moyenne pour ceux que j'ai coupés sur l'île ou sur la côte nord de la Baie Georgienne.
762. Était-ce l'exploitation d'un ancien chantier?—Il n'y avait pas eu d'exploitation dans cet endroit.
763. Quelle était, disiez-vous, la moyenne de production des billots dans le Muskoka?—Environ 150 pieds; les uns plus, les autres moins.
764. Avez-vous entendu dire à M. Cook que les billots du Muskoka donnaient une moyenne de 100 pieds seulement?—Je n'ai pas entendu répéter cela.
765. Avez-vous visité ces concessions, durant l'été de 1879, dans le but de les faire vendre à une compagnie d'exploitation?—Non, je ne connaissais pas ces fonds.
766. Je désire savoir si vous avez examiné ces concessions et fait un rapport sur la quantité de bois qu'elles renfermaient, dans le but de les céder à une compagnie, en 1879?—Non.
767. Savez-vous si on les a fait examiner?—Non; j'ai acheté ces fonds de bois en 1879.
768. M. Dollar, vous dites, au sujet de cette déclaration que vous avez faite relativement au bois abattu en 1875-76, que l'on était indécis de savoir à qui appartenait le droit de donner des permis?—Oui.
769. Que vous avez adressé le rapport au gouvernement de l'Ontario; que M. Cook a payé le bois à ce dernier, et qu'il a découvert plus tard que ce paiement aurait dû être fait aux autorités fédérales?—Oui.
770. Combien de temps après le paiement a-t-il découvert cela?—Après avoir expédié les rapports.
771. Combien de temps après?—Je pense que j'en ai entendu parler pour la première fois en 1878.
772. Pouvez-vous nous dire comment il se fait que M. Cook ait admis, en février 1877, qu'il devait au gouvernement fédéral pour du bois abattu sur ces îles?—Je ne sais.

773. Je suppose que vous ne pouvez nous dire si des billots coupés en 1872-73 ont été sciés avant 1874, ou non?—Je ne connais rien de cela.

M. WM PLUMMER est rappelé et interrogé derechef :

Par M. White (Renfrew) :

774. M. Dollar a déclaré que le bois abattu sur les îles de la baie Georgienne en 1875-76, avait été coupé, comme on le supposait, sous l'autorité du permis donné par le gouvernement de l'Ontario, et que l'on s'aperçut ensuite que le département des Sauvages avait le contrôle de ces îles, et que la somme payée au département, en 1879, avait été versée par le département des terres de la couronne de l'Ontario, et non point par M. Cook. Pouvez-vous nous dire si cela est exact ou non?—Je maintiens ce que j'ai dit précédemment, et M. Dollar, sans doute, a confondu les deux choses sans le vouloir. D'après sa propre déclaration, et les deniers payés, M. Cook a abattu les billots dont j'ai parlé sur les îles Christian qui étaient comprises dans le permis. Les billots mentionnés par M. Dollar ont été coupés sur des îles réclamées par le gouvernement, et il en a été fait rapport, dit-il, au gouvernement de l'Ontario. Subséquentement, ces deniers ont été remboursés, de sorte que nous avons été payés pour les billots coupés par M. Cook, et par conséquent nous avons été payés pour les billots coupés sur ces îles.

775. Alors la déclaration de M. Dollar est, de fait, inexacte?—Oui, sous ce rapport. Les faits relatifs à ces îles font partie du dossier.

Par M. Cook :

776. Combien le département m'a-t-il demandé, par mille, pour les billots abattus sur les îles Christian? Vous savez, sans doute, que c'était \$1.60?—Je le pense.

777. Combien demande-t-il maintenant?—Je l'ignore. Le tarif a été remanié depuis.

778. Combien a-t-on demandé à M. Power?—L'an dernier, on vous a demandé \$1.

779. Et combien a-t-il exigé de M. Power?—Le même prix.

780. Combien demande-t-il pour les îles Manitoulines?—\$1, environ.

781. Quand on m'a demandé \$1.60, ne demandait-on pas seulement une piastre aux personnes qui faisaient du bois dans les îles Manitoulines?—Je ne le crois pas.

Par M. White (Renfrew) :

782. Après la date à laquelle vous avez reçu des communications du département au sujet de cette réclamation de M. Cook, et avant le mois de septembre, 1878, M. Cook vous a-t-il demandé instamment de faire rapport là-dessus?—J'ai déjà dit qu'il m'avait parlé plusieurs fois à ce sujet.

783. Il vous a prié de faire un rapport?—Oui.

Par M. Bowell :

784. Ou de retarder votre rapport?—Non; il ne m'a jamais demandé cela.

Par M. Mulock :

785. Tout a été payé par M. Cook, il ne doit rien au département, n'est-ce pas?—Je ne crois pas.

786. Quand vous avez mentionné le règlement effectué avec le gouvernement de l'Ontario pour des billots coupés par M. Cook sur les îles Christian, de quel lot de billots voulez-vous parler?—C'étaient des billots coupés sur les îles de la Baie Georgienne, au nord et au sud des îles Christian.

787. C'était le lot de billots dont M. Dollar devait faire le relevé?—Non; les lots de billots au sujet desquels M. Dollar a fait une déclaration ont été portés au compte de M. Cook, qui les a payés, et les honoraires du permis ont été versés au fonds des Sauvages. Ceux dont a parlé M. Dollar ont été rapportés au gouvernement de l'Ontario, qui nous a remis les deniers, ainsi que la déclaration.

788. Tout a été réglé avec le département ?—Oui.

789. M. Cook a réglé directement pour une partie, et le gouvernement de l'Ontario lui a remis les deniers qu'il avait payés par erreur ?—M. Cook a payé pour les billots rapportés sous serment par M. Dollar, mais c'est une chose tout à fait différente.

M. R. G. DALTON est appelé et interrogé :

Par M. Mulock :

790. Connaissez-vous quelque chose de la remise faite à M. Power ?

Objection est faite à la question.

791. Vous êtes employé dans le département des Sauvages ?—Oui.

792. Quelle position y occupez-vous ?—Je suis dans la comptabilité.

793. Depuis combien de temps êtes-vous dans cette branche ?—Près de trois ans.

794. En supposant qu'une erreur de chiffres aurait été faite par un marchand de bois, à son désavantage, quelle est la pratique suivie par le département lorsque l'erreur lui est signalée ?—Je ne sais.

795. Avez-vous jamais revisé les droits à payer ?—Oui, une fois.

796. Dans quel cas était-ce ?—Dans le cas de M. Power.

797. Que voulez-vous dire par une fois ?—Que c'est le seul cas.

798. Qu'est-il arrivé alors ?—Je l'ignore.

799. Que connaissez-vous de la chose ?—Je n'en connais rien, si ce n'est qu'il y a eu remise de droits.

800. Pourquoi ?—Pour exagération dans le mesurage.

801. Alors M. Power avait rapporté plus de bois qu'il n'en avait réellement ?—Oui.

802. Il découvrit l'erreur et la signala au département, qui la rectifia en lui faisant remise d'une partie des droits ?—Oui, je crois.

803. Le département rectifia l'erreur ?—Oui.

804. Pouvez-vous me dire dans quelle proportion était l'erreur relativement à la quantité rapportée ?—Je ne sais.

805. Savez-vous quelle quantité il avait rapportée ?—Non.

806. Était-elle considérable ?

Objection est faite à la question, pour le motif que les pièces n'ont pas été produites.

Par M. Bowell :

807. Quel est ce M. Power ?—Je ne le connais pas du tout.

Par M. Cook :

808. Où demeure-t-il ?—Je l'ignore.

809. Où est située sa scierie ?—Je ne sais. Sa concession est dans l'île Parry, sur la Baie Georgienne.

810. Près de ces îles ?—Elle en est très éloignée.

Par M. White (Renfrew) :

811. Savez-vous sur quelle preuve cette remise a été faite ?—Non, je n'ai réellement pas examiné la question.

Par M. Bowell :

812. Je suppose que votre travail consiste à faire les inscriptions dans vos livres ?—La transaction n'est pas encore entrée dans les registres. Elle est dans le moment devant la comptabilité.

813. Savez-vous si des mesures ont été prises pour constater l'erreur ?—Je ne saurais l'affirmer.

Par M. Somerville (Brant) :

814. Est-ce une transaction récente ?—Oui.

Par M. Bowell :

815. La remise a-t-elle été faite?—Oui, et l'argent a été payé.

816. Pouvez-vous me dire pourquoi cela a été fait —Il y avait exagération dans le mesurage.

817. Savez-vous quelles mesures ont été prises pour s'assurer de cette irrégularité?—Non.

Par M. Somerville (Brant) :

818. A combien s'élève l'erreur?—Je ne saurais le dire.

819. Si vous avez fait l'entrée des comptes dans les livres, ne pouviez-vous vous en assurer?—L'entrée n'a pas été faite. La question est en ce moment à l'étude.

820. Savez-vous ce que contiennent les papiers?—Non.

M. DOLLAR est rappelé et interrogé de nouveau :

Par M. Mulock :

821. Ce renseignement sur M. Power est fourni par son agent; quel est son nom?—M. Miscampbell.

Par M. Bowell :

822. Est-il ici?—Non.

Par M. Mulock :

823. Est-ce le cas que M. Miscampbell a répété à M. Dalton que le département a remis, par suite de cette rectification d'erreur, une somme égale à la moitié du montant total?—Le président décide que cette question n'est pas convenable.

M. VANKOUGHNET est rappelé et interrogé de nouveau :

Par M. Bowell :

824. Vous avez entendu la déclaration de M. Dalton?—Je l'ai entendue en partie. Il parlait si bas que je n'ai pas saisi le tout.

825. Vous avez entendu M. Dalton déclarer qu'une remise de droits avait été faite à M. Power qui a un permis pour faire du bois sur les îles Parry?—Oui.

826. Veuillez faire connaître au comité les faits qui se rattachent à cette affaire?—Le bois a été mesuré de nouveau, parce que M. Power avait déclaré au département qu'il y avait erreur à son désavantage.

Par M. White (Renfrew) :

827. En vertu de quelle autorité le bois a-t-il été mesuré de nouveau?—Par l'autorité du département.

828. A la suite d'une entente avec M. Power?—Oui, nous avons insisté là-dessus.

829. Le mesurage a-t-il été fait par une personne désintéressée?—Oui, cette personne a attesté la quantité, sous serment.

Par M. Mulock.

830. Savez-vous qui a fait le mesurage?—C'était un employé de M. Power. Nous acceptons toujours ces affidavits.

Par M. White (Renfrew) :

831. Qui a fait l'affidavit?—Le mesureur lui-même.

Le comité s'éjourne alors.

EXHIBIT A.

TORONTO, 3 février, 1877.

MON CHER MONSIEUR,—Je vous transmets, ci-joint, un état détaillé des pertes que j'ai subies, en 1873, sur une certaine quantité de billots de sciage dont le nombre a été exagéré dans le relevé adressé au département par une personne à mon service à l'époque, dans le but (autant que je sache) de faire paraître son travail sous un meilleur jour quant au coût de l'exploitation, sans tenir compte de la perte que me valait son faux rapport.

Cet état donne la quantité totale de billots mentionnés dans le relevé, la manière dont les droits ont été réglés, ainsi que la quantité de bois de sciage produite par ces billots, faisant voir une différence à mon désavantage de 929,017 pieds, ou une perte s'élevant, d'après le tarif de droits—\$1.60—à \$1,486.24.

J'ai, aussi, fait voir dans cet état ce que j'ai perdu en transformant ces billots en bois de service et en le vendant au meilleur prix possible—perte qui s'élève, comme vous le remarquerez, à \$3,919.04. Ajoutez à cela l'excédant du relevé, et vous verrez que j'ai subi une perte totale de \$5,405.28 sur ces billots. Prenant en considération le chiffre élevé de l'excédant du relevé et la perte subie par le sciage des billots en bois de service et la vente désavantageuse, je considère que je devrais être exempté du paiement de l'obligation de \$1,800 donnée à cette date et restée impayée, et que je ne devrais pas être astreint à payer les droits sur quelques trois ou quatre cent mille pieds de billots que j'ai coupés sur ces îles pendant la dernière saison et dont je n'ai pas encore fourni le relevé.

Espérant obtenir une réponse favorable aussitôt que possible.

Je suis, cher monsieur, votre bien dévoué.

H. H. COOK.

L'hon. DAVID MILLS, ministre de l'Intérieur, Ottawa.

ÉTAT du montant perdu par H. H. Cook par suite de l'exagération du relevé des billots de sciage, et de ses pertes sur le bois scié en 1873 et provenant des billots tirés des îles Christian.

1873.		\$ cts.	\$ cts.
24 juin.....	Relevé adressé au département des Sauvages pour billots coupés pour moi sur les îles Christian, Beausoleil et Giant's Tomb, 2,424,973 pieds, à \$1.60 p. M.....		3,879 95
"	Payé au département, en acompte.....	2,079 95	
"	Obligation donnée pour paiement de.....	1,800 00	
		3,879 95	3,879 95
31 décembre.	Vente de bois provenant des susdits billots—		
	Ventes totales, 1,495,956 pieds, qui ont produit.....	7,928 91	
	Coût de coupe et transport de 1,495,956 pieds de billots de sciage à \$4.32.....		6,462 52
	Droits du gouvernement sur do à \$1.60.....		2,393 52
	Coût du sciage en bois de service, \$2 p. M.....		2,991 91
	Coût total.....		11,847 95
	A déduire, ventes comme ci-dessus.....		7,928 91
	Perte sur bois de service.....		3,919 04
	Quantité de billots d'après le relevé susdit. 2,424,973 pds.		
	Quantité vendue..... 1,495,956		
	Excédant du relevé et perte..... 923,017 à \$1.60.		1,486 24
	Perte totale.....		5,405 28

EXHIBIT B.

Bois coupé pendant la saison de 1872-73, par H. H. Cook (Baie Georgienne).

15,594 pièces de pin blanc, 2,424,973 pds., M.P., à \$1.60. \$3,879 95

Oct. 1, 1873.—Payé comptant..... \$2,079 95

Obligation à 6 mois..... 1,800 00

\$3,879 95

Obligation..... 1,800 00

Remise..... 1,486 24

\$313 76

Intérêt..... 94 12

\$407 88

Payé, octobre, 1878..... 359 76

Balance payée en avril, 1879..... \$48 12

Bois coupé pendant la saison de 1875-76.

324,600 pieds, M.P., à \$1.60..... \$529 36

Intérêt..... 102 05

Payé, avril 28, 1879..... \$631 51

Cet état est exact.

R. G. DALTON.

EXHIBIT C.

TORONTO, 5 juillet, 1875.

CHER MONSIEUR,—Wm Plummer, du bureau des Sauvages, en cette ville, a une obligation de moi s'élevant à \$1,800, pour droits sur billots de sciage. Cette obligation est échue depuis un certain temps, et je désire la faire renouveler, vu qu'il m'est impossible de la payer par suite de l'extrême stagnation du commerce de bois, et du fait que la qualité inférieure de ces billots ne permettait pas de les convertir en bois de service, eu égard à l'état des marchés cette année et l'an dernier. Par la même occasion, je vous prierais de me délivrer cette année un permis de coupe sur l'île Christian et autres îles. Vous me feriez une grande faveur en accédant à mes demandes et en donnant des instructions à M. Plummer dans ce sens.

Bien à vous,

H. H. COOK,
par W. T.

L'honorable DAVID LAIRD, ministre de l'Intérieur, Ottawa.

M. V. fera rapport sur cette demande.

D. L.

EXHIBIT D.

12 juillet, 1875.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 23 mai, 1874, et à la correspondance antérieure au sujet de ce que doit M. H. H. Cook à ce bureau pour permis de coupe

de bois sur les îles Christian et autres îles dans la baie Georgienne, pour lequel vous avez en mains une obligation de ce monsieur, je suis chargé par le surintendant général de vous informer que l'obligation en question peut être renouvelée pour six mois, à dater de l'échéance. Le permis de ce monsieur pourra aussi être renouvelé pour l'année courante, mais il devra être averti qu'il aura à payer la rente du terrain et les honoraires de licence.

Je suis, etc.

WM PLUMMER, écr., V. S., Toronto.

EXHIBIT E.

Mémo sur la lettre de M. Cook, du 5 courant, demandant l'autorisation de renouveler son obligation de \$1,800 pour droits de coupe de bois dus par lui au département.

La date de l'obligation non acquittée dont il est question, est du 24 novembre 1873. Elle était payable le 24 mai 1874.

M. Cook doit aussi la rente du terrain jusqu'au 30 avril 1875 et au 30 avril 1876, et les honoraires de renouvellement pendant quatre années qui s'élèvent en totalité à \$88. Somme totale de la dette de M. Cook au département, \$1,888.

L. VANKOUGHNET, D.A.G.T.S.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES, 7 juillet 1875.

Veillez informer M. Plummer que le surintendant général ordonne le renouvellement de l'obligation de M. Cook pour six mois à dater de l'échéance. Informez-le aussi de renouveler le permis de coupe pour l'année courante, mais en lui enjoignant de payer les honoraires de licence.

D. L.

EXHIBIT F.

M. Herman H. Cook ayant payé la somme de \$359.76, balance due par lui pour bois coupé en vertu de ce permis, ainsi que la rente du terrain et les honoraires de renouvellement, jusqu'au 30 avril 1879, qui forment \$124, soit, en totalité, \$483.76, le présent permis (comprenant le bois de corde ainsi que tous autres bois y mentionnés) est renouvelé pour l'année expirant le 30 avril 1879. L'autorisation de couper du bois de corde ne confère, toutefois, au permissionnaire, aucun droit d'abattre des arbres mesurant moins d'un pied de diamètre sur la souche.

DAVID MILLS,

Ministre de l'Intérieur et sur. gén. des aff. des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, BRANCHE DES SAUVAGES, 2 octobre 1878.

EXHIBIT G.

BUREAU DES SAUVAGES, TORONTO, 11 octobre 1878.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant, concernant le montant de la remise accordée à M. H. H. Cook pour du bois abattu sur les îles Christian pendant la saison de 1872-73, et faisant voir qu'il doit une balance sur cette transaction, de \$483.76 qu'il a payée à Ottawa. Je prends la liberté de vous dire qu'il me paraît y avoir une erreur dans le chiffre du montant, comme vous le fera constater l'état ci-inclus.

D'après nos livres, et après avoir alloué la remise mentionnée, il reste encore une balance due par M. Cook, s'élevant à \$50.12, ce qui comprend trois honoraires de renouvellement, appartenant au surintendant local.

Relativement au renouvellement du permis de coupe de M. Cook sur ces îles, vous dites dans votre lettre que pouvoir sera donné dans cette communication pour

lui permettre de couper du bois de corde à part les autres coupes de bois y mentionnées.

Je désire attirer votre attention sur le transfert de droits fait par les Sauvages, le 2 juin 1870, et transmis à Ottawa le 11 juillet 1870. Vous verrez que les seules essences forestières dont les droits de coupe ont été transférés, sont le chêne et le pin. Je ne vois pas, cependant, comment un permis peut être donné pour d'autres coupes, sans obtenir au préalable, des Sauvages, un autre transfert de droit embrassant les autres essences mentionnées.

Je dois, de plus, attirer votre attention sur le fait que M. H. H. Cook a abattu du bois sur ces îles, pendant la saison de 1875-76, qu'il n'a fait aucun rapport sur son exploitation, ni acquitté les droits. Ce fait a été signalé au département par M. Cook dans sa lettre du 3 février 1877.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. PLUMMER,

Sur. Com. A. des S.

L'Hon. ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

ETAT relatif au permis de M. H. H. Cook pour coupes de bois sur les îles Christian et autres.

1873.		\$	cts.
6 oct.....	A obligation à 6 mois, intérêt, 6 par cent.....	1,800	00
	Av.		
	Par remise pour surcharge.....	1,486	24
	A balance.....	313	76
	A intérêt depuis le 6 octobre 1873.....	94	12
	Rente du terrain jusqu'au 30 avril, 1879 (3 ans) à \$40.....	120	00
	Honoraire de renouvellement.....	6	00
	Av.	533	88
	Par montant payé à Ottawa.....	483	76
	A balance.....	50	12

BUREAU DES SAUVAGES, TORONTO, 7 octobre 1878.

EXHIBIT H.

N° 55.

LIVRE FORESTIER, FOL. 28.

DUPLICATA POUR LE DÉPARTEMENT.

\$359.76.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE,

OTTAWA, 2 octobre 1878.

Reçu pour solde, de H. H. Cook, pour droits de coupes de bois, 1873, sur les îles Christian, la somme de trois cent cinquante-neuf piastres et soixante et seize centins, qui sera portée au crédit du receveur général dans cette banque.

Signé en triple expédition,

WILLIAM MAYNARD,

Gérant intérimaire.

Entré, J. H. THOMPSON,
Par le comptable.

EXHIBIT I.

N° 56.

LIVRE FORESTIER, FOL. 28.

DUPLICATA POUR LE DÉPARTEMENT.

\$124.00.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE.

OTTAWA, 2 octobre 1878.

Reçu de H. H. Cook, pour renouvellement de son permis d'exploitation dans les îles Christian, la somme de cent vingt-quatre piastres qui sera portée au crédit du receveur général dans cette banque.

Signé en triple expédition,

WM. MAYNARD, JR.,

Gérant intérimaire.

Entré, J. H. THOMPSON,
Par le comptable.

EXHIBIT J.

Je, William Telfer, de la cité de Toronto, dans le comté de York, teneur de livres, déclare solennellement que je suis teneur de livres pour Henry Herman Cook, de la dite cité de Toronto, marchand de bois; qu'annexé aux présentes se trouve un état du montant perdu par le dit Cook, par suite de l'exagération du relevé des billots de sciage et de ses pertes sur le bois provenant des dits billots, tels que rapportés au département des Sauvages, comme ayant été coupés pour le dit Cook sur les îles Christian, Beausoleil et Giant's Tomb, pendant les hivers de 1872-73; que le dit état est tiré des livres et comptes des dits relevé et sciage, et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, il donne exactement le montant des dites pertes.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaire."

WM. TELFER.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto,
dans le comté de York, ce 28e jour de sep-
tembre A.D. 1878. }

CHARLES MOSS, commissaire. &c.

EXHIBIT K.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES SAUVAGES,
OTTAWA, 8 février, 1877.

MONSIEUR,—J'inclus, sous ce pli, copie d'une lettre de M. H. H. Cook et de son incluse, indiquant le montant perdu par lui en 1873 sur des billots de sciage dont la quantité a été exagérée dans le rapport transmis au département, et sur du bois scié cette même année de billots coupés sur les îles Christian, et je vous prie de vouloir bien vous enquerir soigneusement des faits, en ce qui concerne la quantité du bois que l'on dit être exagérée, et de me transmettre un rapport à ce sujet, ainsi qu'une appréciation du montant que vous croirez devoir être remis à M. Cook, s'il y a lieu.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. A. MEREDITH,
Sous-ministre de l'Intérieur.

WILLIAM PLUMMER, écr.,
Surintendant et commissaire,
Toronto.

EXHIBIT L:

BUREAU DES SAUVAGES,
TORONTO, 30 septembre, 1878.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 8 février 1878, renfermant une communication et un état de M. Cook, indiquant le montant perdu par lui en 1877, sur des billots de sciage dont la quantité a été exagérée dans le rapport transmis au département, et sur du bois scié cette même année de billots coupés dans les îles Christian, et me demandant de faire rapport;

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis enquis des faits aussi complètement qu'il m'a été possible de le faire, dans les circonstances, et je suis persuadé que M. Cook a subi des pertes par suite de ces transactions.

Je puis attester, de plus, que le pin qui se trouve sur ces îles est de qualité inférieure, et qu'il est, aussi, très disséminé sur ces îles, ce qui en rend l'exploitation difficile et dispendieuse.

Quant à une remise, M. Cook aurait parfaitement droit au montant qu'il pourra prouver, à la satisfaction du département, avoir été surchargé par l'agent qu'il employait.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. PLUMMER, *surintendant et commissaire des affaires des Sauvages.*

A l'honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa.

Donnez à M. Cook la remise à laquelle il a droit, d'après la déclaration de M. Telfer.—D.M.

EXHIBIT M.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DIVISION DES SAUVAGES.

OTTAWA, 3 octobre, 1878.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 écoulé, faisant connaître le résultat de votre enquête au sujet des pertes que M. H. H. Cook prétend avoir subies en 1873 par suite d'exagération dans le nombre de billots rapportés au département, et de vous informer que, vu vos appréciations et les déclarations produites par M. Cook, le surintendant général a autorisé, en faveur de M. Cook, une remise de \$1,486.24, valeur des billots surchargés.

Le compte de M. Cook est, à présent, comme suit :

Balance, au 6 mai 1874.....	\$1,846 00
Moins, la remise, comme ci-dessus.....	1,486 24
	<hr/>
	\$ 359 76
Ajouter rente du terrain et renouvellement jusqu'au 30 avril 1879.....	124 00
	<hr/>
Balance.....	\$ 483 76

M. Cook ayant actuellement payé dans ce bureau la susdite balance de \$483.76, son permis de coupe dans les îles Christian et autres y mentionnées, a été renouvelé par le surintendant général jusqu'au 30 avril 1879, et pouvoir lui a aussi été donné de couper du bois de corde à part les autres qualités de bois mentionnées dans le permis. La copie du dit permis qui se trouve dans votre bureau devrait être transmise au département afin que le renouvellement y soit inscrit à l'endos et signé par le surintendant général.

Vous voudrez bien remettre à M. Cook l'obligation en votre possession, pour la somme de \$1,800.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. A. MEREDITH, *sous-ministre de l'Intérieur.*

A M. WM. PLUMMER, surintendant et commissaire, Toronto, Ont.

EXHIBIT N.

District de Muskoka, }
savoir : }

Je, John Dollar, du village de Bracebridge, dans le district de Muskoka, après avoir prêté serment, déclare que durant la saison de 1875-76, j'ai coupé et tiré, pour le compte de H. H. Cook, de la cité de Toronto, marchand de bois, sur les îles de la Baie Georgienne, au sud de Moose Point, 324,600 pieds de billots de sciage, au meilleur de ma connaissance et croyance.

J. M. DOLLAR.

Assermenté devant moi, à Rosseau, }
dans le district de Muskoka, }
ce 1er février, A. D., 1879. }

WILLIAM DINEBURN, *commissaire, etc.*

EXHIBIT O.

BUREAU DES SAUVAGES,

TORONTO, 21 novembre, 1878.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 13 courant, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dûment notifié M. H. Cook que les Sauvages des îles Christian n'avaient pas autorisé la coupe de bois de corde sur leurs îles, et que les clauses insérées dans son permis relativement à la coupe de ce bois doivent être tenues pour nulles et de nul effet.

J'ai examiné votre compte courant avec M. Cook, qui accompagne votre lettre, et j'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, un relevé tiré de nos livres, qui, je crois, sera trouvé exact, et duquel il appert que M. Cook doit encore au département, pour cette transaction, \$50.12, tel que démontré par mon précédent état.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

WM. PLUMMER,

Surintendant, et commissaire des affaires des Sauvages.

L'hon. ministre de l'Intérieur, Ottawa.

EXHIBIT P.

N° 864.

PENETANGUISHENE, ONT., 7 septembre, 1877.

MONSIEUR,—Nous avons reçu, la nuit dernière, votre lettre du 5 courant, nous indiquant ce qu'il nous faut faire pour régler la question de l'écorce de pruche coupée par nous sur l'île Beckwith.

En réponse nous déclarons, comme nous l'avons démontré par les documents entre nos mains, que nous avons agi de bonne foi, pensant que l'autorisation qui nous avait été donnée par M. Cook, le concessionnaire présumé, était suffisante.

Cependant, comme nous sommes actuellement en défaut, et que dans tous les cas les droits doivent être acquittés, nous nous préparons à faire le nécessaire pour arranger cette affaire et prévenir frais et trouble. Nous verrons sans délai M. Van Block, afin qu'il prépare un relevé exact de ce qui a été enlevé et de ce qui reste sur l'île, et nous espérons être en mesure, avant longtemps, de payer la réclamation que vous avez contre nous.

En même temps, par suite de la position qui nous est faite, nous vous prions de ne pas être trop pressant et de nous donner le temps nécessaire pour prendre les mesures voulues.

Nous sommes, monsieur, vos obéissants serviteurs,

FRANCIS LAFORGE,

JEAN-BAPTISTE QUESNELLE,

Par Th. P. L.

WM PLUMMER, écrivain, surintendant et commissaire des affaires des Sauvages, Toronto.

EXHIBIT Q.

J'ai permis aux porteurs, J.-Bte Quesnelle et Francis Laforge, de couper de l'écorce de pruche sur l'île Beckwith,—les droits, 50 centins par corde, devant être payés avant enlèvement.

H. H. COOK,
par W. T.

Midland, 28 mai, 1877:

EXHIBIT R.

TORONTO, 10 septembre, 1877.

CHER MONSIEUR,—Au sujet de l'écorce de pruche coupée sur l'île Beckwith, au cours de l'été, par MM. Laforge et Quesnelle, je constate, après avoir pris des informations, que mon commis, à Midland, leur a donné une autorisation en mon absence.

Bien à vous,

H. H. COOK.

WM PLUMMER, écr., surintendant des affaires des Sauvages, Toronto, Ont.

RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

1886.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON,
1886.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
RAPPORT DU COMITÉ.....	1
TÉMOIGNAGE DE M. LOWE—Nombre d'immigrants—Années comparées—Classes d'immigrants—Effets de colons—Colonisation—Les classes ouvrières n'ont pas été demandées.....	2
TÉMOIGNAGE DE M. LOWE (<i>Suite</i>)—Nombre et coût des publications sur l'immigration—Passages subventionnés—Coût des immigrants par tête.....	14
TÉMOIGNAGES DE M. SHANTZ—Immigration Mennonite—Mode d'établissement—Succès des colons—Emprunt remboursé.....	26
M. FREEMAN A. ANDERSON (Winnipeg)—Témoignage.....	42
M. JAMES FLETCHER—Témoignage.....	45
M. F. W. GLEN—Lettre.....	61

RAPPORT.

Le Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation soumet respectueusement son premier et unique rapport :

Au cours de son enquête, le comité s'est borné à l'examen de trois témoins, savoir : M. John Lowe, secrétaire du département de l'agriculture ; M. Jacob Y. Shantz, de Berlin, Ontario ; et M. James Fletcher, entomologiste.

L'examen de M. Lowe a porté sur les questions d'immigration qui relèvent du département de l'agriculture, et, plus spécialement, sur le nombre des immigrants et les avantages que peut en retirer le pays ; les dépenses qu'entraîne l'immigration ; le soin des émigrants à leur arrivée ; les renseignements publiés, et leur mise en circulation.

En ce qui concerne le nombre des immigrants, nous avons constaté la diminution constante qui s'est fait sentir l'an dernier, comparativement aux années précédentes. Le chiffre réel de toutes les classes d'immigrants débarqués dans nos ports a été moindre en 1885 que dans toute autre année depuis 1881, et la même remarque peut s'appliquer à ceux qui ont signifié leur intention de se fixer en Canada. Le total connu de tous les immigrants arrivés dans nos ports, y compris ceux qui se sont dirigés par nos routes vers les Etats de l'Ouest, a été, en 1885, de 105,096 contre 166,596 qu'il était l'année précédente ; et le nombre des colons, en 1885, a été de 79,169 contre 103,824, en 1884.

Les rapports représentent les immigrants comme étant d'une classe exceptionnellement bonne, et l'on a affirmé qu'aucuns de ceux qui ont demandé du travail ne sont restés oisifs, mais qu'au contraire les demandes pour des ouvriers agricoles et des servantes n'ont jamais pu être satisfaites complètement, en aucun point du pays, pendant le cours de l'année.

Un examen attentif nous a permis de constater que l'immigration des artisans n'a été encouragée en aucune manière, soit par des publications d'avis, ou de brochures, ou par des billets de passage réduits, et qu'un nombre très restreint d'ouvriers sont arrivés dans le pays ; ceux qui sont venus, l'ont fait de leur propre mouvement, sans que le département de l'agriculture s'en soit mêlé en rien.

Quant à ce que l'on appelle " passages subventionnés," nous avons pu nous assurer, après une enquête minutieuse, qu'un bien petit nombre des immigrants arrivés pendant l'année se sont prévalus de ce moyen, et que ceux qui s'en sont servi étaient des ouvriers agricoles et leurs familles et des servantes ; le nombre total de personnes qui ont bénéficié des réductions de passage a été de 6,694 adultes et de 1,125 enfants, ce qui donne le chiffre de 7,819, ou un peu moins qu'un dixième de la totalité des immigrants.

Le comité a été informé que les arrangements pris pour attirer un courant d'immigration d'Europe vers notre Nord-Ouest promettent de bons résultats, et que les colonies naissantes que l'on a établies dans le but d'en former un noyau ou centre de ralliement, ont très favorablement progressé dans le Nord-Ouest. Ces colonies sont formées de Scandinaves, d'Allemands et de Hongrois.

Le montant total des dépenses du département pour des fins d'immigration, y compris toutes les agences permanentes, tant en Europe qu'en Canada, a été de \$310,271.67 pour l'année civile 1885, contre \$431,497.76 en 1884, soit une réduction de plus de \$120,000. Les dépenses de toutes les agences canadiennes, pour la réception des immigrants, ont été de \$61,909.35, et les frais encourus au bureau de Londres, ou par son intermédiaire, ont été de \$65,050.17. La somme dépensée pour publications d'imprimés, y compris le prix du papier, s'est élevée à \$75,022.80. Le chiffre pour

transport à l'intérieur se soldo par \$32,501.23, mais seulement \$5,759.58 de ce montant sont afférentes au service de l'année, le reste étant pour solder des balances reportées. Le mode de transport à l'intérieur ci-devant usité pour encourager l'immigration, a été aboli pendant l'année, et par ce moyen, les dépenses ont subi une réduction considérable. Le montant dépensé pendant l'année pour réductions de passages et commissions, a été de \$36,748.33, dont \$24,398.89 ont été payées pour effectuer ces réductions, soit moins d'un troizième du crédit total. Les autres items de dépenses pour parfaire le montant précité, sont de peu d'intérêt.

De fortes sommes d'argent sont, paraît-il, apportées dans le pays par les immigrants. Le total, y compris la valeur des effets, s'élève, pour l'année, à \$4,143,886.46, somme qui, à part l'encouragement donné aux industries et à la production, peut être mise en regard des dépenses effectuées.

Le nombre total des imprimés de toutes espèces distribués par le département pendant l'année en vue d'activer l'immigration, est de 3,004,244, dont 334,800 ont été imprimés en Angleterre et le reste en Canada.

La déposition de M. J. Y. Shantz, au sujet de l'immigration monnonite et son établissement dans le Nord-Ouest, a été très satisfaisante. Il a fait voir que l'emprunt de \$96,400 consenti par le gouvernement en 1875, était presque entièrement remboursé, et qu'il sera avant peu totalement soldé, principal et intérêt, ce qui est une preuve du succès de cette colonie, malgré les difficultés éprouvées par ces immigrants à leur arrivée dans le Manitoba. Ils paraissent avoir trouvé dans cette province les conditions de liberté qui leur sont refusées dans leur pays natal. M. Shantz a déclaré qu'ils abandonnaient graduellement leur système de groupement en villages; un grand nombre de leurs jeunes gens s'établissent sur des fermes séparées, au milieu de la population environnante, et ils apprennent l'anglais.

La déposition de M. James Fletcher, entomologiste, a été écoutée avec intérêt par le comité. Il a fait plusieurs suggestions de grande valeur au sujet des meilleurs modes à suivre pour mettre fin aux ravages des insectes qui sont, dans tous les pays, les plus formidables ennemis que le cultivateur ait à combattre.

Le comité a passé une résolution, demandant au ministre de l'agriculture de faire publier et distribuer parmi les députés quelques milliers de copies du rapport de M. Fletcher, et cette résolution a été transmise au ministre.

La totalité de la preuve faite devant le comité est soumise avec le présent, comme annexe au rapport.

Le tout respectueusement soumis.

P. WHITE, *président*.

SALLE DU COMITÉ N° 6,

CHAMBRE DES COMMUNES, 28 mai, 1886.

DÉPOSITION DE M. LOWE.

NOMBRE D'IMMIGRANTS—ANNÉES COMPARÉES—CLASSES D'IMMIGRANTS—EFFETS DE COLONS—COLONISATION—LES CLASSES OUVRIÈRES N'ONT PAS ÉTÉ DEMANDÉES.

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 24 mars 1886.

M. JOHN LOWE, secrétaire du département de l'agriculture, est appelé et interrogé :—

Par le président :

Q. Veuillez nous donner le nombre d'immigrants arrivés en Canada l'an dernier, faisant la distinction entre les colons et les voyageurs de passage. Votre réponse, je présume, portera sur l'année courante?—Oui; tous les rapports et les comptes du département sont faits pour l'année civile. Le nombre total d'immigrants arrivés en Canada, l'an dernier, de divers pays et dans tous nos ports, a été de 105,096. De ce

nombre, 25,927 étaient à destination des Etats de l'Ouest, et le chiffre net des colons qui se sont fixés en Canada s'est élevé à 79,169, suivant les rapports de nos agents.

Q. Quelle différence y a-t-il entre ce chiffre et celui de 1884 et des années précédentes?—Si l'on met ce chiffre en regard de celui de 1884, qui nous a amené une immigration considérable, l'on constate une diminution notable. Le nombre des colons, en 1884, atteignait 103,824. L'année précédente, 1883, il était de 133,624; en 1882, 112,458; en 1881, 49,991; en 1880, 35,000; et en 1879, 40,492. Par conséquent, le nombre des immigrants arrivés l'an dernier est relativement élevé, bien que n'atteignant pas le chiffre des deux années précédentes.

Q. Nommez-nous les ports où ces immigrants ont été inscrits, et dites-nous, d'une manière générale, où ils ont été dirigés?—Les arrivées totales à Québec ont été de 17,035, dont 2,035 étaient à destination des Etats de l'Ouest, ce qui nous donne 15,000 colons qui se sont fixés en Canada. L'année précédente, les arrivées se chiffraient par 31,529; la différence entre les deux est, comme on le voit, assez marquée.

Q. Vous ne parlez là que du port de Québec?—Oui. A Halifax, les immigrants inscrits étaient au nombre de 5,092, dont 286 étaient à destination des Etats de l'Ouest, ce qui nous laisse 5,092 colons venus par cette route. A Saint-Jean, N.-B., les arrivées ont été de 1,085, tous fixés en Canada. A Montréal—et cela comprend les arrivées de Boston et de Portland—le chiffre en était de 3,230, dont 611 à destination des Etats de l'Ouest, donnant par conséquent, 2,619 immigrants arrivés à ce port. Les arrivées totales par le Pont Suspendu ont atteint 27,511, dont 23,111 à destination des Etats de l'Ouest, nous laissant 4,400 colons établis en Canada. A Port-Arthur les arrivées à destination du Manitoba ont été de 1,415; à Emerson, 3,189; et à Gretna, 4,036. Tous ces derniers venaient de divers points en dehors du Canada, et ils ne comprennent pas les émigrants des vieilles provinces à destination du Manitoba. A d'autres agences, 1,344 immigrants sont rapportés comme venant des Etats-Unis, et à Victoria, C.-A., l'agent, M. Jessop, donne le chiffre de 8,023 comme nombre total des colons débarqués aux différents ports. Toutefois, il est peut-être préférable de dire que le nombre total des arrivées dans la Colombie anglaise était de 20,144, blancs et Chinois réunis, soit 16,047 blancs, et 4,097 Chinois. Comme M. Jessop n'avait aucun moyen déterminé de s'assurer combien de blancs s'étaient établis dans la province, il a fait sur le tout une déduction de 50 pour 100 pour les voyageurs de passage, ce qui laisse le chiffre que j'ai donné comme représentant le nombre approximatif des colons blancs, ou en d'autres termes, une immigration totale dans la province de 8,023, comme je viens de le mentionner.

Par M. Patterson :

Q. Comme colons?—Oui.

Q. La réduction de 50 pour 100 s'applique-t-elle aux Chinois pareillement?—Non; leur nombre était comparativement faible. Il n'y a eu que 4,097 Chinois pendant toute l'année.

Par M. Homer :

Q. Avez-vous fait la comparaison de l'immigration chinoise entre le premier et le dernier semestre de l'année?—Les arrivées totales au port de Victoria pendant le premier semestre, ont été comme suit: par les steamers de Puget Sound, 7,635 blancs et 1,345 Chinois; par les steamers de San Francisco, 1,455 blancs et 1,503 Chinois; et par les navires de la Chine, 730, ce qui donne pour les six premiers mois, 9,090 blancs et 3,128 Chinois. Pendant le second semestre, les steamers de Puget Sound ont amené 6,093 blancs et 564 Chinois, et les steamers de San Francisco, 864 blancs et 402 Chinois, ou un total de 7,926.

Q. Ces chiffres indiquent une grande différence dans l'immigration des Chinois entre le premier et le second semestre?—Oui, une différence notable. La question principale renferme encore un autre point, en ce qui a trait aux immigrants qui ont fait des déclarations pour effets de colons. Pendant l'année, le nombre de ces deniers a été de 32,201 contre 35,000 environ qu'il était l'année précédente, dénotant ainsi une tendance à décroître. Ces déclarations, je dois le dire au comité, ont été enregistrées

nom par nom, avec la nationalité. L'un des traits de cet item est que 22,266 de ces immigrants sont classés comme canadiens.

Par le président :

Q. Pouvez-vous indiquer au comité les causes de cette diminution dans le chiffre de l'an dernier comparativement aux années passées?—Les causes générales sont très simples. En premier lieu, l'immigration a subi une forte baisse dans tous les centres d'émigration, de l'Angleterre comme des autres pays du continent européen. Mais je n'ai pas le moindre doute que l'insurrection qui a éclaté dans le Nord-Ouest, le printemps dernier, y entre pour une large part, par le fait que ces malheureux événements sont arrivés précisément à l'époque où l'on commençait à préparer le courant d'émigration, et que les rapports envoyés en Angleterre et sur le continent ont été grandement surfaits.

Par M. Watson :

Q. Que voulez-vous dire par ce chiffre de 22,266 Canadiens? Entendez-vous par là que ce sont des Canadiens qui avaient autrefois émigré du pays?—Oui; c'est le nombre de personnes qui, en déclarant des effets de colons à leur entrée dans le pays, ont donné le Canada comme étant leur pays natal. Tous les noms sont inscrits.

Par M. Jackson :

Q. Ces 22,266 forment partie du total de 79,169?—Oui.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Les entrées sont-elles faites dans les livres de douanes?—Non. Ces entrées ont été faites par les percepteurs de douane sur des blancs fournis par le département dans le but d'obtenir ces statistiques. Le ministre des douanes avait donné ordre aux percepteurs de remplir ces blancs et de les transmettre au département à l'arrivée de cette classe d'émigrants.

Q. C'est-à-dire, en même temps que la formule ordinaire portant la déclaration d'effets de colons admis en franchise?—Oui; c'est une formule spécialement destinée à la collection de ces statistiques. Une autre cause qui a dû, je crois, contribuer beaucoup à cette diminution dans le chiffre de l'immigration, est la différence considérable dans le prix des passages qui est moins élevé aux Etats-Unis qu'en Canada.

Par M. Paterson :

Q. Il y a eu un courant d'immigration canadienne chaque année, n'est-ce pas?—Oui.

Q. Le nombre des Canadiens revenus au pays est-il plus élevé que d'ordinaire?—Nous avons les chiffres des autres années, et ceux des deux dernières années ont été plus élevés. A cette exception près, ils sont plus élevés que dans toute autre année.

Q. Si je comprends bien, en faisant le recensement, nous prenons plus que le chiffre réel de la population à cette date, n'est-ce pas?—Non; personne n'est inscrit s'il n'est actuellement domicilié dans le pays. L'on paraît avoir des idées fausses à ce sujet. Lorsqu'une personne, pour quelque raison que ce soit, a quitté le pays, elle n'est pas inscrite.

Q. Est-ce que des personnes n'ont pas été inscrites, alors qu'elles n'étaient pas actuellement dans le pays à l'époque du recensement?—Je ne veux pas dire que personne n'a été inscrit alors qu'il était absent pour une courte durée; mais on n'a pris le nom de personne qui n'habitait pas la maison à laquelle son nom était attaché.

Q. Mais n'a-t-on pas entré les noms de personnes qui se trouvaient alors aux Etats-Unis? Je désire savoir, d'après la manière dont le recensement est fait, si nous pouvons certainement compter ces 22,000 Canadiens repatriés comme étant une augmentation réelle du chiffre de la population, ou si un bon nombre ont été inscrits comme étant dans le pays alors qu'ils n'étaient pas réellement en Canada à l'époque?—Si le recensement a été fait de cette manière, il n'est certainement pas concluant?—Bien certainement, aucuns de ces 22,000 Canadiens n'ont pu être compris dans le

recensement tel qu'il a été fait. Ils n'auraient pu résider aux Etats-Unis et être désignés comme étant domiciliés en Canada.

Par M. Watson :

Q. Vous avez dit, je crois, qu'en certains cas, en faisant le recensement, on demandait au chef de la famille combien de personnes habitaient la maison. Il pourrait se faire que deux ou trois de ses fils, sur trois ou quatre, fussent à travailler aux Etats-Unis pour quelques mois, et qu'ils fussent inscrits comme ayant leur domicile en Canada?—Les maîtres de maison étaient interrogés sur le nombre de personnes habitant la maison, et dont cette maison était le domicile. Quelques-unes auraient pu être alors dans d'autres provinces ou aux Etats-Unis, mais ces personnes en revenant chez elles, n'auraient pas eu à déclarer des articles de ménage ou des effets de colons.

Par M. Kirk :

Q. Les énumérateurs n'étaient-ils pas dans l'habitude de prendre les noms des personnes qui se trouvaient alors aux Etats-Unis, mais dont le retour était attendu?—Non; seulement celles domiciliées dans la maison visitée par l'énumérateur à l'époque.

Q. Lorsque l'énumérateur est venu chez moi, il m'a demandé si quelque membre de ma famille était aux Etats-Unis, et je lui répondis qu'il s'en trouvait un. Je m'informai alors s'il inscrivait dans l'énumération les membres de la famille qui se trouvaient aux Etats-Unis, et il me dit que cela dépendait de leur retour. Il me demanda si nous nous attendions au retour de celui-là, et je lui répondis que très certainement nous nous y attendions, mais que nous n'en connaissons pas l'époque. Il a été absent deux ans, et cependant son nom a été inscrit?—C'était, je crois une manière un peu libre ou exceptionnelle d'interpréter notre mode de recensement. Notre système, sous ce rapport, est le même que celui des Etats-Unis, et pour le même motif, il est spécialement adapté aux institutions fédérales.

Par M. McCraney :

Q. Supposons que ces personnes, à leur retour, rapportent leur valise et peut-être une machine à coudre, ne pourraient-elles pas les faire passer pour des effets de colons?—Je pense qu'ils seraient admis tout simplement à titre de bagages de voyageurs. Les effets de colons comprennent plutôt les articles de ménage de la famille qui revient au pays.

Par M. Sproule :

Q. La loi prescrit que ces articles doivent avoir servi pendant quelques mois?—Oui; pendant six mois.

Par M. Trow :

Q. Les employés de la Cie du Pacifique canadien sont-ils inclus dans les chiffres de la Colombie Anglaise?—Si ces employés résidaient dans la Colombie Anglaise, leurs noms étaient pris à leur domicile. S'ils habitaient ailleurs, ils n'étaient pas comptés. L'énumérateur s'appliquait tout particulièrement à inscrire la population résidant dans le pays.

Par M. Watson :

Q. Les maisons de pension sont considérées comme résidences, sans doute?—Il a des instructions spéciales quant à ces maisons, et l'on n'inscrit que les personnes qui y résident permanemment.

Par le Président :

Q. Je crois que vous n'avez pas bien saisi la question de M. Trow. Il désirait savoir si ces chiffres comprenaient, ou non, les personnes employées sur le chemin de fer?—J'ai compris que sa question s'appliquait au recensement. Les employés de chemin de fer seraient considérés comme immigrants. Il reste un autre point à

considérer afin de répondre pleinement à la question principale qui m'est posée par le président. J'ai dit que l'un des obstacles que nous avons à surmonter en fait d'immigration, était le peu d'élévation des tarifs de passage aux États-Unis. M. Downs, de Bristol, l'un de nos agents, s'exprime ainsi : " Je regrette de dire que je crains qu'un grand nombre de colons utiles n'ait été perdu pour le Canada par suite des prix exceptionnellement bas demandés pour le transport des immigrants aux États-Unis, et du tarif d'une piastre pour transport sur le territoire américain jusqu'à Chicago. Les billets alléchants, à raison de £3. 4s. 2d. pour un trajet de 4000 milles, que les lignes de New-York ont répandu à profusion jusque dans les plus petits villages, ont produit un effet désastreux pour nous, et les tarifs les plus bas pour le transport des immigrants jusqu'à Québec sont loin de leur faire concurrence."

Par M. Hesson :

Q. Les émigrés ont-ils été transportés sur le territoire américain à raison d'une piastre?—\$1 est demandé pour transport de New-York à Chicago, ou £3. 4s. 2d. pour tout le trajet. Les tarifs de passage ont toujours largement influé sur le volume de l'immigration.

Par M. Watson :

Q. A propos de tarifs, savez-vous quels sont les plus avantageux de Liverpool à divers points du Canada?—A ctuellement le prix de passage est de £3 de Liverpool à Québec. Mais il peut y avoir augmentation.

Par M. Trow :

Q. Quel était le tarif ordinaire, en 1885, de Belfast, Glasgow ou Liverpool à Winnipeg; avez-vous un tarif d'entier parcours? Je n'ai pas ici les chiffres exacts. Je crois, cependant, que le tarif était de £1.18s, de Liverpool à Winnipeg.

Par M. Watson :

Q. Comment, alors, votre agent de Bristol peut-il dire que le tarif des États-Unis est bien inférieur?—Le tarif jusqu'à Chicago était seulement de £3.4s., et cette dernière ville est très rapprochée des établissements de l'ouest, ce qui rendait la concurrence très difficile.

Q. De sorte que ce sont les chemins de fer qui font la concurrence et non les steamers?—Les lignes de steamers de New-York abaissent leurs prix pendant une partie de l'année jusqu'au plus bas tarif des steamers passant par le St-Laurent; et en sus, il y avait le prix d'une piastre pour le trajet de New-York à Chicago.

Par M. Kranz :

Q. L'an dernier, le passage à partir de Brême ou Hambourg, ne coûtait que \$10?—Oui; les Lloyds de l'Allemagne du Nord et les paquebots de Hambourg ont fait concurrence aux lignes de Liverpool.

Par le Président :

Q. En ce qui concerne les immigrants qui ont fait des déclarations en douane d'effets de colons, donnez-nous des détails sur le nombre et la nationalité des immigrants, et votre opinion sur le caractère de cette immigration?—J'ai déjà répondu à la question relative au nombre. Voici les données relatives à la nationalité des 32,301 immigrants entrés avec des effets de colons au cours de l'année :

Anglais.....	2,700
Irlandais.....	859
Écossais.....	673
Allemands.....	564
Américains.....	3,204
Canadiens.....	22,266
Origines diverses.....	1,991

Ils ont apporté avec eux des effets de ménage au chiffre de \$1,085,274.

Q. Quel était le caractère de l'immigration en 1885, et les immigrants en quête de travail ont-ils facilement trouvé de l'emploi?—D'après les rapports de nos agents,

cette immigration était d'un caractère exceptionnellement bon. Aucun immigrant qui a cherché du travail, n'est resté sans emploi. En d'autres termes, tous les immigrants ont trouvé de l'emploi dès leur arrivée. Nous avons eu une réunion des agents dans le département, il y a deux ou trois semaines. Chacun d'eux a rapporté qu'il n'y avait pas en d'exception relativement à ce que je viens de vous dire, et bien plus, que les demandes pour les ouvriers agricoles et des servantes n'avaient jamais pu être satisfaites.

Par M. Baker (Victoria) :

Q. L'agent d'immigration de la Colombie Anglaise s'y trouvait-il?—Non; il demeure un peu loin pour le faire venir ici, mais il a envoyé un rapport très complet dont j'ai extrait des chiffres pour les communiquer au comité.

Par le président :

Q. Avez-vous quelques données sur le mouvement des émigrants laissant notre pays, sous la désignation si souvent mentionnée, "d'exode"?—Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il y a eu récemment un courant ou "exode" d'émigrants quittant le pays; et de plus, les autorités des Etats-Unis paraissent avoir complètement abandonné leur allégation relativement au grand nombre de nos nationaux qui désertaient le Canada pour les Etats-Unis en passant par Port-Huron. J'ai ici la copie d'une circulaire adressée à ce sujet par le département du Trésor à Washington à tous les percepteurs de douanes. Elle se lit comme suit :

" WASHINGTON, D. C., 24 février, 1886.

" Comme il paraît impossible d'obtenir, en vertu des lois existantes, des statistiques valables sur l'immigration provenant des possessions anglaises de l'Amérique du Nord, vous êtes par la présente requis de discontinuer la collection de ces " statistiques jusqu'à nouvel ordre.

" DANIEL MANNING, *Secrétaire de la Trésorerie.*"

J'ai reçu tout récemment un rapport trimestriel des importations et des exportations et du courant d'émigration aux Etats-Unis, et je vois que sous le titre " Canadiens immigrés aux Etats," il n'y a rien d'entré, probablement pour les motifs donnés dans la circulaire. Quant à la question qui m'a été posée, je puis dire que nous avons obtenu de nouveau de la compagnie du Grand Tronc un relevé officiel de tous ses voyageurs, qui donne le résultat suivant: Le nombre total de billets achetés en Canada pour quelques points quelconques des Etats-Unis—constituant les sorties à tous les endroits où passe son réseau—a été de 164,088, moins 4,695 procurés par voie d'échange au port d'arrivée d'après des ordres pour des billets obtenus en Europe par des immigrants, ce qui laisse un total net de 159,393. Les arrivées totales—c'est-à-dire les personnes qui ont acheté des billets dans diverses parties des Etats-Unis pour des localités en Canada—ont été de 157,918, ce qui donne une perte nette de 2,375 sur l'échange du trafic-voyageurs par le réseau du Grand-Tronc pour les diverses parties des Etats-Unis. J'ai aussi, cette année, les mêmes renseignements de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, y compris le réseau du Michigan Central, qui accusent pareillement une légère perte.

Par M. Jackson :

Q. Comment s'y prend-on pour connaître le nombre de billets vendus aux Etats-Unis à destination du Canada?—Au moyen de la collection des billets dont la compilation est faite au bureau d'audition de la compagnie, à Montréal. L'auditeur du trafic, M. Hawson, fournit des relevés et tableaux détaillés des entrées et sorties à chaque endroit où passe la voie ferrée. La balance des chiffres donne indubitablement la quantité nette d'immigration et d'émigration, et c'est le seul moyen possible de s'assurer de l'état réel des choses. Je suis convaincu que les Etats-Unis sont parfaitement édifiés à ce sujet, et que le gouvernement a dû se rendre compte de l'état des choses avant de publier la circulaire du Secrétaire de la Trésorerie dont je viens de vous donner lecture.

Par M. Aujer :

Q. Avez-vous des rapports du chemin de fer du Sud-Est ?—Non ; mes renseignements ne concernent que les deux réseaux ferrés que j'ai mentionnés, et je les ai demandés afin de savoir à quoi m'en tenir sur le mouvement à Port-Huron.

Par M. Watson :

Q. Avez-vous des rapports quelconques de la Cie du Pacifique canadien ?—Non ; nous n'avons que les rapports de nos agents dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

Par M. Jackson :

Q. Avez-vous des moyens de vous assurer du nombre de Canadiens habitant les Etats de l'Ouest ?—J'ai lu tout récemment dans un journal de Chicago que l'on évaluait la population canadienne dans ces Etats à 750,000 âmes ?—Il n'y a nul autre moyen de constater ce fait d'une manière même approximative qu'en consultant le rapport officiel du recensement des Etats-Unis. Les chiffres donnés dans la question sont absurdes. D'après le dernier recensement des Etats-Unis, le nombre total de Canadiens dans tous les Etats est de 710,500, partagés à peu près également entre les Etats de l'Est et ceux de l'Ouest. Et ce chiffre même est exagéré.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous quelques moyens de savoir combien ont quitté le Canada, pendant l'été et par bateaux à vapeur, dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Québec et de l'île du Prince-Edouard ?—Nous n'avons pas de données sur ce point.

Par M. Sproule :

Q. Savez-vous à quelle classe appartenaient les immigrants arrivés ici cette année ?—Voulez-vous parler de ceux qui ont fait des déclarations en douane ?

Q. Non ; mais tenez vous compte de la classe à laquelle ils appartiennent, soit journaliers ou autrement ?—Aux ports de Québec et d'Halifax, nous prenons note de leur profession, mais ce sont les seuls points où cela se pratique, et le fait ne peut être constaté qu'en faisant cette inscription.

Par M. Watson :

Q. Quelle différence dans le volume de l'immigration ressort des rapports des agents stationnés aux divers ports d'entrée dans le Manitoba, pour l'année courante et les années précédentes ?—Ils indiquent une diminution dans le courant de l'immigration ; bien plus, c'est le chiffre le plus bas que nous ayons eu pour le Manitoba et le Nord Ouest depuis plusieurs années—le gain total pour cette partie du pays, si l'on compare les arrivées et les départs donnés par nos agents, est de 7,240.

Par M. Paterson :

Q. Vous dites que les Etats-Unis ont cessé de recueillir à Port-Huron le nombre d'immigrés venant du Canada ?—Oui, comme il appert de la circulaire dont je vous ai donné lecture.

Q. Il est assez évident que leur mode de compilation était défectueux, mais, si je me rappelle bien, les autorités américaines prétendaient baser leurs chiffres sur les déclarations en douane ?—Oui.

Q. Alors si elles en ont agi ainsi et que leurs chiffres soient si erronés, notre mode de déclarations en douane est-il bien plus exact ?—Il n'a jamais été question aux Etats-Unis de déclarations d'effets de colons. Nous avons demandé des renseignements là-dessus sans jamais pouvoir les obtenir.

Q. Mais il y avait un grand nombre de déclarations de ce genre, n'est-ce pas ?—Je ne saurais l'affirmer. Les autorités américaines nous ont toujours obstinément refusé ces renseignements, bien qu'elles en aient été priées à maintes reprises. Si nous avions les déclarations d'effets de colons, nous aurions indubitablement le chiffre des colons immigrants ; mais à Port-Huron, il y a un très grand nombre de déclarations d'effets de colons par des personnes venues d'Europe en Canada par la voie du

Saint-Laurent, et qui sortent de notre territoire à Port-Huron. Si nous pouvions obtenir les déclarations bien classifiées, nous pourrions en retirer des renseignements précieux.

Par M. Watson :

Q. Les 7,240 immigrants que vous dites s'être fixés dans le Manitoba sont constitués par l'excédant des arrivées sur les départs?—Oui.

Q. Les ouvriers du chemin de fer étaient-ils compris dans les départs?—Je n'ai aucun doute qu'ils l'étaient. Nous relevons 21,946 entrées contre 14,706 départs, et je n'ai aucun doute que beaucoup de ces ouvriers étaient compris dans les départs de l'année.

Q. Le chiffre paraît faible, mais nous n'avons eu pendant l'année aucune augmentation perceptible dans le nombre des établissements au Manitoba. Nous savons parfaitement bien, d'après tous les rapports du passé, que le recensement opéré dans les territoires du Nord-Ouest a été bien au-dessous de ce que nous attendions?—En ce qui me concerne, je ne saurais raisonner ainsi. Les chiffres obtenus ont pu être moindres que quelques personnes ne s'y attendaient, mais si vous considérez qu'il n'y a que peu de temps que le chemin de fer passe à travers l'Assiniboia et Alberta, où ces établissements ont été presque nuls, l'an dernier, et que d'un autre côté vous mettiez en ligne de compte les 22,202 colons qui constituent le gain de territoires presque inaccessibles, vous conviendrez que vous n'avez aucune raison d'être surpris si les chiffres ne sont pas plus élevés.

Q. Mais il y a une grande disproportion entre les chiffres qui nous ont été fournis, de temps à autre, sur l'immigration au Manitoba, et les résultats du recensement?—Vous n'avez pas encore les chiffres qui vous permettraient d'établir cette disproportion. La majeure partie des établissements, ou plutôt l'établissement le plus densément peuplé dans ce que l'on appelait autrefois le Nord-Ouest, se trouve actuellement sur la limite occidentale du Manitoba, dont le recensement n'a pas encore été fait. Nous n'avons jamais eu de rapports que des établissements nombreux avaient été fondés dans les districts d'Assiniboia, Alberta et Saskatchewan; nous savons seulement que quelques petites villes se sont soudainement développées le long de la ligne du chemin de fer après son achèvement, mais cela date depuis peu de temps, et nous ne devons pas oublier qu'en 1885, l'année de l'insurrection, les établissements dans cette partie du pays ont été absolument nuls, comme je l'ai fait observer. Il s'est écoulé très peu de temps depuis le commencement des établissements, et encore, avons-nous eu à combattre les effets de la crise qui a suivi la grande spéculation sur les terres. D'après le recensement de 1881, la population de ces districts était de 26,080 âmes; le recensement de 1885 en accuse 48,362, soit une augmentation de 85 pour cent, ou 22,282 âmes de plus dans ces districts. Un certain nombre de terrassiers qui s'y étaient transportés pour travailler à l'établissement du chemin de fer et qui avaient été comptés comme immigrants, sont passés dans la Colombie-Anglaise, et d'autres sont revenus ici. Je pense que le chiffre de l'immigration sera considérablement affecté par le mouvement des ouvriers terrassiers, et la masse de la population se trouvera plutôt dans les limites de la province du Manitoba. En 1860, la population de cette province était de 6,691; en 1870, elle était de 12,000, et pendant les dix dernières années, elle s'est élevée au chiffre de 65,000, ce qui donne, pour cette période, un accroissement de 439 pour cent.

Par M. Paterson :

Q. A combien évaluez-vous la population du Manitoba, en 1885?—Je n'aime pas à faire une évaluation dans les circonstances particulières où se trouve située cette province; je préfère mentionner simplement l'état des choses d'après le recensement.

Q. Nous savons maintenant ce qu'il en est quant au recensement des Territoires du Nord-Ouest. Nous désirons à présent savoir d'une manière aussi exacte que possible, l'état des choses dans le Manitoba. Vous trouverez, je crois, une disproportion très considérable dans les chiffres donnés, lorsqu'ils seront examinés; c'est-à-

dire, entre le nombre réel des immigrants arrivés dans le Manitoba jusqu'à présent, et le nombre réel constaté par le recensement?—Les calculs qui pourraient être faits d'une manière approximative pour de vieux établissements, ne sauraient s'appliquer dans le cas du Manitoba.

Q. Mais je présume que nous devons les étudier. Nous bâsons nos calculs, dans les questions douanières et criminelles, sur les statistiques de population qui nous sont données d'une manière officielle, et je ne crois pas que la question soit tellement délicate, à votre sens, que vous ne puissiez donner une évaluation quelconque de la population du Manitoba en 1885?—Je n'ai fait aucun calcul de cette nature en ce qui concerne la population actuelle du Manitoba. Les chiffres du recensement accusent une augmentation, entre 1861 et 1871, de 6,691 à 12,228, ou de 82 pour 100; et entre 1871 et 1881, de 12,225 à 65,954.

Par le Président :

Q. Je présume que vous pourriez établir une évaluation en prenant le recensement de 1881 et en y ajoutant l'augmentation probable de la population depuis cette époque; mais il faudrait aussi tenir compte de l'accroissement naturel?—La proportion de l'augmentation pendant la dernière période décennale, si on en faisait maintenant l'application, donnerait des chiffres très élevés, mais elle ne s'est peut-être pas maintenue.

Par M. Paterson :

Q. Par qui sont fournis les chiffres de la population sur lesquels sont basées les statistiques criminelles; n'est-ce pas par votre département?—Oui; elles sont basées sur un calcul logarithmique se rapportant à des superficies correspondantes.

Q. Mais par qui l'évaluation de la population est-elle donnée?—Nous donnons le chiffre de la population d'après les recensements, et lorsque les proportions se sont maintenues, une évaluation peut être établie d'après ces proportions. Mais lorsque les proportions varient, et que plusieurs des éléments sont incertains, il est presque impossible de faire une évaluation valable.

Q. Mais vous la faites cependant?—Oui, de la manière que j'ai mentionnée en ce qui concerne les statistiques criminelles, mais, je le répète, les circonstances particulières devront être prises en considération—circonstances qu'il est impossible de contrôler dans l'établissement de ces calculs.

Par le Président :

Q. A quel chiffre s'élève, en totalité, le nombre des immigrants depuis le recensement de 1881?—A 136,184.

Par M. Paterson :

Q. C'est-à-dire l'augmentation?—Oui, jusqu'à la fin de 1885, en établissant la différence entre les arrivées et les départs, tels que rapportés par nos agents. Le recensement a été fait en avril 1881, et je n'ai compté que la moitié de la saison d'immigration pour cette année.

Par le Président :

Q. Vous dites que le nombre d'immigrants est de 136,000 de 1881 à 1884?—Oui, en prenant la moitié de l'année 1881, vu que le recensement a été fait en avril de cette année.

Q. Devons-nous comprendre que c'est en augmentation des 65,000 âmes de population totale, d'après le recensement?—Cela représente la totalité de l'immigration, mais on n'a peut-être pas alloué un chiffre suffisant pour l'émigration, comme je l'ai déjà dit, étant donné les circonstances particulières dans lesquelles s'est trouvée cette province.

Q. Et ce chiffre est à ajouter aux 65,000?—Oui, mais ce chiffre se trouve aussi affecté par les naissances et les décès.

Q. Ce qui donnerait une nouvelle augmentation de 2 pour cent, je suppose?—Je ne crois pas que cela puisse s'appliquer à la province du Manitoba, où nombre de colons sont célibataires.

Par M. Baker (Victoria) :

Q. Les mariages affectent-ils aussi ces chiffres, puisque les conjoints ne font plus qu'un?—Très certainement; les calculs peuvent se faire de diverses manières.

Par M. Watson :

Q. Je serais très heureux si M. Lowe pouvait donner, à la prochaine séance du comité, une évaluation de la population actuelle du Manitoba. J'ai déjà dit que je ne croyais pas que le mode suivi pour obtenir les renseignements à ces différents points fût effectif, et je ne crois pas qu'il puisse supporter l'examen?—J'aurais beaucoup de difficulté à faire une telle évaluation, pour les raisons que j'ai mentionnées. Quant à la manière de recueillir les chiffres de l'immigration, je ne les ai toujours donnés qu'approximativement.

M. Trow.—Je pense, d'après le mouvement de la population dans le Manitoba—les changements constants qui s'y produisent d'un jour à l'autre—qu'il est absolument impossible de faire une évaluation exacte sans un recensement. (Il s'élève alors une discussion sur la valeur des chiffres de l'immigration et sur la manière de les recueillir dans le Manitoba.)

En réponse à une question, M. Lowe dit que le nombre des personnes qui ont quitté le Manitoba et les Territoires pour la Colombie Anglaise devrait être pris en considération. M. Jessop, l'agent d'immigration dans cette province dit dans son rapport: "Un autre facteur important sous ce rapport est constitué par le transport, par le Pacifique canadien, et l'éparpillement, en route, des cultivateurs, ouvriers agricoles, éleveurs, artisans et employés de chemins de fer. Il n'est aucun moyen de s'assurer du nombre de personnes arrivés dans la province par cette route, et venues des Etats-Unis par la voie de Kootenay, mais ce nombre doit avoir atteint deux ou trois mille, surtout si l'on y comprend le grand nombre de personnes qui se sont répandues sur la terre ferme et l'île après l'achèvement du chemin, en novembre dernier." Ce mouvement s'est sans doute continué, et les intérêts miniers qui s'y sont développés, ont ajouté à la population un notable contingent de personnes venues de l'est.

Le Président.—Je pense que les remarques qui ont été faites au sujet de l'exactitude de ces rapports seraient applicables si nous avions le moyen de nous assurer de leur exactitude, mais tant que nous n'aurons pas trouvé ce moyen, je ne crois pas que nous puissions raisonnablement contester ces rapports.

En réponse à une observation de M. Watson, relativement aux dépenses nécessitées par la collection de ces données statistiques, M. Lowe dit: Les chiffres que j'ai donnés n'entraînent aucune dépense spéciale. Leur collection fait partie des devoirs des officiers dont la principale occupation est de prendre soin des immigrants qui arrivent, et je n'ai aucun doute qu'ils s'acquittent de ce travail supplémentaire avec soin et honnêteté.

Par M. Farrow :

Q. Ne serait-il pas possible de trouver un moyen d'obliger tout homme qui vient dans le pays pour s'y établir, d'enregistrer son nom à son arrivée, si on lui fournissait les moyens de le faire?—Je ne crois pas que ce soit possible, surtout sur les lignes de chemins, à quelque point que ce soit. De plus, l'on me permettra de dire, en réponse à cette question, que j'ai constamment répété au comité, depuis des années, qu'il n'y a qu'un moyen, à mon avis, de faire le relevé de l'immigration et de l'émigration, en ce qui concerne les voyageurs par chemins de fer; c'est de s'assurer du nombre des arrivées et de les comparer avec le nombre des départs, comme on l'a fait au sujet de l'exode à Port-Huron.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous renseigner le comité sur le courant d'émigration qui se fait généralement des grands centres de population en Europe, et quelle proportion nous recevons comparativement aux autres pays?—En ce qui concerne les Etats-Unis, l'on y remarque comme ici, une diminution très considérable dans le nombre des

immigrants. Nous en avons reçu notre bonne part. Nous avons commencé une série de colonies scandinaves, allemandes et hongroises qui promettent de devenir prospères; et, pendant les trois ou quatre dernières années, nous avons réussi à répandre nos brochures en Europe, ce qu'il nous avait été impossible de faire jusqu'alors, et cela aura pour effet d'attirer les immigrants européens sur notre territoire. Ces colonies sont établies sur des réserves qui leur sont spécialement affectées; un certain nombre de townships sont mis en réserve et reçoivent des noms particuliers, et bien que chacun puisse s'y établir, ils servent de noyau pour les colonies d'immigrants qui nous arrivent d'Europe. Ainsi, la nouvelle colonie suédoise compte actuellement trente-trois entrées représentant autant de familles. Ce plan paraît devoir réussir. J'ai les noms des colons et des renseignements sur chacun d'eux. La plupart, je crois, ont construit des maisons, et la colonie est en bonne voie de réussite.

Par M. Trow :

Q. Où est située cette colonie?—Près de Minnedosa, sur la ligne du chemin de fer du Nord-Ouest. Il y a aussi une colonie hongroise qui compte dix-sept familles. Ces colons se sont construits des maisons, et ils sont très contents de leur position.

Par M. Hesson :

Q. Quand sont-ils arrivés?—L'été dernier. Je pense que ces immigrants seront suivis par un grand nombre de leurs compatriotes.

Par le Président :

Q. Le département a-t-il pris des mesures, et lesquelles, pour attirer l'émigration de la France, de l'Allemagne et des pays au nord de l'Europe, y compris les pays scandinaves? Vous avez déjà répondu assez complètement, il est vrai, à cette question, mais vous avez peut-être employé d'autres moyens?—Nous avons réussi à répandre sur notre pays des renseignements qui auront un bon effet.

Q. Quel est le caractère de l'immigration étrangère en Canada en ce qui concerne la colonisation du Nord-Ouest?—Bien que le courant d'émigration n'ait pas été considérable, cependant cette émigration est précisément celle que nous avions en vue d'encourager, c'est-à-dire qu'elle est formée de gens qui sont venus prendre des terres et former des colonies. C'est, en grande partie, un système de colonisation agricole.

Q. Avez-vous pris des moyens de contrôler ou de réglementer le cours de l'immigration en ce qui concerne les diverses classes, c'est-à-dire, les artisans, les ouvriers agricoles ou les journaliers?—Aucun encouragement n'a été donné à des classes autres que les ouvriers agricoles et leurs familles, et les servantes. Les demandes pour ces classes d'immigrants n'ont jamais pu être satisfaites dans aucune de nos agences.

Par M. Paterson :

Q. Vous dites qu'il n'y a pas eu d'encouragement de donné? Vous ne comptez pour rien l'avis publié dans les journaux anglais disant qu'il y avait en Canada du travail pour tous, y compris les artisans?—Nul encouragement de cette nature, ou autrement, n'a été donné. Au contraire, les artisans et les journaliers ont été absolument dissuadés d'émigrer, et les faits leur ont été parfaitement expliqués.

Q. Les journaux anglais ne publient-ils pas un avis portant qu'il y a place ici pour tous ceux qui veulent y venir?—Aucun dont le département ait la responsabilité, et je crois qu'aucun avis de ce genre n'a été donné par les agents de steamers qui agissent de concert avec nous. Le département n'en a jamais eu connaissance.

Q. Quel en est l'auteur, pensez-vous?—Je ne connais aucun avis semblable. J'en nie l'existence.

Q. Sir Charles Tupper n'aurait-il pas eu quelque chose à faire avec cela?—Non, rien de cette nature. Je crois que vous ne pouvez montrer aucun avertissement invitant ces classes de travailleurs à venir en Canada.

Q. Je ne dis pas qu'elles sont invitées?—Ou aucun avis quelconque les y encourageant en aucune manière.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Vous dites que le département n'encourage pas la publication d'avis de cette nature ?—Oui ; le département a fréquemment envoyé des instructions précises qui, nous avons toutes raisons de le croire, ont été parfaitement exécutées par le haut commissaire.

Q. Pensez-vous que ces instructions aient été portées au point de suggérer aux compagnies de steamers de cesser la publication d'avis de cette nature ?—Je le répète, je n'ai connaissance d'aucun avis semblable, et je sais que le haut commissaire a, depuis fort longtemps, pris toutes les mesures nécessaires afin de faire disparaître des publications tout ce qui avait trait aux artisans et aux journaliers. Nous avons des lettres annonçant que cela a été fait.

Q. Nous savons que le département n'est pas responsable des annonces provenant des compagnies de steamers, mais je conclus, d'après votre déclaration, que vous avez pris les moyens de persuader à ces compagnies de faire disparaître de leurs annonces tout ce qui serait de nature à induire le public en erreur ?—Oui ; et je ne crois pas qu'il existe des annonces semblables.

Q. Quelle serait votre impression si des annonces semblables étaient encore publiées ?—Je voudrais voir une de ces annonces avant de me prononcer.

Q. Mais elles paraissent encore ?—Je ne le crois pas—et on devrait au moins en produire une.

Par le Président :

Q. Je ne suppose pas que vous puissiez contrôler les compagnies de steamers à ce sujet ?—Non ; nous ne les contrôlons pas, mais nous exerçons assez d'influence sur elles, et elles sont anxieuses de travailler de concert avec le département et dans l'intérêt commun de la cause de l'immigration.

Par M. Wilson :

Q. Je désirerais connaître quels moyens le gouvernement a mis en œuvre pour se protéger et pour empêcher l'immigration de classes autres que les servantes et les ouvriers agricoles ?—Dans le cas des immigrants qui obtiennent une réduction de passage, s'il s'agit d'un ouvrier agricole, il est tenu de déclarer où il a été employé, quelle était son occupation et s'il est dans l'intention de se fixer en Canada comme ouvrier agricole. Cette déclaration est attestée par un magistrat, ou un membre du clergé avant que l'immigrant puisse obtenir son billet à prix réduit, qu'il est tenu de payer de ses deniers.

Q. Alors, vous avez adopté une méthode afin de décourager l'immigration en Canada de tous les gens de métiers. Avez-vous retiré de la circulation toutes les brochures antérieurement publiées par vous et distribuées dans toutes les parties de l'Europe, dans lesquelles des avantages étaient offerts à ces gens ?—Tout naturellement, il est impossible de retirer les brochures mises en circulation, mais nuls avantages de cette nature n'ont été offerts pendant ces années passées. Loin de là, les faits sont nettement relatés dans toutes les publications mises en circulation par le département.

Q. J'ai lu dans les journaux que l'on annonçait la distribution d'un grand nombre de Guides dans les divers pays d'Europe. Est-il fait mention dans ces livres d'avantages spéciaux en faveur des artisans qui désireraient émigrer dans notre pays ?—Si vous voulez parler du Guide du colon publié par le département, il y est clairement dit que les artisans ne sont pas invités à venir ici.

Q. Quelle est la date de publication de ce livre ?—Il a été publié en 1885.

Q. Mais ceux qui ont été publiés avant cela ?—Dans quelques-uns des premiers livres publiés il y a quelques années, il est dit : que l'immigration des cultivateurs ouvrirait la voie aux ouvriers nécessaires pour la construction des maisons et la confection des articles de ménages. Et je pense que vous trouverez même dans les premiers livres publiés des indications très circonstanciées et des plus prudentes à l'adresse des artisans.

Q. Je crois que ces Guides annonçaient que le Canada était un pays avantageux pour l'immigration, que tous pourraient obtenir du travail et des gages raisonnables, et

qu'ils pourraient s'y établir eux et leurs familles?—Je ne pense pas que ce soit la tenour exacte, mais nous avons toujours dit à chacun qu'il pourrait se créer un établissement agricole, et beaucoup d'ouvriers en ont profité.

Q. Je crois que les observations faites par le haut commissaire étaient de nature à créer cette impression?—Je ne sache pas que le haut commissaire ait jamais rien dit de nature à donner de tels encouragements aux ouvriers.

Q. Vous n'avez rien lu de semblable, que vous sachiez?—Je ne pense pas que le haut commissaire ait jamais dépassé les renseignements donnés dans les Guides ou dans tous autres livres envoyés par ordre du ministre.

Par le Président :

Q. Les correspondants du département vous ont-ils fait connaître quelle serait l'immigration pour l'année courante?—Les dernières correspondances reçues par le département nous font espérer une très bonne immigration, cette année. Les résultats n'ont pas été satisfaisants, l'an dernier, mais nous avons tout lieu de croire que les choses iront infiniment mieux que nous ne nous y attendions, il y a quelque temps.

Par M. Jackson :

Q. Je vois, par les rapports, qu'une commission de \$2 par tête est payée pour l'immigration des enfants. Où sont dirigés ces enfants, et qui en prend soin après leur arrivée?—Cette commission n'est payée que pour les enfants qui sont reçus ici dans des refuges, tel que celui de M. Middlemore. Il possède une institution dans l'Ontario; il fait venir ces enfants à ses propres frais et il leur trouve des placements. Le bonus n'est payé que pour les enfants qui se trouvent dans ce cas, et il tient aussi lieu de toutes autres commissions quelconques.

Par M. Trow :

Q. Donnez-vous quelque encouragement à Mlle Rye et à Mlle Macpherson?—Ces dames sont dans la même position.
Le comité s'ajourne.

TÉMOIGNAGE DE M. LOWE—(Suite).

NOMBRE ET COUT DES PUBLICATIONS SUR L'IMMIGRATION—PASSAGES SUBVENTIONNÉS—
COUT DES IMMIGRANTS, PAR TÊTE.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous renseigner le comité sur le nombre et le coût des brochures sur l'immigration publiées pendant l'année courante et l'année dernière, respectivement?—Le nombre total d'imprimés distribués par le département au cours de l'année civile s'est élevé à 2,702,444. Il en a aussi été publié et distribué en Angleterre 344,800, soit un total de 3,047,244 pendant l'année. La somme totale dépensée en Canada pour ces publications s'est élevée à \$75,022, et en Angleterre, à \$6,857, ou \$81,880 pour les deux pays. Le coût moyen de chaque imprimé en Canada a été un peu au-dessus de 2 $\frac{3}{4}$ centins, et en Angleterre, il a été de 2 centins. Les chiffres sont à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier. Le nombre total de copies distribuées en Canada, en 1884, a été de 2,597,597, coûtant environ 2 $\frac{3}{4}$ centins, chacune.

Q. Savez-vous quel est le nombre de brochures ou autres imprimés mis en circulation par les compagnies de chemins de fer ou autres compagnies de transport, dans l'intérêt du Canada?—J'ai reçu un rapport de la compagnie du Pacifique canadien disant qu'elle a distribué 1,800,000 copies de brochures. J'ai aussi quelques rapports d'autres compagnies de transport, mais elles ne m'ont pas permis de les rendre publics. Je puis dire, cependant, que les chiffres donnés sont plus élevés que ceux que j'ai mentionnés.

Q. Avez-vous des données sur les efforts tentés en Europe et en Canada par les compagnies de chemins de fer ou de colonisation des Etats de l'Ouest, au moyen de brochures ?—Dans chacun de nos centres d'opération nous avons à lutter contre les agents des compagnies de transport des Etats de l'Ouest, et la distribution de leurs brochures se fait sur une bien plus grande échelle que nous ne faisons, non seulement dans le Royaume-Uni et en Europe, mais aussi sur ce continent, le Canada compris.

Q. Pouvez-vous donner au comité le chiffre des dépenses faites à cette fin par ces compagnies de transport, comparativement aux dépenses que nous ne le faisons ?—J'ai déjà répondu en partie à cette question. Les frais encourus dans ce sens par la compagnie du Pacifique canadien sont à peu près les mêmes que ceux du département. Quelques-unes des compagnies de transport ou de steamers dépensent même plus que le département. Il est hors de doute, aussi, d'après les faits qui ont été portés à notre connaissance et les comptes qu'il m'a été donné de voir, que les dépenses faites par quelques compagnies de transport et de colonisation des Etats-Unis excèdent de beaucoup les nôtres.

Par M. Trow :

Q. Leurs brochures sont beaucoup plus ornementées. Le surcroît de dépenses ne pourrait-il pas être attribué au fait que ces brochures sont plus coûteuses à imprimer ?—Il peut en être ainsi pour quelques brochures, mais pas pour toutes. Je pense que notre Guide à l'usage des immigrants est aussi bien fait qu'aucune des brochures publiées par ces compagnies et aussi bien exécuté sous tout rapport, mais elles ne regardent pas à la dépense. J'ai été informé tout récemment par M. Armstrong, l'agent canadien de colonisation au service du chemin du Pacifique canadien, qui arrivait alors de l'ouest, que quatre compagnies de chemins de fer comprenant le réseau Gould, le Chicago, Milwaukee et St. Paul, le Chicago et le Nord-Ouest et le St. Paul, Minneapolis et Manitoba n'avaient pas moins de vingt-deux agents opérant dans la seule province de l'Ontario. Nous savons parfaitement qu'ils répandent leurs brochures à profusion dans tout le pays. Quelques-uns de ces agents sont de jeunes Canadiens, me dit-on, qui sont payés très cher pour leurs services.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous dire si les publications distribuées par le département sont utiles et dans l'intérêt public ?—Elles le sont, incontestablement, et au plus haut degré. Bien que nous en ayons distribué beaucoup, il nous a été impossible de satisfaire à toutes les demandes, et nous avons fait, sur demande, la distribution de toutes les brochures publiées par nous. Les compagnies de steamers ont mis en circulation, gratuitement, toutes les publications faites par le département, et elles en ont absorbé une grande quantité. Les publications ont été, en majeure partie, compilées dans le département, et elles contiennent des faits dont l'utilité nous a été prouvée par plusieurs années d'expérience. A part cela, nous avons publié un grand nombre de rapports spéciaux dressés par des spécialistes en Angleterre ; ainsi, le professeur Tanner a écrit un rapport très utile, de même que le professeur Sheldon et M. Fream. Le public attache plus d'importance aux écrits de ces messieurs qu'à aucune des brochures distribuées par ordre du département.

Par M. Trow :

Q. Quel a été le coût de la brochure du professeur Tanner, ou plutôt quelle rémunération lui a été donnée ?—Il n'a reçu aucune rémunération pour ses services, mais on lui a payé ses dépenses de voyage lorsqu'il a visité le pays. Ses dépenses seules lui ont été allouées.

Q. La même chose a été faite pour le professeur Sheldon ?—Oui, ainsi que pour M. Fream.

Par M. Farrow :

Q. Je suppose que ces allocations ont été très libérales ?—Non ; elles n'ont couvert que les seuls frais de voyage.

Q. Quel montant par jour? Ces dépenses étaient-elles calculées par jour ou pour tout le voyage?—Pour tout le voyage et pour un temps donné. Ainsi, l'une de ces tournées devant durer trois mois, les dépenses furent évaluées à \$480. Les allocations ont été calculées d'après le coût réel du voyage. Rien n'a été donné pour les services et rien n'a été demandé non plus. De fait, je crois que ces messieurs n'auraient rien voulu accepter pour cela.

Q. Ils ont donné leurs droits d'auteur au département?—Oui, avec entière liberté pour le tirage.

Par M. Sproule :

Q. Et le département a publié ces écrits?—Oui; j'en ai une liste à la disposition du comité, s'il le désire.

Par M. Trow :

Q. Combien a-t-il été tiré de copies de la brochure sur la Colombie-Anglaise?—Cette brochure a eu une circulation très considérable, et la demande en est en conséquence très grande. Elle ne traite pas exclusivement de la Colombie-Anglaise, mais aussi des rapports de cette province avec le Nord-Ouest. Nous en avons imprimé 257,000 copies, l'an dernier.

Par M. Jackson :

Q. Ces 3,000,000 de copies de brochures ont-elles été mises en circulation par le département?—Oui.

Q. Et, pour la majeure partie, en pays étrangers?—Oui; un certain nombre a été distribué en Canada, mais le peu qui a été mis en circulation l'a été, en quelque manière, dans le but de contrebalancer l'effet des brochures si libéralement répandues dans l'intérêt du Dakota et des Etats de l'Ouest.

Par M. Farrow :

Q. A l'étranger, l'on est sous l'impression que ces brochures ne sont peut-être pas répandues comme elles devraient l'être. Pouvez-vous dire au comité comment elles sont distribuées, et si elles sont bien véritablement délivrées aux personnes qui habitent l'Angleterre et l'Ecosse, et si elles pénètrent dans les districts ruraux de la mère patrie?—Nos agents dans le Royaume-Uni en expédient un grand nombre par la poste, et ils font des arrangements qui diminuent beaucoup les frais de transport; mais la circulation la plus considérable se fait par l'entremise des compagnies de steamers. Le mode d'opération est celui-ci : on demande à chaque agent combien il peut distribuer de copies, et il fait une réquisition dans ce sens. Le nombre demandé lui est expédié. Comme ces réquisitions se répètent souvent, c'est une preuve convaincante que l'envoi est épuisé.

Par M. Trow :

Q. Il peut être épuisé en le distribuant dans les cités et les villes; mais comme M. Farrow vient de le faire remarquer, les brochures seraient plus utiles si elles pénétraient dans les campagnes?—Prenez comme exemple une seule compagnie de steamers qui n'a pas moins que 1,200 agents dispersés dans tout le Royaume-Uni et dans les districts ruraux. L'un de leurs objets est d'obtenir des émigrants des campagnes, et, de fait, la distribution dans les villes n'est rien comparée à celle qui se fait dans les campagnes.

Q. Je crois qu'il serait préférable d'enjoindre à vos agents de fréquenter les expositions et les réunions agricoles?—Cela se pratique constamment. Lors de ces expositions ou réunions, nous avons généralement une section canadienne dans laquelle sont réunis tous les échantillons de grains en épis ou battus, et des herbes à pâturage, disposés aussi avantageusement que possible pour attirer l'attention, et dans ces occasions, nous distribuons un grand nombre de publications. Les personnes qui visitent ces expositions sont, pour la plupart, de la campagne, et nos produits ont toujours excité un intérêt considérable.

Par M. Jackson :

Q. Puisque ces compagnies de steamers ont un si grand nombre d'agents répandus dans divers pays, le gouvernement n'agirait-il pas plus sagement, à votre avis, en se dispensant de publier ces brochures et en laissant ce soin aux compagnies de steamers et à la compagnie du Pacifique canadien ? Cette dernière a maintenant tant de lignes dans le Nord-Ouest, qu'il serait de son intérêt de prendre cette affaire en mains, comme le font les lignes américaines ? Le gouvernement des Etats-Unis ne distribue pas de brochures ?—Je ne crois pas qu'il serait sage de mettre fin à ce système. Le gouvernement américain ne fournit pas directement, il est vrai, les brochures mises en circulation, mais il donne gratuitement une grande partie du domaine public à des compagnies de chemins de fer et de colonisation, et les produits de la vente de ce domaine public servent en grande partie à subvenir aux dépenses des agences, des annonces et de la distribution des brochures, de sorte que ce gouvernement dépense d'une manière indirecte beaucoup plus que nous ne le faisons nous-mêmes.

Par M. Watson :

Q. Le gouvernement canadien en agit de la sorte ?—Oui ; et les mêmes procédés produisent les mêmes résultats, mais pas dans la même mesure. Je crois, aussi, que le gouvernement canadien peut dire des choses et dresser des rapports hors de la portée d'une simple compagnie de transport dont le seul intérêt est d'avoir des voyageurs ; et, par conséquent, je pense qu'il est important que le gouvernement canadien donne lui-même les renseignements nécessaires aux colons qui désirent se fixer ici, comme il l'a fait pour le Guide de l'immigrant, ou, encore, d'une manière indirecte, grâce à des rapports semblables à ceux des professeurs Fream, Tanner et Sheldon.

Par M. Trow :

Q. Comment expliquez-vous le fait que le coût des brochures en 1885, ait été plus élevé qu'en 1884 ?—Il n'y a réellement que peu de différence dans le chiffre. L'écart n'est que d'un quart de centin, environ, et le fait peut s'expliquer facilement par la distribution plus considérable d'une brochure plus dispendieuse. Comme question de fait, l'échelle des prix payés l'an dernier est moins élevée que l'année précédente.

Q. Quel a été le tirage de la brochure du professeur Tanner ?—Nous en avons tiré 200,000 copies pendant l'année.

Q. Qui l'a publiée ?—Elle a été publiée, ou plutôt elle a été imprimée à Montréal et publiée par le département. Une partie a été imprimée par la Cie d'Imprimerie du *Herald*, et une partie, aussi je crois, par une maison de Québec ?

Q. Par quelle maison de Québec ?—Par Demers, Frères.

Par M. Farrow :

Q. Avez-vous vu les brochures récemment publiées par la Cie du Pacifique canadien ?—Oui.

Q. Pensez-vous qu'elles conviennent mieux à la population de la mère-patrie que tout ce que vous avez mis en circulation ?—Ce sont d'excellentes publications basées, en partie, sur les rapports des colons. Nous avons inauguré cette méthode, il y a deux ou trois ans, en distribuant un nombre énormes de copies de la brochure "What Farmers say" ; de fait, nous en avons distribué un si grand nombre que nous avons jugé à propos d'en faire cesser la distribution pour quelque temps. Je vois que la Cie du Pacifique adopte notre procédé.

Par M. Sproule :

Q. Le département d'immigration exerce-t-il un contrôle sur les expositions faites dans les stations et agences pour la vente des billets du chemin de fer du Pacifique canadien ? Je veux dire l'exposition des grains et autres produits des Etats de l'Ouest ?—Non ; mais, sous ce rapport, la Cie du Pacifique canadien a adopté d'excellents

moyens pour exhiber ses produits de l'ouest. Elle a aménagé un wagon spécial qui parcourt les diverses parties du pays.

Q. Vous parlez du Nord-Ouest; mais je veux parler des produits des Etats-Unis. Je vois que ses bureaux à Toronto sont littéralement encombrés d'échantillons de grains des Etats de l'Ouest, Minnesota, Dakota et Illinois; mais il y a peu d'échantillons provenant du Nord-Ouest canadien?—Je pense que la Cie du Pacifique a rempli cette lacune au moyen de ce wagon contenant des spécimens de nos grains qui a beaucoup attiré l'attention. Les compagnies de chemins de fer paraissent avoir des arrangements entre elles pour faciliter leurs annonces réciproques. Nous répandons nos brochures aux Etats-Unis de cette manière.

Par le Président :

Q. Ce wagon ne parcourt-il pas aussi la province de Québec?—Oui; et j'ai raison de croire que la compagnie fait des efforts pour attirer au Nord-Ouest canadien le courant d'émigration qui se dirigeait ci-devant aux Etats-Unis. Mais d'un autre côté, les compagnies américaines de transport font les choses plus largement, et je pense que leurs efforts sont supérieurs aux nôtres sous le rapport des dépenses et du champ d'action; et ces efforts se font surtout en Canada.

Par M. Sproule :

Q. Ce sur quoi je désire appeler spécialement votre attention, c'est que les chemins de fer américains ont tous l'habitude de faire ces expositions partout dans le pays, lorsqu'ils nous refusent, me dit-on, la même liberté chez eux?—C'est une erreur. A ce sujet, je puis dire que tous les chemins de fer américains ayant des rapports avec la Colombie Anglaise ont distribué dans les Etats-Unis une grande quantité de la brochure sur la Colombie Anglaise, dans le but d'attirer l'attention sur cette province; tout naturellement leur objectif est de s'assurer du trafic-voyageur. Nous avons pu, dans une large mesure, leur faire concurrence dans leur propre pays, sous ce rapport.

Par M. Trow :

Q. Les planches du Guide de l'immigrant sont-elles plus coûteuses que le texte?—Quelques unes sont très dispendieuses, en ce sens que, lorsqu'il s'agit d'une gravure soignée, les premiers frais sont plus élevés; mais nous avons ensuite un électrotype pour une piastre, environ, et lorsque le coût est réparti sur un nombre considérable de copies, le prix se trouve très peu élevé.

Q. Par exemple, la vue de la Ferme Bell?—C'est une gravure.

Q. Nous avons aussi des plans de homesteads et une vue comparée du Winnipeg de 1871 et de celui de 1872, et ils sont loin d'être bien imprimés, comme on peut le voir dans cette brochure-ci?—Ils sont bien reproduits dans le Guide. L'impression doit être très soignée si l'on veut obtenir un bon effet d'une belle gravure.

Par M. Watson :

Q. Pensez-vous qu'il serait opportun d'avoir, sur l'immigration, un travail plus complet que ces petites brochures?—Je pense que le Guide publié par le département est très complet; c'est le travail le plus considérable qui ait encore été fait en Canada, et peut-être dans aucun autre pays.

Q. Quel en est le coût?—Je n'ai pas ici le chiffre exact, mais je crois qu'il coûte dix ou douze centins, environ.

Q. Vous avez dit, je crois, que vous aviez examiné un manuscrit de M. Anderson?—Oui.

Q. Pensez-vous que ce soit un bon travail?—J'ai dit au comité que c'était une compilation fort bien faite. Les sujets qu'elle embrasse sont très habilement traités et très étendus. Elle aurait peut-être besoin d'être corrigée en quelques endroits.

Par M. Sproule :

Q. Savez-vous ce que coûterait l'impression de ce travail?—Je n'ai pas fait de calcul semblable, mais le coût serait à peu près le même que celui de notre Guide.

Par M. Trow :

Q. Pouvez-vous dire au comité si le département a tenté spécialement de distribuer des brochures dans les pays scandinaves, dans leur propre idiome ?—Un grand nombre d'imprimés et quantité de brochures ont été envoyés de Londres dans les pays scandinaves, par ordre du département, et ils ont été distribués. De fait, la plus grande partie des publications dont j'ai parlé comme ayant été imprimées en Angleterre, rentrent dans cette catégorie.

Par M. Sproule :

Q. Sont-elles imprimées dans plusieurs langues ou dans une seule ?—En plusieurs langues.

Par M. Watson :

Q. Quelle est la différence dans le coût, lorsqu'elles sont imprimées en langues différentes ?—L'impression en langue scandinave est un peu plus coûteuse—en Canada au moins, où des impressions semblables ne sont pas usuelles—et elle demande plus d'attention. Le coût de la rédaction d'une brochure est peu de chose comparé à l'impression, surtout si on en fait un fort tirage ; et le coût de l'impression—c'est-à-dire le tirage—est le même pour une brochure en langue scandinave ou autre. Pour imprimer des brochures en langue scandinave, il faudrait acheter des caractères spéciaux.

Par M. Sproule :

Q. La traduction est-elle dispendieuse ?—Tout naturellement, la traduction est plus ou moins dispendieuse. Dans tous les cas, c'est un item au chapitre des dépenses. Mais tous ces frais sont assez peu élevés, en somme, si le tirage est considérable.

Par M. Watson :

Q. Vous dites que dans ces contrées, une brochure considérable produirait un meilleur effet qu'une petite ?—Je n'ai pas fait cet avancé, mais je suis porté à croire qu'une brochure bien complète aurait un excellent résultat si on pouvait la mettre en circulation ; mais c'est une question de dépense et d'administration. Une brochure très élaborée et distribuée gratuitement serait en grande demande. Notre Guide de l'immigrant est assez complet. Il contient un grand nombre de pages. Afin de le rendre aussi léger que possible, l'impression a été faite avec du petit caractère et le papier employé est mince mais de bonne qualité afin d'obtenir une impression nette.

Par M. Jackson :

Q. Que pensez-vous du manuscrit de M. Anderson ; ne croyez-vous pas qu'il est trop volumineux ?—Son volume peut donner matière à réflexion ; mais c'est au ministre à décider, et c'est une question de dépense.

Par M. Sproule :

Q. Vous avez publié la brochure du professeur Tanner et celle sur la Colombie Anglaise pour un peu moins de deux centins, chacune ?—Oui ; chacune de ces brochures a été imprimée sur une seule feuille de papier contenant deux formes de seize pages, c'est-à-dire sur une seule feuille de superroyal qui est la grandeur-type du papier d'impression. La rédaction des brochures doit être calculée de manière à ne pas excéder cette grandeur afin de rendre l'impression moins dispendieuse, si le tirage est considérable.

Q. Prenant en considération le volume de ces brochures et leur coût, ne pensez-vous pas que la brochure projetée serait peu coûteuse d'après l'estimation faite ?—Si cette brochure était publiée par le département, elle serait imprimée d'après le même tarif, et le coût serait le même, pour un volume semblable. Il n'y aurait aucune différence.

Q. Avez-vous quelque évaluation du coût de cette brochure, dans le cas où elle serait imprimée ?—Je n'ai pas de chiffres précis, mais l'auteur a soumis quelques renseignements à ce sujet, que je n'ai pas vérifiés. Bien entendu, tout dépend du nombre

de pages contenues dans la brochure, de la quantité de papier que nécessiterait la publication, et du tirage. L'échelle des prix est absolument la même que pour la brochure sur la Colombie Anglaise ou toutes autres publications.

Q. Alors vous n'avez aucune idée du coût probable de cette brochure?—Je ne saurais dire. Cependant, M. Anderson nous a mentionné un prix qui peut être plus ou moins exact. Je ne saurais affirmer s'il couvrirait ou non le coût de sa brochure. Je crois qu'il s'est donné beaucoup de trouble pour s'assurer des prix.

Par M. Watson :

Q. Pourriez-vous recommander la publication du travail de M. Anderson au département?—Je pense que la publication du travail de M. Anderson serait, en elle-même, avantageuse; mais c'est une question entièrement du ressort des règles administratives dont j'ai parlé, en ce qui concerne les frais de publication et la mise en circulation, et cela est matière à sérieuse considération.

Q. Pensez-vous qu'il serait avantageux pour votre département d'avoir un sous-comité chargé par le comité d'immigration d'examiner le travail de M. Anderson, et de recommander au département son impression, s'il est bien fait. M. Anderson est, naturellement, anxieux de savoir à quoi s'en tenir?—Le département de l'agriculture recevra avec plaisir toutes informations de nature à élucider plus parfaitement toute question de ce genre, mais l'étude critique du travail de M. Anderson demanderait beaucoup de temps.

Par M. Hesson :

Q. Vous devez être en mesure de nous donner une idée du coût probable de ce travail? Ne l'avez-vous pas soumis aux imprimeurs?—Non; ce serait aisé à trouver s'il s'agissait de sa publication en Angleterre, et l'on pourrait calculer l'excédant des frais pour le publier en langue scandinave. L'ouvrage de M. Anderson est particulièrement destiné aux pays du nord et scandinaves. Comme question de fait, je ne crois pas qu'il soit si important de faire connaître les ressources de ce pays dans tous les pays du nord. Il y a encore un autre point à considérer dans cette question: s'il se formait une association de personnalités scandinaves dans le but de publier des renseignements sur le Nord-Ouest, ce serait un facteur important pour encourager l'immigration.

Par M. Farrow :

Q. Avez-vous des agents qui parcourent ces pays du nord?—Nous n'avons pas d'agents réguliers. M. Baldwinson, de Winnipeg, président de la société islandaise, s'est rendu en Islande dans le but d'encourager l'immigration de ses compatriotes au Manitoba. Les messieurs suivants sont aussi en voyage dans un but similaire: M. Ohlen, employé du département à Winnipeg, dont les dépenses sont payées par le département; M. Schmidt, un scandinave aussi, et M. Riddell.

Q. Ils sont bien renseignés sur le pays?—Oui; puisqu'ils l'ont habité.

Par M. Auger :

Q. Pouvez-vous nous dire dans quelle proportion les brochures publiées sont distribuées en Canada?—Je ne puis le dire d'une manière exacte; mais je puis vous dire, cependant, que le nombre en est restreint. La majeure partie est mise en circulation aux États-Unis et en Europe.

Par M. Trow :

Q. Quel a été le tirage de la brochure intitulée: "The Dominion of Canada"?—50,000 copies.

Q. En savez-vous le coût?—Environ \$300.

Q. Où ces copies ont-elles été imprimées?—A Pembroke.

Q. Elles n'ont pas été imprimées sur demande de soumissions?—Non; mais d'après un tarif minutieusement calculé.

Q. Je vois que le discours de M. Ross est inclus dans cette brochure. Je ne sais pas qu'il soit assez intéressant pour le faire circuler dans le pays?—Ce discours

traite du chemin du Pacifique canadien au point de vue de la colonisation du Nord-Ouest.

Par M. Wilson :

Q. La brochure a-t-elle été publiée par ordre du gouvernement ?—Oui ; d'après les instructions du ministre de l'agriculture.

Par M. Farrow :

Q. A-t-elle été imprimée dans les bureaux d'un journal de Pembroke ?—Oui.

Q. Quel est le nom du propriétaire ?—M. Gallagher.

Par M. Trow :

Q. Pourquoi avez-vous choisi ce discours de M. Ross ; nous avons eu, du côté du gouvernement, des discours aussi bons sous le rapport de l'encouragement à l'immigration ?—Oui ; mais on a pensé que ce discours devrait être reproduit, parce qu'il donnait des renseignements détaillés sur le Nord-Ouest.

Q. Et parce que c'était une réclame en faveur de M. Ross ?—Oh ! je ne puis dire cela.

Par M. Farrow :—

Q. L'on a pensé, je suppose, que son long séjour dans le pays, donnait plus de force à ses avancés, et que son discours serait pris comme l'expression exacte de l'état des choses ?—On l'a choisi parce qu'il traitait directement du Nord-Ouest.

Q. A-t-on donné plus cher pour cette brochure que pour les autres ?—Non ; elle a été payée d'après un tarif qui ne donnait qu'un très léger profit.

Par M. Hesson :

Q. Environ \$1.30 par cent copies ?—Oui ; quelque chose comme cela.

Par M. Watson :

Q. M. Ross a-t-il perçu quelque chose pour cette publication ?—Non.

Par M. Wilson :

Q. Je pense que M. Ross ne doit pas être compté comme un exemple vivant des ressources du Nord-Ouest, puisqu'il a émigré dans la Colombie-Anglaise ?—Je ne sais rien là-dessus.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous nous donner un état comparatif de toutes les dépenses relatives à l'immigration en 1884 et 1885 ?—La dépense totale pour l'immigration pendant l'année civile 1885, pour tous les services et toutes les agences, tant sur ce continent qu'en Angleterre, a été de \$310,271.67 contre \$431,497.76 dépensées pour les mêmes fins en 1884, soit une réduction de plus de \$120,000 en faveur de 1885.

Q. Pouvez-vous donner au comité les principaux items de dépenses ?—La dépense totale pour les agences canadiennes—c'est-à-dire pour les agences canadiennes dans toute la Confédération—s'est élevée à \$61,909.38. La dépense totale pour l'agence de Londres, y compris le personnel, les frais des agences secondaires et les frais généraux, a été de \$65,050. Il y a un item de \$1,000 données à la société pour la protection des femmes. Les frais généraux du département sont répartis entre les chapitres suivants : Impressions, \$55,641 ; papier pour brochures et imprimés, \$19,381 ; transport à l'intérieur, \$36,749, dont la plus grande partie était pour l'année précédente. Le montant net dépensé pour ce service en 1885, n'a été que de \$5,759. Il y a un item, pour passages subventionnés et commissions, de \$36,743 dans le cours de l'année civile.

Par M. Auger :

Q. Avez-vous le montant juste pour les passages subventionnés ?—L'item pour commissions est inclus dans ce chiffre.

Par M. Trow :

Q. Mais ces deux items—transport et passages subventionnés—sont une seule et même chose ?—Tous deux sont différents, bien qu'ils aient pour objet de venir en aide aux immigrants. Le montant net payé pour transport à l'intérieur a été de \$5,759 pour l'année civile. Au commencement de la dernière saison d'immigration, le ministre a donné ordre de cesser de payer le transport à l'intérieur, comme cela avait été pratiqué depuis plusieurs années. Et, en ce qui concerne les passages subventionnés et les commissions, le montant dépensé durant l'année, a été de \$36,748. Le chiffre compris dans cet item pour commissions est d'un peu plus d'un tiers, ce qui porterait le véritable montant payé pour passages subventionnés à \$24,000, pour 1885.

Par M. Jackson :

Q. Parlez-vous de l'année financière ou civile ?—De l'année civile. L'année financière pourrait faire croire à une légère différence, mais les chiffres sont restés les mêmes depuis plusieurs années.

Par M. Hesson :

Q. Combien d'immigrants ont reçu de l'aide pour leur passage ?—7,819, ou 6,694 adultes et 1,100 enfants. Pendant l'année civile, il a été payé : boni pour enfants, \$3,063 ; bonus pour la Colombie Anglaise, \$500 ; pour repatriement, \$2,617.

Par M. Trow :

Q. Sont-ce des Canadiens-français revenus du Massachusetts ?—Ils sont rapportés par nos agents comme revenant au pays.

Par M. Fisher :

Q. Savez-vous combien de Canadiens français ont été repatriés ?—Je ne saurais dire combien sont revenus par l'entremise de notre agence, mais le nombre en est considérable. J'ai déjà donné, au cours de ma déposition, le nombre total des Canadiens repatriés. Le nombre total de Canadiens revenus et enregistrés aux bureaux de douane avec des effets de colons, a été, pendant l'année, de 22,266.

Q. C'est-à-dire de toutes races et de tous pays ?—Non ; ce sont des Canadiens revenus au pays.

Q. Vous dites que ces 22,266 immigrants sont d'origine française ?—Je ne dis pas qu'ils sont tous d'origine française ; mais ces 22,266 repatriés sont rapportés comme Canadiens.

Q. De toutes origines ?—Oui ; des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, et qui sont revenus.

Par M. Jackson :

Q. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que 7,819 immigrants, seulement, ont reçu de l'aide ?—Oui ; qui ont obtenu une réduction dans le prix de leur passage ; c'est une bien petite proportion sur le nombre total.

Par M. Farrow :

Q. A quelle somme s'élève l'aide donnée aux immigrants ?—Le montant total dépensé pendant l'année pour les passages subventionnés, c'est-à-dire pour obtenir pour les immigrants une réduction de passage, a été de \$24,000.

Q. \$3.00 par tête, environ ?—C'est à peu près la moyenne.

Q. Ils ont reçu de l'aide après leur débarquement, paraît-il, c'est-à-dire, après être arrivés à destination ? Comment cela se fait-il ?—Cela ne se fait plus, sauf dans le cas de personnes incapables, après le débarquement, d'aller plus loin pour avoir du travail. La dépense totale sous ce chef, pendant l'année, a été de \$5,759.

Q. Je présume qu'ils sont dirigés sur les localités qui ont fait des demandes ?—Sur le point le plus rapproché où l'on peut leur trouver du travail.

Par M. Watson :

Q. Quel est le prix de passage pour les immigrants entre Liverpool et Winnipeg ?—L'an dernier, les prix ont été très bas, £4.13s. sterling. Il y aura peut-être du changement, cette année. Pour compléter ma réponse à la question du président, je dirai que \$10,400 ont été dépensées dans l'année, pour fournir des repas aux immigrants. Il y a aussi un item de \$800 payé aux commis des malles océaniques pour avoir distribué des brochures et avoir servi d'agents d'immigration à bord des steamers.

Par M. Trow :

Q. Je croyais que les compagnies de steamers en faisaient la distribution gratuite ?—C'est ce qu'elles font aussi, mais nous avons cru devoir donner un léger montant, annuellement, aux commis de la malle pour en faire en quelque sorte nos agents. Je dirai, de plus, en réponse à la question du président, qu'il se trouve un item de \$3,759 pour les dépenses des délégués, c'est-à-dire, des personnes attachées à la presse, qui sont venues en Canada et dont le département a défrayé les dépenses.

Q. Quelles sont-elles ?—Le professeur Tanner et autres personnes se proposant d'écrire sur le Nord-Ouest, et des correspondants de journaux. J'en ai une liste détaillée que je pourrai vous communiquer. Pour terminer ma réponse à la question du président, je dirai que les dépenses des agents-voyageurs employés pendant l'année en Europe ou ailleurs, par le département, se sont élevées à \$3,600. Il y a aussi un item de \$1,900 pour des agents spéciaux, et un autre montant de \$5,800 pour payer les services spéciaux de copistes, et pour autres travaux faits dans le département dans l'intérêt de l'immigration. Il a été dépensé, aussi, \$5,300 pour la colonisation. Ce sont là les items formant la dépense totale.

Par M. Jackson :

Q. Je vois dans le rapport de l'auditeur général que les agents en Europe sont limités à un certain montant pour frais de route—\$4 par jour ? Mais si l'on consulte les comptes de l'année précédente, nous y trouvons des sommes excessives mises au compte de cet item, comme, par exemple, dans le cas de M. Dyke, de Liverpool ?—Ce n'était pas pour des dépenses personnelles, seulement.

Q. Ainsi, nous y voyons les dépenses de voyage portées à \$27.50 par jour ?—Il y a erreur dans l'entrée.

Par le Président :

Q. Quel est le coût comparatif, par tête, de l'immigration en 1884 et 1885, mentionnant aussi les années pour lesquelles des données ont été fournies au comté ?—Il a été de \$3.92, y compris toutes les agences de l'année dernière.

Q. C'est le chiffre de l'année dernière ?—Oui.

Q. Quelle différence présente-t-il avec les années qui précèdent ?—Le coût, par tête, c'est-à-dire pour toutes les agences et tous les immigrants, durant les années précédentes, est comme suit :

1875.....	\$10 83
1876.....	11 12
1877.....	6 75
1878.....	6 23
1879.....	4 35
1880.....	4 71
1881.....	4 31
1882.....	3 08
1883.....	3 15
1884.....	4 13

Par M. Trow :

Q. Cette somme de \$3.92 comprend-elle chaque item des dépenses afférentes à l'immigration ?—Elle comprend tous les frais encourus par le département pour l'immigration, les agences fixes et les services spéciaux de tous genres.

Par M. Hesson :

Q. Y compris la quarantaine ?—Non ; la quarantaine est un service spécial en dehors de l'immigration.

Par le Président :

Q. Quel résultat a produit le système des passages subventionnés sur le courant d'immigration en Canada, comparativement à d'autres pays ?—Un résultat, et un très bon résultat, en ce qui concerne le Canada, c'est que ce système a permis d'établir, en faveur de cette classe, un tarif un peu moindre que celui de New-York. Cependant, nous n'avons pas obtenu autant de succès, l'an dernier, que les années précédentes, par suite de l'abaissement des prix par les lignes de New-York. Un autre résultat produit par notre système, c'est qu'il a permis aux familles d'ouvriers agricoles d'immigrer ici, ce qu'elles n'auraient pu faire sans cette réduction dans le prix du passage. Les gages de ces ouvriers sont si peu élevés en Angleterre, qu'ils ne peuvent faire d'épargnes après avoir pourvu aux besoins de leurs familles, et très souvent, ils n'en ont pas assez pour vivre. C'est dans le but de faciliter leur immigration que ce système a principalement été établi et continué.

Par M. Jackson :

Q. Votre département encourage-t-il l'immigration des enfants. L'on s'est fortement prononcé contre cela dans quelques parties du pays ?—Le département n'attire pas cette branche d'immigration et il ne l'influence en aucune manière. Cependant, il l'a assez fortement encouragée, dans ce sens qu'il a donné un bonus de \$2 par tête aux personnes qui ont amené des enfants à leurs propres frais, ou au moyen de souscriptions recueillies dans le Royaume-Uni, et qui les ont eus en soin en ce pays tant qu'ils n'étaient pas placés.

Par M. Sproule :

Q. L'item de \$3,000 payé à diverses sociétés a-t-il été donné pour aider à cette branche d'immigration ?—Oui.

Par M. Jackson :

Q. Je vois que cette somme a été plus que doublée, l'an dernier. L'année précédente, elle n'était que de \$1,500, et à présent, elle dépasse \$3,000 ?—Oui ; le bonus payé pour les enfants s'élève à \$3,063. C'est le montant total payé durant l'année.

Q. A-t-il été donné à ces sociétés ? Ou, a-t-il été divisé entre ces sociétés et d'autres particuliers ?—Il a été payé aux personnes ayant les enfants sous leurs soins.

Q. Mesdemoiselles Rye et Macpherson sont-elles comprises dans cette distribution ?—Oui ; ainsi que M. Middlemore et la société des Enfants catholiques, patronisée par le cardinal Manning.

Par M. Sproule :

Q. Il a été donné, en sus, un certain montant aux parents qui ont amené ces enfants ?—Très certainement, non ; mais seulement aux personnes qui avaient charge des enfants.

Q. J'ai cru comprendre que vous payiez les familles qui amenaient des enfants dans le pays ?—Jamais le gouvernement fédéral n'a rien payé dans ce sens.

Par le Président :

Q. Pouvez vous dire au comité quel montant d'argent et de valeurs a été apporté dans le pays par les immigrants, pendant l'année ?—D'après nos agents, il représente plus de \$3,000,000, ce qui, ajouté à l'évaluation des douanes, \$1,080,000, donne un total de \$4,143,000. Ici, comme aux États-Unis, la moyenne des valeurs apportées par chaque émigrant, paraît être de \$60, plus ou moins.

Q. En espèces ?—En espèces et en effets. La moyenne réelle est d'environ \$60 par tête.

Par M. Jackson :

Q. Quant aux valeurs apportées dans le pays par ces immigrants, vous ne prétendez pas dire, ou vous ne croyez pas que, par le fait des passages subventionnés, ces valeurs soient beaucoup plus considérables qu'elles ne l'auraient été si ce système de subvention n'avait pas existé, parce que ces valeurs seraient, incontestablement, apportées dans le pays d'une manière ou d'une autre?—Les immigrants qui obtiennent des billets à-prix réduits apportent indubitablement des valeurs, et l'évaluation que j'ai donnée, par tête, se rapporte à tous les immigrants, la classe pauvre comprise. Le département ne paie pas de commissions en dehors de ces réductions de passage; et ces commissions constituent réellement un salaire payé aux agents employés par les compagnies de steamers afin de les induire à nous aider à répandre des brochures canadiennes ou autres renseignements de nature à encourager l'émigration des gens qui ont des épargnes. De fait, nous nous fions en grande partie à ces agents pour faire connaître les ressources du pays aux classes que nous désirons le plus avoir pour peupler le Nord-Ouest; de sorte que, si tout le montant payé pour commissions et billets à prix réduit, était dépensé sous cette forme de salaire, il ne serait pas considérable vu la valeur de ce service, et de fait, il serait bien au-dessous de ce que paient les Etats-Unis, qui sont pourtant si vantés pour les moyens qu'ils prennent afin d'attirer l'immigration. Le chiffre des dépenses faites par les Etats-Unis pour entretenir à l'étranger des ministres et des agents consulaires, qui ne constituent, à proprement parler, qu'un service d'immigration, s'élève, d'après les derniers relevés fournis au Congrès, à \$1,223,225, dont \$440,000 sont payées à titre de salaire aux consuls qui forment une classe de fonctionnaires remplissant des devoirs semblables à ceux des agents employés par le département d'agriculture en Angleterre.

Q. Ce que je désire savoir, c'est ceci : les personnes que vous dites avoir apporté des espèces et des valeurs au montant de quatre millions de piastres, n'auraient-elles pas émigré en ce pays, même si elles n'avaient obtenu aucune aide?—Je pense que les résultats auraient été différents, si nous n'avions pas agi de la manière que j'ai indiquée, vu que les avantages que présente le Canada comme champ d'immigration n'auraient pas été aussi complètement portés à la connaissance du public, si nous n'avions pas payé les agents comme je viens de le dire; de plus, le bénéfice immédiat de cette réduction dans le prix des billets de passage, a été retiré par les ouvriers agricoles et leurs familles et par les servantes.

Par M. Hickey :

Q. Ils ont apporté des valeurs dans le pays, sans doute?—Certainement, des sommes considérables.

Q. Ne seraient-ils pas venus à leurs propres frais, tout de même?—Non; je ne crois pas qu'ils seraient venus en aussi grand nombre, n'eût été cette réduction des prix de passage.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous nous dire s'il a existé dans cette section du pays, une association appelée la société d'immigration de la Vallée de l'Ottawa, pour encourager l'immigration de cette manière? Cette société existe-t-elle encore, savez-vous?—Elle peut n'avoir pas été dissoute, mais elle ne fonctionne plus à présent, je crois. Il y a quelques années, il s'est formé une société de ce genre qui a fait venir et qui a aidé beaucoup d'immigrants.

Par M. Orton :

Q. Je désirerais savoir si le département prend des moyens de se renseigner auprès de la population rurale sur le nombre de ceux qui, dans chaque localité, auraient besoin d'ouvriers agricoles et de servantes, afin que le département soit exactement au fait de la nature et du nombre de demandes dans chaque district, et qu'il sache chez qui du travail peut être obtenu?—Cela se pratique actuellement d'une manière systématique et très étendue, par les agences du département. Nous avons trouvé que le meilleur moyen pratique d'arriver à ce résultat était de donner

instruction aux agents de s'informer des localités où l'on avait besoin de bras et d'y envoyer le nombre d'immigrants nécessaire.

Q. Ils n'y vont jamais. Dans ma localité, j'ai écrit plusieurs fois à l'agent de Toronto pour avoir des ouvriers de fermes, et sur trente-cinq personnes dont nous avions besoin, nous n'avons pu en obtenir que cinq, pendant toute une saison?—L'offre n'a jamais pu égalier la demande.

Par M. Fisher :

Q. En visitant les agences d'immigration à Montréal, j'ai pu constater que le gouvernement avait donné de l'aide à un grand nombre de prétendus ouvriers agricoles qui se refusaient constamment à aller travailler sur les fermes. J'ai engagé cinq individus qui prétendaient avoir obtenu de l'aide du gouvernement, et après quelques semaines de travail, ils sont tous retournés à la ville en disant qu'ils n'étaient pas faits à ce genre de travail?—Dans toute immigration, il se trouve toujours une certaine proportion d'immigrants de cette espèce. Je pense que nous n'en avons eu qu'un bien petit nombre de cette classe, et, qu'en somme, nous avons été très fortunés sous ce rapport. Comme Montréal est une grande cité, c'est probablement l'endroit qui fournit le plus de cas de ce genre, mais il serait nécessaire de vérifier chaque cas avant de donner créance aux faits allégués. Nous en avons fait l'expérience à maintes reprises.

Par M. Hesson :

Q. Depuis combien de temps le département a-t-il adopté la méthode d'exiger des immigrants des certificats constatant qu'ils sont ouvriers agricoles avant de leur accorder une réduction de passage?—Cette méthode a toujours été suivie depuis l'inauguration des passages subventionnés, en ce qui concerne la classe pour laquelle des billets étaient demandés.

Par M. Carling :

Q. Depuis combien d'années le système des passages subventionnés est-il en usage?—Depuis 1872.

Q. Et ce système a été continué jusqu'à il y a un an ou deux, je crois?—Oui.

Q. Il a été usité, d'une manière continue, depuis 1872?—Oui; sauf, je crois, une interruption en 1880. Plus tard, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de demandes d'artisans, mais que l'on demandait des ouvriers de fermes et des servantes, et depuis cette époque, les agents ont été informés que ces immigrants seuls, et non les artisans avaient droit aux réductions de passages.

Le comité s'ajourne.

TÉMOIGNAGE DE M. SCHANTZ.

L'IMMIGRATION MENNONITE—MODE D'ÉTABLISSEMENT—SUCCÈS DES COLONS—REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT.

OTTAWA, 8 avril 1886.

M. J. Y. SCHANTZ, de Berlin, est appelé et interrogé :

Par le Président :

Q. Quel est votre nom?—Jacob Y. Schantz.

Q. Où demeurez-vous?—A Berlin, Ontario.

Q. Quelle est votre profession?—Je suis manufacturier et marchand de bois de construction.

Q. Je crois que vous vous êtes occupé des arrangements faits avec le gouvernement relativement à l'emprunt qui devait permettre aux Mennonites d'émigrer de Russie en Canada, et que plus tard vous avez pris part à leur établissement dans le Nord-Ouest?—Oui.

Q. Pourriez-vous renseigner le comité sur le progrès des établissements des Mennonites, comme, par exemple, sur les progrès qu'ils ont faits en agriculture depuis qu'ils se sont fixés dans ce pays?—Oui, je puis vous renseigner jusqu'à un certain point.

Q. Ils étaient environ 8,000 lors de leur premier établissement?—Oui.

Q. Se sont-ils établis en groupes?—Oui; ils ont formé de petits villages, ou groupes, comprenant de seize à trente-cinq familles, soit une moyenne de vingt-quatre familles par groupe.

Q. Ainsi, leur mode d'établissement est absolument différent de celui des cultivateurs de ce pays?—Oui; il a été différent dans le principe. Je suis allé les visiter l'été dernier, et je puis dire qu'ils paraissent être sous l'impression qu'ils ont fait erreur en s'établissant par groupes. Les habitants de quelques-uns de ces petits villages tendent à se disperser.

Q. Ils en viennent à la conclusion qu'ils peuvent mieux soigner leurs fermes en s'y fixant, qu'en formant des villages?—Oui.

Par M. Kranz :

Q. Ils vivent en groupes compacts?—Oui.

Q. Une certaine étendue de terre leur a été allouée, n'est-ce pas?—Oui.

Q. Apprennent-ils l'anglais, à présent?—Oui; quelques-uns.

Q. Les jeunes gens, je présume?—Oui.

Q. Enseigne-t-on l'anglais dans leurs écoles?—Oui, là où ils ont des écoles; mais il y a diversité d'opinion parmi eux à ce sujet. Les uns tiennent à l'allemand seulement, les autres favorisent l'étude de l'anglais. Dans quelques écoles on enseigne l'anglais et l'allemand.

Q. Mais il est probable qu'ils apprendront l'anglais en peu de temps?—Je n'ai aucun doute que la jeune génération aura l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles.

Par le Président :

Q. Les habitudes et coutumes de la population changent-elles quelque peu, c'est-à-dire, parmi les jeunes gens? Sont-ils en relations plus intimes avec les autres nationalités qui habitent le Nord-Ouest, que ne l'étaient les premiers arrivés?—Je le crois, là surtout où leurs établissements sont voisins des autres colons.

Par M. Royal :

Q. Voulez-vous nous dire dans quelles localités ils commencent à se mêler avec les autres colons? Est-ce dans l'établissement de la Rivière au Rat, près de Gretna, ou dans celui qui se trouve en arrière de Morris?—Il y a deux établissements, dont l'un est à Niverville.

Q. C'est celui qu'on appelle la Rivière au Rat?—Oui; là ils se mêlent aux autres colons.

Q. Voulez-vous donner à entendre qu'ils ont rompu leurs groupements?—Il se trouve un township, comprenant environ vingt-cinq familles, qui n'a pas été établi d'après le système de groupement. Les immigrants se sont fixés tout d'abord sur leur terrain respectif. L'une des raisons qui les a portés à en agir ainsi, c'est qu'il s'y trouvait une certaine étendue de terres basses, et ils ont choisi les meilleurs endroits. L'autre établissement est à Pembina, sur la limite ouest; il contient des Canadiens et des Anglais, et les Mennonites se mêlent plus avec eux.

Q. De quelle manière; est-ce en contractant des mariages?—Je ne saurais dire si les choses en sont rendues là.

Q. En mettant en service leurs garçons ou filles?—Je n'en sais rien, non plus. Je pense qu'il est plutôt dans leurs mœurs de vivre en famille.

Q. Par le moyen de ventes et d'achats, alors?—Oui.

Par le Président :

Q. Avez-vous visité ces établissements depuis leur fondation?—Oui, l'été dernier.

Q. C'était votre première visite ?—Oh, non ; j'y suis allé peut-être dix fois.

Q. Alors, vous avez eu toute opportunité de constater les progrès réalisés par les mennonites depuis leur arrivée dans le pays ?—Oui.

Q. Pouvez-vous nous dire quels progrès ils ont faits en agriculture depuis la date de leur établissement dans le Manitoba ?—Oui ; jusqu'à un certain point.

Q. Trouvez-vous que leurs progrès soient rapides ; j'entends, sous le rapport de l'aisance qu'ils ont acquise ?—Oui ; je trouve que la plupart ont progressé rapidement.

Par M. Hesson :

Q. Sont-ils contents de leur sort et paraissent-ils satisfaits du pays ?—Oui ; ils sont satisfaits.

Q. D'autres compatriotes sont-ils venus les rejoindre ?—Non ; pas depuis 1880.

Q. Savez-vous quelle en est la raison ?—L'on me dit que le motif en est, qu'ils sont en quelque sorte mis sous clef en Russie. Les jeunes gens propres au service militaire, ne peuvent émigrer ; le Code militaire s'y oppose. La famille peut bien émigrer, mais les vieillards et les enfants dépendent des adultes, pour leur subsistance, et comme ces derniers ne peuvent les accompagner, l'émigration a dû s'arrêter. A part cela, l'on me dit que leur départ leur fait perdre un tiers de la valeur de leurs propriétés.

Q. Lorsqu'ils quittent leur terre natale ?—Oui ; et le cours des valeurs russes est coté si bas, qu'il faut en quelque sorte dépenser une petite fortune pour venir jusqu'ici.

Par M. Kranz :

Q. Les Mennonites réussissent-ils dans leurs exploitations agricoles ?—Oui ; à peu d'exceptions près.

Q. Je présume que chez eux comme ailleurs, il se trouve des gens apathiques et d'autres qui sont industriels ?—Oui.

Q. Les industriels prospèrent ?—Oui ; si le comité me le permet, je puis dire brièvement dans quelles conditions ils se trouvent.

Q. C'est bien ; donnez vos impressions ?—Lorsque les Mennonites ont émigré, ils ont amené avec eux leurs compatriotes pauvres. Quelques-uns de ces derniers n'étaient en Russie que de simples journaliers qui n'avaient jamais possédé un pouce de terrain. Nous savons que, partout, il se trouve des gens qui dépendent des autres pour leur subsistance, et il en est de même parmi les Mennonites. Lorsqu'ils arrivèrent dans le Manitoba, on leur procura des homesteads à tous, y compris de pauvres veuves et quelques vieillards dont les frais de voyage avaient été payés par leurs compatriotes. C'est pour cela que lors de ma visite de l'été dernier, j'ai trouvé que 25 ou 30 familles n'étaient pas capables d'exploiter leurs établissements, et ce sont elles qui sont les plus endettées. Mais nous avons réussi à leur persuader d'abandonner leurs fermes et de les vendre à d'autres personnes plus fortunées, et de payer leurs dettes de cette manière.

Q. Le gouvernement a avancé des sommes d'argent aux Mennonites du comté de Waterloo. Le remboursement de ces deniers paraît-il être possible, et quand ces avances seront-elles acquittées ?—Oui ; et il est entendu que la dette du gouvernement aura la priorité.

Par M. Trow :

Q. Des versements ont-ils été opérés ?—Oui.

Q. Ont-ils des syndics qui s'occupent de leurs transactions, ou bien chacun vend-il ses produits lui-même ?—Nous avons dans l'Ontario un comité dont je suis le secrétaire ; eux, aussi, ont nommé un comité qui correspond avec moi sur les questions qui affectent la communauté.

Q. Le gouvernement a des cautions parmi les citoyens de Waterloo pour garantir le remboursement de l'emprunt ?—Oui.

Q. Quel est le montant du prêt, \$84,000 ou \$85,000 ?—\$96,400.

Q. Une partie a-t-elle été remboursée ?—Oui.

Par M. Kranz :

Q. Combien ?—Je ne saurais préciser la somme exacte ; \$65,000 ou \$70,000, je crois. Je suis informé qu'il sera payé \$25,000 ou \$30,000 d'ici à quelques mois.

Par M. Trow :

Q. Comment ont été leurs récoltes, l'an dernier ?—Très bonnes ; seulement, lors de la moisson, la gelée a avarié le grain. Elle n'a pas eu pour effet de diminuer la quantité, mais elle a endommagé la qualité.

Q. Dans tous leurs établissements ?—Oui ; les grains semés à bonne heure n'ont pas souffert du tout, mais les derniers semés ont été considérablement atteints.

Q. Les récoltes ont-elles été bonnes, à Nelson et à Morden ?—En grande partie.

Q. Quels établissements ont été les plus éprouvés ; celui de Gretna ?—L'établissement s'étend depuis Gretna jusqu'à Morden.

Q. Le terrain est plus plat autour de Gretna, n'est-ce pas ?—Oui ; mais il n'en est que plus riche. C'est là que se trouvent les meilleures fermes.

Par M. Kranz :

Q. Le succès en agriculture dépend beaucoup de l'esprit d'entreprise du cultivateur ?—Oui.

Q. Si les semailles sont faites à bonne heure, les grains ne souffrent pas de cette gelée ?—Certainement. J'ai remarqué cela à trois reprises différentes. Une année, j'ai visité l'établissement ; le grain mis en terre à bonne heure avait donné une excellente récolte, mais le dernier semé avait été attaqué par la rouille. J'ai remarqué deux fois que le grain semé tard avait souffert de la rouille, tandis que le premier semé avait donné d'excellents résultats.

Q. Les Mennonites sont-ils satisfaits du climat du Manitoba ?—Ils trouvent la belle saison trop courte. Je pense qu'ils seraient plus satisfaits si le climat était un peu plus doux.

Par M. Royal :

Q. Y a-t-il quelque espoir que l'on puisse avoir d'autres émigrants Mennonites ?—Pas que je sache, si l'on considère l'état actuel des choses en Russie. Les jeunes gens ne peuvent émigrer, et le principal objectif des Mennonites en quittant le sol natal, est d'empêcher les jeunes gens d'être incorporés dans l'armée russe.

Par le Président :

Q. Le climat du Manitoba est-il aussi favorable à l'agriculture que celui de leur pays natal ?—Ils disent que la belle saison est plus courte dans le Manitoba, et cependant le rendement est si supérieur aux récoltes qu'ils avaient en Russie, que c'est pour eux une source de grande satisfaction.

Par M. Royal :

Q. Quel est leur système de culture ? Font-ils de la culture mixte ?—Oui ; blé, lin, avoine et orge. Le blé est le principal grain qu'ils cultivent, mais ils sèment aussi beaucoup de lin.

Q. Réussissent-ils dans l'élevage ?—Oui ; très bien.

Par M. Auger :

Q. Pouvez-vous nous dire quelle a été la moyenne du rendement du blé, par acre, l'an dernier ?—Je n'en ai pas entendu parler. Lors de ma visite, l'on supposait généralement que la moyenne de la récolte serait, au plus, de vingt minots par acre. Bien entendu, c'était difficile à dire avant la rentrée de la moisson. Le grain semé à bonne heure, promettait un bon rendement, mais le grain dernier semé, et en de pauvres conditions, avait une apparence chétive.

Par M. Kranz :

Q. Quel blé cultivent-ils ?—Je crois que c'est en partie le Fyfe dur ; par conséquent, du blé du printemps.

Par M. Trow :

Q. Pensez-vous qu'il soit possible d'avoir du blé de même qualité mûrissant une semaine ou deux plus tôt?—Je ne saurais dire. Ils en ont d'espèces diverses. Le blé hâtif est le meilleur, et un blé mou ne ferait pas l'affaire.

Par M. Jenkins :

Q. Vous parlez de la culture de blé hâtif. Dans quel sol a-t-il été semé?—Un terrain un peu bas, et les semailles avaient été faites tard.

Q. Comment était le sol? Avait-il été déjà cultivé, ou était-ce un sol vierge?—Bien entendu, lorsque la terre est une fois cassée, la règle est de semer en blé.

Q. Vous ne me comprenez pas bien. Je désire savoir combien de fois la terre avait été semée?—Je ne saurais le dire.

Q. Plus qu'une fois?—Une partie, peut-être; peut-être non, aussi. C'est une espèce de blé particulier qu'ils ont semé—ils l'appellent blé russe, et ils l'avaient apporté de Russie.

Par M. Watson :

Q. Le blé russe est-il plus tardif que le Fyfe rouge?—Oui.

Par M. Hickey :

Q. N'y a-t-il pas un blé russe plus hâtif que le Fyfe?—Je ne saurais dire. Ils ont diverses espèces de blé. Je crois que le Fyfe est le meilleur.

Par M. McCraney :

Q. A quelle date sont apparues les fortes gelées, l'an dernier?—Le 23 août.

Par le Président :

Q. C'est une date exceptionnelle pour les gelées, n'est-ce pas?—Oui.

Par M. Kranz :

Q. Il y a eu des gelées dans l'Ontario à la même époque, n'est-ce pas?—Oui, je crois. Je n'en suis pas certain.

Par M. Watson :

Q. Après cette première gelée, quand la suivante est-elle arrivée, savez-vous?—Non; j'ai quitté le pays peu après la première, mais l'on m'a écrit ensuite que l'on avait eu du beau temps pour la rentrée des récoltes et pour le battage.

Par M. McCraney :

Q. La seconde gelée s'est fait sentir vers le 2 septembre?—Peut-être.

Par M. Hesson :

Q. Les Mennonites réussissent-ils mieux que les Allemands?—Ce sont des Allemands.

Q. Pas de la même famille que ceux de l'Ontario?—Ils ne cultivent pas aussi bien que nous.

Q. Ont-ils réussi aussi bien que vos Allemands de Waterloo? S'ils avaient émigré dans ce dernier district, dans les mêmes conditions de bien-être, d'habileté ou de nombre, auraient-ils mieux réussi?—Je pense que les Allemands de l'Ontario auraient mieux prospéré. Ils auraient été plus vite renseignés sur le pays, et par conséquent ils auraient eu un meilleur commencement que les Mennonites. Bien entendu, cela dépend beaucoup de l'aisance de la population.

Q. S'ils avaient eu les mêmes moyens d'action?—Oui. Je ne pense pas que nous eussions pu réussir aussi bien avec les mêmes moyens.

Par M. Trow :

Q. Leurs terres sont-elles en mauvais état; sont-elles infestées de mauvaises herbes, de moutarde sauvage, ou autres plantes nuisibles?—Oui, et c'est une grande perte.

Q. Comment ces mauvaises plantes se sont-elles introduites ? Par de méchants grains de semence ?—Oui ; lorsqu'ils ont commencé leurs exploitations, ils ont pris leurs semences où ils ont pu, et il s'est trouvé beaucoup de mauvaises graines mélangées au blé. Quelques-uns cependant, se sont débarrassés de ces plantes et continuent à prendre les moyens de les détruire. D'autres ont mis leurs terres en jachère pour en faire disparaître les mauvaises herbes, et d'autres ont même trié à la main leur blé de semence pour le nettoyer.

Q. Se plaignent-ils de la rareté du combustible, du bois de chauffage ?—Pas du tout.

Q. Vous savez sans doute qu'il ne se trouve du bois que dans un township sur seize ?—Oui ; quelques-uns ont acheté du bois dans le Dakota. Ils consomment peu de bois. Ils brûlent surtout de la paille et du fumier.

Par M. Kranz :

Q. Beaucoup de Mennonites émigrent-ils aux États-Unis ?—Non.

Q. Y en a-t-il qui émigrent ?—Je sais que quelques familles sont allées au Kansas où elles avaient sans doute des parents ou des amis.

Par M. Jackson :

Q. Comment préparent-ils la paille pour en faire du combustible ?—En la mélangeant avec le fumier.

Q. Comment cela ?—Ils en étendent sur le sol et le font fouler par les bestiaux, de manière à en faire une couche solide de huit ou dix pouces d'épaisseur. Puis, il le découpe en morceaux carrés qu'ils empilent. Pendant l'été, il devient tellement sec qu'il brûle sans donner d'odeur. Ils le conserve proprement, et ce composé ressemble à la tourbe.

Par M. Watson :

Q. Les jeunes Mennonites de ces établissements se fixent-ils sur des fermes à eux ?—Oh ! oui.

Par M. Hickey :

Q. Combien sont-ils à présent dans la colonie ?—Je ne saurais dire. Les familles augmentent rapidement, car ils se marient jeunes, en général.

Q. Ont-ils des familles nombreuses ?—Oui ; beaucoup d'entre eux. On compte environ 8,000 âmes pour 1,336 familles. Je crois qu'il en est parti une demi-douzaine, mais quatre ou cinq sont revenues des États-Unis.

Par M. Trow :

Q. Sont-ils en grande relation avec les autres nationalités ; contractent-ils des mariages avec les autres colons ?—Pas jusqu'à présent.

Q. Ne serait-ce pas mieux, s'il en était ainsi ?—C'est mon avis, et il pourra, plus tard, en être ainsi. L'empêchement à cela, c'est que leur manière de vivre est toute différente de la nôtre.

Par M. Hickey :

Q. Les jeunes filles s'engagent-elles chez les autres colons ?—Quelques-unes, mais la généralité préfère rester à la maison paternelle. Un homme qui a deux filles se tire d'affaire avec elles aussi bien que si c'était des garçons. Les filles font les mêmes travaux que les garçons.

Q. Savent-elles faire le beurre ?—Oui ; je puis dire aussi que quelques-unes sont assez malpropres, bien qu'il y en ait qui soient tout le contraire.

Par M. Trow :

Q. Ils n'ont pas de fromageries ou autres fabriques semblables ?—Non.

Q. Ne serait-ce pas une source de profits pour eux, s'ils en avaient ?—Oui ; si on les aidait à en établir.

Par le Président :

Q. D'après ce que vous avez pu voir en visitant leurs fermes, la consommation de nos produits est-elle plus considérable parmi eux ; consomment-ils plus que dans le principe, ou continuent-ils à fabriquer leurs articles de consommation ?—Ils ne fabriquent rien. Il y a deux articles dont la consommation est moindre actuellement parmi eux, que lors de leur arrivée de la Russie—c'est le tabac et le whisky.

Q. Mais d'autres articles ?—Pour d'autres articles, tels que le café et le thé, ce sont de forts consommateurs.

Q. Confectionnent-ils leurs effets d'habillement ?—Non.

Par M. Watson :

Q. A quoi attribuez-vous ce fait, qu'ils consomment moins de tabac et de spiritueux que lors de leur arrivée ?—Je ne saurais le préciser. J'en connais beaucoup parmi eux qui usaient de ces articles, et qui ne le font plus. Ce sont des articles difficiles à se procurer, mais cependant quelques-uns en ont.

Par le Président :

Q. Le côté moral n'en est que meilleur ?—Oui ; on peut attribuer cela à l'influence religieuse et autres influences extérieures.

Q. Ont-ils assez d'églises et d'écoles ?—Oui ; là où il ne se trouve pas d'églises, le culte se fait dans les maisons des particuliers. La même chose a lieu pour les écoles.

Par M. Trow :

Q. Ils n'ont pas parmi eux de ministres salariés ?—Non.

Par M. Hickey :

Q. Quelle est leur religion ?—La secte mennonite—c'est la doctrine des neutristes.

Par M. Hesson :

Q. Améliorent-ils la race de leur bétail ?—Je crois que oui. Bien entendu, dans les commencements, ils ont pris ce qu'ils ont pu trouver.

Par M. McCraney :

Q. Pouvez-vous nous dire combien de temps dure l'ensemencement du blé, au printemps ?—Aussi longtemps que chez nous.

Q. Pendant combien de temps sèment-ils ?—A peu près le même temps que les cultivateurs de l'Ontario.

Q. La durée est-elle moindre qu'un mois ?—Oui ; plus peut-être.

Q. Ainsi, vous dites que si le blé est semé à bonne heure, il n'y a rien à redouter des gelées ?—En règle générale. Je suis convaincu que si le blé est semé en temps opportun, il peut donner une aussi bonne récolte que dans tout autre pays.

Par M. Jackson :

Q. En quelle année les Mennonites ont-ils émigré dans le Manitoba, pour la première fois ?—Le premier détachement est arrivé en 1874, et le dernier, en 1880 ; mais la plus grande partie a émigré en 1875 et 1876.

Par M. Trow :

Q. Faisaient-ils de la culture en Russie ?—Oui.

Q. Ont-ils vendu leurs propriétés avec avantage, ou ont-ils été obligés de vendre à perte au gouvernement russe ?—Ils ont presque tout sacrifié.

Par M. Hickey :

Q. Sont-ils contents d'avoir changé de pays ? Que pensent-ils de leur émigration au Manitoba ?—Je leur ai souvent entendu dire : " Grâce à Dieu ! Je ne suis plus en Russie."

Par M. Jenkins :

Q. Parce qu'ils ne sont plus soumis aux Cosaques ou aux Tartares ?—Oui.

Par M. Jackson :

Q. Avaient-ils des moyens quand ils sont arrivés en Canada ?—Oui ; ces 1,300 familles ont apporté environ \$320,000 que j'ai changées à Toronto, à part leur argent de poche ; mais la moitié, environ, n'avaient aucuns moyens.

Par M. Auger :

Q. Quel était le prix du blé, chez eux, l'an dernier ?—Je crois qu'il était de 62 centins lors de mon départ, au commencement de septembre, et j'ai reçu des lettres dernièrement dans lesquelles on me disait qu'il était de 30 à 60 centins, le minot, d'après la qualité.

Par M. Trow :

Q. Où était-ce ?—Dans le Manitoba.

Q. Dans quelle localité ? Sur leur réserve ?—Oui.

Q. Combien, dites-vous ?—De 30 à 60 centins.

Q. Comment ! du bon blé ?—Le blé de bonne qualité se vendait environ 60 centins, et le blé gelé, 30 centins.

Q. Était-ce à Morden ?—Oui ; l'avoine était cotée, je crois, à 32 centins. Mais c'est tout dernièrement.

Par M. Jackson :

Q. L'avoine se vend-elle un prix aussi élevé, chaque année ? Ou, était-ce dû à la rareté de ce produit ?—Je ne saurais donner la raison du prix que j'ai mentionné. Je sais qu'il y a trois ans, je me suis trouvé là en hiver, et l'avoine se donnait pour 15 centins. Ils n'ont pas vendu au printemps, je crois, ce qui fait que l'avoine est monté à 30 centins.

Par M. Taylor :

Q. Les Mennonites font-ils plus de culture mixte à présent ? R. Oui ; un peu, mais je ne sache pas que ce soit général.

Par M. Hesson :

Q. Vous dites que 60 centins est un prix élevé pour le blé, chez eux. Était-ce à Emerson ?—Non ; à Gretna.

Q. C'est sur la ligne du chemin de fer. J'ai reçu une lettre de mon fils, qui me dit avoir vendu son blé à 72 centins le minot. Il en avait vendu 90 minots, pour lesquels il avait reçu \$64.80, c'est-à-dire 72 centins le minot ?—J'ai vu un article dans un journal de cette localité, et j'ai aussi reçu une lettre de ce même endroit, donnant le prix que j'ai mentionné. La personne qui a vendu a pu ignorer qu'elle pouvait avoir plus que 60 centins.

Par M. Trow :

Q. Pensez-vous qu'il soit désavantageux pour eux d'avoir leurs fermes éloignées de leurs habitations ?—Certainement.

Q. Vous pensez que le système de groupement est mauvais ?—Oui ; et je crois que les Mennonites s'aperçoivent eux-mêmes de leur erreur. Nombre de villages se dispersent, et les habitants vont se fixer sur leur domaine. À leur arrivée, j'ai essayé de leur persuader d'abandonner le système de groupement, mais comme ils étaient habitués à vivre comme cela, ils ont pensé que c'était un trop grand sacrifice faire.

Par M. Hickey :

Q. À l'origine, ils ont formé des villages ?—Oui.

Par M. Kranz :

Q. Ont-ils de bonne eau dans leurs établissements ?—Oui ; l'eau est généralement bonne.

Q. En ont-ils en quantité?—Oui.

Q. Savez-vous si d'autres Allemands ont immigré dans le Nord-Ouest? Avez-vous rencontré, au cours de vos pérégrinations dans le Nord-Ouest, d'autres Allemands émigrés de leur pays natal?—J'en ai rencontré un certain nombre, mais je crois qu'ils venaient de l'Ontario.

Par M. Trow :

Q. Chaque individu tient-il son titre du gouvernement?—Oui; tout individu qui possède un titre, l'a obtenu individuellement.

Q. Il n'est pas entre les mains de syndics?—Non.

Q. Les propriétés sont-elles hypothéquées, en grand nombre, savez-vous?—Il y en a un certain nombre, je crois.

Par M. Krantz :

Q. Comment leurs terres deviennent-elles hypothéquées?—Un bon nombre d'entre eux qui n'ont pas eu part à l'emprunt, ont obtenu leurs patentes et ont donné des hypothèques pour avoir des chevaux et des moutons, et quelques-uns de ceux qui ont reçu une part du prêt du gouvernement, donnent à présent des hypothèques sur leurs terres et paient leurs autres dettes.

Par M. Farrow :

Q. Quel taux d'intérêt paient-ils?—Autrefois, ils payaient 10 pour 100. Ceux qui ont donné des hypothèques récemment, ne paient que 8 pour 100.

Q. Quel taux paient-ils au gouvernement?—6 pour 100.

Q. Et ils croient qu'ils font mieux d'acquitter le prêt du gouvernement, et de payer 4 pour 100 de plus?—Non; 2 pour 100.

Q. A 10 pour 100, ce serait 4 de plus?—Oui; ils ont, sans doute, eu quelques motifs pour changer. Quelques-uns, peut-être, devaient un léger montant au gouvernement, et avaient encore besoin de fonds. Si quelques-uns en ont pris à 8 pour 100, j'en suis peut-être la cause. Si j'ai mal fait, je n'y puis rien. Voici pourquoi j'en ai agi ainsi; je savais qu'un bon nombre de ceux qui avaient pris des fermes, n'avaient pas d'argent. Ils avaient peut-être une jeune famille, et il leur fallait subsister pendant un an ou deux sans rien récolter, et ils se sont endettés au montant de quelque centaines de piastres. Maintenant, ils sont bien établis, leur famille a grandi, et je crois qu'ils peuvent se tirer d'affaires tous seuls. Ils ont obtenu un prêt, mais leurs hypothèques n'étant pas élevées—\$300, \$400 ou \$500—je pense qu'ils peuvent se libérer eux-mêmes de ces hypothèques. L'échéance du prêt est arrivée, et nous voulons l'acquitter le plus vite possible.

Q. Ils ont bon espoir de se débarrasser de leurs hypothèques en peu d'années?—Je le crois.

Par M. Jackson :

Q. Quand un homme était dans des circonstances plus mauvaises qu'un autre, comment a-t-on arrangé les choses?—Lorsqu'ils eurent obtenu un prêt, ils formèrent un comité, et les plus connaisseurs d'entre eux prirent la direction des choses, et répartirent les fonds afin de mettre leurs compatriotes en mesure de commencer leurs établissements. Quelques-uns des nouveaux colons avaient quelques milliers de piastres à eux. Ils prêtèrent aussi ces deniers à ceux qui en avaient besoin. Ils établirent comme règle que personne n'achèterait de terre à cette époque. Ils s'associèrent pour les aider, mais, tout naturellement, chacun prêtait comme nous le faisons—tenait le compte de ses débiteurs—et, il y a eu trois ou quatre ans l'hiver dernier, j'ai oublié l'époque précise, nous nous sommes aperçus que quelques-uns étaient assez endettés envers les agents, maquignons, etc.,; alors, je leur demandai de me donner une hypothèque sur leurs propriétés pour les sommes qu'ils devaient à compte du prêt du gouvernement, et de cette manière, nous eûmes nos garanties. Ce fut un très bon arrangement pour eux, car, autrement, ils auraient pu perdre leurs terres.

Par M. Trow :

Q. Sont-ils habiles en affaires ?—Quelques-uns.

Q. Ou bien sont-ils refaits lorsqu'ils vont à Winnipeg acheter les objets dont ils ont besoin ?—Il y a des hommes d'affaires entendus parmi eux, mais quelques-uns peuvent être trompés, surtout dans la classe pauvre, ceux qui n'avaient jamais fait de transactions dans leur pays et qui n'étaient pas des agriculteurs. Un agent les aborde, par exemple, et leur dit : " Il vous faut une machine." Le fermier répondra : " Je suis trop pauvre." Alors l'agent ajoutera : " Il vous faut un cheval et une machine et vous paierez cela avec le produit de votre ferme."

Q. L'on m'a dit qu'on leur avait fourni, en une certaine occasion, 50 wagons qui avaient été achetés au prix de \$70 l'un, à Winnipeg, et pour lesquels on leur demanda \$100. C'étaient des wagons du Minnesota. Savez-vous quelque chose de cela ?—Je n'en n'ai jamais entendu parler. Je leur ai fourni, je crois, 13½ wagons.

Q. C'était dans les commencements ?—Oui ; je les leur donnai pour \$62, le prix coûtant. Je n'ai fait aucun bénéfice sur cette vente.

Q. Avec ou sans la boîte ?—Sans la boîte.

Par M. Cochrane :

Q. Où ont-ils emprunté l'argent qui leur a coûté 10 pour 100 d'intérêt ; était-ce dans l'Ontario ?—Oui, dans l'Ontario.

Q. De quelle compagnie ?—La Cie de Placement de London et d'Ontario, d'abord, et l'emprunt de 8 pour 100 a été obtenu de la Cie d'Agence de London et du Canada.

Par M. Trow :

Q. Ces prêts ont-ils été faits avec des échéances différentes ?—Oui ; suivant les besoins de chacun, quelques-uns pour 3 et 5 ans, d'autres pour 10 ans, commençant à payer après 5 ans, et payant le tout en 10 années.

Par M. Jackson :

Q. Ils devront payer ce même taux d'intérêt pendant 8 ou 10 ans ?—Oui.

Q. Ils ne peuvent pas refuser ?—Non.

Par M. Taylor :

Q. Ont-ils des instructeurs agricoles, ou chacun apprend-il à cultiver lui-même ?—Ils s'enseignent mutuellement. La plupart étaient cultivateurs en Russie.

Par M. Hickey :

Q. Comment s'arrangent-ils pour leurs écoles ?—Dans le principe, ils avaient des écoles particulières, mais depuis quelques années, ils ont adopté le système municipal. Il y eu de la controverse à ce sujet, les uns étant en faveur et les autres contre.

Q. Ils ont à présent le système municipal ?—Oui.

Par M. Auger :

Q. Ont-ils des journaux particuliers ?—Non ; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de journaux imprimés chez eux. Bien entendu, ils reçoivent des journaux d'ailleurs, et ils les lisent.

Par M. Taylor :

Q. Ont-ils fondé des sociétés d'agriculture parmi eux ; ont-ils annuellement des exhibitions de leurs produits ?—Je ne le crois pas.

Q. Ne serait-il pas bon d'organiser une société d'agriculture afin de les encourager à rivaliser entre eux à qui ferait le plus de progrès en agriculture ?—Je le pense.

Par M. Trow :

Q. Prennent-ils part à d'autres exhibitions ?—Leur comté tient aux établissements canadiens, surtout d'un côté.

Par M. Taylor :

Q. Rivalisent-ils avec quelque société d'agriculture?—Je ne crois pas qu'ils prennent intérêt à cela ; c'est une affaire toute nouvelle pour eux.

Q. Rien ne leur servirait plus pour leur donner des notions de propriété, et pour les encourager à produire de meilleur blé. Je pense qu'il serait mieux d'encourager la formation d'une société de ce genre?—Je vous approuve.

Par M. Trow :

Q. Font-ils paître leur bétail en commun?—Oui.

Q. Le bétail de plusieurs fermiers?—Lorsqu'ils étaient groupés en villages, ce système était très bon, parce qu'un seul gardien suffisait pour tout le bétail. Mais je ne sais pas comment ils font quand ils vivent dispersés.

Q. Quels sont les gages du gardien, par mois ou par saison?—Ils sont peu élevés—ces gardiens sont, pour la plupart, des enfants.

Q. Leurs champs sont-ils fréquemment dévastés par des troupeaux mal gardés?—Je n'ai jamais entendu personne s'en plaindre.

Par M. Cochrane :

Q. Pour quel motif les jeunes filles ne cherchent-elles pas à se mettre en service en dehors de leurs établissements? Elles doivent être en nombre plus que suffisant?—Il y a peut-être deux raisons à cela. Je suppose que chez quelques familles on n'aime pas à laisser aller les jeunes filles chez des étrangers dont les habitudes et la manière de vivre sont différentes des leurs. Mais c'est le petit nombre. On a besoin des filles à la maison. J'ai entendu plus d'un Mennonite dire, l'été dernier : " J'ai des attelages à présent, et je pourrais cultiver plus de terre, si j'avais de l'aide." Chacun a ses travaux à faire, et quand il y a des garçons et des filles à la maison, on les garde pour travailler. Les filles font les travaux du dehors comme les garçons. Il se fait peu de travaux intérieurs. Ces gens vivent simplement et s'occupent moins de leur intérieur que nous.

Par M. Hickey :

Q. Pensez-vous qu'il y ait moyen d'encourager l'émigration de la population russe au Manitoba?—Je ne vois pas que nous puissions avoir de succès en Russie, sauf dans une mesure très restreinte. J'entends bien dire, de temps à autre, qu'une ou deux familles sont allées se fixer dans le Kansas. Mais comme je l'ai déjà fait remarquer, ces émigrants ne peuvent amener toute leur famille. Les jeunes gens qui sont propres au service militaire ne peuvent émigrer.

Q. Le gouvernement russe les retient?—Oui ; de plus, ils sont obligés de vendre leurs propriétés à perte, et les valeurs russes sont cotées très bas ; de sorte qu'il faut presque une petite fortune pour émigrer ici.

Par M. Kranz :

Q. Vous avez vu souvent ces immigrés dans le cours des dix dernières années. Avez-vous connaissance que beaucoup de Mennonites, ou autres colons qui ont émigré de l'Ontario, aient quitté le Manitoba pour aller se fixer aux États-Unis, dans le Dakota? Savez-vous s'il en est parti un grand nombre?—Non, pas que je sache. Peut-être s'en est-il rencontré quelques cas isolés. Je sais que quelques familles ont émigré dans le Dakota et le Kansas, et que d'autres en sont revenues.

Par M. Orton :

Q. Pensez-vous, qu'en somme, le prêt du gouvernement ait eu un bon effet?—Mais très certainement. Il a eu pour résultat de faire immigrer ici 8,000 personnes.

Q. Pensez-vous que cette expérience pourrait être répétée avec fruit en faveur de toutes autres nationalités qui pourraient nous donner des colons aussi industriels?—Sans doute, si vous pouvez trouver quelqu'un pour vous amener ces colons.

Par M. Jackson :

Q. Avez-vous fait tout en votre pouvoir pour procurer à ces gens, au plus bas intérêt possible, les emprunts dont vous avez parlé? C'est un fort intérêt que 8 ou

10 pour 100 ?—Vous voulez dire, sans doute, en leur faisant rembourser le prêt du gouvernement, et en leur faisant payer quelques centins de plus ?

Q. Ne pouviez-vous négocier ces emprunts à de meilleures conditions ?—Non monsieur. C'étaient des emprunts de peu d'importance et qui causaient beaucoup d'embarras. Il n'y avait pas de risques à courir pour ces emprunts, mais les localités sont très loin. La compagnie m'a dit : " Donnez-nous hypothèque sur des fermes de l'Ontario et demandez-nous de gros prêts, vous aurez les fonds à six pour cent."]

Par M. Sproule :

Q. Font-ils du beurre ?—Ils ne sont pas outillés pour cela.

Par M. Farrow :

Q. Que suggéreriez-vous de faire pour les encourager à fabriquer du beurre et du fromage ?—Je présume que si quelques-uns des Allemands de l'Ontario se rendaient chez eux et leur indiquaient la marche à suivre, ce serait un moyen de réussir.

Q. Cela les aiderait beaucoup, n'est-ce pas ?—Oui.

Par M. Sproule :

Q. Beaucoup d'entre eux comprennent-ils l'anglais ?—Oui, et les jeunes, surtout.

Par M. Watson :

Q. Ils se défont plus aisément de leurs œufs que de leur beurre ?—Oui.

Q. Fabriquent-ils de la toile avec le lin qu'ils récoltent ?—Non; ils ne prennent que la graine. Ils en font le battage à la machine, et ils brûlent la paille dans leur maison ou sur le champ.

Q. N'ont-ils pas l'habitude d'en faire de la filasse ?—Non; ils le faisaient autrefois, mais cela ne les paie pas; la main-d'œuvre est trop rare. Ils donnent tout leur temps à la récolte, et quand elle est terminée, il leur faut faire leur labour d'automne. Voici comment ils utilisent leur temps: Quand le blé du printemps est mûr, ils le coupent et le mettent en meules, et, dans les jours pluvieux, ils labourent entre ces meules, afin d'avancer leurs travaux de labour avant les gelées.

Par M. Auger :

Q. Que font les femmes en hiver ?—Elles soignent les bestiaux et prennent soin de la maison. C'est tout ce qu'elles ont à faire. C'est un très bon pays pour y vivre à l'aise.

Q. Les femmes ne font pas grand travail en hiver ?—Elles prennent soin de la maison et font des travaux de couture.

Par M. Hickey :

Q. Elles confectionnent leurs effets d'habillement ?—Oui; et les hommes sont très industrieux pour fabriquer leur outillage. Ils font beaucoup dans ce sens.

Par M. Trow :

Q. Leurs maisons et leurs granges se tiennent ?—Oui.

Q. De sorte qu'ils ne sont pas obligés de sortir au dehors pour soigner leur bétail ?—Non; leur bétail ne souffre pas du froid. Les étables sont chaudes.

Par M. Watson :

Q. Les maisons et les étables se tiennent ?—Oui.

Par M. Hickey :

Q. Je présume qu'il leur est possible d'améliorer cet état de chose ?—Oui; et je constate que ceux d'entre eux qui ont construit des maisons et étables nouvelles, ont adopté la coutume canadienne.

Par M. Watson :

Q. Les Mennonites n'ont-ils pas tenté de fabriquer la toile de lin; n'ont-ils pas fait, il y a quelques années, un traité avec un particulier de Berlin ?—Ils ont été en

pour parler avec Livingston, de Bade. J'ai causé avec son agent, dernièrement, qui m'a dit avoir acheté toute leur graine de lin, mais qu'il n'avait retiré aucun bénéfice de cette transaction, par suite de la rareté et du haut prix de la main-d'œuvre.

Q. Eprouvent-ils de la difficulté pour blanchir leur fil ; ne pourraient-ils pas le blanchir comme on le fait dans l'Ontario ?—Je présume qu'ils pourraient réussir. Le fait est que la neige arrive avant qu'ils puissent rentrer les tiges.

Par M. Farrow :

Q. Combien vaut, par minot, la graine, livrée sur les lieux ?—Je pense qu'elle se vendait 95 centins, lors de mon dernier voyage. Il y a deux ans, elle se vendait à raison de 90 centins.

Q. Combien de minots peuvent-ils récolter par arpent ?—Jusqu'à 25 minots, m'a-t-on dit.

Q. Coupent-ils ou arrachent-ils la plante ?—Ils la coupent à la machine.

Q. Cela constitue une excellente récolte ?—Oui ; ils ont dernièrement employé un rateau mécanique. Lorsque le lin est coupé, on le laisse sécher sur le champ et ensuite on le charge avec la fourche sur les voitures.

Q. Ils en retirent presque une piastre par minot ?—Oui.

Par M. Auger :

Q. En sèment-ils beaucoup ?—Oui.

Q. Quelle est la proportion, comparativement au blé ?—Je ne saurais le dire exactement—peut-être dans la proportion d'un quart. L'agent de Livingston disait, qu'il y a trois ans, il a payé \$24,000 aux Mennonites pour leur graine de lin ; et il m'a assuré, l'été dernier, que si la récolte était bonne, elle donnerait 100,000 minots.

Par M. Sproule :

Q. Serait-ce un bon rendement ?—Oui, assez bon.

Par M. Watson :

Q. Quel est l'effet produit sur le sol par la culture du lin ?—On pense qu'il appauvrit le sol. Le lin est semé, en grande partie, après le premier labourage.

Par M. Trow :

Q. L'effet sur le sol ne doit pas être aussi mauvais dans le Manitoba qu'ici ?—Non.

Q. Pour le simple motif qu'ici on ne laisse pas les tiges sur le champ. Ils n'utilisent pas la paille ?—Non, ils la brûlent. Ils m'ont affirmé que la terre ne peut supporter l'engrais, et qu'il amoindrirait la récolte.

Par M. Watson :

Q. Avec la culture du lin, il faudra bientôt de l'engrais ?—Je le crois.

Par M. Trow :

Q. Savez-vous s'il existe des établissements Mennonites à l'est de la Rivière Rouge ?—Un grand nombre en sont partis.

Q. Ils ont quitté cette partie de la province ?—Oui ; 300 familles environ.

Q. Où sont-elles allées s'établir ?—Dans la partie ouest. Je puis dire que si ces 300 familles s'étaient établies tout d'abord sur la réserve de l'ouest, la dette serait presque entièrement remboursée au gouvernement ; mais ces émigrés ont dû recommencer leurs établissements une seconde fois. Ils sont demeurés quatre ans dans l'est, et ils ont entièrement perdu quatre récoltes successives.

Q. Combien d'entre eux ont émigré au Dakota ?—Vingt-et-une familles nous ont été enlevées en route par des agents d'immigration.

Par M. Hesson :

Q. En passant sur le territoire américain ?—Oui ; je me trouvais avec eux pour percevoir partie de leurs frais de passage. Comme une partie de leurs dépenses de voyage était défrayée par le gouvernement canadien, je ne trouvais pas juste qu'ils

allassent se fixer aux Etats-Unis. Quelques-uns d'entre eux me promirent que s'ils ne revenaient pas dans le Manitoba plus tard, ils me rembourseraient ces dépenses. Ils se proposaient de revenir dans le Manitoba à une époque future, et je sais que six familles sont revenues depuis ce temps dans cette province.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Six sur vingt-et-une?—Oui.

Par M. Hesson :

Q. M. Trow vous a demandé combien d'immigrants établis sur le côté est de la rivière, sont allés se fixer dans le Dakota?—Je ne sais pas qu'il y ait une seule famille.

Q. Etes-vous intéressé dans quelqu'entreprise, à Winnipeg ou ailleurs dans le Nord-Ouest, ayant pour objet d'extraire l'huile de la graine de lin?—Non.

Q. Vous avez entendu dire qu'une compagnie se fondait pour entreprendre cette industrie?—Oui.

Par M. Trow :

Q. Mais jusqu'à présent, elle n'a pas acheté de graine de lin des colons?—Pas que je sache. Je dois dire que les colons fixés à l'est de la Rivière-Rouge ont des terres un peu trop basses pour la culture du blé; mais ils se livrent plus spécialement à l'élevage du bétail.

Par M. Kranz :

Q. Réussissent-ils dans la culture des arbres fruitiers, pommes et poires?—Non.

Par M. Hesson :

Q. Ont-ils essayé?—Oui, dans une mesure considérable.

Q. Ont-ils importé des rejetons de la Russie?—Non, pas de la Russie; mais ils ont essayé les espèces les plus résistantes de l'Ontario.

Par M. Sproule :

Q. Ont-ils tenté les semis?—Oui, ils ont aussi essayé cela.

Q. Avec de bons résultats?—Je pense qu'ils n'ont pas réussi. Les jeunes plants gèlent en hiver.

Par M. Trow :

Q. Vous êtes d'avis que la culture des fruits ne réussira guère par là?—Je crois qu'il est assez difficile de réussir dans ce genre de culture. Ils obtiennent des prunes et des fruits sauvages de toutes sortes, tels que fraises, framboises, etc. Je crois que quelques fruits peuvent y venir.

Par M. Cameron (Middlesex) :

Q. Les Mennonites n'ont importé aucunes des variétés cultivées en Russie?—Pas que je sache.

Par M. Orton :

Q. Ne se trouve-t-il pas dans les Etats de l'Ouest, un pommier sauvage qui pourrait réussir dans le Manitoba?—Je ne sais; le sauvignon de Sibérie réussit bien, me dit-on.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous beaucoup voyagé dans le Minnesota?—Oui, un peu.

Q. Avez-vous remarqué que les fruits y viennent bien, que le climat n'est pas meilleur que le nôtre et que le sol est le même? Avez-vous remarqué les fruits que l'on y cultive?—Oui, je les ai vus à Saint-Paul et à l'exposition de l'Etat. Si j'en juge par là, les fruits sont de qualité très inférieure et les pommes ne valent pas mieux que celles qui nous servent à faire le cidre.

Par M. Auger :

Q. Est-ce à cause du sol ou du climat que les fruits ne réussissent pas ?—Je pense que l'hiver est trop rigoureux. Les jeunes arbres croissent rapidement en été, mais ils gèlent en hiver.

Par M. Farrow :

Q. Pouvez-vous nous dire si les herbes ont de bonnes qualités nutritives ? Les bestiaux engraisent-ils en été ?—Oui.

Q. Le foin est-il bon et garde-t-il ses propriétés nutritives pendant l'hiver ?—Oui ; il est nutritif, mais vous comprenez qu'il s'y trouve du déchet. J'ai vu des bœufs en très bon état avec cette nourriture.

Par M. Trow :

Q. Ont-ils importé des animaux de race améliorée, tels que bêtes à cornes ou moutons ?—J'ai remarqué en divers endroits qu'ils avaient amélioré quelque peu leur bétail, mais ils n'ont pas d'animaux de race pour la reproduction. A Niverville, il y a deux fermes d'élevage, et ceux qui n'en sont pas trop éloignés y viennent pour obtenir des croisements.

Par M. Watson :

Q. Un sieur Skerry a commencé une beurrerie à Niverville, je crois. Se propose-t-il de prendre du lait chez les Mennonites ?—Il n'y a pas là beaucoup de Mennonites. Ils y sont dispersés parmi les autres colons, ceux qui s'y trouvent réussissent très bien.

Q. Savez-vous si les Mennonites ont importé quelques nouvelles variétés de blé, de Russie ?—Ils ont apporté du blé russe. Les premières années, il a bien réussi, et les minotiers en étaient très satisfaits. Ils le préféraient aux autres espèces, mais, dans l'année dont j'ai parlé, le blé tard semé a souffert de la rouille, ce qui a eu pour effet de le déprécier. Il n'a mûri que deux semaines après les autres variétés, et la rouille l'a attaqué. Depuis cette époque, on n'en sème presque plus.

Par M. Watson :

Q. Ont-ils tenté d'introduire d'autres variétés après cela ?—Pas que je sache.

Par M. Sproule :

Q. Quelle variété avaient-ils importée ? Était-ce le blé blanc de Russie ?—Je pense qu'ils l'appellent blé rouge.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous jamais entendu les Mennonites se plaindre du tarif de fret des chemins de fer ?—Pas d'une manière particulière. Ils ne se connaissent guère en tarifs. Lorsque j'y suis allé en hiver, il y a trois ans, j'ai remporté du blé gelé pour le faire moudre. On se plaignait alors un peu de l'élevation du tarif, mais il nous fallait, à l'époque, transporter le blé par les États-Unis, parce que les autres chemins n'étaient pas achevés. Nous avions une gare d'évitement de l'autre côté de la frontière, et nous chargions notre blé à bord des wagons qui s'y trouvaient, ce qui nous permettait d'économiser 5 ou 6 centins par minot.

Par M. Watson :

Q. Vous aviez une voie d'évitement sur le territoire américain ?—Oui.

Q. Quels étaient les propriétaires des éleveurs qui se trouvaient au nord de la frontière, à Gretna ?—Les messieurs Ogilvie.

Par M. Sproule :

Q. Ont-ils changé cela, depuis ?—Il s'y trouve deux éleveurs à présent.

Par M. Watson :

Q. La compagnie du Pacifique canadien ne voulait pas vous donner de voie d'évitement sur le territoire du Canada ?—Elle ne voulait pas s'astreindre à cela, et la

raison pour laquelle nous ne pouvions nous servir de l'élevateur, c'est que le blé était difficile à classer, et que les propriétaires de moulins ne voulaient pas avoir de mélanges ; il y avait du blé golé et d'autre qui ne l'était pas, et il s'en trouvait qui était mélangé à d'autres grains et d'autre qui était pur.

Q. Ne pouviez-vous pas faire venir les wagons sur le territoire canadien, plutôt que de transporter votre grain de l'autre côté de la frontière?—Les autorités du chemin de fer ne s'en souciaient pas.

Q. L'avez-vous demandé?—La compagnie du Pacifique canadien n'avait pas alors de chemin en cet endroit.

Q. Avez-vous essayé d'obtenir un tarif particulier du chemin de fer du Pacifique canadien?—Je n'en ai pas fait la demande au bureau principal.

Par M. Taylor :

Q. Le Pacifique canadien était-il alors assez complété pour vous permettre d'y expédier des chars?—Non.

Par M. Kranz :

Q. C'était sur la frontière même. Vous n'auriez pu utiliser que trois milles du chemin du Pacifique? C'était la ligne du Manitoba et Saint-Paul?—Seulement un demi-mille.

Par M. Watson :

Q. Vous dites que vous économisiez cinq ou six centins par minot. Les éleveurs ne demandaient pas ce prix? Comment alors pouviez-vous faire cette économie?—En n'utilisant pas l'élevateur et en le transportant directement à bord des chars, ce qui n'était pas une mince économie.

Q. L'élevateur ne demandait pas cinq ou six centins. Je crois que le prix n'était que de trois centins?—Plus que cela, je crois.

Par M. Orton :

Q. Combien de temps y a-t-il de cela?—Trois ans, je crois.

Par M. Trow :

Q. Vous paraissez vous être occupé tout spécialement de cette classe d'immigrants. Ne pensez-vous pas que vous leur feriez un grand bien en leur persuadant d'avoir quelques animaux de bonne race? Ils en apprécieraient alors tout le prix. Conseillez leur aussi de mettre leurs filles en service pendant l'hiver de manière à les mettre pendant cinq ou six mois de l'année en contact avec les autres nationalités. Si les Mennonites se mettaient en relations suivies avec les autres colons et contractaient des mariages avec eux, ils feraient de meilleurs citoyens et se feraient plus vite au pays?—Je pense que cela se fera graduellement.

Q. Cela fait déjà longtemps qu'ils sont ici. Il est temps pour eux de changer leur mode de vivre?—Leurs habitudes sont si différentes des nôtres, que dans beaucoup de cas, il pourrait en résulter quelque chose de désagréable.

Q. Qu'entendez-vous par leurs habitudes? Je suis convaincu que leurs intérieurs doivent être confortables?—Oui, à leur manière.

Q. J'ai pris d'aussi bons repas dans les maisons des Mennonites que partout ailleurs?—Moi aussi, mais il n'y a pas de couchettes dans leurs maisons.

Q. Cependant, en hiver, on empile sur vous deux ou trois lits?—Ils ont bientôt fait de vous dresser un lit.

Par M. Hesson :

Q. Sur le plancher?—Oui.

M. FREEMAN B. ANDERSON, de Winnipeg :—Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de parler sur un sujet qui a considérablement attiré mon attention pendant ces dernières années. Je n'ai pu étudier la question à fond, ni lui donner toute l'attention que j'aurais désiré. Je ne parlerai pas de l'immigration Allemande ou Mennonite, mais de celle provenant des pays scandinaves, Norwège, Suède, Danemark et Islande; ce sont les quatre grandes divisions de la famille scandinave ou norse. En consultant les annales des Etats-Unis, nous constatons que, pendant les trente dernières années, un très fort courant d'émigration s'est dirigé vers ce pays. En 1851, environ 80 Scandinaves ont émigré au Canada, et quelques-uns seulement aux Etats-Unis, tandis qu'en 1881, plus de 4,000 en totalité, dont 1,000 Islandais, d'après le recensement, sont venus se fixer en ce pays, contre 450,000 qui ont pris le chemin des Etats-Unis. Au cours des dix années comprises entre 1870 et 1880, les Etats-Unis ont reçu environ 200,000 Scandinaves, ce qui donne une moyenne annuelle de 20,000 âmes appartenant à cette nationalité. Voilà dix ans que j'habite le Canada et je suis parvenu, de simple employé de chemin de fer, à occuper la plus haute position qu'il soit au pouvoir d'une université de donner, et je suis convaincu que si l'on donnait aux jeunes gens de nationalité scandinave la facilité de venir ici, ils pourraient faire mieux que moi, ou pour le moins autant. Ce n'est qu'au printemps dernier que j'ai pu me libérer de mes occupations collégiales. Cette année, j'ai été employé à écrire un ouvrage sur le Canada, ses ressources, ses institutions sociales et les avantages particuliers qu'il présente comme champ d'immigration, surtout pour les nationalités scandinaves. En ma qualité d'étranger au pays—je suis Islandais—l'on me pardonnera si je me permets de dire qu'il n'est pas de bon effet de mettre en circulation des brochures faites à la hâte et dont les avancés sont souvent inexacts. En voici une écrite en norvégien, mais qui, fort heureusement, n'a pas été faite en Canada, mais en Angleterre, qui commence la description du Manitoba en donnant le récit d'une chasse au buffle. Il y est dit, ensuite, que la superficie de la province est de 14,000 milles carrés, et que la production du blé, ou plutôt que la culture s'est accrue de 4,000,000 d'acres pendant les cinq dernières années, ce qui donne, pour la production du blé, une augmentation annuelle de 1,000,000 de minots, égale, suivant ce qu'en dit la brochure, à la totalité du blé exporté en 1880, par toute l'Amérique du Nord. En parlant de Winnipeg, il est dit que sa population est de 30,000 âmes, que cette population est pauvre et qu'il lui faut payer des taxes au montant de \$30,000,000.

Par M. Trow :

Q. Qui a publié cette brochure? Quelque compagnie, sans doute?—Je ne sais.

Par M. Cameron :

Q. Qui a publié cela?—Je l'ignore, mais je tiens de bonne source, que ce n'est pas ce gouvernement-ci. C'est probablement le fait de quelqu'agent en Angleterre. Vous comprenez, sans doute, que les populations scandinaves ne seront pas influencées favorablement par des publications semblables, et qu'elles pèseront mûrement ces avancés et les critiqueront. Par conséquent, je pense qu'il est nécessaire que vous leur fournissiez des renseignements de nature à ne pas faire tort au pays, et que vous y envoyiez des personnes parfaitement renseignées sur ce beau pays, des personnes au-dessus de la classe moyenne, qui puissent donner des renseignements véridiques et étendus, et répondre aux observations critiques qui pourront leur être faites par les intéressés. Je suis d'avis que le meilleur moyen d'attirer l'émigration des pays du nord de l'Europe, serait de donner une description détaillée et fidèle de ce pays et des avantages spéciaux qu'il présente au point de vue de l'immigration, et de s'attacher, autant que possible, à donner une description exacte des lieux. Je pense que si l'on en agissait ainsi, si on faisait connaître le pays tel qu'il est et tel que nous le connaissons tous, si on mettait ces gens en demeure de constater que le Canada est bien supérieur à leur propre pays et qu'il offre au colon des facilités dix fois plus grandes pour bien réussir, ils émigreraient ici de leur propre mouvement, et vous n'auriez pas un centin à dépenser pour défrayer leurs dépenses. "Quand on veut, on peut." Vous n'auriez pas les classes inférieures, mais les travailleurs

industriels, artisans et agriculteurs, qui sont les classes dont le Canada a besoin. Pour ce motif, je me suis mis au travail, et j'ai préparé un ouvrage, non pour en retirer un profit pécuniaire, mais parce que je suis convaincu qu'en agissant comme je viens de le dire, le pays en retirerait des avantages, et cela pourrait peut-être me faire un peu de bien à moi-même. Mon travail est divisé en sept parties, donnant la description du pays, son aspect physique et les avantages qu'il présente au point de vue social, comme à celui de l'immigration.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous soumis la question au département ?—Oui.

Q. Il serait dans ses attributions de se charger de votre travail s'il le jugeait à propos ?—Je le crois.

Par M. Hesson :

Q. Les autorités, dans les pays du nord, ne font-elles pas de difficultés au sujet de la distribution de ces publications, et ne s'opposent-elles pas à la propagande faite en vue d'encourager l'émigration des habitants ?—Vous devez vous rappeler que les pays scandinaves n'ont pas la même forme de gouvernement que la Russie, qu'ils jouissent d'un gouvernement libre—le gouvernement par le peuple—qu'ils n'ont pas un gouvernement autocratique, et que les populations peuvent agir en toute liberté. La circulation d'un travail comme celui-ci s'étendra par tous ces pays, du moment que les populations en auront connaissance. Aucun gouvernement n'en empêchera la distribution.

Par M. Sproule :

Q. Les autorités de ces pays mettent-elles des restrictions à l'émigration ?—Il n'y a pas de restrictions légales, sauf en ce qui concerne les dettes.

Par M. Tyrwhitt :

Q. Le chemin de fer du Pacifique canadien emploie un bon nombre de Scandinaves sur la rive nord du lac Supérieur. Viendront-ils à s'établir dans le pays ?—En règle générale, ceux qui travaillent sur le chemin de fer sont d'un caractère rude. Peu leur importe où ils vont, ils ne pensent qu'à gagner de l'argent ; mais ceux qui ont une famille se livrent à l'agriculture. Ils ont fait de même aux Etats-Unis. Il y a environ 1,000 Scandinaves du Danemark, de la Suède et de la Norvège dans le Nord-Ouest, et à peu près 3,000 Islandais.

Q. Où est située la colonie islandaise ?—Il y a deux de ces colonies ; l'une, sur la rive ouest du lac Winnipeg, et l'autre dans le sud-ouest du Manitoba. Il s'en trouve une dans le township de Lorne ou d'Argyle, et l'autre vient de s'établir dans la vallée de l'Assiniboine, sur la frontière.

Par M. Trow :

Q. L'expérience que nous avons tentée en établissant une colonie islandaise, n'a pas réussi ?—J'avoue que, jusqu'à un certain point, elle n'a pas réussi.

Q. L'endroit avait été mal choisi ; le gouvernement n'avait pas une expérience suffisante ?—Je ne blâme pas le gouvernement, je blâmerais plutôt les immigrants mêmes. On aurait dû les laisser se tirer d'affaire, et on n'aurait pas dû les choyer autant—on les a, en quelque sorte, nourris à la cuiller, et les dépenses n'ont pas produit les résultats auxquels on était en droit de s'attendre. Ces colons sont demeurés au même endroit jusqu'en 1880, environ. Après avoir soufferts de saisons pluvieuses successives, des sauterelles et de choses ou autres, ils en sont partis. Un grand nombre sont allés se fixer aux Etats-Unis, mais d'autres sont allés établir une colonie dans l'ouest du Manitoba, et il y en a à présent dans cette province autant qu'il y en a jamais eus.

Q. Mais ils sont disséminés ?—Oui ; ils ne forment plus de colonies. Ils veulent prendre les habitudes du pays, et ils apprennent la culture aussi bien que toute autre classe d'immigrants.

Par M. Sproule :

Q. Quelle classe de fermiers font-ils, en général?—Ils se livraient autrefois à l'élevage, mais ils apprennent à cultiver aussi vite que tous autres colons.

Par M. Tyrwhitt :

Q. Ils sont considérés comme des journaliers de premier ordre et faciles à commander; ils ne sont pas gens à récriminer?—Non, tant qu'ils sont payés raisonnablement pour leur travail.

Par M. Trow :

Q. Combien y en a-t-il sur la réserve de Winnipeg?—Ils sont actuellement au nombre de 1,000, environ.

Par M. Orton :

Q. Sont-ils dans une condition prospère, à présent?—Ils sont tous dans une bonne condition, et je crois qu'ils sont tous contents. Dans chacune des autres colonies, je ne crois pas que vous ayez de gens plus satisfaits de leur sort.

Q. Est-il arrivé d'autres émigrants islandais pendant les deux dernières années?—Bien peu dernièrement, une centaine environ.

Q. Ils appartenaient aux classes les plus pauvres, n'est-ce pas?—Ils n'appartenaient pas à la meilleure classe, c'étaient, en général, des journaliers.

Q. Vos compatriotes leur sont-ils venus en aide?—Oui, autant qu'ils ont pu. Nous ne leur avons pas donné d'autre aide que de leur acheter des instruments aratoires, et s'ils étaient dans le besoin, nous les aidions suivant nos moyens, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de subvenir à leurs propres besoins.

Q. Ces classes mêmes ont assez bien réussi?—Je le crois. J'ai un rapport du capitaine Grahame, agent d'immigration à Winnipeg, disant qu'il a moins de trouble avec les Islandais qu'avec tous les autres immigrants, et qu'aucun d'eux est sans travail à Winnipeg. Bien entendu, j'ai habité l'Ontario la plupart du temps. C'est ma deuxième année de séjour dans le Manitoba.

Par M. Sproule :

Q. Où êtes vous né?—En Islande.

Q. Depuis combien de temps êtes vous en Canada?—C'est ma onzième année.

Par M. Scott :

Q. Je crois que vous avez appris l'anglais assez facilement?—Je n'ai pas eu beaucoup de difficulté.

Par M. Farrow :

Q. Qu'est ce qui vous a induit à vous rendre ici?—La même raison qui pousse les jeunes gens ambitieux à améliorer leur position. Il y en a beaucoup qui ne connaissent pas suffisamment le pays, ou qui n'ont pas, peut-être, assez d'énergie pour s'y aventurer.

Q. Êtes-vous retourné en Islande, depuis votre arrivé ici?—Non.

Q. Pensez vous que vous pourriez obtenir de bons résultats si votre travail était imprimé?—Je pense que si. C'est une simple conjecture de ma part quant au bien que je pourrais produire. Je connais le labeur que je me suis imposé, et ce que j'ai fait, mais c'est tout ce que je puis en dire.

Par M. Trow :

Q. M. Lowe pourrait-il nous dire qui est l'auteur de la brochure dont nous a parlé M. Anderson, en commençant?

M. John Lowe.—Je pense que c'est une brochure publiée par les compagnies de steamers. Autant que je sache, les erreurs se bornent réellement à ces chiffres. J'en ai déjà entendu parler. Je crois que, dans l'ensemble, les renseignements contenus dans la brochure ne sont pas erronés, sauf, toutefois, les erreurs grossières et apparentes signalées par M. Anderson. Nous avons eu de la correspondance à ce sujet, dans le département.

Par M. Trow :

Q. Le pays est assez bon, sans qu'il soit nécessaire de mentir sur son compte ?
M. John Lowe.—Oui, mais ces renseignements sont défavorables au pays.

Par M. Orton :

Q. M. Lowe a peut-être déjà pris connaissance du travail de M. Anderson, et il pourrait nous faire connaître son opinion sur le mérite de cet ouvrage ?

M. Lowe.—Je l'ai lu en entier avec soin, et je n'hésite pas à dire que c'est un travail qui dénote beaucoup de connaissances. Il y a peut-être quelques détails peu importants à corriger, mais c'est un ouvrage beaucoup plus complet que tout ce qui a été tenté dans le département. Il est beaucoup plus élaboré que le Guide de l'immigrant que nous avons publié, et il renferme plus de détails.

Par M. Hesson :

Q. Trop, peut-être ?

M. Lowe.—C'est une question à décider. Il s'y trouve plusieurs suggestions relativement au service de l'immigration. Il y a aussi le point sur lequel M. Anderson a attiré mon attention, que la population des pays du nord de l'Europe étudierait avec beaucoup de soin un travail de cette importance, avant que d'en venir à une décision sur une question aussi sérieuse pour eux que celle de l'émigration.

DÉPOSITION DE M. FLETCHER.

JEUDI, 26 mai 1886.

M. JAMES FLETCHER est interrogé :

Par le Président :

Q. Voulez-vous nous dire quelle position officielle vous occupez relativement aux travaux entomologiques du département de l'Agriculture?—Je suis l'entomologiste du département, mais comme vous l'avez dit, ce n'est qu'un titre honoraire. Cette nomination n'a été faite que dans le but de savoir si ces études seraient utiles, et s'il serait avantageux ou non de s'en occuper. On a pensé que si la classe agricole du pays jugeait ces études d'une importance suffisante, elle le prouverait en demandant des informations, et que si cela arrivait, il serait publié un rapport. Dans la première année, le département de l'Agriculture a publié un rapport préliminaire, et l'année dernière, on m'a demandé d'en préparer un beaucoup plus complet pour le rapport que le ministre a présenté cette année. Vous trouverez à la fin de ce rapport environ cinquante pages sur les insectes nuisibles et utiles. Ce rapport a été fait d'après les données résultant de ma correspondance avec les personnes s'occupant d'agriculture et d'horticulture, dans toutes les parties du pays ; et on a cru nécessaire d'attirer l'attention sur cet important sujet. Le fait que ces personnes ont volontairement fourni ces informations, non seulement quand je les ai demandées, mais même spontanément, démontre suffisamment que le public juge ces travaux utiles. J'ai été grandement encouragé dans cette besogne par l'intérêt qu'y ont apporté ceux mêmes pour lesquels ces travaux étaient de la plus grande importance. Les hommes de science, bien entendu, peuvent s'intéresser à toute matière scientifique, simplement par amour de l'étude ; mais chez mes correspondants, il s'agissait des moyens de gagner leur vie ; on peut donc croire qu'ils ne demandent d'informations que s'ils les jugent utiles, et qu'ils ne prendraient pas ce trouble s'il en était autrement, surtout à une époque de l'année où chaque moment est précieux pour eux. Je crois qu'il est inutile de parler davantage de la valeur de ces études. Puisque le comité m'a fait l'honneur de m'appeler devant lui d'année en année, on doit en conclure que lui, du moins, sait en apprécier la valeur.

Q. Pouvez-vous indiquer quelque sujet particulier sur lequel on pourrait obtenir des renseignements d'un avantage pratique pour les agriculteurs ou les horticulteurs ? Vous avez parlé, je crois, des insectes les plus nuisibles, qui doivent le plus attirer

notre attention, et sur lesquels on devrait s'attacher à répandre des informations ?— Oui. Dans un pays aussi vaste que le Canada, chaque province possède une faune très distincte. La Colombie Anglaise, par exemple, offre des insectes différents de ceux de l'Ontario; il en est de même pour la province de Québec, et plus à l'est encore, pour celles du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard. Chacune de ces provinces possède des insectes que l'on ne rencontre pas ailleurs; mais d'un autre côté, on en trouve quelques-uns également dans toutes les provinces, et ceux-ci étant très répandus et très nombreux, sont par cela même spécialement nuisibles à certaines plantes dont nous avons besoin, et que nous devons cultiver en grand. Toute espèce d'insectes très nombreuse doit nécessairement avoir une abondante source de nourriture, et la culture d'une même récolte sur des étendues considérables de terrain leur fournit tout naturellement la nourriture qui leur est nécessaire. Ainsi tout insecte qui se nourrit de cette récolte trouve des aliments abondants, et nous observons que ceci règle invariablement le nombre de tous les insectes nuisibles. Par exemple, nous trouvons maintenant dans la plus grande partie du Canada, comme je vous l'ai dit déjà une fois, des quantités énormes de mouches à patate du Colorado; très rares d'abord, elles ont graduellement atteint ce développement à mesure que la superficie de terrain affectée à la culture de la pomme de terre a été augmentée, et que la nourriture qu'elles recherchent est devenue plus abondante. De même, pour le foin, nous remarquons que la plupart des insectes qui attaquent cette récolte ainsi que celle des grains, et de fait toutes les récoltes de plantes herbacées, sont très répandus parce que des superficies très étendues sont constamment affectées à ces récoltes, et que leur approvisionnement de nourriture va toujours s'accroissant. L'insecte qui peut-être a causé le plus de dommage pendant ces dernières années, est la petite mouche qui a attaqué le trèfle. J'ai tout spécialement attiré l'attention sur cette mouche dans mon rapport, et je désire en parler de nouveau, car il y a erreur dans les chiffres du rapport de ce comité, l'année dernière. Cet insecte est très petit, ce qui fait que souvent on ne remarque pas sa présence, et que le dommage n'est pas attribué à sa vraie cause. La graine de trèfle, comme vous le savez, se développe dans la tête de la plante; celle-ci contient un grand nombre de graines dont chacune est renfermée dans une très petite alvéole. Le trèfle appartient à la même famille que les pois, mais dans le trèfle rouge, chaque alvéole ne contient qu'une seule graine. Cet insecte dépose un œuf dans la fleur ou dans son calice, l'œuf est si petit qu'il peut à peine être aperçu; la mouche qui le pond, on doit se le rappeler, est loin d'égaliser la grosseur d'une tête d'épingle. Le petit ver que produit chaque œuf a le pouvoir de détruire une graine. Ces vers sont innombrables et leurs ravages sont tels qu'ils ont presque entièrement détruit la récolte de graine de trèfle en Canada. Le recensement de 1881 constate que le Canada a produit en cette année 324,316 boisseaux de graine de foin et de trèfle. Sur cette quantité disons que la moitié, 162,000 boisseaux, représente la récolte de graine de trèfle. Le prix varie de \$3 à \$9 le boisseau—plusieurs des messieurs ici présents sont, bien entendu, mieux informés que moi à ce sujet, mais on me dit qu'au temps des semailles, \$9 ne sont pas un prix extraordinaire, tandis qu'en d'autres temps, il peut descendre à \$3. Si nous prenons \$4 le boisseau, prix très modéré, nous trouvons que la perte de revenu annuel occasionnée par la destruction de cette récolte est d'environ \$650,000. Cette perte ne s'est produite que pendant les cinq ou six dernières années, et la destruction a été si complète que nous avons dû importer notre semence, tandis qu'au paravant notre graine de trèfle canadien, récoltée dans une latitude plus élevée, trouvait toujours un écoulement facile aux États-Unis. Nous éprouvons donc réellement une perte directe, chaque année, par les ravages de ce petit insecte. Par ma correspondance avec les agriculteurs et autres personnes, je vois que les fermiers eux-mêmes s'intéressent maintenant aux études entomologiques; puis, étant sur les lieux lorsque les insectes attaquent les récoltes, ils sont en position de faire des observations exactes, et de découvrir les moyens de s'assurer une récolte de graine de trèfle. Afin de parvenir à ce but, ils ont découvert qu'ils ne doivent pas essayer de recueillir la graine de la première récolte, mais la faire consommer par les animaux et attendre la seconde récolte en automne pour en avoir la graine. C'est là la pratique généralement sui-

vie. Quelques agriculteurs se sont, de plus, donné le trouble de rechercher la raison qui a fait adopter cette pratique, et ils ne pouvaient y arriver qu'en élevant et nourrissant l'insecte, et en l'étudiant dans ses différentes transformations, en apprenant à connaître ses habitudes, l'histoire de sa vie, en quoi il était vulnérable et de quelle manière on devait le combattre. Vous devez facilement comprendre qu'un insecte aussi petit—moins gros que la tête d'une épingle—est un ennemi très difficile à combattre quand il nous arrive par myriades comme celui-ci. On a découvert, et je crois que la découverte a été faite, ou du moins elle a été portée à ma connaissance, par M. Jabel Robinson, ex-maître de la Grange de la Puissance, que si le trèfle est coupé environ une quinzaine plus tôt, ou mieux encore s'il est livré au bétail sans le couper, les insectes sont alors à l'état de larve molle—à leur condition secondaire; vous savez tous que les insectes passent par quatre différents états avant d'atteindre leur développement complet, le second suit la sortie de l'œuf—et dans cet état, ils sont faciles à combattre. Le bétail les détruit en mangeant le trèfle, et fait disparaître les germes tandis qu'ils sont encore à l'état de larves qui plus tard deviendraient des mouches. L'insecte est alors si petit qu'il ne peut causer aucun goût appréciable au fourrage consommé par les animaux; il faudrait environ une dizaine de ces larves pour couvrir la tête d'une épingle. Le résultat pratique de ce système est la destruction de la première génération dont les œufs produisent la seconde, celle qui détruit la récolte de graine en automne, et nous voyons que là où l'on donne en pâture la première récolte, on parvient à s'assurer une bonne récolte seconde. De plus, partout où l'on n'a pas adopté ce plan, la récolte de graine de trèfle a manqué. Cet insecte à son état parfait, étant une mouche pourvue d'ailes, on devrait naturellement supposer qu'il vole du lieu où il s'est développé vers des champs de trèfle même à des distances considérables, et qu'en conséquence le remède, à moins d'être employé universellement, serait inutile. Il vaudrait mieux, bien entendu, qu'on l'employât partout; mais dès que les insectes sont sortis de l'état de chrysalides, leur objet, et de fait, le but principal de leur vie est de déposer leurs œufs et de propager leur espèce. Aussi, jusqu'alors, très peu s'éloignent beaucoup du lieu où ils sont éclos. Quelques espèces peuvent peut-être voler à de grandes distances, car leurs habitudes varient quelque peu, mais ce que je viens de dire est la règle générale.

Je regarde cet insecte comme un des plus nuisibles en Canada; cependant, je pense que nous avons le moyen, si cette méthode est généralement adoptée, de le tenir en échec. Ceci regarde l'Ontario surtout; dans les provinces maritimes à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, nous trouvons que les insectes qui s'attaquent aux fruits sont beaucoup plus dangereux.

Par M. Trow :

Q. D'où provient cette mouche, nous est-elle venue des Etats-Unis?—Elle a d'abord été observée aux Etats-Unis; mais bien qu'elle apparaisse soudain en nombre immense, il ne s'en suit pas nécessairement qu'elle doive rester. Quelquefois, les insectes originaires du Canada se développent énormément en vertu de certaines lois qui ne sont pas encore parfaitement connues. Ils apparaissent quelquefois en nombre immense, et quoiqu'ils aient été connus pendant longtemps dans certaines localités, ce n'est qu'occasionnellement qu'ils s'accroissent suffisamment pour devenir nuisibles. Lorsque cela arrive, toutefois, nous remarquons généralement que certaines causes naturelles tendent à les faire disparaître. Tel est, par exemple l'*Army-worm* qui détruit tant de foin, d'herbe et d'autres récoltes, même les céréales, dans les provinces maritimes. Cet insecte est très bien connu, mais ce n'est qu'exceptionnellement qu'il devient nuisible. L'année dernière, il a détruit une quantité énorme de foin dans les terrains marécageux de Sackville; l'année précédente, il existait en grand nombre dans une autre partie du Nouveau-Brunswick; mais ses dégâts ne se produisent que localement. Quoique nous ayons toujours cet insecte en Canada, ce n'est qu'occasionnellement qu'il devient très nombreux, et alors nous remarquons que ses ennemis naturels lui font la guerre. Dans le district d'Ottawa, nous avons, il y a deux ans, un insecte, une espèce de ver blanc (*cut worm*) qui existait en grand nombre, et détruisait sur son passage toute espèce de jeunes plantes de jardin. Il

s'attaquait surtout aux jeunes bourgeons du framboisier, au trèfle et aux pois; de nombreux acres de pois furent dévastés. Eh bien, avant cela, cet insecte était tellement rare que lorsque j'écrivis à ce sujet à M. J. B. Smith, de New-York, et actuellement du Musée national de Washington, qui se livre spécialement à l'étude de ces vers, il m'informa que cet insecte était si rare, qu'il ne connaissait pas une seule collection aux Etats-Unis qui en possédât un spécimen parfait. Dans cette année, cependant, on l'a rencontré dans ce district d'Ontario, dans quelques parties de Québec, et à l'ouest jusqu'au Michigan, où il était si nombreux qu'on lui donna le nom d'*army-worm* noir. L'an dernier, ces insectes avaient entièrement disparu. Pendant mon séjour ici, j'en recueillis de nombreux individus pour les étudier, et j'ai constaté qu'ils étaient attaqués, non seulement par beaucoup d'insectes utiles qui s'en nourrissent, mais encore par une maladie fongueuse affectant les insectes comme le choléra affecte les animaux; elle en détruit des quantités énormes sur une ferme appartenant à l'hon. R. W. Scott, à Hull, P.Q., où l'effet fatal de cette maladie était surtout remarquable. Les prairies présentaient une apparence à peu près semblable à celle de champs de mil dont les têtes auraient été noires. En examinant les choses de près, je découvris que ces insectes avaient grimpé jusqu'à la tête de la tige du foin, et qu'après l'avoir fermement embrassée, ils étaient morts là, demeurant attachés à la tige. Voilà un exemple des causes naturelles qui se produisent quand les insectes deviennent très nombreux; mais nous ne devons pas toujours nous y fier, parce qu'elles peuvent mettre beaucoup de temps à se produire, et que les récoltes périssent dans l'intervalle. J'ai emporté avec moi ce matin, pour vous le montrer, un insecte (*Nomatus Erichsonii*, Nématé du Tamarac) assez intéressant parce que lui aussi s'est développé soudainement en grand nombre. Les opinions sont divisées quant à la question de savoir s'il nous vient d'Europe ou non; la seule raison que puisse faire supposer qu'il a été importé est qu'on a découvert qu'il avait existé et qu'on en avait donné la description en Allemagne, il y a déjà bien des années. Il détruit l'épinette rouge (tamarac), et M. Fisher, M.P., qui l'a beaucoup étudié dans les environs de sa résidence à Brome, m'a donné des informations précieuses sur ses habitudes. Il fut aperçu il y a peu d'années à Washington, dans les jardins du département de l'Agriculture où il vivait sur le mélèze d'Europe. Ceci est une preuve en faveur de son importation. Mais qu'il ait été importé ou qu'il soit originaire d'Amérique, c'est là une question peu importante, sauf pour le savant. Le fait important pour nous est que maintenant en Bas-Canada et à l'est jusqu'au Nouveau-Brunswick, l'épinette rouge est presque entièrement dépouillée de son feuillage, et sérieusement endommagée chaque année, dans diverses parties du pays. D'un autre côté, nous observons que cet insecte ne paraît pas porté à rester dans la même localité; les districts où les arbres ont été complètement dépouillés de leur feuillage, n'ont souffert que partiellement l'an dernier, et j'espère que cette année ils ne seront pas affectés du tout. Ceci s'est vu dans le jardin de l'honorable J. J. C. Abbott où ils ont attaqué les mélèzes qu'il avait plantés comme arbres d'ornement, et eu ont dévoré jusqu'à la dernière feuille. L'année suivante ils étaient bien moins nombreux, et l'année dernière, il n'en existait plus du tout. Il est facile de combattre ces insectes quand il s'agit d'arbres d'ornement, parce que nous avons des remèdes généraux qui sont bons dans tous les cas semblables. Dans nos forêts couvrant des superficies considérables, vous comprenez que l'application un poison est tout à fait hors de question, et nous sommes réduits à nous reposer jusqu'à un certain point sur les moyens qu'emploie la nature pour nous protéger contre leurs attaques.

Par M. McNeill :

Q. Est-ce le même insecte qui attaque le sapin baumier dans l'Ontario?—Non, c'est probablement la larve d'un petit ver, si elle détruit le feuillage. Quant à l'insecte qui se nourrit sur l'épinette rouge, il cause des dommages très sérieux et détruit des forêts entières. Mais l'épinette rouge est plus vigoureuse que certains autres arbres, et comme cette destruction de feuillage arrive de bonne heure dans la saison—les chenilles, en général, ne se rencontrent pas plus tard qu'en juillet—les arbres ont

encore quelque temps pour produire un nouveau feuillage d'une longueur d'un quart de pouce environ, qui croit sur les pousses, dont le tissu cellulaire a déjà été mangé par les larves. Ces petites feuilles absorbent de l'air une nourriture suffisante pour empêcher l'arbre de mourir. Si les attaques, cependant, se renouvelaient pendant plusieurs années, les arbres périeraient infailliblement. Sur la propriété de M. Fisher, où j'examinai les arbres il y a deux ans, nous avons quelquefois trouvé que la moitié seulement d'un arbre avait été attaquée, ou que la tête seule était flétrie. Le feuillage montrait un manque de vigueur l'année suivante dans les parties qui avaient été attaquées; il était évident que ces arbres avaient souffert de ces ravages. Le dommage aurait sans doute été beaucoup plus sérieux si le feuillage eût été entièrement détruit.

Par M. Trow :

Q. Cet insecte attaque-t-il le tronc de l'arbre, ou se borne-t-il au feuillage?—Il ne s'attaque qu'au feuillage.

Par M. Jackson :

Q. Je désirerais avoir quelques autres renseignements à l'égard du trèfle. Vous dites que l'on peut arrêter les dégâts du moucheron en mettant le trèfle en pâturage à certaine époque de l'année. Maintenant, quand doit-on couper la première récolte, vers la fin de juin ou le 1er juillet?—Oui, monsieur; l'habitude générale est de le couper à la fin de juin; elle ne devrait pas rester debout après le milieu de juin.

Q. Et pensez-vous qu'il serait avantageux de mettre le trèfle en pâturage et de le laisser ensuite pousser, vers le 10 ou le 12 juin?—Oui, certainement; mais je pense que M. Farrow pourrait vous donner de meilleures informations que moi à ce sujet, car il a étudié cette méthode avec soin.

M. Farrow, M. P.—Je dois dire que nos agriculteurs du comté de Huron se sont livrés à des expériences depuis quelque temps, et qu'ils ont adopté la méthode dont nous venons de parler. Ils coupent le trèfle dans la dernière partie de juin ou au commencement de juillet, et leur habitude par le passé a été de laisser le trèfle pousser à graine, et d'en faire la récolte vers le milieu de septembre. Par ce moyen ils parvenaient à avoir une bonne récolte de graine—trois ou quatre boisseaux à l'acre, et quelquefois davantage. Mais il y a environ trois ans, cette récolte manqua tout à coup. Le trèfle venait bien, se couvrait de fleurs abondantes, et promettait une bonne récolte de graine comme d'habitude. Justement à cette époque, ce moucheron, ou cet insecte comme vous voudrez bien l'appeler, fit son apparition, et détruisit complètement la récolte. Elle ne valait pas même la peine d'être coupée; elle donnait à peine une livre à l'acre; la récolte était entièrement perdue. Les fermiers se réunirent pour considérer ce qu'ils devaient faire pour se protéger contre l'échec qu'éprouvait une culture aussi importante. Je dois vous informer qu'avant cela, quelques-uns avaient essayé de mettre leur trèfle en pâturage jusqu'au 8 ou 10, ou jusqu'à la fin de la première semaine de juin; ils coupaient alors les quelques têtes de trèfle qui restaient sur pied avec une faucheuse, de manière à produire une croissance égale. De cette manière ils réussissaient toujours à obtenir un boisseau à l'acre, et même davantage, de plus que par l'ancienne méthode. Ceux de nos fermiers qui se sont décidés à continuer la culture de la graine de trèfle de cette manière, réussissent encore à récolter la quantité ordinaire de graine. Ils ne peuvent pas en donner la raison, mais ils ont réussi, et tous ceux qui ont adopté ce système ont eu le même succès. Cette année, ils ont décidé que tous ceux qui désirent faire la récolte de la graine de trèfle, devront la mettre en pâturage jusque vers la première semaine de juin ou jusque vers le 10 ou plus tard. On ne doit pas y laisser le bétail trop tard. La première semaine de juin est à peu près le terme convenable; du moins c'est la règle en usage parmi les agriculteurs pratiques du comté de Huron.

M. Fletcher.—Afin de corroborer ce que M. Farrow vient de nous dire, j'attirerai votre attention, si vous me le permettez, sur la page 369 du rapport du ministre de l'Agriculture. Je cite une partie de mon rapport: "Le moucheron s'est encore montré comme un obstacle des plus sérieux pour les agriculteurs du centre et du sud-

ouest de l'Ontario, où l'on cultivait le trèfle pour la graine avant son apparition. Les seuls cas où l'on ait récolté quelque graine, sont ceux où au lieu de laisser le trèfle sur pied jusqu'à la fin de juin, on l'a donné en pâturage au bétail et aux moutons jusqu'au commencement ou au milieu de juin, et puis laissé pousser à graine pour une récolte d'automne. Il se produit apparemment deux générations de la mouche dans l'ouest du Canada; une partie de la seconde génération passe l'hiver à l'état de pulpe, et éclôt au commencement de mai. Les œufs de cette génération sont déposés dans les têtes de trèfle alors qu'elles sont en voie de formation, et les larves sont arrivées à leur état parfait vers la fin de juin. Elles laissent alors les têtes de trèfle, et s'enfoncent en terre pour compléter leurs transformations, la mouche; arrivé à son parfait développement, sort de terre vers le milieu de juillet. Ces mouches donnent naissance à la seconde génération qui détruit la récolte d'automne, génération dont une partie sort de terre en septembre tandis que l'autre n'apparaît qu'au printemps suivant. L'opinion unanime de tous les producteurs de graine de trèfle qui ont tenté des expériences est qu'il est maintenant impossible de faire deux récoltes, et que si l'on veut avoir de la graine, la première récolte doit être livrée en pâturage aux animaux jusqu'au commencement de juin ou au milieu du même mois ou plus tard. De cette manière, les petites larves des mouches qui doivent déposer les œufs de la seconde génération sont mangés par le bétail avec le trèfle, et détruites. Il est tout à fait évident que si tous les producteurs adoptaient cette méthode, on obtiendrait au moins ce bon résultat; et si dans l'automne on pouvait découvrir quelque moyen de préparer le sol de manière à détruire la génération qui y hiverne, nous pourrions espérer de nous débarrasser avant longtemps d'un insecte aussi nuisible. La chaux fraîche provenant des usines à gaz, si on pouvait l'obtenir en quantité suffisante, détruirait indubitablement ce moucheron, mais cet article est assez rare. On devra faire des expériences jusqu'à ce qu'on ait découvert quelque remède. Des labours à une période avancée de l'automne auraient probablement un bon résultat. Dans les rapports de l'agriculture de la province d'Ontario, nous lisons: Les témoignages des fermiers d'expérience s'accordent remarquablement à conclure qu'on ne doit plus s'attendre à un bon rendement de graine de trèfle, du moins avec un certain degré de certitude, lorsque l'on fait deux récoltes dans la même saison. C'est M. Farrow qui a attiré mon attention sur les expériences dont j'ai parlé, et sur le système qui a été suivi d'un succès complet pour les fermiers qui l'ont adopté, tandis que les autres ont complètement perdu leur récolte de graine de trèfle."

Par M. Cochran :

Q. D'après votre théorie sur le mode de propagation de ces mouches, comment vous rendez-vous compte du fait que dans certaines sections du pays les premières têtes de trèfle aient toutes été détruites, avant d'arriver à floraison?—Si vous l'avez remarqué, j'ai dit qu'une partie de la génération d'automne passait l'hiver à l'état de larves. C'est une opération de la nature que nous observons chez beaucoup d'insectes, parmi lesquels, bien que l'époque de leur éclosion arrive en automne, une certaine proportion, en général peu considérable, n'arrive à l'état parfait que l'année suivante.

Q. Vous avez dit, je crois, que la mouche arrivait à un certain état pendant la première pousse du trèfle. L'an dernier, dans votre propre comté, elle causa de tels dégâts lors de la première récolte que le trèfle ne fleurit pas du tout, mais lorsque nous examinâmes la seconde récolte, nous trouvâmes toutes les têtes remplies de graines parfaitement formées et entièrement exemptes de mouches?—En réponse à votre première question demandant comment il s'est fait que la première récolte ait été aussi sérieusement attaquée, je pense que cela est dû au fait qu'à raison de certaine cause locale, au lieu d'avoir, comme d'habitude, une légère proportion de mouches hivernant à l'état de larves (n'arrivant pas à un complet développement en automne), elles sont sorties de terre comme mouches parfaites au printemps en très grand nombre, et qu'elles ont attaqué la première récolte. Il est difficile de comprendre comment il se fait que la seconde récolte n'ait pas été attaquée, à moins qu'on ne suppose que quelque ennemi naturel ou parasite tel que nous l'avons observé dans les cas dont je vous ai parlé, ne se soit développé dans ce district, ou bien encore cela peut être dû à quelque influence climatique.

Q. Nous avons remarqué que le fait dont je viens de parler s'était produit généralement dans toute notre section du pays (division Est du comté de Northumberland), et un de mes amis, un fermier, m'a informé que s'il eût conservé sa dernière récolte, elle aurait surpassé la plus belle qu'il avait jamais eue, mais il avait cru que la mouche ayant attaqué la première récolte, il était inutile de conserver le trèfle pour la seconde; il mit donc son bétail en pâturage dans les champs de trèfle d'une étendue considérable, qu'il n'avait pas l'intention d'employer à cet usage; il s'aperçut plus tard que, dans les endroits où le bétail l'avait épargné, toutes les têtes étaient d'une bonne grosseur et qu'elles étaient remplies de graines? R. Je pense que cette particularité a dû résulter d'une saison humide.

M. Cochrane.—Oui, la saison avait été très humide, mais il est de fait cependant que la première récolte avait été si sérieusement attaquée qu'elle ne put entrer en floraison, et lorsque nous examinâmes les têtes avec attention, nous trouvâmes qu'elles présentaient quelques fleurs, mais qu'en général elles étaient dépourvues de fleurs.

Par M. Jenkins :

Q. Le climat varie tellement en Canada que je crois qu'il serait bon d'avoir des renseignements sur la période particulière de la floraison où l'insecte dépose ses œufs. Dans l'île du Prince-Edouard, le printemps arrive deux ou trois semaines plus tard que dans l'ouest, et cela peut influer sur le nombre de générations qui se produisent dans la saison?—Tous les rapports disent que l'œuf est déposé dans la fleur, mais mon opinion est qu'il n'est pas déposé dans la fleur, mais dans le calice ou dans la coupe verte qui enveloppe la fleur; voilà pourquoi le trèfle, lorsqu'il est attaqué, ne fleurit pas du tout, l'attaque peut avoir lieu en aucun temps pendant que les têtes se forment et vous remarquerez que j'ai le soin de dire dans mon rapport, que "les œufs sont déposés dans les têtes du trèfle pendant qu'elles sont en voie de formation."

Par M. Trow :

Q. Quelle est la méthode la plus sûre pour la destruction de la mouche à patate? — Je pense qu'il n'y a pas de méthode plus efficace et moins dispendieuse que l'arrosage au moyen du vert de Paris. Il exige un travail assez considérable, cela est vrai, mais dès que cette méthode deviendra universelle, et que l'arrosage des feuilles avec ce poison sera reconnu comme faisant partie de la culture de la pomme de terre, je n'ai aucun doute que cette peste ne disparaisse promptement.

Q. L'application du vert de Paris sur les feuilles produit-elle quelque effet sur les tubercules?—Nullement. Il est impossible que la végétation absorbe le poison ou qu'il puisse atteindre le tubercule de la plante.

Q. Dans quelle proportion l'appliquez-vous?—La proportion donnée est d'une cuillerée à thé pour un seau d'eau, mais la force du poison varie, et il est maintenant sujet à tant de sophistication, qu'il vaut mieux en mettre même une cuillerée à soupe dans la même quantité d'eau. On se plaignait beaucoup il y a deux ans que le vert de Paris n'était pas pur, j'en achetai des échantillons chez les principaux commerçants de ce district, et je les fis analyser. Il n'était pas adultéré autant que j'étais porté à le croire par les nombreux cas de non-réussite que l'on rapportait dans son application—en nul cas il ne contenait plus de 10 pour 100 de matières étrangères. Cette proportion n'est pas très considérable, il est vrai, mais elle l'est assez pour montrer que l'on doit s'efforcer de se le procurer pur; je m'attendais à le trouver beaucoup plus falsifié par les résultats de son emploi. Cependant c'est une chose grave pour un agriculteur ou un jardinier que de se trouver désappointé par l'usage d'un article frelaté à une saison de l'année où tous les hommes que l'on peut se procurer sont nécessaires pour les travaux ordinaires de la ferme. Trouver, après avoir employé deux ou trois hommes ou jeunes garçons à ce travail dans les pommes de terres, qu'ils ont travaillé inutilement, devient une perte sérieuse. Le gaspillage du vert de Paris lui-même est de peu de conséquence, il est vrai. Je suis persuadé que c'est le meilleur remède.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous fait des expériences avec le vert de Paris afin de faire connaître à quelle période du développement de la mouche à patate il est plus convenable de

l'employer ? Est-ce lorsque l'insecte est très jeune ?—La mouche à patate a fait son apparition cette année beaucoup plus tôt que je l'ai vue ordinairement. Je suis arrivé d'Angleterre le 15 du mois courant, et le premier objet intéressant à peu près que j'ai remarqué en arrivant à Ottawa, a été une mouche à patate que j'ai aperçue sur le trottoir. Généralement on ne la voit que vers la fin de ce mois, ou la première semaine de juin, et certainement peu souvent avant le 24 mai. Règle générale, elles apparaissent juste au moment où la plante sort de terre. L'insecte est le plus vulnérable depuis le moment de son éclosion jusqu'à ce qu'il ait atteint une semaine ou dix jours ; pendant cette période, une très faible solution de vert de Paris le tuera. Lorsque la mouche est complètement développée, il faudra plus de poison, de temps et de travail pour la faire disparaître. De sorte que le meilleur temps pour l'application du poison est indubitablement celui qui suit immédiatement son éclosion qui arrive, en ce district, vers la première semaine de juin. Cela varie, bien entendu, selon les localités ; dans certaines parties du pays, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, par exemple, j'ai vu les pommes de terre se montrer à peine au-dessus du sol au commencement de juillet.

Par M. Jenkins :

Q. Pouvez-vous expliquer pourquoi la mouche à patate, bien qu'elle ait fait son apparition dans l'île du Prince-Edouard, n'y ait jamais causé de sérieux dommages ?—Je pense que c'est parce que le climat de l'île ne lui permet pas de s'y développer en grand nombre.

Q. Je pense—mais je voudrais avoir votre opinion à ce sujet—que le printemps arrivant tard à cause du climat, la présence de la glace le long de nos côtes retarde la végétation et prévient la chaleur, et que bien que la pomme de terre puisse croître malgré cela, la chaleur n'est pas suffisante pour favoriser le développement de la larve de la mouche à patate, et qu'elle n'apparaît que lorsque la plante est assez forte pour résister à ses attaques ?—Oui ; la plante est alors assez développée pour reproduire les feuilles détruites plus rapidement que les insectes, en nombre limité tels qu'on les voit chez nous, ne peuvent les détruire.

Q. Maintenant, je voudrais que vous me disiez si ceci est l'explication de ce qui s'est produit jusqu'ici ou si, plus tard, la mouche pourra apparaître en plus grand nombre ?—Si elles sont aussi nombreuses que vous le dites, je pense que vous devriez, pour plus de sûreté, vous montrer très vigilants. Je crois, toutefois, que le climat vous protégera, comme il protège la Nouvelle-Ecosse, et que la mouche à patate ne vous causera jamais de dommage bien sérieux. Il y a deux ans, elles se montrèrent en grand nombre à la Nouvelle-Ecosse, et le professeur McKay, de l'académie de Pictou, fit afficher un avis recommandant l'application du poison le plus tôt possible afin d'empêcher le progrès de la mouche. J'ai assisté, l'automne dernier, à l'assemblée de l'association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse ; les membres m'ont informé que les mouches existaient en nombre considérable, mais qu'il avait toujours été possible de les tenir en échec au moyen du vert de Paris. Quand au retard des saisons, vous jouissez sous ce rapport d'un grand avantage sur la partie ouest de l'Ontario, qui a quelquefois jusqu'à trois générations dans l'année, tandis que vous n'en aurez jamais plus que deux, et très probablement pas plus d'une.

Par M. Springer :

Q. A propos de vert de Paris, je trouve que des tranches de patates imprégnées d'une forte solution de ce poison détruiront un grand nombre de mouches à l'état parfait de développement lorsqu'elles se montrent au printemps, si vous en placez de manière à ce qu'elles y aient accès. Elles s'attaquent volontiers aux pommes de terre nouvellement tranchées.—Je sais qu'elles le feront ; c'est une bonne méthode parce que chaque mouche que vous détruisez à cette époque, déposerait si vous la laissez vivre, un grand nombre d'œufs. Mais voici, cependant, une autre considération. Je ne doute pas qu'il existe un remède pour chaque insecte ennemi, mais quelques-uns de ces remèdes seraient trop dispendieux pour donner des avantages réels, et nous devons surtout nous efforcer de faire en sorte que les remèdes suggérés soient des

remèdes praticables, à la portée des moyens des agriculteurs, et qu'enfin leur application ne prennent pas un temps trop considérable. Je crois que vous trouveriez sans doute cette méthode, bien que très efficace, trop dispendieuse et qu'elle exigerait trop de travail si elle fût adoptée généralement pour de grandes étendues de terrain.

Par M. Jenkins :

Q. Savez-vous si la mouche à patate peut se transporter à de grandes distances, de la terre ferme à l'île du Prince-Edouard, par exemple? Combien pensez-vous qu'elle puisse vivre de temps sans nourriture?—Des mouches à patate ont été enfermées pour découvrir combien elles pouvaient vivre de temps sans nourriture. Je me rappelle une expérience (qui a été rapportée), où des mouches ont été enfermées pendant trois semaines, et ont vécu pendant tout ce temps-là sans nourriture. Vous pouvez comprendre qu'avec les moyens de transport rapide qui existent entre la terre ferme et l'île, ces insectes peuvent y être transportés très facilement. De même, je ne doute pas que maintenant que le chemin de fer du Pacifique canadien est terminé jusqu'aux côtes du Pacifique, ils ne soient transportés dans la Colombie Anglaise. En outre, ces insectes peuvent très bien voler.

Q. Vous ne supposez pas qu'ils puissent traverser le détroit au vol, et arriver à l'île?—Quelle est la distance entre l'île et la terre ferme?

Q. Environ huit milles, à l'endroit le plus étroit?—La mouche à patate pourrait indubitablement voler à cette distance, surtout avec l'aide du vent.

Par M. Kirk :

Q. Ne pourrait-elle pas être transportée avec les grains de semence?—Non, monsieur, je ne le pense pas.

Par M. Auger :

Q. Peut-elle nager?—Oui, ceci mérite aussi quelque considération. Elle peut nager à une grande distance, ou plutôt, elle flotte sur des copeaux ou autres objets, et peut survivre à une longue immersion dans l'eau.

Par M. Robertson (Hastings) :

Q. L'application abondante du vert de Paris sur les feuilles de la plante peut-elle faire tort à la récolte?—Non, monsieur; la seule chose qui peut endommager la plante est la propriété caustique que possède l'arsenic, cela peut détruire les feuilles, et c'est ce qui arrivera si vous mettez plus qu'une cuillerée à soupe de poison dans un seau d'eau. Il est absolument impossible que le poison puisse atteindre les pommes de terre. On a fait les expériences les plus concluantes dans le but de s'assurer si le poison pouvait affecter les tubercules. Ces expériences ont été faites dans les fermes expérimentales aux Etats-Unis, et on n'a jamais pu trouver dans un seul cas de traces d'arsenic dans la pomme de terre. Les propriétés vénéneuses de l'arsenic sont neutralisées par les acides du sol végétal peu de temps après que le poison a été déposé dans la terre.

Par M. Trow :

Q. Mes expériences au sujet de la mouche du Colorado me portent à croire que les pommes de terre auxquelles on a appliqué le vert de Paris, sont plus aqueuses qu'à l'ordinaire?—Je pense que cela est dû au dommage que peuvent avoir subi les feuilles. C'est par les feuilles que la pomme de terre obtient les substances chimiques qui se transforment en amidon, et lui donnent ses qualités farineuses; la conséquence naturelle qui résulterait de la destruction d'une partie des feuilles serait une diminution des qualités farineuses de la pomme de terre.

Par M. Sproule :

Q. Il me semble que la quantité de vert de Paris que vous employez est bien peu considérable. Nous nous en servons à bien plus forte dose. Ne pensez-vous pas

que la quantité employée doit être proportionnée au plus ou moins grand développement de la mouche à patate?—Certainement.

Q. N'est-il pas mieux d'appliquer le poison plus tôt et d'employer une faible solution, que d'attendre plus tard, alors qu'une solution beaucoup plus forte devient nécessaire?—Oui, pour deux raisons. Non seulement l'insecte est plus sensible à l'action du poison quand il est jeune, mais les feuilles sont aussi beaucoup plus susceptibles d'être endommagées quand elles sont jeunes. Si le vert de Paris est appliqué quand l'insecte est jeune, une cuillerée à thé par seau d'eau a toujours suffi, quoiqu'il n'ait pas toujours été affecté immédiatement. Quelquefois, des fermiers qui avaient employé le poison à cette dose sont venus me trouver, me disant que leur vert de Paris avait été gaspillé et que leur travail était perdu. Dans ces cas, je leur ai conseillé d'attendre au lendemain, et, en effet, le lendemain les insectes étaient tous morts. Le remède, dans ce cas, peut prendre un peu plus de temps pour agir, mais il tue l'insecte infailliblement.

Par M. Fairbank :

Q. Savez-vous si le moucheron du trèfle se nourrit de quelque autre plante, ou tire-t-il sa subsistance exclusivement du trèfle?—Je ne pense pas que cet insecte s'attaque à aucune autre plante. Vous posez, sans doute, cette question dans le dessein de cesser la culture du trèfle, afin de faire périr le moucheron de faim. De l'Île du Prince-Edouard à la Colombie Anglaise, le trèfle est devenu une herbe que l'on trouve partout. En toute localité où des chemins de fer ont été construits et où l'on a employé des chevaux, le trèfle pousse spontanément, de sorte qu'il est impossible d'adopter ce moyen, parce qu'il y a assez de trèfle sauvage pour permettre à l'insecte de subsister.

Par M. Cochrane :

Q. Comment expliquez-vous pourquoi cet insecte détruit partout le trèfle rouge et ne s'attaque jamais à la variété dite Alsike?—Je pense que cela ne peut s'expliquer que parce que c'est une plante différente. Ces deux plantes sont aussi différentes entre elles que le sont deux espèces de vaches, de chevaux ou de poules; et nous savons que certaines espèces de poules sont sujettes à des maladies qui n'affectent pas les autres.

Par M. Jenkins :

Q. Cela pourrait peut-être s'expliquer par la différence qui existe dans la forme du calice?—C'est possible; mais je pense que cela dépend de la différence de nourriture. En étudiant les habitudes des insectes nuisibles on remarque que quelques insectes attaquent indifféremment toutes les espèces d'un certain genre, et il y en a d'autres que l'on n'observe que sur certaines espèces et que l'on ne voit jamais sur d'autres, bien qu'elles leur soient intimement alliées.

Par M. McNeill :

Q. Le bétail serait-il affecté s'il mangeait des feuilles de patate arrosées d'une légère quantité de vert de Paris?—Il n'en mourrait probablement pas, mais il en serait certainement affecté.

Q. L'année dernière, j'ai employé moins qu'une cuillerée à thé par seau d'eau, même lorsque les mouches étaient arrivées à l'état parfait, avec un succès complet?—Je n'en doute pas, car on peut l'employer à beaucoup plus faible dose; mais lorsque l'on recommande un remède, il faut, au moins jusqu'à un certain point, qu'il agisse promptement. Il y a des remèdes et très efficaces dont l'action est trop lente. L'agriculteur veut un remède qui agisse promptement avant que sa récolte ne soit détruite, et quoique je ne doute pas qu'une quantité de vert de Paris de moitié plus faible, suffirait, avec le temps, pour détruire les mouches, cependant le poison ainsi employé n'aurait pas un effet aussi prompt que s'il était employé en plus grande quantité.

Par M. Jenkins :

Q. Que connaissez-vous à propos de la monche à navet?—Quant à la mouche ou au puceron du navet, je crains qu'il me soit impossible jusqu'à présent de vous

enseigner un remède efficace. Depuis environ cinquante ans on se livre à l'étude de cet insecte, dans le but de découvrir un remède qui puisse servir en toutes circonstances, et de temps à autre on a enseigné certains remèdes qui ont été essayés avec plus ou moins de succès. Il a été fortement recommandé de saupoudrer les navets de poussière ou d'autres substances réduites en poudre fine lorsqu'ils sont couverts de rosée; cette couche de poussière empêche les pucerons de les attaquer. Un autre plan qui a bien réussi consiste à faire entrer un troupeau de moutons dans le champ de navets, cela déranger l'insecte dans son travail destructeur. Ce qui rend les attaques de cette mouche si dangereuse pour le navet, c'est qu'il ne détruit pas les vraies feuilles, mais les deux cotylédons qui ont pour fonction de nourrir la plante avant qu'elle soit assez forte pour obtenir sa subsistance de l'air et du sol. Lorsque ses propres feuilles se développent la plante peut se suffire à elle-même, car alors elle peut extraire du sol et de l'air la nourriture qui lui est nécessaire. Mais avant la formation des vraies feuilles, la plante ne subsiste qu'au moyen de ses cotylédons. Vous pouvez vous convaincre de ceci en détachant les deux cotylédons d'une plante de fève qui vient de sortir du sol, vous le verrez périr de suite. La plante ne peut pas alors extraire du sol par sa racine assez de nourriture pour vivre.

Par M. Tyrwhitt :

Q. Avez-vous essayé de faire tremper les graines de semence dans une faible solution d'esprit de térébenthine?—J'ai entendu dire que ce plan avait été suivi de bons résultats; mais comme il n'en a pas toujours été ainsi, je ne l'ai pas accepté jusqu'à présent. On a fait des expériences avec ce remède; on a bien réussi dans certains cas, dans d'autres il n'a eu aucun succès.

Par M. Sproule :

Q. Avez-vous entendu parler de la méthode de semer sur le sol de la craie en poudre?—Oui, cela a été essayé, mais sans plus de succès que la poussière. Elle n'agit que parce qu'elle a été réduite en poudre très fine et qu'elle adhère aux feuilles humides. Un cas extraordinairement sérieux d'attaque de la part de cet insecte a été observé à l'Île de Vancouver, le printemps dernier. Les agriculteurs dans cette localité combattaient cet insecte de toutes leurs forces. Cette île possède le climat le plus délicieux du monde, je crois, mais il est en même temps très favorable à la vie animale, et surtout aux insectes qui y existent certainement en très grand nombre. Un agriculteur de ma connaissance y a, pendant la saison dernière, semé trois fois de la graine de navet, et chaque fois la mouche a détruit les jeunes plantes. Lorsqu'il essaya de semer de nouveau son champ, c'était avec de la graine importée, et il me dit que c'était tout ce qui lui restait, et que s'il ne réussissait pas à avoir une récolte, ce serait une perte sérieuse pour lui. Je lui conseillai l'adoption de précautions spéciales dans ces circonstances; il saupoudra ses navets avec du vert de Paris, et l'expérience réussit complètement. Il est vrai que le vert de Paris tuera toute espèce d'insectes, mais on ne peut l'appliquer à de grands champs de navets à cause du travail que l'opération exige et de ses propriétés vénéneuses lorsqu'il est employé à l'état de poudre sèche. Comme je l'ai dit déjà, on peut trouver un remède contre tout insecte nuisible; mais pour qu'on puisse l'appliquer généralement, il faut qu'il soit peu dispendieux, qu'il agisse promptement, et que son emploi n'exige pas un travail trop considérable.

Par M. Cochrane :

Q. J'ai observé, dans la culture du navet, que si l'on fume le sol libéralement, la plante croît si rapidement qu'elle échappe généralement aux ravages de la mouche?—Oui, si vous ne ménagez pas la graine.

Par M. Farrow :

Q. En beaucoup d'endroits, on a pris l'habitude de semer tard, et l'on s'en est bien trouvé?—Oui, cela peut réussir en certains endroits.

Par le Président :

Q. Mon frère qui cultive assez en grand, dit qu'il réussit bien en semant tard ? —Je crois qu'une des meilleures méthodes consiste à semer la graine libéralement et à employer quelque engrais dont l'action est prompte. Vous remarquerez que c'est ce que je recommande dans mon rapport. En employant quelque chose pour protéger la plante contre les insectes jusqu'à ce que les feuilles soient formées, et en se servant d'un bon engrais on peut favoriser un développement assez prompt de la plante pour la faire échapper au danger.

Par M. Robertson (Hastings) :

Q. Voulez-vous nous parler du nœud noir ? R. Le nœud noir est une maladie fongueuse qui n'est due à l'action d'aucun insecte, mais résulte d'un défaut constitutionnel de l'arbre lui-même. Lorsqu'il se développe dans une localité cependant, il convient d'employer des mesures radicales pour l'extirper, parce que la maladie peut se répandre et attaquer des arbres sains et forts. A propos de cette question, je ferai remarquer qu'il existe parmi nos fermiers une coutume très pernicieuse, c'est celle de couper le nœud noir et de le laisser sur le sol. Ils devraient le détruire. Le nœud noir est une excroissance fongueuse d'où se développent de très petites spores ; si celles-ci ne sont pas détruites, elles se répandent promptement et elles infectent d'autres arbres. Il ne suffit donc pas de couper le nœud noir, il faut encore le détruire. Il est un point très intéressant à ce sujet, sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est celui-ci : M. Blanchard, le vice-président de l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse, à l'assemblée dont j'ai parlé, annonça que partout sur les côtes de la mer où les arbres sont exposés à l'air salé, le nœud noir ne cause pas autant de dommage que dans l'intérieur des terres. Il mentionna aussi des cas où l'on avait arrosé les arbres avec de la saumure de hareng. Il convient de faire remarquer ici que quelques-unes de ces expériences ont certainement fait du tort aux arbres, mais cela devait être dû à l'huile qui se trouvait mêlé à la saumure ; mais le fait que sous l'influence de l'air salé le dommage se fait moins sentir, n'en est pas moins certain.

Par M. Jackson :

Q. Les cerisiers ont été attaqués de la même manière que les pruniers dans l'ouest de l'Ontario ?—Oui ; la prune et la cerise en botanique sont très intimement alliées. Il est remarquable que dans cette localité, les arbres sont tous affectés du nœud noir de l'autre côté de l'Ottawa, tandis que vous ne pouvez en trouver un seul qui le soit de ce côté-ci.

Par M. McNeill :

Q. L'an dernier je me suis livré à des recherches pour découvrir la cause de l'existence de la pyrale de la pomme, et j'ai aussi examiné le nœud noir dans les pruniers. En coupant le bois d'abord, je pensai qu'il n'y avait rien d'extraordinaire, mais en pénétrant jusqu'au cœur, je trouvai un canal exactement semblable à celui que je trouve dans le pommier. Un examen plus attentif de ce canal me fit découvrir un de ces nœuds noirs au cœur même du bois ; ce nœud contenait un ver qui me parut s'être introduit par le joint, où la feuille avait poussé. Il me sembla que le bois du prunier étant mou et rempli de sève, ce nœud noir avait dû être causé par l'irritation produite par le travail du ver ?—Non, monsieur, le nœud noir n'est qu'un fungus purement et simplement, mais une fois qu'il est développé, comme toutes les excroissances ou noix fongueuses, il est mangé par les insectes. Vous trouverez qu'un grand nombre de fungus qui se développent sur les plantes sont mangés par les insectes ; de fait, il existe des insectes que l'on ne voit pas ailleurs que dans ces excroissances ou nœuds, et qui sont des insectes purement fongueux.

Par M. Springer :

Q. Je pense que le meilleur remède contre le charançon de la prune consiste à asperger le feuillage à certaines époques avec une faible solution de vert de Paris ;

une demi-cuillerée à thé environ pour un seau d'eau?—Je désirais vous parler de certaines expériences très remarquables faites aux Etats-Unis où l'on a essayé cette méthode d'aspersion avec du vert de Paris pour combattre le pyrale et le charançon. L'effet de ce remède a été très apparent dans certains cas où l'on avait arrosé un arbre sur deux; tous les arbres arrosés ont été épargnés tandis que les autres ont été attaqués. Il en a été de même lorsque le ver rongeur a été si nombreux et si destructeur à la Nouvelle-Ecosse; on a observé qu'en aspergeant les arbres avec le vert de Paris on les préservait des ravages de ce ver.

Q. Je pense que l'usage du soufre détruirait les fungus?—Oui. Il a été employé souvent avec un succès marqué. Je ne doute pas que les fungus ne se développent beaucoup plus facilement quand les arbres ne sont pas sains. Si l'arbre se trouve dans un sol qui ne lui convient pas ou qui ne contient pas les substances chimiques dont il se nourrit, il tombe bientôt dans une condition qui favorise le développement de maladies fongueuses. Le professeur Penhallow a fait, il y a deux ans, d'intéressantes remarques devant ce comité, je crois; il a donné des détails sur des expériences qui se faisaient aux Etats-Unis pour combattre la maladie des pêchers connue sous le nom de jaunisse. Vous savez très bien qu'il existe actuellement en Europe des pêchers dont on connaît l'histoire depuis 100 ans. Je sais que dans le jardin de mon père, il se trouve des pêchers qu'il a toujours vus depuis qu'il a l'âge de connaissance, et ces arbres rapportent d'aussi beaux fruits qu'on peut en voir dans tout le pays. Et cependant, le professeur Penhallow nous dit que la vie productrice d'un pêcher aux Etats-Unis est de moins de 20 ans à cause de cette maladie, "La Jaunisse" ("The Yellows"). Ainsi donc, certaine condition, qui n'existe pas encore, est nécessaire pour rendre nos pêchers capables de résister à cette maladie. Elle n'apparaît que lorsque l'arbre est âgé et affaibli. Il doit exister quelque substance nutritive dont l'arbre a besoin de se nourrir pour se débarrasser de cette maladie qui est le résultat de son état de faiblesse. Eh bien, ne peut-il pas être possible que la vigueur des pruniers ait été tellement affaiblie, ou qu'ils aient été tellement affectés par les attaques du charançon qu'il en résulte quelque maladie de langueur favorisant le développement du nœud noir. Il n'y a pas de doute que le charançon et le nœud noir existent ensemble, comme l'a dit M. Hesson.

M. Hesson.—Le nœud noir des cerisiers est d'origine très récente chez nous.

Par M. Platt :

Q. Ce fait ne confirme-t-il pas la théorie que le nœud noir et le charançon sont deux maladies distinctes et séparées? Nos cerisiers sont exempts du charançon mais ils sont atteints du nœud noir?—Ce sont certainement deux maladies distinctes, mais nous avons le charançon et le nœud noir sur le cerisier comme sur le prunier. M. Hesson a attiré l'attention sur cette curieuse coïncidence qu'ils apparaissent toujours tous les deux ensemble. Nous savons que beaucoup d'insectes se nourrissent d'une espèce de plante pendant qu'ils sont à l'état de larves, et d'une espèce tout à fait différente lorsqu'ils sont devenus insectes parfaits. Une espèce d'insectes très nuisibles perce les ramilles du pommier; c'est l'insecte parfait seulement qui le fait; quand il est à l'état de larve il vit sur la vigne. Je n'ai jamais vu le charançon attaquer le prunier lui-même; mais je ne serais pas surpris si on le trouvait attaquant l'écorce de l'arbre afin d'établir un foyer pour la maladie. Le nœud noir est une maladie distincte résultant d'un fungus bien reconnu. Les cerisiers sont quelquefois attaqués par le charançon de même que les pruniers, mais jamais aussi sérieusement. Il est bien entendu que le cerisier et le prunier sont très étroitement alliés.

Par M. McCraney :

Q. J'ai remarqué depuis un an ou deux que des hommes de science ont publié des articles affirmant que la pratique constante de propager les pommiers au moyen de la greffe, était la cause de la diminution de la récolte de pommes. Ils prétendent que cela tend à affaiblir la force productrice des arbres, et que nous n'aurons jamais à l'avenir d'aussi bonnes récoltes qu'autrefois. Il est bien connu que la récolte de pommes a complètement manqué l'année dernière dans l'ouest?—Il me semble que

cette pratique est très analogue à celle des croisements en dedans chez les animaux, de tels croisements répétés constamment produisent infailliblement l'affaiblissement des produits.

Par le Président :

Q. Croyez-vous que cette pratique puisse favoriser les ravages des insectes ? — Je pense que cela est possible, quoique mes connaissances comme pomologiste ou producteurs de fruits ne me permettent pas de donner des informations exactes à ce sujet. Nous savons que les croisements en dedans chez les animaux produisent la faiblesse, et je suppose que la même règle pourrait s'appliquer aux plantes. D'un autre côté, cependant, si vous possédez une très belle variété de fruits, vous ne pouvez la conserver qu'au moyen de la greffe, car la reproduction des mêmes variétés par semis n'est pas sûre. On ne connaîtra que par des expériences comment des greffes faites sur deux arbres distincts seront affectées en les croisant de nouveau. L'effet de l'arbre sur la greffe et *vice versa* est une étude très intéressante.

Q. Quels moyens avez-vous employés pour faire connaître vos travaux parmi les agriculteurs de la Puissance ? — Les principaux moyens que j'ai employés dans ce but sont les suivants : d'abord, par les bons offices que j'ai toujours reçus de la part de ce comité, qui m'a permis de me présenter devant lui d'année en année, et par la complaisance des députés au parlement qui viennent de toutes les parties de la Puissance, et m'ont donné des informations sur les attaques spéciales des insectes dans leurs districts respectifs. Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que ces travaux sont commencés, ne m'a pas encore permis d'entrer en rapport avec tous les députés. Ensuite mon rapport est publié comme partie du rapport annuel du département de l'Agriculture, ce qui fait que beaucoup de personnes s'adressent à moi pour obtenir des renseignements. Puis, en lisant les journaux, vous voyez souvent que l'on demande des informations sur certains insectes nuisibles, j'obtiens souvent de nouveaux correspondants par ce moyen. Si un homme prend la peine d'écrire à un journal au sujet des attaques des insectes, il sera certainement un correspondant utile, et m'aidera dans mes travaux. Je me suis graduellement acquis de ces différentes sources une liste de plus de 400 correspondants qui me donnent des renseignements au sujet des ravages des insectes, et auxquels j'envoie mes rapports dès qu'ils sont publiés. Le ministre m'a très obligeamment permis cette année de publier un rapport assez étendu dans son rapport annuel, et, de plus, M. Lowe, le secrétaire du département, m'a promis de me donner en sus, mille copies imprimées séparément, ce qui me permettra d'envoyer une copie à chacun de mes correspondants, tout en en réservant un nombre assez considérable que je pourrai donner à ceux qui les désirent, à la fin de l'année. Je suis extrêmement obligé au département pour la courtoisie qu'il m'a montrée en me donnant ces copies supplémentaires pour l'usage de mes correspondants. C'est une expérience que le ministre a bien voulu faire afin de s'assurer si ces travaux étaient assez appréciés du public pour justifier les frais d'impression du rapport. Si les membres de ce comité, après avoir examiné le rapport, le jugent utile, ils pourront, si bon leur semble, prendre les moyens convenables pour suggérer au ministre ce qu'ils croiront opportun à ce sujet.

Par M. Wigle :

Q. Pouvez-vous nous donner quelque information concernant la rouille des poiriers ? — Cette maladie a été étudiée depuis des années par le professeur Burrill, de Champaign, Illinois, E.-U., et les dernières expériences qu'il a faites paraissent confirmer sa théorie que la maladie est causée par des bactéries. S'il se trouve des membres de la profession médicale ici, cela doit les étonner, parce que l'on a toujours cru que les bactéries n'étaient pas une cause primaire de maladie. Ces expériences très complètes en ce qui concerne le pommier et le poirier, semblent indiquer ou plutôt prouver le fait que la maladie est due réellement à la présence de ces microscopiques animalcules organisés qui, prétend-on, sont apportés sur les arbres, dans certaines conditions climatiques, et produisent cette maladie. Les expériences du professeur Burrill ont été rapportées à l'Association américaine pour l'avancement des

sciences, à sa dernière assemblée, et leurs conclusions ont, je crois, été adoptées par l'assemblée. Je suis maintenant en correspondance avec le professeur au sujet d'une maladie qui attaque actuellement la pomme de Gravenstein dans la Nouvelle-Ecosse, et qui ressemble très fortement à cette rouille brûlante. Il n'avait pas encore observé cette maladie, mais il croit que tout indique qu'elle est de même nature que la rouille brûlante. Elle est très contagieuse. Si on prend des greffes sur des arbres affectés de cette maladie, en quelque partie de l'arbre que ce soit, ces greffes produiront plus tard la même maladie.

Q. Quel en est le remède?—La cause n'a été que récemment découverte, et aucun remède n'a encore été employé avec succès. Ce sujet va être étudié avec le plus grand soin et sans doute en découvrira le moyen de combattre la maladie. Je désire ajouter que le professeur Burrill recommande le fumage dans la rouille du poirier, mais dans un but différent de celui que l'on a souvent en vue en adoptant cette pratique. Il l'emploie afin de donner de la fraîcheur aux racines.

Par M. Fairbank :

Q. Il existe un ver à tonte qui s'attaque au noyer, je désirerais savoir s'il se rencontre sur d'autres arbres?—Ce ver apparaît tard dans l'année. C'est probablement le ver à toile de l'automne (fall-web-worm), il attaque aussi d'autres arbres, surtout le frêne.

Q. Attaque-t-il les arbres fruitiers?—Oui, quelquefois.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous donner au comité quelque information touchant la valeur totale du dommage causé aux récoltes par les ravages des insectes?—Il y a quelques années, j'ai donné l'estimation du dommage causé par les insectes, et je l'ai placée à 10 pour 100 de la valeur entière de la récolte, je crois encore qu'on ne saurait l'évaluer à moins.

Q. Avez-vous raison de croire que l'étude de l'entomologie pourra diminuer ces dommages d'une manière appréciable?—Oui, je crois qu'on peut trouver un remède contre chaque insecte qui dévaste nos récoltes. La seule difficulté pour l'entomologiste, est de trouver des remèdes économiques et praticables, qui n'exigent pas un travail ou un matériel trop considérable. La plupart des agriculteurs ne sont pas en état de faire des expériences coûteuses ou de courir le risque d'un insuccès; ce qu'il faut est un remède que l'agriculteur ordinaire ou son employé puisse appliquer sûrement, et qui n'exige pas une trop grande dépense d'argent ou de travail. Les remèdes sont employés d'après des principes généraux que chacun peut facilement apprendre à connaître. Il est bien connu que les insectes sont divisés en deux grands groupes d'après la conformation de leur bouche: ceux qui consomment leur nourriture au moyen de mandibules, et ceux qui la sucent sous forme de jus liquides à l'aide d'un tube creux. Ceux qui sont pourvus de mandibules peuvent être détruits en appliquant un poison sur les substances dont ils se nourrissent, tandis que ceux qui ne consomment pas les substances des plantes qu'ils attaquent, ne peuvent être affectés que par des insecticides qui n'agissent que par leur contact ou dont la virulence est due à quelque principe volatil; de sorte qu'il existe deux principes généraux d'après lesquels on peut aborder cette question. Contre la dernière classe d'insectes que je viens de mentionner, le meilleur remède est la poudre de Perse ou le pyrètre; mais ce remède est trop dispendieux pour devenir d'un emploi général. Dans des cas spéciaux, toutefois, comme dans la culture des jardins, son emploi est possible.

Par M. Cochrane :

Q. Connaissez-vous un remède que l'on puisse employer contre le ver à choux?—Oui, je pense que l'on peut employer le remède dont je viens de parler, et l'on pourrait par ce moyen cultiver les choux avec succès et profit. Cette poudre se vend de 50 à 80 centins la livre; cependant le prix en est un peu plus élevé cette année.

Par M. McCraney :

Q. Avez-vous un remède contre l'arpenreur ?—L'ellébore est un remède efficace ; il est très peu dispendieux et facile à appliquer.

Q. A quoi est dû l'existence du ver qui s'introduit dans le bois du pin et le ronger après que l'arbre est mort ; se développe-t-il au dehors ou dans le bois même ?—Il se développe certainement au dehors ; cela nous amène à la question dont j'ai parlé dans mon rapport, et mon discours à l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Ecosse. La question est celle-ci : qu'est-ce qu'un insecte nuisible, et qu'est-ce qu'un insecte utile ? Nous disons qu'un insecte est nuisible s'il détruit quelque chose dont nous voulons nous servir ; cependant tous les insectes ont pour mission de débarrasser la surface de la terre de toute matière morte ou en décomposition, et qui n'a plus d'utilité. Mais il arrive que nous avons besoin des arbres morts, et nous qualifions de nuisibles en conséquence, les insectes qui détruisent le bois de ces arbres. Ces insectes sont, toutefois, utiles, car si ces arbres morts disparaissaient pas, ils étoufferaient la végétation et empêcheraient une nouvelle croissance. Aussitôt donc, qu'un arbre meurt, certaines espèces d'insectes en criblent le bois de trous, et en ouvrent l'accès aux éléments ; peu de temps après, ce bois se désagrège, et avant peu d'années il est redevenu de la terre végétale. Un des premiers incidents qui a attiré l'attention du public sur l'entomologie comme science économique, et a beaucoup contribué à lui faire acquérir la position honorable qu'elle occupe actuellement dans le monde, est ce que l'on rapporte du grand naturaliste Linné. Pendant qu'il était à la solde du roi de Suède, celui-ci lui demanda s'il pouvait suggérer un remède contre la classe d'insectes qui perçaient le bois et causaient de si sérieux dommages à l'industrie forestière de ce pays. Sa réponse fut bien simple, mais elle remédie au mal. Il conseilla tout simplement de mettre le bois dans les ports, et de le laisser flotter à l'eau ; et les ravages des insectes cessèrent aussitôt. Les insectes qui détruisent le bois proviennent d'œufs déposés par des insectes de la classe des coléoptères ; ces œufs deviennent des vers mous de couleur blanche. Ces vers se fraient un chemin et pénètrent dans l'intérieur du bois, où ils séjournent plus ou moins longtemps jusqu'à ce qu'ils arrivent à maturité. Ils passent alors à l'état de chrysalides ou de repos, qui dure un certain temps ; puis, arrivés à l'état d'insectes parfaits, ils s'échappent de leur prison, et s'en vont déposer leurs œufs et reproduire leur espèce.

Par le Président :

Q. Pouvez-vous suggérer quelques moyens propres à porter à la connaissance de la classe agricole, de manière à produire des résultats pratiques, les méthodes de destruction ou les remèdes propres à tenir cette peste d'insectes en échec ?—Je pense que le seul moyen d'arriver à ce but, est de continuer à écrire des lettres aux journaux et à la presse agricole. J'ai parlé à l'éditeur du *Farmers' Advocate*, de London, journal à grande circulation, il m'a promis de publier toute lettre que je lui adresserais à ce sujet. Nos propres journaux locaux ont toujours obligeamment inséré les communications que je leur ai envoyées. J'ai, en ce moment, une lettre écrite pour nos papiers locaux et pour ceux de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'usage du vert de Paris contre la pyrale de la pomme. D'autres lettres suivront touchant les attaques du charançon, du ver à choux et autres insectes ; enfin, de courts articles seront envoyés aux journaux de temps à autre, et j'espère que nos agriculteurs verront tous ces écrits.

Par M. Cochrane :

Q. Avez-vous dit que la poudre dont vous nous avez parlé tuerait le ver à choux après qu'il a commencé ses dégâts dans la tête de la plante ?—Oui, si vous faites des injections au moyen d'une seringue avec une solution ; une cuillerée à soupe de poudre pour un seau d'eau suffira ; l'injection, quelle que soit sa force, ne nuira pas à la plante.

Q. Voulez-vous parler de l'ellébore ?—Non, je veux parler du pyrètre ou de la poudre insecticide de Perse. Elle est inerte, pratiquement parlant, pour les animaux d'ordre supérieur, et peut être maniée sans danger ; il n'en est pas ainsi de l'ellébore.

Q. L'érable blanc ou noir?—Le blanc.

Par M. Fairbank :

Q. Que recommanderiez-vous pour détruire la chenille ou ver à tente?—Je pense que le plan qui a le mieux réussi jusqu'à présent est d'enlever les œufs en coupant les branches sur lesquelles ils sont déposés. Ces œufs sont déposés en été et restent tout l'hiver, alors ces grappes d'œufs sont très apparentes et l'œil est bientôt habitué à les apercevoir dans les arbres. On m'informe que dans les provinces maritimes, où la culture des pommes est une industrie importante, on a recours, en hiver, à la méthode que je viens d'indiquer. J'ai observé dans mon propre jardin, un nid de ces chenilles, et j'ai étudié leurs habitudes; j'ai remarqué qu'elles sortent pour manger vers six heures du matin, et qu'elles sont de retour à neuf heures. Elles se reposent alors jusque dans l'après-midi, puis elles sortent de nouveau, se répandent sur l'arbre et mangent les feuilles deux ou trois heures avant de revenir. C'est à ce moment que je les ai détruites.

Q. Peut-on les empoisonner lorsqu'elles sont parvenues à cet état?—Certainement on peut les empoisonner; mais il est plus facile de couper la branche lorsqu'elles sont dans leur nid; ou de les écraser avec quelque objet dur si le nid est placé sur le tronc de l'arbre.

Q. Mais cela doit souvent être impossible à cause de la grosseur de la branche?

R. Alors le meilleur plan sera d'arroser l'arbre. Le nid se compose d'un grand nombre de couches ou de toiles, et il est difficile et souvent impossible de parvenir au centre du nid à cause de ces couches de fil.

Par M. Cochrane :

Q. Ne pensez-vous pas que la plus grande partie des arbres de nos vergers périclitent d'épuisement par suite de l'appauvrissement du sol? Les gens plantent des vergers, et s'attendent à ce que la nature soutienne ces arbres sans qu'ils daignent se donner la peine de leur procurer une nourriture convenable?—Sans doute, beaucoup de personnes plantent un trop grand nombre d'arbres sur le terrain qu'elles choisissent pour y établir un verger. Dans la Nouvelle-Ecosse où l'on fait beaucoup d'expériences à ce sujet, les producteurs de fruits examinent leurs vergers quelquefois, et coupent alternativement un arbre sur deux, parce qu'ils ont observé que le sol ne peut pas en nourrir au-delà d'un certain nombre. Ils n'auraient pas assez de nourriture. Les plantes sont comme les animaux—il leur faut de la lumière et de l'air, dont ils tirent leur nourriture—de même qu'un bon sol pour leurs racines.

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES, 28 mai 1886.

M. James Fletcher, entomologiste, présente la lettre suivante à l'appui de ce qu'il a avancé devant le comité, au sujet des pertes énormes subies par les agriculteurs, par suite de la destruction du trèfle par les insectes. Le comité reçoit cette lettre pour compléter le témoignage de M. Fletcher.

“OTTAWA, 27 mai 1886.

“JAMES FLETCHER, écr., entomologiste,

“Département de l'Agriculture, Ottawa.

“CHER MONSIEUR,—Vos remarques au sujet de la mouche du trèfle devant le comité d'agriculture ont attiré mon attention, et les faits suivants vous intéresseront peut-être.

“En 1880 ou 1881 nous avons vendu cent machines à battre et à nettoyer la graine de trèfle, au prix de \$300 à \$350 chacune. Les acheteurs les ont trouvées très profitables, les employant chacune, en moyenne, soixante-quinze jours dans la saison et battant et nettoyant vingt à cinquante boisseaux de grain par jour. En 1886, nous n'en avons vendu que six.

“Avant l'apparition de la mouche, la superficie de terrain employé à la culture du trèfle, surtout pour en récolter la graine, s'était rapidement accrue. Lorsque nous

avons d'abord offert nos machines en vente, en 1861, nous n'en avons vendu que six, et nous étions alors les seuls fabricants en Canada de machines battant le trèfle et nettoyant la graine dans une seule opération. Depuis lors, deux autres personnes ont fabriqué de semblables machines, de sorte qu'en 1880 ou 1881, je suis certain qu'il a été vendu au moins 175 de ces machines.

“ La graine de trèfle était une récolte très profitable pour l'agriculture, le rendement en était de trois à huit boisseaux par acre, et elle valait en moyenne \$6 le boisseau. Dans une seule année, on en a expédié de Bowmanville environ douze mille boisseaux, presque toute récoltée dans le township de Darlington. J'ai vu des fermiers cultiver soixante acres en trèfle, et récolter une moyenne de six boisseaux par acre.

“ Avant la destruction de cette récolte par la mouche, le trèfle était cultivé au nord jusqu'à Wingham et Barrie, et à l'est jusqu'à Gananoque. Je suis sûr que sans la mouche, la récolte de graine de trèfle rouge dans l'Ontario vaudrait aujourd'hui un million de piastres par an. Je doute qu'elle ait produit le cinquième de cette somme l'année dernière.

“ Si vous réussissez à empêcher la destruction de cette récolte par cet insecte, vous ajouterez considérablement aux revenus des agriculteurs d'Ontario. J'ai connu des fermiers qui ont récolté deux tonnes de trèfle (fourrage) et six boisseaux de graine, par acre, de leur seconde récolte. En évaluant le foin à \$6 la tonne, les deux produits rapportaient \$48 par acre.

“ Je ne me rappelle pas, pendant les vingt dernières années, que le prix de la graine se soit abaissé à moins de \$4 le boisseau, et je l'ai vu dépasser \$10. En moyenne, la graine de trèfle vaut environ six fois le prix du blé. Les frais de vente sont donc bien moins considérables que pour le grain.

“ Elle a toujours été vendue à un prix rémunérateur.

“ Croyez moi bien sincèrement, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ F. W. GLEN.”